



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022

1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 FÉVRIER 2022

**VISIO/PRÉSENTIEL
(1^{ÈRE} JOURNÉE)**





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
24 è 25 di FERRAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2022
24 et 25 FÉVRIER

SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Ouverture de la séance des questions orales à 10h

Intervention de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse sur la situation en Ukraine 5

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2022/O1/013 - Non-respect des compétences de la Culletività di Corsica en matière de formation, posée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 6

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive 7

Question n° 2022/O1/009 - Réhabilitation des Bains de Petrapola, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 11

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 12

Question n° 2022/O1/011 - Garanties d'emprunt consenties aux bailleurs sociaux par la Collectivité de Corse, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » 14

Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif 16

Question n° 2022/O1/012 - Par un serviziu publicu paisanu, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	18
Réponse de Mme Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive	19
Question n° 2022/O1/014 - Renforcement des moyens des Services d'Incendie et de Secours, posée par Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	22
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	23
Question n° 2022/O1/010 - Gestion de la compétence Eau et Assainissement, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	26
Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	28
Question n° 2022/O1/017 - Par a salvezza di u bè suciali di u cumplessu d'Alata et contr'à a spiculazioni, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	30
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	31
Question n° 2022/O1/015 - Refus de parution d'Arritti : une attaque supplémentaire contre notre histoire, posée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	34
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	35
Question n° 2022/O1/016 - Par a difesa di u nosciu ambiente maritimu, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	36
Réponse de M. Guy ARMANET, conseiller exécutif	37
Appel nominal effectué par Mme Sandra MARCHETTI	40
La séance est ouverte à 11h33	
Discours de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	41
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	44

Prises de paroles :

56

M. Paul QUASTANA

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Jean BIANCUCCI

M- Xavier LACOMBE

Réponse de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de
Corse

69

Suspension de séance à 13 h.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aujourd'hui, à 5 h 30, heure de Moscou, la Russie a initié son invasion de l'Ukraine. Les plus grandes villes du pays, que ce soit Kiev, Kharkiv, Odessa, ainsi que les principaux aéroports sont actuellement sous les bombes russes.

Cette crise militaire est peut-être la pire que l'Europe ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le risque donc est désormais élevé que cela se transforme en un conflit européen, mais aussi mondialisé, avec tous les maux que notre monde a déjà trop connus.

Donc, la situation est grave.

Je veux adresser évidemment ma sympathie et mon soutien les plus fraternels au peuple ukrainien.

Et même si la situation est désormais bien avancée sur le chemin de la guerre, nous devons appeler à l'apaisement de cette situation. Nous devons appeler à la paix pour l'Europe et pour le monde.

En ces moments exceptionnels, en ces circonstances difficiles, je vais vous demander de vous lever, si vous en êtes d'accord, et de manifester notre soutien au peuple ukrainien, non pas par une minute de silence, comme nous le faisons toujours, mais avec des applaudissements.

Merci.

(Applaudissements dans l'hémicycle en soutien au peuple ukrainien)

A ringrazià vi.

Nous allons procéder à la séquence des questions orales.

Ouverture de la séance de questions orales à 10 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La première question va être posée par Jean-Jacques LUCCHINI, pour « Fà populu in seme ».

Vous avez la parole, M. le Conseiller.

*** Question orale N° 2022/O1/013** déposée par Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Non-respect des compétences de la Cullettività di Corsica en matière de formation**

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Vi ringraziau, Mma a Prisentata.

Aghju publicatu a me quistione in francese, mà postu chì ùn si pò più parlà corsu ind'è l'emericulu, l'aghju da fà in corsu.

O Sgiò Prisentati,

Mi pare chì ghjè impurtante di ramintà chè a leghje di u 22 di ghjinnaghju hà datu à a Cullettività di Corsica cumpetenzi specifichi ind'è u duminiu di l'educazione (articulu L.4424-1 di u CGCT).

Tutti l'anni, a CdC hà in carica di sceglie a struttura pedagogica generale di i stabilimenti d'insignamenti di u secondu gradu.

A struttura pedagogica diventa definitivi quandu una cunvinzione purtandu annantu à i mezi attribuiti da u Statu à i so mezi d'adduprera hè presa trà i raprisintanti di u Statu è u Prisentati di u Cunsiliu esecutivu in carica.

Mi sò dighjà sprimatu nant'à su sughjettu davantu à a nostra assemblea è felicitatu a cunsigliera esecutiva, Antonia LUCIANI, pà u so travaddu è quiddu di i vosci servizii, ch'anù sapiuta pà a prima volta è nanzu di tuttu, creà un spaziu di scambiu è di cuncertazione cu i servizii di a DRAAF.

Si scambii sò nati da parechje riunioni di travaddu nant'à u cartulare di furmazione di i dui licei agriculi di Corsica

A noscia assemblea hà vutatu u 27 di ghjinnaghju di u 2022, a criazione di duie furmazione pà u campus AgriCorsica di Sartè chì toccani à i bisogni di i territorii è participani à u sviluppu di u stabilimentu, in accunsentu cu i servizii di a DRAAF.

Pà u liceu di Borgu, una dumanda di una nuvella furmazione chjamata « transfurmazione » hè stata fatta. Mà purtata in ritardu, ùn hà micca pussute essa presa

in contu in un tempu troppu cortu, hè sarà pruposta incu l'accunsentu di u liceu pà a rientrata 2023.

Forza hè di vede chì a dumanda di una creazione di una furmazione agro-echipamente à Sartè, chì currisponda à una dumanda forte di l'agricultori, hè stata rifiutata da u ministeru di l'agricultura, ben chè vutata da a noscia assemblea cumpitente. E quissa senza nessun scambiu, ne nanzu, ne dopu.

U stessu ministeru hà accittatu a creazione di a specialità « transformazione » pà i basigliè scienze è tecnulugia di l'agrunumia di u vivu (STAV) à u liceu agriculu di Borgu.

Mà coma l'aghju dittu prima, sa specialità ùn era pà u mumentu chè un prughjettu chì duviva esse finalizatu è presentatu davantu à a noscia assemblea à a fine di l'annu 2022, pà un apertura à la rientrata sculara di u 2023.

U Statu, una volta di più, calcicheghja i cumpitenzi di a noscia assemblea, senza rispettà a leghje di u 2002 chì dà statutu particolare à a Corsica è cumpitenzi pà a furmazione.

O Sgiò Presidenti, vuleria sapè se vo avete ricevutu una risposta chjara da u Statu, pà a so scelta arbitraria chì v'è à l'incontru di u spiritu di a leghje di u 2002, è chì impediscia à i nosci ghjovani d'imparà è di travaddà, è soprattutto à i filieri agriculi di pudè si sviluppà si.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qualu hè chì hà da risponde ? Antonia LUCIANI.

Mme Antonia LUCIANI

Caru Cunsigliere, vi ringraziu per a vostra dumanda.

Primu vogliu ramintà u cuntestu di sta situazione.

Dapoi parechji mesi, a nostra Cullettività s'hè attaccata à una riflessione profonda nant'à a carta di e furmazione prufeziunale in particolare quella iniziata in collaburazione incù u Retturatu è a DRAAF di Corsica.

D'abord, je rappellerai qu'au mois de juillet 2021, nous avons été informés par la communauté éducative du campus Agri'Corsica Sartè-Rizzanesi de la décision prise par la DRAAF et son ministère de tutelle de regrouper les élèves de la classe de première Bac pro « conduite et gestion d'une entreprise hippique » avec les élèves de deux autres classes de première, dès la rentrée scolaire 2022.

Cette décision, prise de façon unilatérale et sans concertation, se traduisait par une diminution des moyens d'enseignement attribués à l'établissement et à terme, par un risque fort de perte de postes d'enseignants.

Grâce à une forte mobilisation, nous avons pu, ensemble, obtenir l'abandon de cette décision et dans le même temps, nous avons mené avec les deux établissements d'enseignement agricole et la DRAAF plusieurs réunions de travail, avec deux objectifs, d'abord, mieux structurer les offres de formations professionnelles pour qu'elles soient davantage en adéquation avec les besoins de nos territoires, mais également dans un esprit de complémentarité entre les établissements.

Dès la rentrée 2021, un travail collégial a d'ailleurs été engagé avec le campus du Rizzanesi et la DRAAF. Ces travaux ont permis de proposer pour la rentrée 2022 deux formations, dont l'une est d'ailleurs très attendue par les professionnels.

D'abord, la création d'une classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel agroéquipement et une autre visant à accroître l'attractivité de l'établissement à savoir l'ouverture d'une section sportive « plongée sous-marine et apnée ».

Le projet d'ouverture de ces deux formations a ainsi pu être présenté à la session dernière de l'Assemblée de Corse, le 27 janvier dernier, et approuvé à l'unanimité.

Concernant, l'établissement de Borgu, les premières propositions d'évolution de la carte des formations ne nous sont parvenues qu'à la fin du mois de novembre 2021.

Étant donné cette communication très tardive et en l'absence de réflexion conclusive, celle-ci n'a pas donc pas été soumise à l'approbation de l'Assemblée de Corse lors de la session de janvier 2022.

En revanche, le projet global et affiné a été présenté lors d'une visite que j'ai effectuée moi-même avec les services dans l'établissement le 3 février 2022, en

présence notamment des services de la DRAAF, et donc après la session du mois de janvier.

Lors de cette réunion, j'ai précisé tout l'intérêt qui était porté à ce projet et nous avons indiqué que son instruction se ferait pour la rentrée 2023 et que cela ferait l'objet d'un dialogue avec les services de l'État puisque, il faut le rappeler, ils sont toujours associés aux réflexions et l'organisation des réunions.

Pourtant, le 15 février lors d'un entretien téléphonique, la directrice adjointe de la DRAAF de Corse a signifié aux services de la Collectivité l'arbitrage du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation relatif aux moyens attribués aux enseignements agricole de Corse pour la rentrée 2022.

L'information transmise a été la suivante :

- l'ouverture d'une section sportive « plongée sous-marine et apnée » a été validée ;

- l'ouverture d'une classe de seconde professionnelle « agroéquipement » a été refusée ;

- Beaucoup plus surprenant encore, le ministère décide la création d'une spécialité « transformation » pour le baccalauréat sciences et technologies de l'agronomie et du vivant au lycée de Borgu, alors même que cette proposition ne figurait pas dans le rapport présenté en janvier.

Ces informations ont été confirmées par courrier en date du 17 février adressé par la directrice régionale de la DRAAF au Président du Conseil exécutif de Corse.

A ce stade, plusieurs remarques sont à faire. D'abord :

- Les arbitrages du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation témoignent d'une gestion centralisée et principalement comptable des moyens d'enseignement (il s'agit pour eux de limiter au maximum les dépenses d'enseignement).

Pourtant, la création d'une 2nde professionnelle agroéquipement est essentielle afin de maintenir le dynamisme de l'établissement et elle répond parfaitement aux besoins du territoire ; d'ailleurs la Collectivité de Corse s'est engagée fortement pour accompagner le développement de l'établissement sartenais,

- Il s'agit à nouveau d'un déni affirmé des compétences de la Collectivité de Corse.

Comme vous l'avez rappelé, la loi du 22 janvier 2002 a attribué à la Collectivité de Corse des compétences spécifiques dans le domaine éducatif. Pourtant, les annonces du ministère ne respectent pas les textes réglementaires. Non seulement il n'est pas tenu compte des délibérations de l'Assemblée de Corse du 27 janvier dernier, mais en actant l'ouverture d'une spécialité « transformation » au lycée de Borgu, le ministère impose pour la première fois une modification de la carte des enseignements d'un établissement, sans l'accord de la Collectivité de Corse.

- Enfin, la méthode employée par les services de l'État est également très surprenante.

Ces derniers ont toujours été associés à nos échanges, et pourtant, les services de la DRAAF ne nous ont jamais indiqué la position qui était la leur d'ouvrir cette spécialité.

Encore une fois donc, les compétences de la Collectivité de Corse ne sont pas respectées. Nous allons donc nous mobiliser sans délais et saisir immédiatement le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de rappeler les prérogatives de notre Collectivité et indiquer, comme le précise les textes, que la structure pédagogique devient définitive lorsqu'une convention portant sur les moyens attribués par l'État et leurs modalités d'utilisation a été conclue entre les représentants de l'État et le Président du Conseil exécutif mandaté à cet effet.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

A seconda dumanda à bocca sarà posta da Marie-Anne PIERI, pour « Un soffiu novu ».

* **Question orale N° 2022/O1/009** déposée par Marie-Anne PIERI au nom du Groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : **Réhabilitation des Bains de Pietrapola**

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, ma question va porter sur les bains de Pietrapola.

Cela fait désormais 2 ans que la station thermale de Pietrapola est fermée, suite à un problème bactériologique. C'est un anniversaire regrettable.

Je ne voudrais pas rappeler l'importance des Thermes de Pietrapola et des thermes tout court en Corse, le levier économique que cela pourrait représenter.

En septembre 2021, j'avais porté une motion qui était précédée de différentes questions et motions sur Pietrapola et sur la réhabilitation du site. Cette motion avait fusionné avec celle du groupe majoritaire et il avait été décidé en septembre la réunion du comité de suivi ; comité de suivi qui avait été acté dans le cadre d'une motion que j'avais portée en juillet 2020.

Donc, ce comité de suivi, qui est composé de représentants de la Collectivité, mais également de représentants de la communauté de communes du Fiumorbu-Castellu et du maire d'Isolacciu.

Dans le cadre de ce comité de suivi qui s'est tenu en novembre 2021, vous avez pu constater la situation des thermes et l'urgence de réhabiliter ces thermes. Il devait y avoir d'autres réunions de ce comité de suivi, notamment au mois de janvier, et nous n'avons pas reçu de nouvelles convocations.

Je vous rappelle que les thermes de Pietrapola ont un agrément Sécurité sociale depuis 1978, que cet agrément risque de tomber en 2024, voire avant puisque nous avons eu la chance, dans le cadre de cette réunion que nous avons eue sur le site, avec des membres du conseil scientifique qui nous ont dit que, probablement, 2023 était une date où il faudrait envisager d'ouvrir, au moins partiellement, les thermes pour ne pas perdre l'agrément. Parce que sur l'horizon 2024, il risque d'y avoir de nouvelles normes concernant l'agrément et ça deviendrait compliquer pour le site d'avoir un nouvel agrément avec les nouvelles normes.

On a été sensibilisés sur cela par les membres du comité scientifique.

Moi, je suis un peu inquiète parce que j'ai le sentiment, et j'ai des remontées du terrain, que les thermes sont à l'abandon, M. le Président : la partie hôtelière est squattée, elle est ouverte à tout vent ; la source n'a pas été sécurisée ; une tranchée

devait être opérée pour éviter que les eaux pluviales n'aillent dans la source, rien n'a été fait.

Donc, j'ai une grande inquiétude là-dessus, j'espère que vous allez me rassurer.

Il y avait eu un calendrier qui avait été acté sur la validation de l'AMO avant 2021, un lancement d'un appel d'offres en 2022 et une réouverture en 2023. Ce calendrier n'a pas été acté lors de la réunion de novembre, donc je pense qu'il n'est plus à l'ordre du jour.

Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Je voudrais également savoir, car il avait été évoqué en septembre, lors de ma motion, une somme de 2,4 M€ pour la réhabilitation du centre de soins. Je souhaiterais savoir de quoi il s'agit exactement : s'il s'agit de crédits de paiement ? Une autorisation de programme ?

Et aujourd'hui, il est temps de se hâter, M. le Président, pour ces thermes.

Vous savez, hier soir, sur ViaStella, il y avait une émission, qui s'appelle « Era », où il y avait Angelina RISTERUCCI qui avait fait un reportage il y a 10 ans sur les thermes et qui était, pardonnez-moi, ce sont ses termes, « outrée de la situation de Pietrapola »...

J'attends des réponses, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u Presidente chì risponde ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, Madame la Conseillère, Chère collègue et amie,

Vous faites partie des élus très impliqués dans ce dossier, vous avez rappellez l'historique, je n'y reviens pas. Vous savez qu'ensuite, d'une demande unanime, portée par l'Assemblée de Corse et partagée par les élus de l'ensemble du territoire, nous avons mis en place un comité de suivi composé de 23 membres. Nous avons eu une première réunion sur place le 24 novembre 2021, et nous avons acté un certain nombre de démarches, ainsi que la nécessité de nous revoir à la fin du mois de janvier.

La réunion de la fin du mois de janvier n'a pas eu lieu pour des raisons indépendantes de ma volonté ; j'ai dû notamment suspendre mes activités pendant une dizaine de jours et de ce fait, la réunion a été reportée.

Pour autant, tout le reste a été fait conformément à nos engagements et je vous le confirme, cela a d'ailleurs été expliqué directement à Monsieur BARTOLI, le maire d'Isulaccia di Fium'Orbu et Monsieur GIUDICI, le président de la communauté de communes.

Dans la mesure où nous n'avons pas pu réunir le comité de suivi, j'ai demandé à ce qu'ils soient reçus par Madame Audrey ANTONETTI-GIACOBBI, la DGA en charge notamment de diriger et de superviser ces opérations et tout ce que je vais vous dire leur a été dit de façon y compris plus précise, et est à votre disposition.

Concernant l'AMO, effectivement, la désignation de l'AMO a été constatée comme infructueuse et constatée comme telle en juin 2021, elle a donc été relancée, dans les délais prévus et les offres sont en cours d'analyse, donc il y aura attribution.

Lorsque l'AMO, qui vise notamment à préconiser un certain nombre de travaux conservatoires et de remise en état pour permettre une activité pendant le temps de la réflexion sur la structure pérenne et l'évolution de l'établissement thermal, a préconisé les travaux, les 2,4 M€ d'autorisations de programme se transformeront en crédits de paiement, et seront, si nécessaire, bien sûr abondés.

En ce qui concerne la question de la légionellose qui nous préoccupe beaucoup, après une période très encourageante, les dernières analyses de la qualité de l'eau effectuées en janvier et février 2022 ont malheureusement mis en évidence, une nouvelle fois, la présence d'une contamination. Il y a une campagne de travaux qui est en cours notamment pour sécuriser le captage selon les modalités prévues.

Nous allons procéder à de nouveaux prélèvements ; si trois prélèvements successifs se révèlent négatifs, nous demanderont à l'ARS de procéder à l'inspection pour la réouverture du centre thermal, étant précisé, et je termine par-là, que nous avons tous en tête la nécessité d'ouvrir le plus vite possible, puisque l'enjeu majeur est de ne pas perdre l'agrément.

Les deux choses essentielles que je peux vous dire c'est que, premièrement, nous restons totalement mobilisés ; deuxièmement, je veille personnellement à ce que les calendriers de travaux et les engagements soient respectés.

Troisièmement, il y a le comité de suivi, c'est important, mais c'est vrai qu'avec l'arrivée du nouveau DGS, et même si j'ai une totale confiance en Madame Audrey ANTONETTI-GIACOBBI et ses équipes, peut-être que l'on réfléchira à dédier une personne et peut-être même un élu du Conseil exécutif à la gestion de ce dossier, notamment dans l'interface avec les élus de l'Assemblée de Corse et les élus du territoire, afin qu'entre les réunions du comité de suivi vous soyez parfaitement impliqués au quotidien, dans la mise en œuvre des travaux.

Donc, dossier prioritaire et je rappelle aussi, parce que je sais que nous sommes très écoutés, que Petrapola est le fleuron actuel de cette politique du thermalisme, mais que nous avons la volonté de traiter avec le même engagement et la même détermination l'ensemble des communes et stations, pour faire de la Corse une véritable destination du thermalisme ou du thermoludisme.

Je vous remercie.

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous remercie de votre réponse, M. le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La troisième question orale va être posée par M. Pierre POLI, pour le groupe « Avanzemu ».

Je vous en prie, M. le Conseiller.

*** Question orale N° 2022/O1/011** déposée par Pierre POLI au nom du Groupe « Avanzemu » : **Garanties d'emprunt consenties aux bailleurs sociaux par la Collectivité de Corse**

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La Collectivité de Corse a pour habitude de se porter garante pour les emprunts réalisés par les bailleurs sociaux concernant des opérations d'acquisition ou de construction de logements.

Les garanties d'emprunt consenties par une collectivité territoriale ou locale constituent un incontournable pour les bailleurs afin de faciliter l'accès au crédit, voire de bénéficier de taux d'intérêts de remboursement moindres.

Généralement, concernant notre collectivité, ces garanties portent sur 50 % du montant total de l'emprunt ; le reste étant garanti par la commune ou la communauté de communes. Il arrive que ce taux de garantie, pour notre collectivité, soit plus élevé et atteigne même l'intégralité du montant total de l'emprunt.

Nous allons d'ailleurs en avoir l'exemple concret avec des rapports inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Mon propos ne porte pas sur le fond du sujet du développement du logement social sur notre territoire. Nous ne pouvons que nous féliciter de la réalisation de ces opérations, alors que le parc de logements sociaux est toujours déficitaire et le besoin toujours plus important dans notre région particulièrement touchée par la précarité.

Néanmoins, cet état de fait nous oblige à nous assurer que les conditions de logement sont satisfaisantes et garantissent un minimum de prestations pour les usagers.

Nous avons pu constater, sur certains sites, que ces conditions ne sont pas toujours remplies avec des logements quasiment insalubres et des parties communes laissées à l'abandon. Je pourrais citer quelques exemples récents que tout le monde a en tête, notamment la problématique survenue dans le quartier des Salines à Aiacciu, et ils sont nombreux.

Le risque financier pris par la collectivité peut avoir une contrepartie pour le garant.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, quelles sont les contreparties exigées par notre Collectivité aux bailleurs sociaux actuellement ?

De quelle latitude dispose-t-on pour exiger un minimum de prestations, qu'elles soient d'ordre social ou d'entretien des locaux de la part des bailleurs sociaux afin qu'ils garantissent des conditions décentes de logement pour les usagers ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. C'est le Président de l'Agence d'urbanisme qui répond. Je vous en prie.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente.

Mmes et MM. les conseillères et conseillers territoriaux,

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord vous dire que les rapports que vous évoquez dans votre question ne seront pas examinés au cours de cette session, puisqu'ils ont été examinés hier lors de la Commission permanente délibérante et qu'ils ont fait l'objet d'un large débat, très enrichissant par ailleurs, avec l'ensemble des groupes et qu'ils ont été adoptés.

J'en viens plus précisément à votre question, relative aux garanties d'emprunts qui appellent à mon sens deux niveaux de réponses.

Le 1er niveau, qui est le point d'entrée de votre question donc, concerne les aides indirectes octroyées par notre Collectivité dans le cadre de ces garanties d'emprunts : il s'agit de garantir des emprunts accordés aux bailleurs sociaux publics ou privés par la Banque des territoires, Caisses des dépôts et Consignations.

Ces prêts sont accordés dans des conditions financières particulièrement avantageuses pour les bailleurs, soit pour la réalisation de constructions neuves, soit pour l'acquisition ou réhabilitation de logements anciens.

En termes de montants financiers, ces garanties s'élèvent aujourd'hui à environ 40 M€ (dont plus de la moitié est assurée par notre Collectivité) ; ce soutien a permis la création ou la réhabilitation par les bailleurs sociaux d'environ 1 000 logements.

En ce sens, on voit que ces garanties d'emprunts participent à l'amélioration des conditions de vie des résidents et tendent à résorber les situations, et en effet vous avez raison et je partage ce constat, indécemment rencontrées encore trop souvent dans certains secteurs qui sont vétustes, dégradés, notamment dans les bâtiments les plus anciens, c'est vrai aux Salines bien-sûr mais aussi à Lupinu ou à Pifanu.

Au sujet des risques financiers pour notre collectivité, il est important de préciser que divers mécanismes permettent de les limiter fortement, et j'en cite quelques-uns : dispositifs de prévention par les fédérations HLM, contrôles de l'agence nationale du logement social (ANCOLS) et de la Chambre régionale des comptes, examen de l'équilibre des opérations par les services de l'Etat, donc autant d'outils qui permettent de sécuriser ces opérations avec un taux de sinistralité très faible.

La contrepartie de ce risque est notamment de permettre aux garants, donc notre Collectivité et éventuellement les communes ou les EPCI, de bénéficier d'une part réservataire de ces logements (généralement comprise entre 20 et 30 %), mais ce qui est important c'est que nous allons rencontrer très prochainement les différents bailleurs sociaux, notamment privés, pour définir plus précisément avec eux, la gestion de ces flux, notamment au niveau de leur annualisation.

Le deuxième niveau concerne les aides directes à la pierre, donc, garanties d'emprunts, aides indirectes, notamment dans le règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « una casa pè tutti, una casa per ognunu » qui a été adopté en 2018 par votre Assemblée et qui offre des contreparties explicites ou implicites de différents ordres et qui vont bien au-delà de celles liées aux seules garanties d'emprunts :

- Premièrement, il s'agit de proposer des logements à des prix abordables pour les ménages, je crois que c'est fondamental, bien inférieurs à ceux des marchés.

- Deuxièmement, il s'agit de respecter les dernières normes en matière énergétique, notamment pour les logements neufs mais aussi dans la rénovation à travers les labels BBC.

- Troisièmement, il s'agit de travailler avec le CAUE (c'est en cours), afin d'imposer aux bailleurs sociaux des critères environnementaux et architecturaux pour ces constructions ou pour les rénovations, et ça bien en amont de la réalisation des projets.

Donc, conditions difficiles pour les bailleurs sociaux et la création de logements, vous connaissez les facteurs : un marché immobilier tendu voire spéculatif, une hausse du coût du foncier, une inflation sur les matériaux de construction...

D'où la nécessité d'un soutien sans faille de notre Collectivité, c'est une priorité pour nous, et je vous invite dès demain à débattre lors de l'examen du rapport relatif au pouvoir d'achat où la question du logement occupe une place centrale.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

La question suivante va être posée par Mme BRANCA, pour « Core in fronte ».

Avete a parolla, Signora cunsigliera.

*** Question orale N° 2022/O1/012 déposée par Marie-Claude BRANCA au nom du Groupe « Core In Fronte » : Par un serviziu publicu paisanu**

Mme Marie-Claude BRANCA

Bonghjornu à tutti !

A diciaraghju in corsu parchì tutt'ognunu capisca.

Pochi ghjorni fà, Core In Fronte hà postu a dumanda di l'avvena di I strutturi amministrativi in i rughjoni di u Suttanacciu, di u Taravu, di u Valincu è di l'Alta Rocca.

Issi strutturi cuncirnighjani stabilimenti di Santa Maria Sicchè, Livia, Sartè, Portivechju è Bonifaziu. Toccani i servizii pubblici di u Tisoru Publicu è di l'Impositi.

Spartimu u principiu di serviziu Publicu. In u stessu tempu ramintemu u rolu sviatu d'issi stabilimenti ch'è anu sempri accumpagnatu issa pulitica inquisitoriala di a Francia, sin'è logichi ripressivi contr'à anziani prighjuneri pulitichi.

Issu custatu metti in rilievu i limiti d'issu serviziu publicu à l'usu francesu. Issi limiti piddani oghji un'altra dimensioni par via d'una cuncentrationsi strutturali par rughjoni finanziariii ch'è accresci un andatura di privatizzazioni è di delocalizzazioni di l'impieghi paisani.

Issi cundizioni particepighjani à rinfurzà l'assuffuchera economica di u nosciu paese, aumentani u spussessu di i nosci tarri, impighjuriscini a desertificazioni di monda di i nosci pievi è strughjini u nosciu tissutu suciali. Cundannendu di più l'intaressi culletivi, sa pulitica amplifichighja a scursizzazioni di l'impieghi par via d'una vinuta calculata d'aghjenti d'altrò è sottu ordini precisi.

Hè ora di fà la finita incù sa pulitica contr'à a Corsica. Hè ora di metta in ballu un veru sirviziù publicu par tutti i paisani. In sa logica di custruzioni di a noscia supranità è ind'è a cuntinuità di u Riacquistu, rivindichemu com'è prima tappa ch'edda sia rifletuta è messu in ballu una vera tarritorialisazioni strutturali d'issi servizii sottu a respunsabilità di a Culletività di Corsica, rimanighjendu à u stessu tempu a so impiantazioni in i nosci tarritori.

Dumandemu in a logica d'unità è d'equità tarritoriali ch'idda sia niguziata issa pruiezzioni d'avvena, ch'è ci pudarà parmetta di fà fronti à u spussessu fundiaru, l'avvilimentu di i nosci paesi è pasciali, è di participà à pruducia attività economichi.

Vi dumandemu dunqua :

- Al di là di a tarritorialisazioni di u solu impositu com'è mezu di lotta contr'à a spiculazioni, seti d'accusentu pà intraprenda pulitichi in sa logica è à tarritorializà i strutturi ch'è rilevanti di u Tisoru Publicu è di l'impositi ?

- Seti d'accusentu pà metta in ballu un veru Serviziù Publicu Paisanu à pro di l'intaressi culletivi di a Corsica ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora Cunsigliera. Vi hà da risponde Lauda GUIDICELLI per u Cunsigliu esecuttivu.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Cara Cunsigliera,

Vi ringraziu per a vostra dumanda.

Aghju u listessu affettu pe a difesa di u serviziu publicu, quellu ch'è serve a ghjente, ch'è garantisce un accessu à tutti è da pertuttu.

A vostra dumanda cuncerna a territorialisazione di u Tesoru Publicu è di i servizii di l'impositi ; aghju vistu l'azione ch'avete fattu in Sartè. Ùn sarete micca surpresi s'è vi dicu ch'è si tratta qu'è di competenze di u Statu. U Cunsigliu esecuttivu di Corsica ùn si pò micca, da solu, ingagià.

Di sicuru, mentre ch'è u Statu ci ricusa l'aspirazione à l'autunumia, purtata da

tanti Corsi, hè leghjittimu per noi di dumandalu di spiegà a so logica. Pudemu facilmente pinsà chì u Statu francese hà una logica, ancu un pianu bellu precisu per i territorii ch'avete mintuatu riducendu è ancu chjuvendu i so servizii publichi. Quì, vecu una vulintà chjara d'indibulì isse pieve, ma forse sò troppu pessimista.

A vostra dumanda mi permette quantunque di ramintà chì avemu dighjà participatu à pareghje mubilisazione è riunione chì concurnavanu a riorganizzazione di i servizii di a Direzione Generale di e Finanze Pubbliche. U Cunsigliu esecutivu ci era, accant'à i sindacati, è in presenza di rapresentanti di u Statu. L'avemu fattu ancu per d'altri servizii di u Statu, sempre ne u rurale.

Avemu parechje volte dichjaratu chì tutte ste decizione di riorganizzazione sò intutale cuntradizione cù i scopi cumuni di rivitulità di a muntagna è di u rurale. Bella sicura, sò sempre decizione chi si piglianu senza l'avvisu di l'eletti di a nostra Cullettività è di quelli di u rughjone.

L'azione di a Cullettività di Corsica s'hè tradutta cù duie deliberazione:

1) a prima, aduprata à l'unanimità, l'11 di ferraghju di u 2019, da a Camera di i Territorii. Dumandava un muratoriu per a riorganizzazione di i servizii publichi ind'è i territorii di muntagna è prupunia a creazione d'una cummissione ad hoc nant'à i servizii pubbliche i territorii,

2) a siconda, vutata da l'Assemblea di Corsica à l'unanimità, pruposta da u Cunsigliu esecutivu, u 23 di maghju di u 2019. Dumandava a creazione di sta Cummissione cumposta d'eletti di l'Assemblea è di a Camera di i Territorii.

Dopu à què, era statu decisu cù a Prifetta Chevalier, chì una Cummissione mista seria stata messa in piazza per riflette nant'à a carta di l'impiantazione di i servizii publichi.

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu vulia assicurà sta dimarchja è dunque, ha scrittu à i Ministri concurnati, fra quali u Secretariu di Statu incaricatu di a ruralità, Joël Giraud, per ottene un arbitragiu da u Guvernu per ste duie dumande.

Hè stata dinò fatta a pruposta à tutti i Presidenti d'intercummunalità di sustene isse dumande, pensendu chì, oghje o dumane, stu prublema sarà quellu di tutti i rughjoni di Corsica.

Oghje, bisogna à ricunosce chì sta Cummissione ùn hè ancu stallata è u prugettu di riorganizzazione pare cuntinuà, mà senza nisuna cuncertazione.

Per rispondevi altrimenti, diceraghju chì l'impiantazione di i servizii publichi ne u rurale deve, più chè mai, esse u risultatu d'una dimarchja spartuta cù tutti l'eletti corsi, cù un impiantazione di u più grande numaru di servizii di prossimità per luttà contr'à a desertificazione è incuragisce u mantenimentu di l'attività è di l'impieghi in sti lochi.

Ci tuccherà dunque à rinnuvellà insieme a dumanda di muratoriu per tutte e suppressione o riorganiszazione, è a dumanda di stallazione di sta Cummissione.

D'altronde, a seconda parte di a vostra dumanda mi permette d'annuncià, un pocu più prestu chì previstu, chì simu in traccia di travaglià cù Julien Paolini, è a Direzione di e sulidarità territoriale, nant'à un raportu chì vi sarà presentatu da quì à pocu.

Stu raportu vi pruponerà di manera cuncreta a nostra visione di a territorialisazione, di l'accumpagnamentu (mi piace di più issa parolla) che no vulemu mette in piazza per i nostri territorii, cù in priurità un azzione dedicata à i rughjuni i più cuncernati.

Faremu pruposte cù soluzione pratiche, prammatiche, sempre legate à a realtà. Sarà quistione di u mantenimentu è di u sviluppu di i servizii cù lochi chì puderanu diventà punti strategichi per sti rughjoni, custruendu un'offerta di servizii è di rilazione glubale, sempre adattate à u locu, per prupone u serviziu u più necessariu.

U rolu di a CdC hè di gesti, di stimulà è di cuurdinà sti servizii.

Ci tuccherà dinò à megliurà l'accessu, a visibilità è l'efficacità di l'azzione pubblica.

L'avete capitu, cara Cunsigliera, vulemu mette tutta a nostra forza per sustene u serviziu publicu dapertuttu induve i Corsi campanu è induve i Corsi ne anu bisognu.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. L'altra dumanda à bocca hè quella chì hà da esse posta da Hyacinthe VANNI è Véronique ARRIGHI.

Ghjè Hyacinthe VANNI chì l'hà da leghje, andate puru.

*** Question orale N° 2022/O1/014** déposée par HYACINTHE VANNI ET VERONIQUE ARRIGHI au nom du Groupe « Fà Populu Inseme » : **Renforcement des moyens des services d'incendie et de secours.**

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. L'aghju da leghje in francese, chì ùn appianu micca a scusa di micca capì.

Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

Les services d'incendie et de secours Corses sont d'ores et déjà confrontés à des évolutions systémiques, lesquelles génèrent des charges importantes, laissant apparaître une trajectoire financière qu'il convient d'anticiper.

La Corse, considérée comme un massif forestier unique n'échappe pas aux changements climatiques. Leurs effets sont déjà sensibles en Corse. Une sécheresse des sols accrue, des précipitations en baisse et une recharge des barrages plus aléatoire sont déjà prégnants. Des incendies de grande ampleur frappent l'île y compris en hiver et l'hypothèse de méga-feux en Corse n'est plus à exclure.

Ce changement climatique entraîne aussi des catastrophes, telles que nous en avons déjà connues, à probabilité d'occurrence en hausse, comme des tempêtes de vent ou des crues torrentielles. C'est tout le paradoxe de ce phénomène. Les modèles disponibles établis par les chercheurs pour la Corse, prévoient des scenarii inquiétants.

Dans le domaine du secours à la personne, nos services d'incendie et de secours font face à une sollicitation croissante au fil des années jusqu'à représenter près de 80 % de l'activité opérationnelle. Les déserts médicaux, le vieillissement des populations et l'accroissement démographique ne pourront qu'aggraver cette situation. Les sapeurs-pompiers restent très souvent les derniers acteurs publics en zone rurale.

En somme, la pandémie de la Covid-19 que nous vivons depuis 2020, ainsi que les coûts induits par ce contexte sont très lourds, ils deviendront à très court terme insupportables malgré des conventionnements.

En effet, les missions exercées obligent nos établissements publics à se doter d'un format de réponse opérationnelle adapté en termes de personnels et matériels, notamment aériens.

À ce jour, la Corse dispose de moyens "nationaux" terrestres et aériens principalement en période estivale. Pourtant, le caractère répétitif des feux de forêts de grande ampleur en période hivernale nous alerte, je pense notamment aux feux de Chiatra en 2018, de Calenzana en 2019 ou de Quenza en 2020 qui ont ravagé des centaines d'hectares. Il serait donc judicieux de disposer de gros moyens opérationnels aériens et terrestres pendant l'hiver afin d'être plus réactifs.

Pour mémoire, les missions de ces services s'inscrivent dans le périmètre régalien, exercées sous le commandement des autorités de police compétentes. S'agissant des ressources financières, les services d'incendie et de secours les tirent de la Collectivité de Corse, des communes et intercommunalités, au titre de dépenses obligatoires. Ce type de financements croisés est toutefois affecté par le plafonnement des contributions communales prévu à l'article L1424-35 du CGCT, ce qui représente d'ailleurs une charge très lourde pour ces collectivités et qu'il est bien sûr inenvisageable d'augmenter à ce stade. Néanmoins la situation est, à l'évidence, pénalisante pour la Cullettività di Corsica, qui se retrouve seule à assumer les évolutions et se voit dans l'obligation d'augmenter chaque année sa contribution aux services d'incendie et de secours.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, compte tenu de tous ces éléments, comment pourrions-nous trouver d'autres pistes de financement afin de soutenir tant en investissement qu'en fonctionnement, ces établissements si essentiels à notre territoire et sa population ?

Par ailleurs, serait-il possible d'obtenir de la sécurité civile des moyens opérationnels, voire même des soutiens financiers, et ce hors période estivale, afin d'avoir une politique de lutte contre les incendies plus efficace sur l'ensemble des périodes à risques ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u Presidente chì hà da risponde mi pare, andate puru.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

Je sais que c'est une question qu'il vous tient à cœur de poser.

Vous vous êtes également exprimé au nom du SIS de Corse du Sud, je sais qu'il y a beaucoup d'élus qui ont eu des responsabilités, je pense notamment

à Pierre POLI, d'autres qui ont été les membres des conseils d'administration.

Je vais répondre rapidement, car nous sommes dans le cadre des questions orales, mais cela nous permet de faire un focus sur une problématique globale que l'on va évoquer y compris à travers notre discussion d'orientations budgétaires. La question que vous nous posez est au croisement de trois enjeux qu'il nous appartient de concilier.

Le premier, c'est une évolution des besoins,

Le deuxième, c'est une insuffisance des moyens pour faire face à ces besoins,

Le troisième est : comment engage-t-on des réformes qui sont souvent des réformes de structure, pour mettre en adéquation les besoins et les moyens ?

Premièrement, l'évolution des besoins. Vous l'avez dit, le réchauffement climatique crée une nouvelle donne. Hasard du calendrier, vous le faisiez remarquer, il y a 3 ans, les uns et les autres, nous étions sur les réseaux sociaux ou sur le terrain pour constater, pour les élus, ou pour se battre pour les élus en charge de responsabilités et les professionnels de la lutte contre le feu, les volontaires, contre des incendies hivernaux catastrophiques. Notamment en Balagne ou dans la Plaine.

Même s'il y a des initiatives positives comme, par exemple, lutter contre la déprise, réinstaller des agriculteurs, mettre en production des surfaces qui sont aujourd'hui abandonnées aux maquis et à la végétation, et qui ont participé à faire reculer les risques d'incendies, notamment à travers le travail qui est mené par l'ODARC ou les FORSAP, au-delà de ça, il y a un changement climatique catastrophique, c'est la première constatation. On va avoir de plus en plus de besoins et il faut donc recentrer notre politique contre les risques naturels, de façon générale, et contre les incendies en particulier.

Deuxièmement, face à l'incapacité à répondre à ces besoins avec nos moyens actuels. Je voudrais rappeler que depuis 2018, nous sommes engagés à la fois dans une politique de rationalisation, de contractualisation et de renforcement du soutien au SIS 2A et au SIS 2B. Les conventions d'objectifs et de moyens passées entre la Collectivité de Corse et les deux SIS nous permettent d'atteindre un niveau d'aide en investissement et en fonctionnement sans équivalent.

Je vous rappelle que les SIS dépendent, pour leurs dépenses de fonctionnement, aux $\frac{3}{4}$ de la contribution de la Collectivité de Corse.

Pour avoir les chiffres en tête, 8 M€ en investissement pour les deux SIS ; à

savoir, renouvellement des matériels, et amélioration des casernes avec un financement complété et apporté par la Collectivité et le comité de massif et depuis 2018, en 3 ans, et 181,437 M€ au titre du fonctionnement.

Donc, vous voyez l'importance de cette contribution alors que l'Etat, lui, n'a contribué qu'à concurrence de 30 M€ soit 16 % seulement de la dépense totale, là où nous, nous mettons 75 %.

Le problème, c'est que c'est un effort qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas assumer. Je rappelle un grand ratio, nous nous fixons à nous-mêmes une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,5 % pour la Collectivité de Corse, pour être dans une trajectoire soutenable par rapport à nos objectifs. Les SIS augmentent de 9 % par an en fonctionnement, on ne peut donc pas continuer.

Quelles sont les pistes ? D'abord il faut une optimisation des dépenses, c'est l'effort que je vous ai demandé de mener, c'est un effort qui est de court, de moyen et de long termes ; l'optimisation des dépenses qui ne peut pas passer par une dégradation des conditions de travail ou des conditions d'intervention, mais pilotage rigoureux de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, réflexion sur l'optimisation des temps de travail, etc.

Il y a ce travail-là, il y a ce travail de convention d'objectifs et de moyens et de mutualisation, il y a la réflexion aussi sur la territorialisation totale ou partielle qui est un objectif stratégique mais dont on sait aussi qu'elle va avoir un coût, il faudra donc le maîtriser au mieux. Et puis il y a des sources de revenus complémentaires à optimiser et à explorer, je pense par exemple à un meilleur recouvrement des recettes, avec notamment la facturation des hôpitaux, mais ces hôpitaux sont eux-mêmes en situation extrêmement tendue au plan budgétaire, pour ne pas dire plus ; c'est donc le serpent qui se mord la queue. Et puis la recherche de financements complémentaires, le fonds montagne, les fonds européens et autres financements contractualisés.

Enfin, il me semble effectivement que nous devons avoir un dialogue marqué par la confiance et la réciprocité.

Je prends un exemple, pendant la crise Covid, une prime a été versée, en tous cas dans le principe, a été arrêtée par le gouvernement et c'est nous qui en avons porté le coût.

Je crois qu'aujourd'hui dans le cadre de la réflexion globale il faut demander à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités, de contribuer aussi bien en termes d'investissement que de fonctionnement au fonctionnement des SIS qui reste des

éléments indispensables dans les villes comme dans les territoires ruraux de l'intérieur et cela ne nous étonnera pas que je transmette un message très amical de soutien et d'admiration à ces personnels que nous connaissons pour la plus part d'entre eux personnellement, mais nous savons aussi collectivement combien ils comptent pour la Corse et pour les Corses.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

A dumanda à bocca chì vene avà hà da esse posta da Catherine COGNETTI-TURCHINI. Vous avez la parole, Mme la Présidente.

* **Question orale N° 2022/O1/010** déposée par Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du Groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : **Gestion de la compétence Eau & Assainissement**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'obligation de transfert à l'EPCI de la compétence Eau et Assainissement avait été introduite par la loi NOTRe d'août 2015. Aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020 et aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026.

Or, quatre ans après, l'article 14 de la loi Engagement et Proximité de décembre 2019 a assoupli cette contrainte.

Si la loi 3DS, récemment promulguée maintient l'échéance du 1er janvier 2026 pour le transfert, elle impose que les communautés de communes et les communes qui les composent organisent un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

Les élus locaux qui, pour la plupart d'entre nous, sommes dans cet hémicycle devons faire face avec difficulté à la collecte des déchets, avec ce que cela implique en moyens humains d'une part, financiers d'autre part puisque les budgets des intercommunalités sont mobilisés pour moitié pour l'exercice de cette compétence. Et maintenant nous devrions de surcroît assumer la compétence eau et assainissement au niveau intercommunal.

Sans compter que la gestion de l'eau dans une commune revêt également une dimension sociale, les conseils municipaux souhaitent conserver ce levier. Notre île qui regorge d'eau pourtant pas la région où le coût au mètre cube est le plus bas.

Nous savons tous également que le coût varie en fonction du mode de gestion s'il s'agit d'une régie, d'une concession, DSP, etc.

Nous connaissons les contraintes géographiques et les investissements nécessaires.

Il faut aussi prendre en compte que, dans les zones rurales, l'habitat dispersé oblige à un réseau de distribution de grande longueur.

Alors, comment une intercommunalité peut gérer de façon efficiente ce type de difficultés, surtout dans des territoires comme celui de la communauté Pasquale Paoli, composée de dizaines de communes s'étalant sur plus de 1 000 km² ?

Bref, autant d'éléments objectifs et fondés pour nos communes qui aspirent pour la plupart à conserver leurs prérogatives dans ce domaine d'action. Ce qui me conduit à vous solliciter, M. le Président, pour que les services compétents de la Collectivité réalisent un audit de la situation actuelle afin de connaître les communes qui ont déjà transféré la compétence et celles qui aspirent à la récupérer conformément aux dispositions de la loi Engagement et Proximité. Un état des lieux est nécessaire pour la mise en place des politiques de l'eau à venir. Y souscrivez-vous ?

Au-delà, acceptez-vous de positionner la Collectivité en faveur du maintien des prérogatives « eau » et « assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes ?

D'une part, pour conforter la commune comme cellule de base de la démocratie locale ; d'autre part, pour conforter le principe de subsidiarité, les transferts volontaires, le choix du mode de gestion (en régie ou non) des compétences, notamment pour l'eau et assainissement, sachant que les élus sont attachés à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement.

Je sais que cette prérogative est étatique, simplement je souhaiterais faire savoir qu'un texte a été voté en ce sens au Sénat, qui ne supprime pas le transfert mais le rend facultatif, c'est une option non obligatoire selon le principe de compétence.

En espérant que le texte passe prochainement à l'Assemblée nationale, nous demandons au Conseil exécutif et aux parlementaires de la Corse de soutenir et de voter ce texte pour permettre aux communes de conserver leurs prérogatives dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Vi hà da risponde u Presidente di l'Uffiziu di l'acqua.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Madame la Conseillère, merci pour votre question,

Vous le savez, depuis de nombreuses années nous sommes dans une trajectoire, en matière législative, qui a pour objectif de renforcer les compétences des EPCI.

En matière d'eau, depuis le 1er janvier 2018, vous le savez aussi, les EPCI sont compétents en matière de GEMAPI.

Vous l'avez rappelé, au 1er janvier 2026, ils le seront en matière de gestion d'eau potable et d'assainissement.

Par ces législations successives, le législateur lui, pense qu'au-delà des aspects de rationalisation et de mutualisation il s'agit de palier un manque de compétences techniques et financières des petites communes.

En face, de nombreuses communes de France et bien sûr aussi de Corse s'opposent fermement au transfert de compétences, arguant, et cela peut se comprendre, que l'on est d'abord dans une perte de compétence qui continue de s'affirmer, mais aussi sur un sujet de gestion de proximité, de spécificité territoriale, et enfin, un sujet important qui est celui de la maîtrise du prix de l'eau.

En l'état aujourd'hui, la situation en Corse nous démontre qu'il y a 5 communautés de communes ou d'agglomérations qui exercent cette compétence : la

CAPA, la communauté d'agglomération de Bastia, les communautés de communes du Valincu-Taravu, Marana-Golu et l'Isula-Balagna, ce qui représente à peu près 200.000 habitants.

A cela s'ajoute une dizaine de syndicats intercommunaux ayant aussi la double compétence et représentant à peu près 60.000 habitants ; le reste, 168 communes, exercent toujours elles-mêmes cette double compétence.

Pour faire une première réponse sur votre questionnement sur la position de la Collectivité de Corse, je pense que, à ce stade, nous ne pouvons pas présenter une position affirmée, tout d'abord car ce n'est pas un champ de compétence directe, vous l'avez souligné, et par ailleurs parce que nous considérons que c'est d'abord un débat qui doit avoir lieu entre les communes et intercommunalités.

C'est pour cela que nous proposons que la Chambre des territoires se saisisse de cette question, de ce débat, qu'elle puisse travailler, amener des réponses, notamment en termes de pistes de décisions et de principes d'actions.

Elle pourra le faire en s'appuyant sur la SOCLE, qui est un document annexé au SDAGE 2022/2027, et qui établit déjà un bon état des lieux et des perspectives en matière de gouvernance.

Pour autant, même si nous ne sommes pas en domaine de compétence directe, je veux quand même rappeler le travail qui est fait par la Collectivité de Corse et par les services, en matière d'appui aux communes et intercommunalités sur cette question de la gestion de l'eau ; appui financier en 2021, 15 M€ ont été affectés sur ces politiques par la Collectivité de Corse au service des territoires, communes et intercommunalités.

En matière de soutien technique, vous le savez aussi, la Collectivité de Corse dispose de services d'assistance technique : SATEMA pour la gestion des milieux aquatiques, SATEP pour la gestion de l'eau potable, SATESE pour l'épuration et la gestion de l'assainissement.

Ces services sont à la disposition des communes.

Je terminerai en vous disant qu'au-delà de ces questions de gouvernance qui sont importantes, ce que l'on veut mettre en avant c'est l'enjeu stratégique de la gestion de l'eau dans nos territoires, et nous, nous pensons, nous voulons l'affirmer, et nous le ferons à nouveau, qu'une des solutions est le travail en co-construction avec les territoires à des solutions innovantes et adaptées, qui prennent en compte à la fois les besoins et les ressources, ainsi que la préservation des milieux aquatiques.

Je vous remercie.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

La question suivante va être posée par Véronique PIETRI. Andate puru.

*** Question orale N° 2022/O1/017 déposée par Véronique PIETRI au nom du Groupe « Core In Fronte » : Par a salvezza di u bè suciali di u cumplessu d'alata e contr'à a spiculazioni**

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Presidenti,

Allora chì, pochi ghjorni fà, era adduttata in prima littura à l'Assemblea naziunali francesa una pruposta di leggi, difesa è purtata da u diputatu Acquaviva, cunsiderata da a vostra magiurità coma impurtanti pà luttà contr'à u fenomenu di spiculazioni fundaria è immobiliare, parmittendu à a nostra cullettività di metta in ballu u so drittu di prianzioni, una dura rialità si ghjoca quì, in a difesa di l'intaressi di u Populu Corsu, nantu à a so tarra, com'è quì in a cumuna d'Alata.

Cumencia st'affari incù a vulintà di a municipalità di salvà di u smembramentu è di a spiculazioni a residenza albergu à valori suciali di u Paesi di Lava. Voli fà valè u so drittu di prianzioni, postu chì stu drittu hè dighjà soiu.

Dumanda allora aiutu à i so partinari stituziunali cumu a Cummunità d'Agglomerazioni di u Paesi Aiaccinu chì anc'eddu hà aduttatu à l'unanimità a missa in ballu di st'arnesu.

Ci voli à sapè chì, un ingaghjamentu finanziaru era statu presu in u Pianu di Trasformazioni è di l'Invistimentu pà a Corsica, appuntu privistu par a rinovazioni energetica di Paesi di Lava, parchì chì, dipoi dui anni è i prublemi di stu cumplessu, a cumuna d'Alata avia travagliatu assai nantu à u cartularu.

Un antru partinariu hè a nostra Cullettività, pà l'intramessa di u so Uffiziu Fundariu, criatu pà intarvena è purtà i cartulari finanziari di a prianzioni, quand'eddu ùn faci micca da par eddu ghjucà st'arnesu, com'eddu t'hà a pussibilità di fà la.

Una dumanda hè dunqua stata fatta à l'Uffiziu Fundariu pà mutualizzà mezzi in u quadru d'issu cartulari finanziariu è una deliberazioni di u cunsigliu municipale di u 16 di dicembri di u 2021 avia datu u so drittu di prianzioni à l'Uffiziu, ma, ùn hè statu pussibili l'aiutu.

À creda chì, postu chì Alata ùn hè nant'à l'isula di Cavallu, un c'hè bisognu di attivà st'arnesu di a prianzioni...

Simi, in tarra corsa cunfruntati ogni ghjornu à ssa prissioni spiculativa è, in tantu chì cullettività di Corsica ùn pudemi stà senza fà nunda.

Hè un esempiu, st'affari, di a nostra incapacità à pruteghja u nostru bè cumunu, tarri, monumenti, siti archeologici... dev'essa più maiò a nostra ambizioni d'evoluzioni statutaria è di quadri.

Vi femi dunqua sti dumandi :

Chì cunteti di fà in stu cartularu ?

Chì visioni strategica vuleti metta in piazza incù stu drittu di prianzioni ?

Da u di à u fà : quandu cunteti di passà da i discorsi d'intenzioni à l'atti, aspittati da assai di i nostri paisani par ch'idda sia rispittata a nostra tarra è i so bè à u nomu di l'intaressu cullettivu ?

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. A parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu per a vostra quistione.

Pensu chì nant'à u fondu, scumpertimu a listessa vulintà è u listessu scopu di pruttregge a terra, u nostru patrimoniu materiale è immateriale.

Nant'à l'esempiu precisu di u Paese di Lava, pensu ch'ùn avete micca tutti l'elementi è s'è vo mi permettite, i vi ramenteraghju ancu à u livellu tecnicu è à u livellu

di e date, per cunfirmà vi ch'avemu fattu tuttu ciò chè no pudiamu fà, cù i mezi chì sò i nostri, chì sò troppu debuli è ghjè per quessa, ghjustu à puntu, chè no circhemu è chè no circheremu insemi à rinfurzà li.

Allora, nant'à l'affaire di u Paese di Lava, vous rappeler d'abord que l'Office foncier de la Corse n'a pas de droit de préemption propre, il ne peut exercer un droit de préemption que si une commune, intéressée par une acquisition, le lui délègue dans des formes requises, c'est-à-dire une délibération du conseil municipal. Donc ça, c'est le cadre juridique général.

En ce qui concerne l'affaire du Paese di Lava, nous n'avons pas eu l'accès à toute l'information, et c'est normal, j'ai envie de dire, c'est d'abord quelque chose qui relève de la compétence communale et éventuellement communautaire, donc je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas que U Paese di Lava situé sur la commune d'Alata est, jusqu'à aujourd'hui, la propriété du comité social et économique du centre de l'énergie atomique qui envisage de le vendre.

Dans cette perspective, il y a eu des discussions, y compris avec la commune et dès le mois de mai 2021, le conseil communautaire de la CAPA a délibéré, faisant suite à une saisine du maire d'Alata, sur le principe de l'acquisition du village de vacances.

Pour entrer dans le détail de l'opération en question, la commune d'Alata a reçu le 26 novembre 2021 une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la vente pour un montant de 4,65 M€. A compter de ce délai qui courrait, il y avait 2 mois pour exercer le droit de préemption ; à titre principal, c'est la commune qui doit l'exercer, ou alors elle doit le déléguer à l'Office foncier.

Le 10 novembre, la commune nous a sollicités (l'Office foncier), en demandant une réunion de travail ; il y a eu une réunion dès le 18 novembre 2021 qui a fait le point des différentes possibilités.

J'ai moi-même, à la demande du maire, adressé un courrier pour dire que nous étions intéressés, sur le principe, à l'acquisition via l'Office foncier pour renforcer la position du maire, et celui-ci a transmis une délibération le 20 décembre nous demandant d'exercer le droit de préemption.

Nous n'avons pas eu le temps de le faire puisque le 26 décembre, le délai se terminait.

Qu'a fait le maire ? Il a demandé un délai complémentaire de 2 mois, lui seul pouvait le faire, il semble qu'il y ait eu des difficultés juridiques de ce côté-là et le délai complémentaire n'a pas couru, il y a donc eu une carence, le délai de préemption a expiré au 26 décembre sans que l'Office foncier ne puisse intervenir et à partir de là, il ne peut plus avoir de place que pour les négociations amiables.

Ce sont les négociations qu'a menées à titre principal le maire, soutenu par le conseil communautaire, mais également par l'Office foncier et le Conseil exécutif de Corse puisque nous avons eu une nouvelle réunion avec le maire, Etienne FERRANDI, le Président de la communauté d'agglomération, Laurent MARCANGELI, et les différents services, et à ce moment-là nous avons fait le point y compris sur la faisabilité.

Le maire a donc relancé en disant « même si je ne peux plus préempter, je souhaite me positionner, on a essayé de rechercher un financement ». J'ai dit, et je réponds à votre question, très sincèrement au maire en lui disant « combien pouvez-vous mettre ? ». Il m'a répondu qu'à ce stade il ne pouvait rien dire, il m'a dit « pouvez-vous financer la totalité de l'acquisition ? », c'est-à-dire environ 5 M€.

Je lui ai donc répondu que 5 M€ représentaient le budget de l'Office foncier sur toute l'année pour l'ensemble des investissements portés par les communes ! Je ne peux pas faire pour Alata seulement et ne plus rien faire pour aucune autre commune pendant une année, ou même si je lisse, mettre 50 % pour Alata et seulement 50 % pour les autres communes, il y aurait une iniquité, et j'ai fait remarquer au maire que structurellement, l'Office foncier arrivait dans une situation qui était très difficile puisque, parmi ces financements, il y avait un peu plus de 20 M€ de PEI qui ont été consommés.

Aujourd'hui, ce qui est évident, c'est que, premièrement, le droit de préemption est trop faible. Deuxièmement, nous n'avons pas suffisamment de recettes pour le financer, et troisièmement il faut une vision stratégique, partagée entre les communes, les intercommunalités et la Collectivité de Corse. La loi qui a été votée à l'initiative de Jean-Félix ACQUAVIVA et des députés nationalistes est une première réponse, à mon avis, elle est importante parce qu'elle acte un principe d'élargissement du droit de préemption et la création d'une recette nouvelle, et c'est dans ce sens qu'il faut aller.

Dernier point, sur le PTIC par exemple, j'apprends que cette opération avait été inscrite au PTIC et tant mieux pour la commune d'ALATA.

Je fais deux remarques : la Collectivité de Corse n'a jamais été informée de ça, il y a donc là une carence des services de l'Etat. Deuxièmement, le plan de financement n'a certainement pas été respecté, sinon la commune d'ALATA aurait pu mobiliser au moins pour un financement partiel de l'opération, et cela montre bien qu'il faut une vision globale et partagée.

Mais sur le fond, je partage à la fois le constat d'une insuffisance, et la volonté de renforcer les moyens juridiques et financiers au service d'une politique de préemption qui permette de soustraire un certain nombre de biens bâtis ou non bâtis, à la logique du marché.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, O sgiu Presidente. A prussima questione hà da esse posta à u nome di u gruppu « Fà populu in seme », da Jean BIANCUCCI, chì ghjè sparitu... ma ch'hà da vultà...

* **Question n° 2022/O1/015 - Refus de parution d'Arritti** : une attaque supplémentaire contre notre histoire, posée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Fà Populu In seme ».

Jean à tè !

M. Jean BIANCUCCI

D'abord un message : je voudrais remercier l'Etat et le Préfet de nous rappeler que l'on pouvait parler corse et écrire en corse dans cet hémicycle.

Cunnisciti tutti Arritti, u settimanale creatu da Max SIMEONI, faci un tempu, di dicembre di 1966, faci un beddu pezzu, è sapeti dinò chì ghjè un ghjurnale legatu à a rivendicazione autonomista.

Dipoi 1980, publicheghja l'annunzi legali, mà l'autorisazioni hè data da i Prifetti di i dipartamenti, ghjè cusì.

Di dicembri scorsu a Prifittura di u Cismonti hà resu una decizioni in favore.

A Prifittura d'Aiacciu hà dumandatu à l'ultima, u 31 di dicembri, à 4 ori dopu meziornu, rinsignamenti cumplimentarii, sapendu ch'è a decisionii difinitiva duvendu essa pigliata annanz' à mezanotti stu ghjornu quì.

O figlioli !

Ci voli dinò ch'è vo sapissiti ch'è u cartularu spostu dipoi u 15 di nuvembri meze mesu nanzu, hè stattu senza osservazioni di qualunqua manera frà tempu.

Malgradu sta travunchjularia, un'aghju micca truvatu un'antra parodda, scuseti, i rinsignamenti sò stati subito dati à i primi ghjorni di u capu d'annu. Faci pocu.

Dipoi, u cartularu cumpletu era in attesa di decisionii. È l'ultimu, l'ultimu ghjornu di u regnu di LELARGE, a piulatta hè falata : Arritti sarà scanattu. Cacciendu l'annuncci legali, u Statu hà vulsutu fà taci è lampà in tarra una voci democratica, una sinsibulità pulitica, allora ch'è oghji ch'è hè oghji, tutta a stampa cunnosci i difficoltà.

Dopu avè ci arrubatu 10 milioni, dopu avè ricumpizzatu a Barbouze BERTOLINI, eru in Bastelica, saraghju forse u solu quì, ma erami numarosi, nimu un cridia ch'è ghjera u SAC ch'è manuvrava, ch'èddi erini i servizii ch'è manuvravani, nimu un sapia. Emi fattu a dimostrazioni ch'è BERTOLINI era u capu di sti Barbouzes quì.

Allora oghji, hè ricumpinzatu !

È vuleriu ramintà a listessu tempu l'attentatu ch'è Arritti hà avutu à succomba in u 77, attentatu di Francia, l'affare hè chjari, l'affare hè chjari, più si campa è più si ne vedi.

O Sgiò Presidenti, st'affari d'Arritti, s'aghjusta à tanti altri malfatti di u Statu. Oghji, à ch'è ni semi ? È ch'è ni pinseti ?

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, O Sgiò cunsiglieru. A parolla à l'esecutivu, à O Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu per a vostra quistione.

A sapete, scumpartu a vostra manera di pinsà, ciò ch'è avete ramintatu à u livellu storicu. Un vi rispunderaghju micca avà perchè ch'è pensu ch'è l'affare d'Arritti hè

un affare trà tant'altri, grave, gravissime di sicuru, ma frà tant'altre affare gravissime è chì facenu sensu, è un sensu glubale.

Dunque mi permettarete di rivene nant'à st'affare quì, cume annant'à l'altre, ind'è u quadru di u discorsu chì faraghju da quì à qualchì minutu.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Dunque a parolla ghjè à Mma BRANCA.

* **Question n° 2022/O1/016 - Par a difesa di u nosciu ambiente maritimu,**
posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Lighjeraghju dinò sta quistione in Corsu, parchì addopru a me lingua in ogni locu è sempre.

A Girulata (Locu classificatu è iscrittu à u patrimoniu Unesco), A Rivelatta (Situ Natura 2000) è a baia di Calvi, a riserva di Bonifaziu, u Parcu marittimu di u Capi Corsu è di l'Agriati, è aldilà l'insempu di u litturali custieru sò dapoì anni anni tocchi da una friquintazioni tramenda d'un turisimu micca ammestratu chi, si ùn femu nunda, rimittarà in causa l'equilibriu è l'integrità di l'ecosistema marinu è litturali.

Issa ricchezza dumanda una pulitica ardita di gestioni chì teni contu d'issi lochi di vita, di a riproduzioni, di u manghjà, di i migratori chì approfittani d'issi arbi di pusidunia.

A Cullettività tarritoriali di Corsica, incù cummuni è intercummunalità, l'Uffiziu di l'Ambiante, l'Agenzi e Uffizi di Corsica, i socioprufessiunali, l'Associ e i Fundazioni adopranu una pulitica chì tocca par via di u Parcu Naturali Rughjunali di a Corsica ssi lochi precisi. Si parla di sviluppu durevuli.

In u 2019 un arrestu d'intardizioni d'armeghju vicinu à i costi pà pruteghjà l'arbi di pusidunia hè statu presu à u niveddu francesu. Qualchì mesa dopu hè stata dicisa una derugazioni chì parmetti l'armeghju di batelli di 24 metra è più in i loca à menu fundi induva, sicondi certi studii, ùn ci sariani micca arbi di pusidunia. Vistu ch'idd'hè un AOT ùn ci sò micca stati studii cumpletti d'impattu annant'à l'ambienti.

14 coffani sò ghjà stati stallati in u 2021 in a riserva di Bunifaziu è da qui à pocu ci ni duvariani essa 90 in tutta a Corsica.

Par no hè primurdiale di pruteghjà è rispittà sti loca naturali, u nosciu ambienti è l'attività di i piscadori chì sarani missi in pirculu da st'armeghja chì favurizighjani a marcantilizazioni di u mari.

Issa decisioni s'upponi à a strategia di l'Unioni auropiana à pro di a biodiversità (Leggi n° 2010-788 di u 12 di luddu 2010, par a prutezioni di u vivu, a leggi n° 2016

- 1087 di l'8 d'aostu 2010 par a ricunquista di a biodiversità) è infini di u Pianu d'Accunciamentu e di Svillupu Durevuli di a Corsica.

1 nosci dumandi sò chjari chjari :

Chì cunteti di fà di pettu à sa decisioni d'AOT ?

Chì cunteti di fà pà pruteghja i nosci loca di pettu à u pirculu pà l'ambienti ch'iddu raprinsenta l'armeghju di sti batelli ?

Ùn pinseti micca chì u nosciu litturali mireta un mudellu economicu più rispittuosi di nosci loca è di i nosci rissorsi invece di u sviluppu di a marcantilizazioni ceca di u mari raprisintata da a missa in piazza di st'armeghja ?

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, Mma a cunsigliera. A parolla chjè a u Sgiò ARMANET per risponde à a questione.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi Presidente.

A ringrazià vi di a vostra dumanda, Cara Cunsigliera

Vogliu di simpliciamente è in principiu chì nant'à si sughjetti assai impurtantissimi, chì a quistione l'aghju da pone differamente : chì cuntemu fà ?

Alors, bien évidemment que c'est un sujet qui ne se présente plus. Nous avons effectivement à faire face aujourd'hui à une fréquentation de ces sites naturels emblématiques, victimes de leur succès, sur lesquels l'Office de l'environnement travaille de manière active et très précise.

Concernant la préservation des herbiers de posidonie, vous l'avez dit et je tiens à vous rassurer tout de suite, les efforts que nous faisons nous amènent aujourd'hui à trouver des remèdes, et vous avez raison de vous interroger, car lorsque l'on parle de remèdes, cela veut dire que l'on a quelques maux.

Diverses mesures ont déjà été prises. Personnellement, je considère que l'on n'a pas été assez loin.

Et même si je vais rappeler que, fin 2019, l'Assemblée de Corse a déclaré l'urgence climatique, écologique et a décidé d'engager une concertation réunissant les institutions de la Corse, la société civile, les universitaires, les chercheurs, les associations, et les acteurs économiques, je rappelle également que les dispositions du schéma de mise en valeur de la mer sont étroitement liées avec ce que nous avons d'ores et déjà écrit dans le PADDUC.

Et personnellement, pour vous le dire très clairement et sans ambages, je considère que nous n'avons pas été assez loin, et que nous n'avons pas été assez restrictifs, et c'est un sujet qui arrivera pour arbitrage au sein même du Conseil exécutif, et qui arrivera pour débat devant notre Assemblée parce que je compte bien sous peu déposer une requête qui nous emmènera à nous poser les bonnes questions.

Aujourd'hui, pour être très clair avec vous, et pour avoir été sur site notamment dans les Bouches de Bunifaziu, je me suis rendu sur place et j'ai pu me rendre compte qu'effectivement, nous avons des mouillages pour la grande plaisance et que les bateaux qui étaient sur site n'étaient pas amarrés là où ils auraient dû l'être.

Je me pose donc plusieurs questions :

Qui contrôle ? Que fait l'Etat, puisque ça lui incombe directement ? Quels sont les moyens de contrôle que nous avons pour dire qui paye quoi en fonction d'un amarrage ou pas ? Le cadre environnemental m'interpelle d'autant plus, puisque les gens qui sont à même d'être sur ces sites ancrent en deçà de là où ils devraient être.

Beaucoup de questions se posent, ce n'est que mon avis personnel que je vous donne, mais j'ai trouvé ça très désagréable d'avoir à accoster des bateaux de plus de 25 mètres qui vous narguent, qui ont nargué l'Office de l'environnement, et sans

avoir aucun moyen de répression immédiate, nous sommes obligés d'établir un procès-verbal qui ne donne pas une suite immédiate. C'est bien ce qui me dérange, et c'est bien ce que j'aimerais porter à votre connaissance et qu'on aura l'occasion de débattre et de travailler ensuite.

Vous évoquez aussi dans votre question les rétropédalages de l'Etat en matière de protection de ces sites ; je viens de les citer. Moi, je rajouterai un manque de moyens criant, mais également un certain passage en force ; ce qui s'est passé à Bunifaziu, c'est vrai que c'est écrit de manière très claire dans le PADDUC, nous avons des zones d'amarrage que l'on doit respecter, mais le passage en force ne doit pas se faire.

Les scientifiques et l'Office de l'environnement doivent donner leur aval et un accord avant que ces coffres-là ne soient déposés, et souvent on met la charrue avant les bœufs et cela me dérange fortement.

Nous serons donc extrêmement vigilants et c'est pour cela que je tiens à reprendre effectivement ce cadre législatif ; nous serons appuyés je l'espère par nos députés, par ailleurs présents et que je salue.

Quoi qu'il en soit, nous devons reprendre la main sur la grande plaisance en Corse et la manière dont les bateaux vont accoster sur nos côtes, et dont ils vont polluer nos sites et notamment le grand dérangement que cela peut poser auprès de nos posidonies. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport au rétropédalage de l'Etat.

Il est clair qu'en 2015 le PADDUC mettait en exergue la nécessité de gérer ce genre de choses, mais je considère que le PADDUC n'a pas été assez loin dans le cadre environnemental que nous devons examiner aujourd'hui et qui est primordial pour notre avenir.

Je vous accorde donc qu'il est nécessaire de poursuivre nos efforts, nous allons le faire ensemble, c'est ce que je vous ai dit en préambule, et je compte bien sous peu vous proposer plusieurs pistes afin que nous essayions de restreindre cette fréquentation qui m'interpelle et m'interroge beaucoup.

A ringrazià vi assai per a vostra quistione è a prestu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, o sgiò cunsiglieri esecutivu. Vulete risponde una parolla, ghjè prevista ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziau è pugneremu di travaddà tutti insieme per pruttegghja u nostru ambiente è pà pugnà di fà un antru sviluppu chì su turisimu di a marcandalisazione di u mari è di tutti i lochi di a noscia isula.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

A Presidente è quì, vi lacu a piazza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance à nouveau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Nous allons procéder maintenant à l'appel et on vérifiera le quorum à la suite, mais je pense qu'il n'y a aucun souci.

Je demande aux personnes qui sont connectées d'être vigilantes au moment de l'appel. Merci.

Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Je vais demander à ceux qui sont en ligne, de couper les micros, parce qu'il y a quelques interférences qui nous reviennent.

Merci.

Ouverture de la séance à 11 h 33.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori Cunsiglieri esecutivi, Signore è signori Cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, care tutte, cari tutti.

U marti u 15 di ferraghju, u Cunsigliu di i Ministri annunciava a partenza di u Prefettu Lelarge.

U stessu ghjornu è, per a prima volta in i 40 anni d'esistenza di st'Assemblea, da a manu di u prefettu, u Statu s'hè permessu un gestu indegnu è scandalosu, prucedendu subbitu dopu à l'annunziu di a so partenza, à u mandatu d'uffiziu di piu di 9 milioni d'euri d'interessi inerenti à l'affaru Corsica Ferries.

Ss'interessi, chì pudianu esse neguziati à u bassu cum'è in ogni casu di lita di stu tipu, sò stati presi da i conti di a Cullettività, senza mancu una chjamata à u presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Ss'interessi, chì sò solu u prezzu di u tempu ch'è passatu, mancaranu oghje à a nostra Cullettività, à e nostre cumune, à i nostri prugetti, à i nostri associ è à a nostra ghjuventù.

U Prefettu Lelarge s'hè comportatu in stu casu quì, cum'è un avvucatu à u serviziu d'una sucietà privata à u detrimentu di i fondi publichi, cum'è un contabile zelosu. Cum'è un tristu uscere di Statu...

Eramu stumacati eiu è u Presidente di l'esecutivu, chì e pinsavamu finite e tribulazioni di stu prefettu !

Ma, luni scorsu, 5 ghjorni dopu, avemu amparatu chì a prefettura avia ricusatu à Arritti, ghjurnale d'opinione autunomistu, attore storicu di u riauquistu, l'autorizzazione necessarie per a pubblicazione di l'avvisi legali, privendu li cusì di una risorse finanziaria maiò. Quì dinò, a manera hè propiu falza... Saria un'azardu ? Un pensu micca

Ramintatevi, qualchì settimana nanzu, era statu elevatu à u gradu di Grand-Croix de la Légion d'Honneur, Pierre Bertolini, gran resistente, ma dinò tristamente famosu dopu à u so serviziu à u SAC è u gruppu FRANCIA, impegnatu in l'affaru Bastelica-Fesch è, in un attentatu contru à u ghjurnale Arritti in u 1977, mi pare.

Allora, u tempu passa, ma u scopu ferma u listessu per certi urganisimi di a Republica Francese : distrughje un urganu di stampa di spressione demucratice, forse

autunumistu ma rispettosu sempre di i principii d'apertura è di tolleranza, è a prò di a difesa di a Corsica è di i Corsi.

U 21 di ferraghju torna, a cummissionne lucale di a prigione di Poissy hà cambiatu a so decisione in quantu à i prighiuneri pulitichi corsi Alain FERRANDI è Pierre ALESSANDRI. St'omi sò torna à esse considerati come terroristi è cum'è DPS. Vogliu di torna a mo sulidarità prufonda cù tutti i prighiuneri pulitichi corsi è assicurà e so famiglie di u mo sustegnu. A nostra linea ùn hè micca cambiata dapoi u 22 d'ottobre quandu st'Assemblea hà vutatu à l'unanimità a risoluzione sulenne d'avvicinà i prighiuneri.

Ghjè dunque u listessu statu chì face onore à un membru di u SAC per i so atti eroichi, chì ci ripete sempre chì in Francia ùn ci sò prighiuneri pulitichi, è chì quantunque impedisce u ritornu di sti omi nant'à a so terra.

Un averanu nunda à chì vede sti 3 evenimenti ? Sarrevenu propiu staccati ? Per contu meiu, dubbitu assai.

Ces événements, qui ont eu lieu en 8 jours, n'ont-ils aucun lien ?

Je ne vais pas pousser l'analyse, jusqu'à en conclure qu'un système particulièrement manœuvrier est mis en place pour nous conduire sciemment dans une impasse politique, et remettant en cause tous les acquis et les espoirs que les Corses ont justement fondés sur une solution politique et non violente au mois de juin dernier.

Et pourtant, un dernier évènement est arrivé, le récent recours du Préfet Lelarge sur le règlement intérieur de cette assemblée éclaire à mon sens sans ambiguïté la nature du projet de l'Etat pour la Corse : asphyxier financièrement notre collectivité, réduire au silence l'expression démocratique, nier les droits élémentaires, empêcher l'usage de notre langue et par-dessus tout dissoudre toute velléité de reconnaissance de notre existence en tant que peuple.

Le Préfet Lelarge, à ce sujet, m'écrit le 18 février alors que je le croyais déjà très loin de la Corse, pour me signifier son refus de considérer comme légale la rédaction de l'article 1 du règlement intérieur voté à l'unanimité par cette assemblée, dont je vous rappelle le contenu précis :

« L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple corse »

Le Préfet m'écrit : « Je note que le vocable utilisé, (donc « peuple corse ») est contraire à la notion de République indivisible inscrite à l'article 1^{er} de la constitution du 4 octobre 1958 ».

Nous ne pourrions donc pas écrire dans le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse que nous défendons les intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Plus loin dans ce même courrier, il nous est expressément demandé de retirer également la mention stipulant que « les langues corse et française sont reconnues comme langues de débat ». Le Préfet nous rappelle que l'article 2, alinéa 1^{er} de la Constitution dispose que « la langue de la République est le français ».

Je ne vais pas à ce stade entrer dans un débat juridique, le Préfet a formulé un recours gracieux au moment du contrôle de légalité, juste trois jours avant la date finale de la possibilité de recours, on joue toujours sur les délais. Le temps viendra pour échanger nos arguments juridiques.

Mais, si je résume bien et en me fiant à l'esprit de la lettre, mesdames et messieurs les conseillers, nous avons été élus à l'Assemblée de Corse par un peuple qui n'existe pas, dont nous ne pouvons pas garantir les intérêts matériels et moraux, et donc dont nous ne pouvons parler la langue, notre propre langue au sein de ce parlement. Et ce, alors même que ces deux points ont fait l'objet de l'approbation à l'unanimité de tous les élus de cet hémicycle.

Je vous laisse juger de la gravité du contenu de cette lettre.

Je vous laisse le mettre en perspective avec le mandatement d'office, la volonté de faire taire Arritti, celle de maintenir la double peine des détenus politiques corses le plus longtemps possible.

Jugez donc de la violence de ces actes dont nous sommes la cible, de la part d'un Etat qui nie méthodiquement notre singularité mais s'applique pourtant, jour après jour, à nous démonter qu'elle existe bien.

Voilà donc le projet de l'Etat pour la Corse et le peuple corse : mise sous tutelle, vengeance d'Etat, conflit. Mais ensuite ? Ensuite ? L'extinction ?

Alors, au moment où la Corse est confrontée à des défis démographiques, sociaux, environnementaux majeurs, à l'heure où 26 % de nos compatriotes sont dans la pauvreté ou risquent d'y sombrer, il faut que le préfet Lelarge, ses amis, ses supérieurs et le gouvernement français comprennent deux choses :

D'abord, nous n'abandonnerons jamais ! Et nous irons au bout du projet pour lequel les Corses nous ont élus. Et même si le chemin est difficile, il restera démocratique, mais soyez certains de nos convictions et de notre opiniâtreté.

Ensuite, que ces agressions contre nos institutions sont dangereuses non seulement pour nous, pour la démocratie, mais pour l'Etat français lui-même qui, à la tête de l'Union européenne, ne peut d'un côté donner des leçons à d'autres pays et de l'autre, fouler au pied les compétences d'une collectivité et par-delà les droits d'un peuple et les droits de l'Homme.

Enfin, j'aurai 5 mots pour le Préfet Lelarge en particulier : « Vous n'avez rien compris ! ». « Vous n'avez rien compris ! »

Alors avant de quitter cette île, M. le Préfet, et pour que vous appreniez enfin quelque chose sur ce que nous sommes vraiment, sachez que chaque Corse, quelle que soit son origine, porte en lui deux, voire trois cultures, parle deux, voire trois langues. Que certains de nos bergers, analphabètes parfois, récitaient l'Enfer ou le Paradis de Dante Alighieri en toscan. Que cet héritage plurilinguistique, n'exclut personne y compris d'ailleurs aujourd'hui, dans la période contemporaine, mais au contraire intègre, articule des savoirs, des pratiques multiculturelles et divers imaginaires et représentations du monde. Qu'il a permis réciproquement au cours des siècles la circulation des Corses en Méditerranée d'abord, puis dans les cours européennes, et je ne retracerai pas le parcours illustre de certains Corses, dans toutes les strates de la société française, comme dans les sphères scientifiques, économiques et littéraires, nationales et internationales.

Cette langue qui est la nôtre et que nous pratiquons dans notre quotidien, que nous usitons dans nos rêves, nous allons continuer à la parler dans cet hémicycle et en dehors, autant que bon nous semble et ce, quel que soit votre avis sur la question.

A ringrazià vi

(Applaudissements).

Aveta a parolla, O Sgio Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vì ringraziau, Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les élus, Mmes et MM., cari amichi, cari cullegghi,

Bien sûr, comme vous l'avez fait ce matin, une pensée d'abord pour le peuple ukrainien, la situation est grave en Europe, à l'international, et bien sûr nous sommes solidaires de celles et ceux qui pâtissent aujourd'hui d'une situation complexe et qui ont à connaître une invasion militaire qui place l'Europe dans une situation de guerre sans équivalent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Donc bien sûr, ce qui se passe en France, en Europe, dans le monde, est grave, nous interpelle parce que nous sommes des citoyens, des élus de la Corse bien sûr, mais également des citoyens du monde, partie-prenante de ce qui se passe en France, en Europe et ailleurs.

Mais notre intérêt, notre engagement, notre vision de ce qui se passe ailleurs, ne nous détournent pas de ce que nous sommes globalement et de ce que nous avons à faire pour ce pays, la Corse, pour ce pays qui est le nôtre et au nom duquel nous nous sommes engagés, nous avons sollicité le vote de nos concitoyennes et concitoyens.

Je pense, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, que votre discours nous a confirmé dans la conviction, partagée en ce qui concerne le Conseil exécutif et la majorité territoriale, les autres groupes auront sans doute à s'exprimer, dans la conviction partagée que nous sommes à un moment qui est grave pour la Corse et pour les Corses, sans doute à ce qui pourrait être un point de bascule.

Avant de dire avec mes propres mots et ma propre sensibilité ce que vous avez déjà très largement exposé et que je partage en totalité, je voudrais faire trois précisions liminaires importantes.

La première, c'est que je suis convaincu et je continue d'être convaincu qu'il ne peut pas y avoir d'autre chemin pour la Corse et pour le peuple corse que celui de la démocratie.

Le choix de l'action démocratique que nous avons fait est un choix irréversible que nous n'avons pas fait en concession à l'Etat français, nous l'avons fait parce nous sommes profondément, irréductiblement attachés aux valeurs de la démocratie et que nous sommes intimement, charnellement convaincus qu'il ne peut pas y avoir d'émancipation du peuple corse, de la société corse, de la jeunesse corse autrement que par les chemins de la démocratie.

Ce choix-là, rien ni personne ne nous conduira à le remettre en cause, y compris si aujourd'hui nous constatons que la démocratie est méprisée, y compris si aujourd'hui nous constatons avec tristesse et colère, que le suffrage universel est bafoué, y compris si nous constatons que malgré nos arguments, nos explications, notre patience souvent infinie, notre capacité à faire des concessions, la légitimité que nous avons du suffrage universel exprimé à 3 reprises depuis 2015, 2017 et depuis 2021, avec chaque fois plus de force, y compris si nous constatons que malgré tout cela, nous ne sommes ni écoutés, ni entendus, ni respectés.

Rien ne doit nous détourner des chemins de la démocratie pour la Corse, pour les Corses, pour les générations d'aujourd'hui et pour celles de demain.

La deuxième précision que je tiens à apporter, c'est que quelle que soit aujourd'hui la gravité de la situation, quelle que soit l'injustice qui nous est faite dans bien des domaines et sur lesquels je reviendrai, cela ne doit pas nous conduire à oublier qu'il y a à Paris, dans la classe politique française, chez les citoyens français, dans les instances de la République française, des femmes et des hommes qui sont des démocrates, qui veulent respecter la Corse, qui veulent respecter le suffrage universel, qui ne partagent pas les convictions qui sont celles du groupe de la majorité, des groupes de l'opposition, ou qui peuvent être en accord total ou partiel, mais il y a des démocrates, y compris au sein du Gouvernement.

Nous avons entendu il y a quelques jours, le Secrétaire d'Etat, Clément BEAUNE, s'exprimer devant une commission de l'Assemblée nationale pour dire que le service public maritime devait être fait défendu et que le Gouvernement serait au côté de la Collectivité de Corse. C'est un geste, c'est une position publique forte d'un membre éminent du gouvernement. La difficulté est que ce qu'a dit M. BEAUNE, ne se concrétise pas, ou pas suffisamment jusqu'à aujourd'hui, dans les engagements concrets que nous sommes en droit d'attendre du gouvernement, pour que nous défendions ensemble les intérêts de la Corse au niveau de la Commission européenne concernant le service public du transport maritime.

J'ai cité M. Clément BEAUNE, je vais me tourner vers les élus avec lesquels nous étions à Paris au Palais Bourbon, pour défendre non pas seulement la cause de Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Yvan COLONNA, mais pour porter ensemble l'exigence de justice et d'équité. Nous avons vécu ce jour-là, en présence des associations des prisonniers, en présence des familles des hommes qui restent aujourd'hui emprisonnés et injustement non rapprochés, nous avons vécu un moment de démocratie qui était extraordinaire. Nous avons entendu des députés de tous les groupes de l'Assemblée nationale s'exprimer et dire que pour eux la République française ne

pouvait pas être autre chose que l'exigence de justice, l'exigence d'équité, l'exigence de loyauté.

Ce qui se passe aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier que ces femmes et ces hommes-là existent et qu'ils sont nombreux.

Mais ce qui se passe aujourd'hui et depuis trop longtemps, nous démontre malheureusement que les choix qui continuent de prévaloir, qui sont portés peut-être par des élus, mais sans doute plus profondément et plus souterrainement encore, par ce qu'il est convenu d'appeler l'Etat profond, en dehors de tout contrôle démocratique, ce qui continue de prévaloir aujourd'hui en Corse et ce qui nous a été opposé et imposé jusqu'à aujourd'hui c'est, et je pèse mes mots, le mépris de la justice, le mépris de l'équité, le mépris de l'histoire, le mépris du suffrage universel et le mépris de la démocratie.

La troisième chose que je voudrais dire au seuil de mon propos, c'est que nous n'avons aucune animosité personnelle contre le Préfet LELARGE, ou contre qui que ce soit. Notre exigence de démocratie, elle se décline aussi en respect profond et intangible des personnes.

Et puis, ne nous trompons pas, le Préfet LELARGE est venu, il est resté 15 mois, 16 mois, peut-être 18 et il repartira, il est déjà reparti, et il ne laissera pas d'autre trace dans notre histoire collective, que celle qu'il a lui-même revendiquée : celle d'un huissier venu appliquer la politique qu'on lui avait demandé d'instrumentaliser.

Donc, rien de personnel avec le Préfet LELARGE.

Et d'ailleurs, si un doute devait subsister, la semaine dernière nous étions dans le salon vert, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, et nous avons formulé publiquement une interrogation : ce que fait le Préfet LELARGE, est-ce qu'il le fait en son nom, au moment où il quitte la Corse, peut-être pour des raisons qui lui appartiennent, que nous ne connaissons pas ? Ou est-ce qu'il le fait avec la caution, ou mieux encore le soutien du gouvernement ? Nous avons posé publiquement cette question, nous avons dit que nous souhaitions des réponses avant la session. Il n'y a pas eu l'ombre d'une réponse, ni publique, ni coup de téléphone, il y a eu simplement la confirmation implicite et explicite que ce qui avait été fait, était fait au nom du gouvernement. Dont acte !

Donc la question est fondamentalement politique : que faut-il tirer comme enseignement de ce que nous sommes en train de vivre au terme d'une séquence qui a

duré 7 ans pratiquement, si on se place depuis décembre 2015 et 5 ans si on considère que l'élection d'Emmanuel MACRON à la présidence de la République a ouvert un nouveau cycle politique ?

Inutile d'être long, nous n'avons eu d'avancées sur rien : ni dans le domaine politique, ni dans le domaine institutionnel, ni dans le domaine économique, ni dans le domaine social, ni dans le domaine judiciaire.

Pour tout ce qui est essentiel, là où nous étions en droit d'attendre une main qui prendrait la nôtre, celle que nous avons tendue, nous n'avons eu droit qu'à des manœuvres, à des promesses non tenues, à des difficultés sans nom et qu'on ne nous oppose pas d'un côté notre idéal politique, nos revendications fondamentales et, de l'autre, les attentes et exigences du quotidien.

Nous, nous avons été élus par les Corses, pour défendre de façon indissociable, leurs intérêts dans tous les domaines du quotidien, dans tous les actes de la vie courante, du prix de l'essence à l'accès au logement, à l'accès à l'eau et à l'assainissement, au soutien à l'intérieur, au développement de la mobilité, à l'exigence de solidarités, à la force qu'il faut donner à nos agricultrices et agriculteurs, à la solidarité qui est portée par Bianca, à la jeunesse et à ses attentes.

Au quotidien, nous voulons être aux côtés des Corses et nous devons être aux côtés de Corses.

Mais cet engagement au quotidien, il ne fait sens pour nous que parce que nous avons une vision de ce qu'est ce pays, de ce que peut et doit devenir notre société, de ce que peut et doit rester et devenir notre peuple, en France, en Méditerranée, en Europe et dans le monde. Et, personne n'a le droit, vous l'avez dit, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, de nous priver de ce droit qui est à la fois le droit de rêver et le droit d'agir.

On a voulu nous étrangler budgétairement, ça continue. Je ne rentre plus dans les détails, mais quand depuis des mois nous alertons pour dire : 9 M€ d'intérêts, qui n'étaient que 4 au moment où l'Etat a accepté de payer, qui sont devenus 9 parce que l'Etat a attendu pour payer. Nous ne pourrons pas payer 9, nous ne pourrons pas payer si vous ne donnez pas les 50 et les 50 ne viennent pas. La dotation de continuité territoriale, là où depuis 20 ans on la verse en février en totalité, on a commencé à nous la fractionner, et puis cette année encore on ne nous l'a pas versée. Et puis, lorsque j'alerte sur le deuxième contentieux en disant : attention, il y aura 25 ou 40 M€, qu'allons-nous faire ? On ne me répond pas. Et lorsque je parle de la Commission européenne, avec l'épée de Damoclès de 150 ou 160 M€ et le risque de liquidation, on

ne me répond pas et on promène, Mme MATTEI, Présidente de l'office des transports, et avant elle Mme BORROMEI, de réunions techniques en réunions techniques, sans que jamais l'Etat ne s'engage à nos côtés.

Le point d'atterrissage de cette logique, nous discuterons du DOB, c'est que nous allons être asphyxiés, c'est que déjà, en l'état de ce qui se passe, nous n'avons pas les moyens de répondre aux exigences de base et à l'exercice des compétences fondamentales de notre Collectivité. Ça, c'est le premier niveau.

Le deuxième niveau : en septembre, vous le savez, j'ai vu le Président de la République, je l'ai vu au lendemain d'une élection où les Corses s'étaient exprimés et il m'a semblé de façon très claire, même si je n'ai pas vocation à restituer ce qui a été dit par le Président de la République, et ce qu'il a vocation à dire publiquement s'il le souhaite, ce qui avait été compris de cet entretien, c'est qu'une nouvelle perspective allait être ouverte, dans tous les domaines, à la fin d'un quinquennat qui a été marqué par la stagnation ou la régression. Ça, c'est ce qui m'a été dit en septembre.

Je ne vous refais pas l'histoire de ce qui s'est passé entre septembre et aujourd'hui. Ce que je sais, c'est que si la politique qui perdure et continue de s'aggraver est poursuivie, nous serons dans l'impasse, dans une impasse économique, sociale, culturelle, linguistique, politique, nous serons dans une crise grave. On ne pourra pas nous reprocher, à nous majorité territoriale, et à nous nationalistes de façon générale, au-delà de nos divergences, et quelquefois de nos désaccords, on ne pourra pas nous reprocher de n'avoir pas tout tenté, de n'avoir pas tout dit, de n'avoir pas, jusqu'à la fin, accepté même d'envisager que ce que l'on nous fait n'est que le fruit du hasard ou le fruit de décisions individuelles ou le fruit de malheureux concours de circonstances.

Mais aujourd'hui, je le dis solennellement, c'en est trop ! Nous ne pouvons plus l'accepter. Et ce qui s'est passé en l'espace de quelques jours, vous l'avez dit, mais j'y reviendrai un instant avec mes mots, l'affaire d'Arritti, c'est un journal de presse, d'opinion, moi ce que je remarque c'est qu'il y a 6 journaux qui sont dans une situation équivalente en Corse, les 5, à part Arritti, ont eu leur autorisation en Corse-du-Sud et en Haute-Corse. Le Préfet de Haute-Corse qui applique le droit, a délivré sans difficulté, comme ça été le cas depuis des années et des décennies, l'autorisation à Arritti ; le Préfet LELARGE ne l'a pas fait, dans des conditions scandaleuses. Et aujourd'hui, on nous explique qu'on avait mal compris, parce que le propre de cette impudence et de ce scandale, c'est que lorsqu'on va trop loin et et que l'on est obligés de reconnaître que l'on est allés trop loin parce qu'il y a mobilisation, on recule.

Alors, sans doute dans quelques jours, apprendrons-nous que finalement nous avons mal compris et que le rédacteur en chef et le directeur de publication avaient mal compris et que l'autorisation est accordée.

Mais la vérité, c'est que s'il n'y avait pas eu une mobilisation immédiate d'Arritti, de ses soutiens, des soutiens de la démocratie – je pense par exemple à la position publique de Jean-Charles ORSUCCI qui a dit qu'il ne partageait pas les opinions exprimées dans le journal mais qu'il souhaitait que sa commune s'engage financièrement – s'il n'y avait pas eu tout ça, on aurait étranglé Arritti à bas bruit. Ça, c'est ce qui s'est passé hier.

Il y a eu aussi, ça a été dit, l'affaire de la décoration du commandant BERTOLINI. Je l'ai dit à mes interlocuteurs sur le continent, des élus qui ne comprenaient pas notre réaction parce qu'eux ne peuvent pas connaître l'histoire, mais nous, nous la connaissons et l'Etat la connaît.

J'ai le plus grand respect pour le parcours de résistant et le parcours militaire du commandant BERTOLINI. J'ai le plus grand respect pour son grand âge et cela me gêne qu'on nous oblige à parler d'un homme qui a aujourd'hui 98 ans. Et enfin, je n'ai à titre personnel ou à titre politique aucune haine ou aucune rancœur, ni contre M. BERTOLINI, ni contre ceux qui ont été ses compagnons de méfaits.

Nous, nous avons choisi la paix. La paix, ça veut dire qu'on tire le trait sur la volonté de vengeance, sur la rancœur, sur tout ce qui peut venir distiller le poison de la violence dans une société. Mais pas la paix, ce n'est pas le renoncement ; la paix, ce n'est pas le reniement ; la paix, ce n'est pas l'abjuration.

Ce qui nous a été fait ce jour-là, c'est une injure. C'est une injure à ceux qui ne sont plus, c'est une injure à celles et ceux qui ont connu cette époque, c'est une injure à ce que nous sommes, nous, c'est une injure aux gens qui, en Corse et ailleurs, en France, croient en la démocratie. Les gens qui ont décoré BERTOLINI ne peuvent pas ne pas savoir qu'indépendamment de son parcours de résistant que je respecte, qu'indépendamment de son parcours de militaire que je respecte, qu'indépendamment de son parcours de patriote français que je respecte, il a été aussi le chef opérationnel d'un mouvement clandestin barbouzard, voulu depuis la préfecture de Corse, organisé par des officines de l'Etat, avec une composition de fonctionnaires, de policiers, de truands rémunérés pour leurs attentats, leurs assassinats et leurs tentatives d'assassinat. Francia a été à la Corse et à la France ce que le GAL a été au Pays basque et à l'Espagne.

Imagine-t-on un instant, imagine-t-on un instant les plus hauts responsables espagnols venir délivrer la plus haute décoration militaire de l'ordre espagnol, en grande pompe, au plus haut responsable du GAL ?

Lorsque la preuve de la collusion entre le GAL et le gouvernement espagnol a été administré, parce que là-bas, il y a eu des poursuites, ici il n'y en a pas eu, tant mieux. Il y a eu une loi d'amnistie. Elle a bénéficié à M. BERTOLINI, comme elle a bénéficié aux militants nationalistes.

Mais nous avons aujourd'hui des interlocuteurs ministériels qui feignent d'oublier qu'il y a eu amnistie, qui feignent d'oublier qu'il y a lutte armée, qui feignent d'oublier qu'il y a eu militantisme, qui feignent d'oublier qu'il y a eu une histoire dans ce pays et notamment, depuis 50 ans.

Là-bas, en Espagne, lorsqu'on a mis à jour les relations entre le GAL et l'Etat, cela a entraîné la chute du Gouvernements. Ici, on a soutenu, on a encouragé, on a voulu faire taire, on a envoyé des forces considérables à Bastelica, à l'hôtel Fesch pour que la vérité ne sorte pas. Et la vérité est sortie.

Cela dit en passant, puisque chacun d'entre nous arrive ici avec part de son histoire, lorsqu'on nous donne en permanence des leçons de démocratie, mais nous, la démocratie, nous l'avons voulue, nous l'avons choisie, nous avons, y compris au terme de discours et de débats très lourds au plan interne, choisi de ne plus répondre ou de ne pas répondre aux agressions par la violence.

A titre personnel, familial, vous le savez, je l'ai dit et je le répète, Francia a fait sauter les domiciles de mon père et de mes oncles, le cabinet d'assurances, les cabinets médicaux. Francia a essayé d'assassiner à trois reprises mon père et mon oncle. C'est mon histoire familiale, mais c'est aussi l'histoire de ce pays. D'autres, ici, ont des proches ou eux-mêmes savent ce qu'a fait Francia et savent ce qu'a fait Francia au nom l'Etat.

Aujourd'hui, on vient nous dire que cet homme et ce qu'il a fait mérite la plus haute décoration au moment où on nous dit « vous n'avez pas d'histoire, vous n'avez pas de langue, vous n'êtes pas un peuple, vous êtes des élus locaux, vous n'êtes pas porteurs d'un combat historique ». On va venir nous mettre ça sous le nez et lire dans les dépêches qui restituent les raisons de la décoration et qui ne peuvent donc pas être inventées par des journalistes que, lorsqu'il est rentré en Corse, M. BERTOLINI s'est engagé contre le terrorisme et a été blessé. Oui, il a été blessé, mais son engagement contre le terrorisme qui a été loué au moment de sa remise, son engagement contre le terrorisme, c'est d'avoir dirigé un groupe barbouzard chargé d'exécuter près de

100 attentats, assassinats et tentatives d'assassinat. C'est la République ? C'est la démocratie ? C'est le Président de la République qui a signé la décoration.

Alors, il n'y a pas 36 solutions : ou le Président de la République, lorsqu'il a signé, était au courant et considère que ce passé que je viens d'évoquer, ne justifie pas que l'on choisisse de ne pas remettre la décoration, à ce moment-là, c'est très grave ; ou alors, ce que je préfère croire et j'attends qu'on me réponde, c'est que lorsqu'on a demandé au Président de la République de signer cette décoration, lui qui avait quelques années, qui n'était qu'un enfant au moment où les faits se sont passés, qui ne peut sans doute pas les connaître, mais d'autres les connaissent. Ceux qui ont accès aux archives, à l'histoire, à Internet, il suffit de taper son nom, les gens qui ont fait un rapport à la préfecture de Corse puisque lorsqu'un ministère, c'était le ministère des armées, sollicite une décoration ou envisage de donner une décoration, il y a des rapports qui sont faits. Il y a un rapport qui a été fait à la demande du ministère des armées ; il a été fait par la préfecture de Corse. La préfecture ne savait pas qui était le futur récipiendaire ? Ça a été fait par la chancellerie. La chancellerie ne savait pas qui était le futur récipiendaire ? Ça a été fait par un rapport du ministère, ça a été fait par un rapport de Matignon. Et puis après, ça vient et c'est examiné sans doute au cabinet du Président de la République. A tous ces échelons, personne ne savait ou, au contraire, tout le monde savait ?

C'est celui-là le sens de la question qu'il nous faut poser.

Arritti, ça a été rappelé par Jean, 1977, le 15 mai, attentat de Francia ; 16 janvier, grand-croix de la légion d'honneur à BERTOLINI ; le 15 février, on arrête les annonces légales à Arritti. C'est un hasard, mais avouez que c'est un hasard malheureux surtout quand on le met en perspective avec d'autres éléments au premier rang desquels, l'affaire de la commission sur les 3 condamnés de l'affaire et ERIGNAC.

Je ne reviens pas sur notre vote à l'unanimité, sur le travail qui a été fait, d'abord par les condamnés eux-mêmes, le travail sur eux-mêmes, les familles, les associations, les élus de cette Assemblée, les maires, les présidents d'intercommunalités, les députés, toutes opinions confondues, les heures que nous avons passées à expliquer que nous ne demandions que la justice, l'équité, le droit.

Mais là, ce que nous a fait, ce qu'on a fait à ces 3 hommes et ce qu'on nous a fait à nous, parce que pendant des mois, nous avons expliqué, je vous le dis, c'est une infamie. C'est une infamie.

La commission administrative en 2020, et vous le savez, à 3 reprises s'était prononcée pour la levée du statut de DPS, avec des attendus particulièrement clairs et je veux que ça soit entendu et dit ici, pour que ça remonte jusqu'à Paris, pour qu'on arrête

de nous prendre pour des imbéciles et qu'on arrête de prendre les députés français pour des imbéciles lorsqu'on leur dit « le droit sera respecté ».

La commission administrative qui n'est que consultative s'est prononcée à chaque fois de façon favorable. L'autorité judiciaire, que disait-elle, à part le parquet, la vice-présidente chargée de l'application des peines, le président en charge de l'application des peines : favorable à la radiation du répertoire DPS, vue l'absence de dangerosité de l'intéressé, son bon comportement, son parcours d'exécution de peine et les risques d'évasion qui apparaissent extrêmement limités ».

Même position de l'administration pénitentiaire après notre mobilisation. Nouvelle commission : les mêmes, les mêmes personnes qui avaient écrit ça, écrivent exactement le contraire et retiennent le risque d'évasion, l'appartenance à la mouvance nationaliste et le bruit médiatique de l'affaire. On va feindre de croire cela, et c'est public puisque cela a été dit. La directrice de la maison centrale de Poissy s'est prononcée à plusieurs reprises pour la levée du statut de DPS. Elle connaît Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, ils sont dans son établissement. Il y a 15 jours, elle s'est prononcée, cette directrice, en faveur de la libération conditionnelle d'Alain FERRANDI, ce qui va beaucoup plus loin que l'exclusion du registre des détenus particulièrement surveillés. Elle s'est prononcée pour la libération conditionnelle. 15 jours après, elle se prononce en faveur du maintien du statut. Vous savez ce qu'elle a répondu à Alain FERRANDI et à Pierre ALESSANDRI qui l'ont interrogée sur ce revirement ? « J'applique les ordres ».

Donc aujourd'hui, contre le droit, contre la justice, contre la volonté unanime de l'Assemblée de la Corse, contre la volonté des centaines de maires et de conseillers municipaux, d'intercommunalités, contre la position de députés venus de tous les groupes de l'Assemblée nationale, il y a des gens, je ne sais pas qui, suffisamment puissants qui ont donné des ordres suffisamment percutants pour que l'on choisisse d'écarter le droit et de tordre le nez à la justice.

Comment allons-nous continuer à plaider contre la révolte, pas seulement vis-à-vis des autres, vis-à-vis de nous-mêmes ? Que devons-nous faire au moment où, tous les jours et chaque fois un peu plus, on nous signifie de façon méprisante, injurieuse que le droit ne vaut rien, que la justice n'existe pas et que le suffrage universel est une serpillière sur laquelle on peut essuyer ses pieds ?

Je termine par l'affaire du règlement intérieur. Vous me direz, c'est anecdotique. Non, ce n'est pas anecdotique. Ce n'est pas anecdotique. Ce n'est pas anecdotique parce que je vous l'ai dit tout à l'heure, mais l'argument, il faut le prendre dans toute sa dimension. La lettre, le recours adressé à la Présidente de l'Assemblée de

Corse et d'ailleurs, adressée aussi au Conseil exécutif qui a pris un règlement intérieur identique, n'est pas la manifestation de rancœur d'un préfet sur le départ. Il est l'expression patiente, méticuleuse, articulée d'une politique qui vise à nier ce que nous sommes de façon essentielle : un peuple avec sa langue, sa culture, son histoire, son identité, sa complexité. Un peuple, avec la France, avec la Méditerranée, avec l'Europe.

En 1984, le 30 mars, il y avait un préfet de Corse qui écrivait à Toni CASALONGA, président du premier CESEC et qui lui disait, je cite « mon attention a été appelée sur le fait que sont rédigées en langue corse certaines correspondances que vous adressez en votre qualité officielle de Président du CESEC » – il s'appelait à l'époque le Conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie - « vous comprendrez, j'en suis persuadé, le sens de ma démarche garante de l'application de la loi portant statut particulier. J'ai le souci que soient préservée l'autorité et la représentativité de votre institution. Dans ce contexte, l'emploi de la langue française dans tous les textes formels que vous aurez à signer me paraît en être la meilleure garantie ». C'était il y a 40 ans.

40 ans après, 40 ans de lutte, 40 ans de combat, 40 ans de solidarité avec les langues régionales ou dites régionales, 40 ans d'explication scientifique que le plurilinguisme est une richesse, 40 ans d'engagement inlassable pour faire vivre la langue envers et contre tout, non pas pour retrancher quoi que ce soit au français, mais pour ajouter à la richesse de notre identité, à la cohésion de ce peuple, à la capacité d'intégrer celles et ceux qui arrivent, 40 ans après, nous en sommes exactement au même point.

Je citerai ce qu'avait répondu Toni CASALONGA que je salue, « l'usage de la langue corse n'indique pas, M. le Préfet, d'autre engagement que celui de la fidélité à ses propres racines et si vous m'en estimez coupable, je vous en remercie ».

Cette affaire est grave. Mais la vérité oblige aussi à dire que concomitamment, et cela fera écho au seuil de mon propos, il y a eu un ministre de la culture qui a écrit à Toni CASALONGA, avec une lettre qui était bilingue et qui lui disait « voilà ce qu'est à moi ma conception de la République ».

Donc, il y a des femmes et des hommes de cette qualité et de cette trempe. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, ce ne sont pas ceux-là qui ont été nos interlocuteurs.

Mais pourquoi est-ce que cette affaire qui pourrait paraître anecdotique et grave, parce que la référence aux intérêts matériels et moraux du peuple corse, elle a été faite dans le PADDUC. Elle a même été contestées en justice et les plus hautes

juridictions, jusqu'au conseil d'état, ont considéré que, dès lors que cette référence au peuple corse était uniquement déclarative, il n'y avait pas matière à annuler. Mais ce qui gêne le Préfet LELARGE et à travers lui, l'Etat, c'est que l'on puisse avoir dans un texte la référence au vocable « peuple corse ». « Vous ne pouvez pas être un peuple » et ça, c'est la première déclinaison de cette forme d'hostilité profonde : « vous ne pouvez pas être tout simplement ».

Et puis, ce n'est que déclaratif, c'est-à-dire que c'est la vision que l'institution se fait d'elle-même. L'institution dit « moi, dans le cadre de mon règlement intérieur, je considère que je suis là pour défendre les intérêts de la Corse et du peuple corse ». Le préfet nous dit « vous n'avez pas de droit de penser cela ». Donc, il nous interdit d'être et il nous interdit de penser.

Le troisième point, c'est de dire, nous ne disons pas que nous allons faire tous les actes de façon officielle, nous ne disons pas que nous allons parler de façon systématique le corse, nous constatons un état de fait. Nous disons, et ça a été voté à l'unanimité, ces 2 amendements proposés par Romain COLONNA et le groupe « Fà populu in seme » qui ont été votés à l'unanimité de tous les groupes, nous disons simplement « nous constatons que le français et le corse sont les langues du débat à l'Assemblée de Corse ». Eh bien, ça non plus, on ne nous l'autorise pas parce que nous ne pouvons pas être, nous ne pouvons pas penser, nous ne pouvons pas parler.

Dans le règlement intérieur, que nous avons, le Conseil exécutif qui reprenait ces formulations, la même critique, c'est-à-dire que c'est extraordinaire, le représentant de l'Etat prétend interdire au Conseil exécutif de Corse, d'écrire dans son règlement intérieur, que nous allons pouvoir nous exprimer en corse dans le cadre de nos travaux.

Mais qui peut accepter ça ? Qui peut accepter d'aller faire uniquement un contentieux sur ça en se contentant d'aller devant des juridictions ? Nous irons devant des juridictions et nous nous battons, et nous rechercherons des soutiens.

Mais au bout, et je me tourne vers les plus anciens, je crois que du côté des nationalistes, ici, c'est Jean BIANCUCCI et Paul QUASTANA, o zitelli, avete cuminciatu 60 anni fà. Bastelica-Fesch, 80. U primu statutu particulare, a prima Assemblea di Corsica 40 anni fà, avemu da festighjà in seme l'anniversariu. Ni semu sempre custì ? I vostri figlioli è figliulini sò ublicati à dumandà a permissione chì ùn hè manca accitata per parlà corsu in casa soia ? È hà da cuntinuà cusì ? È daquì à 40 anni, forse chè no saremu in 100 è quandu diciaremu « vulemu, di un paese persu in qualchi muntagna, vulemu parlà corsu, ci sarà qualchi prefetu novu, giovanu, surtitu di qualchi scola chì hà da vene à dì « ùn avete micca u drittu di parlà corsu è di scrive in corsu ».

Hè què u sensu di a nostra lotta, hè què ciò ch'ella ci dice oghje a Republica ? Per mè, ùn hè micca accitevule, ùn hè micca pinsevule. Allora, aghju da finisce.

Rien ne nous détournera des Chemins de la démocratie, mais rien ne nous fera renoncer ni à ce que nous sommes, ni à ce que nous voulons être. Paris, le Gouvernement, l'Etat, le Président de la République doivent savoir qu'il y a ici en Corse, un peuple, que ce peuple a des droits et qu'il se battra démocratiquement jusqu'à ce que ses droits soient pleinement et intégralement reconnus.

Applaudissements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Cume l'avemu privistu in cummissione permanente eri, quelli chì volenu piglià a parolla, li possu dà 5 minuti per gruppi, per piacè sò meziornu è mezu, cusì tuttu u mondu pò dì qualcosa.

Paul QUASTANA per « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

In pocu parolli.

Annantu à l'affari di u rigulamentu, iè pensu chì ancu di parlà ni troppu hè dà troppu impurtanza, è à u parsunaghju, è ancu u fattu ch'eddu fussi à l'ordini di u Statu, parchì pò falà Cristu di a croce, sè no vulemu parlà corsu, ùn c'hè nimu chì ci hà da puddè impidiscia. Ùn ci ani micca da metta i cateni à i pedi, a pastoghja, a palangra è purtà ci à u bagne di Cayenne. Dunque, ùn risichemu nudda quì.

Avà, s'eddi ci vuleni mette in tribunale, ci metareni in tribunale.

Pour en revenir à M. BERTOLINI, c'est vrai qu'on peut lui rendre hommage pour son activité de résistant. Pour les 2 autres guerres, il était au service de son pays, mais c'était des guerres coloniales, c'était l'Indochine et l'Algérie. On sait ce qui s'est passé en Indochine, on sait ce qui s'est passé en Algérie. Donc, son patriotisme n'est pas à mettre en cause, mais les actes qui ont été perpétrés là-bas, tout le monde sait ce qu'ils ont donné.

BERTOLINI, quand il est monté in Bastelica, j'y étais à l'affaire Bastelica-Fesch, il est monté pour assassiner, il n'est pas monté pour mettre un explosif, il est monté pour assassiner le regretté Marcel LORENZONI et probablement son frère Maurice, s'il avait été là également.

Il n'y a eu aucune poursuite. Donc, le décoré de la légion d'honneur, c'est un affront.

Pour terminer sur les prisonniers, les Français donnent des leçons de moral au monde entier, les droits de l'homme, et le respect du droit. Il n'y a qu'un peuple qui pourrait leur donner des leçons, c'est l'Angleterre. Tout le monde sait que l'Angleterre, ce ne sont pas des enfants de cœur, et que dans leur lutte contre l'IRA, ils ont été très, très durs, le bloody Sunday et le reste. Les assassinats de Gibraltar et le reste.

J'ai connu personnellement avec d'autres les 2 irlandais membres de l'IRA qui ont assassiné Lord Mountbatten. Ils n'ont pas tué que lui, ils ont tué son petit-fils de 10 ans qui était monté dans le bateau pour aller à la pêche avec lui, qui a sauté et qui a péri dans l'affaire. Ils ont été capturés.

Je les ai rencontrés vers la fin de la signature des accords de paix entamés par Tony BLAIRE à la prison de Long kesh, tristement célèbre. C'était les deux derniers, tous les autres avaient été libérés. Lorsque les accords de paix ont été signés, les deux ont été libérés également.

Je crois que la France ferait bien de s'en inspirer.

J'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole intervene ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Presidente, Presidentu, v'aghju intesu. Socu accunentu nantu guasgi tuttu ciò chè vò aveti ditti, nantu i cunstatti, mà ùn ci vularia micca ch'ella sia a storia di a capra è di a raghjò. Ci voli à fà qualcosa.

Ùn pudimu micca acittà chì u Statu, u so riprisintantu si mittisani in a pusizione di ùn micca rispittà i Corsi, a dimucrazia vulsuta da i Corsi è una andatura d'apaciamentu.

Aspitavamu i signi, signi maiò, u più debulu, u più ghjucu, a pussibilità di fà ghjunghja i nosci prighjuneri quì in Corsica, caccia u statutu di DPS. Mancu què ! È ancu nantu à què, cercanu imbroglii à fà cambià d'avisu un semplice direttore di prighjò.

Dopu, bè sicura, c'hè u fattu di eri, u prifettu chì si rimette à u tempu di u rè di Francia, François 1^{er}, cu i so editi di Villers-Cotterêts, cu i so articoli 110 et 111 chì diceni ch'u francese hè a lingua di l'usi, di a ghjustizia ò di l'atti amministrativi. Hè un editi chì hè sempre d'attualità parchì ùn hè mai statu cacciattu di a leggia francesa. Ò allora, si piglia podassi pà l'abbé Grégoire chì hà fattu tuttu una cunferenza à a custituenta francesa pè dì chì ci vulia caccia fora tutti i patoi.

Ma què, diciaraghju, ùn hè micca a storia. Sò e fizziu di caserna. Allora, dicu ch'ema fà ? Pengu chì c'hè statu una andatura patriotica di 6 anni ch'ùn hè micca stata nantu à a strada di a rinvidicazioni. Hè stata nantu à a strada di l'accunciamentu di circa discuzioni, circa d'avè cu a so raghjò, a pussibilità di fà avanzà l'affari, di caccia risultati.

Oghje, c'hè un custatu di i nosci dui prisidenti chì ùn c'hè nudda è chì ùn s'annona nudda. Allora, à nò chì purtemu darete à nò, annati di sacrificii è a vuluntà di francà u passu, avemu quantunqua a rispunsabilità di mentene una linea pulitica chì firmessi una ligna di ghjornu, ma ci vò di di chì mè luttà, c'hè u ghjornu è c'hè a notte parchì quandu ùn c'hè più rispettu, quandu ùn c'hè più regula, quandu ùn c'hè più nudda, ùn ci ferma più chì à ripisà u braccia di a rivolta.

Semu à nunda di ricumincià è l'emu tutti in capu, chì seria podassi un bè parchì à fà u manzu, ùn servi più à nudda.

Allora, fermaremu pulitichi, emu à pruvà di fà manera chì ci sia sempre una lotta, ma una lotta chì si ritruvessi dinò nantu à i fatti bè parchì pà avà, ùn ci ritruvemu chì quandu c'hè una cattivezza in faccia.

Nanzu ora, c'hè un militentu naziunalistu ch'hè ghjustu daretu à mè chì m'hà dettu « ci vularia chè no ci ritruvessimu pà i battesimi, pà i matrimogni è micca chè pà l'intarramenti.

O Presidenti, o Presidente, nò simu militenti, sappemu chè oghje ci vò di purtà un discorsu forti, azzioni forti, simu in u raportu i forzu. Ùn hè micca contru un

omu... Sapete a prefetturala francesa hè sempre stata sottumessa à u puteri. Ùn c'hè ch'una sola volta in tutta a so storia chì un omu di a prefetturala hà fattu qualcosa da Parighji, si chjamava Jean MOULIN. Ma ùn ci n'hè chè unu. L'altri sò stati custruiti pà esegutà è pè fà. Sò semplicemente a voce di u Statu in u logu. Ùn ci vò micca à pinsà chì t'avemu un omu scimitu è chì faci l'affari da par iddu.

U segnu di a cativezza di u statu hè a dicurazzioni à u capitanu cumandantu di i pompiers BERTOLINI, u chef di i barbouses. Hè un segnu è dinò, ancu a prisenza di u général FRANCESCHI pè dà li a dicurazione dinò, hè un segnu. Ghjè un generale di e forzi speciale, hè queddu chì hà cumandatu l'intervinzioni militaria à Ouvéa, mancu un feritu, 19 morti, inchjustrati è assassinati in una grotta.

Allora, quissi quì pè mè, ùn sò micca i Corsi di a vita di dumani, di u paesi di dumani chì vogliu vede. Nò, a sapemu chì a noscia lotta ùn hè micca stata sempri chjara ùn hè micca stata fatta chè di bè, ma a noscia andatura hè sempri stata pè u bè.

Oghje, avemu a rispunsabilità quande nò parlemu in causa di u nosciu passatu, podassi chì ci vogli à pisà u pugno, chì ci vò cambià a noscia manera di vede è ci vò d'imponi oghje u rispettu. Quandu c'hè rispettu, si pò discutà, si pò avanzà. Puddemu ancu cambià d'avisu, rivena annantu à certi punti, ma ci vò essi rispittati.

Oghje c'hè un prifettu ch'hà da cambià, ghjè un antru omu chì vene. Saria bè ch'ellu vinisse quì è ch'ellu ci dessi a so lettera di missioni, ciò ch'ellu contu di fà, ciò ch'ellu hè avà u scopu di a Francia, di u Prisidenti MACRON pà a Corsica, perchè sè u missaghju hè quiddu di a dicurazzioni di u capu mafia di i barbouses, vò di chè simu in guerra.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin MONDOLONI per « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

On s'attendait à une séquence pesante, elle est plombée. Vous me pardonnerez d'essayer de mettre un peu plus de légèreté sur la forme, parce que seuls les symboles restent, vous expliquant pourquoi nous n'avons pas applaudi, pas tous en tout cas, votre discours. Non pas qu'isolément nous ne partageons votre argumentation sur l'ensemble des séquences, nous les partageons toutes, soyez-en assuré, sur le fond, au premier rang

desquelles l'ultime séquence qui vise à remettre en cause notre règlement intérieur, en ayant l'existence d'un peuple corse et notre droit à parler corse.

Chè l'affari sianu chjari, pè contu nostru, pensemu chi annantu à sa terra, c'hè u populu corsu. Ch'ellu sia un prifettu, ch'ellu sia un prisidentu, ch'ellu sia un tribunale, ùn c'hè nimu chì ci hà da impedi di parlà corsu.

Pour autant, sur la forme, où j'ai eu le sentiment de vivre dans un monde parallèle depuis que nous avons commencé à nous exprimer, il y a des dizaines de morts aux portes de l'Europe parce qu'il y a une guerre. Pardon, mon cher Paul-Félix, mais parler de guerre dans ces instants me donne l'impression de vivre dans un monde parallèle pour ne pas dire orthogonal.

Je crois que les mots ont un sens et lorsqu'ils sont resitués dans une séquence qui est celle que l'Europe, et donc le monde est en train de vivre, je pense qu'il faut en porter la mesure. Il y a une forme de démesure sur la forme, y compris lorsque, M. le Président, vous indiquez qu'il y a une violence des actes dont nous sommes la cible.

Moi, j'entends le film, le montage en tout cas que vous mettez en scène avec la gravité qui vous sied, j'ai l'habitude de rappeler que Montesquieu disait « la gravité, c'est le bonheur des imbéciles » et dieu me garde de vous qualifier d'imbécile ! Tout ça, c'était pour mettre, encore une fois, un peu de légèreté sur ce qui se passe depuis quelques semaines.

Comment dire ? C'est l'histoire d'un préfet qui s'en va. C'est l'histoire d'un préfet qui est venus vous dire la semaine dernière : je suis venu te dire que je m'en vais, comme dit si bien Verlaine au vent mauvais. Notre droit, c'est peut-être de dire avec nos mots qui sont les nôtres, que nous n'allons ni suffoquer, ni blêmir, ni sangloter. Pourquoi ? Parce que les préfets, vous l'avez dit, M. le Président, passent. Est-ce que l'un d'entre nous ici connaît un peu l'histoire de cette Assemblée, de nos rapports avec les préfets seraient capables de citer plus de 3 noms de préfets, sinon ceux qui ont marqué négativement l'histoire ? A l'évidence, non. Pourquoi ? Parce que les préfets passent, ils sont comme les oies sauvages au-dessus des marécages, au mieux ils viennent s'y abreuver, au pire ils nidifient un ou deux hivers durant et ils s'en vont.

Par contre, nous, nous restons. Les préfets ne sont pas là pour rentrer dans l'histoire. Vous, M. le Président, vous avez l'opportunité d'y rentrer dans l'histoire, en tout cas de marquer l'histoire. Rentrer dans l'histoire, c'est une chose, la marquer s'en est une autre.

Mais nous, on vous le dit avec beaucoup de simplicité, même peut-être encore une fois avec un peu de légèreté pour détendre l'ambiance, on ne marque pas l'histoire en se dressant contre des préfets. On marque l'histoire en se dressant contre des dragons, en l'occurrence le dragon, c'est l'Etat. Mais on ne se dresse pas contre l'Etat sur n'importe quelles formes. On rentre dans l'histoire lorsqu'on bâtit des cathédrales, en l'occurrence plus modestement, des lycées, des collèges, des équipements publics. On rentre dans l'histoire, lorsqu'on satisfait la promesse que vous avez faites il 5 ans, c'est-à-dire lorsqu'on change la vie des gens, sans changer d'avis. Personne, ici, ne demande à quiconque de se renier. Mais cette promesse-là, il va bien falloir la satisfaire.

Donc nous, ce qu'on veut vous dire, encore une fois, toute cette séquence étant prise isolément et en en partageant l'essentiel sur le fond, c'est que peut-être avons-nous, nous aussi, collectivement, à nous questionner non pas sur le fond des revendications légitimes et légitimées par le peuple, mais est-ce qu'à un moment donné, on ne doit pas s'interroger sur la mode ? Il n'est pas question de courber l'échine, il n'est pas question de déclarer la guerre non plus, mais entre les 2, est-ce que collectivement et hors du champ des caméras, est-ce que le temps n'est pas venu, précisément parce que les vents sont mauvais, de définir une méthode.

Rappelez-vous qu'il y a quelques mois, nous nous disions ensemble qu'il serait bon d'exploiter l'opportunité de la séquence qui s'ouvre puisque les élections, présidentielle et législative, qui suivront, sont des temps forts, qui sont les clefs de voute de nos institutions et donc, des temps qui vont venir et qui vont s'ouvrir, qui peuvent ouvrir des perspectives.

Est-ce qu'on a quelque chose à proposer aujourd'hui, de formalisé ? Ah, on a des programmes électoraux avec des ambitions, avec ce que vous avez appelé « le droit de rêver et le droit d'agir ». Pardon de le corriger, vous avez le droit de rêver, mais nous avons le devoir d'agir pas seulement le droit.

Or, c'est bien ce qui manque aujourd'hui, l'action, l'opérationnalité que nous appelons de nos vœux sur la base d'une méthode de négociation avec un certain niveau de l'Etat, à commencer par les représentants locaux qui, encore une fois, ne marqueront pas l'histoire. Et on ne peut plus se contenter, comme vous l'avez dit un jour, M. le Président, d'annoncer publiquement que d'AST, l'AST, les images hè pè u megliu. Il faut quelque chose de plus formalisé, il faut une méthode que je souhaite, que nous souhaitons avoir en partage pour aller discuter, très rapidement, une fois que la nouvelle législature nationale va s'ouvrir et qu'on puisse enfin créer les conditions pour ouvrir de nouveaux horizons. Ce qui se passe n'est bon pour personne.

Ce qui se passe n'est pas bon pour l'Etat, il n'est pas bon pour les Corses non plus. Il n'est pas bon pour vous et pour nous, mais ça, c'est accessoire. La question, vous l'avez rappelée, Mme la Présidente, c'est que vous avez un quart de la population qui est en train de se paupériser. Le drame, il est là.

La question prioritaire des Corses, vous le savez bien, même si c'est au coeur de vos engagements politiques, la question, ce n'est pas de savoir si nous allons avoir une évolution institutionnelle. La question, c'est de savoir si on répond prioritairement à ceux qui sont aujourd'hui les priorités de la Corse et nous les connaissons : l'accès aux soins, l'accès au logement, l'accès à l'emploi et créer les conditions pour sortir de cette spirale mortifère.

Nous, ce que nous souhaitons collectivement, c'est de pouvoir sortir de cette mauvaise séquence, créer les conditions pour sortir aussi de ce roman artificiel que vous êtes en train d'écrire, en s'adossant aux maladroites de l'Etat. C'est un beau roman, c'est une belle histoire, c'est peut-être la romance d'aujourd'hui que vous voulez écrire. Pardon, mais la romance d'aujourd'hui, ce sont les désillusions de demain et en germe, derrière les désillusions, il y a les indignations et les révoltes.

Prenons garde de ne pas mettre en germe un certain nombre de révoltes qui peuvent conduire à un désordre civique dont vous porterez à terme la responsabilité, ce qui n'exonère pas, et je conclurai là-dessus, que des hommes qui ont à agir, non pas comme des oies sauvages, mais comme des bons fonctionnaires au service de l'Etat, soient les mieux choisis.

Nous, notre ligne directrice est simple, on l'a dit et on le répète et je conclurai là-dessus, la Corse n'a pas besoin de moins de République, ni de plus de République. La Corse a le droit d'accueillir et le devoir d'accueillir mieux de République. Les fonctionnaires qui doivent agir pour l'Etat au service de la Corse doivent être exemplaires, et du point de vue l'éthique, et du point de vue de la capacité à négocier avec les élus locaux, avec les plus hauts représentants de la Corse.

En tout cas, c'est sur cette perspective que nous souhaitons nous engager avec vous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Qui souhaite intervenir ? Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mme la Présidente, mesdames et messieurs les élus, chers collègues,

Beaucoup de choses ont été dites et je crois que la journée ne sera pas avare en développements et en propos complémentaires.

Moi, je m'exprimerai ici en tant que président de groupe avec mes amis, mais également et surtout en tant que nationaliste corse, avec un parcours de vie, une histoire, des valeurs, des engagements. Hè stata detta di unipochi chì sò scumpertuti.

On peut, et c'est le cas, ne pas être d'accord aujourd'hui sur un certain nombre de choses, j'y reviendrai, et ne pas omettre pour autant ce qui, historiquement, nous a fait lever les uns et les autres.

J'ai été frappé, et je reviendrai sur l'énumération des faits de l'actualité, par la rencontre à laquelle le Président de l'exécutif a fait référence, il y a peu. J'ai assisté avec un certain nombre de gens ici présents, nationalistes de la majorité, de l'opposition et d'autres, et j'ai donc été frappé de voir à quel point les députés qui nous parlaient étaient sincères et à quel point lorsqu'ils nous disaient qu'ils signeraient publiquement une tribune à paraître quelques jours après, ils y croyaient vraiment. Sauf que lorsque j'ai lu ladite tribune, je n'ai pas retrouvé beaucoup des noms de ceux que j'avais eus avec mes amis et collègues en face de moi. Ce qui me conduit à penser que l'Etat profond, que les structures gouvernementales étatiques ont manifestement plus de poids sur les formations, sur les hommes et les femmes que les convictions qu'ils peuvent porter à titre individuel.

J'en ai vu comme vous d'autres, mais cet épisode-là m'a marqué parce que voir encore une fois cette conviction inédite portée avec autant d'ardeur, démentie quelques heures ou quelques jours seulement après était et demeure quand même à relever.

Aujourd'hui, on dit et c'est vrai, je n'ai rien à rajouter à ça, Arritti, le préfet LELARGE, le règlement intérieur, etc., la grande difficulté n'est pas de juger en ce moment et en ce lieu l'action de la Collectivité même si ça n'est exonérer en rien la part de responsabilité historique et première de l'Etat dans ce pays, la Corse, que de dire que la méthode qui va être privilégiée à un moment donné par l'actuelle majorité va rejoindre le fond est donc impacter, d'une manière ou d'une autre, la qualité des relations avec l'Etat. Dire ça, ça n'est pas s'en prendre à la majorité par principe, ça n'est pas s'exonérer de cette critique fondatrice et évidente à l'endroit de l'Etat, c'est

simplement rappeler des évidences démocratiques et politiques. Mais en même temps, je viens de le dire, ça n'est pas le moment, ça n'est pas le lieu.

Le moment, aujourd'hui, j'en aurai bientôt conclu, il est à interroger l'attitude de l'Etat, non pas à la lecture d'une histoire tourmentée que chacun ici connaît, a pu traverser avec son parcours de vie, mais celle de la Corse à l'endroit de ce même Etat.

Je rejoindrai ce qui a été dit, que s'est-il passé depuis 2015 ? Nous avons ensemble, puis séparément, connu des phases d'accession aux responsabilités. Nous disions les mêmes choses un jour de décembre 2015 et nous les avons réitérées en 2017, puis, la majorité nouvelle, un peu plus tard, en 2021. On nous a même laissé entendre, je ne parle pas pour le coup de l'actuelle majorité ou en tous les cas de l'actuelle majorité seulement, que les choses pourraient changer et que depuis Paris, le regard avait évolué. Nombreux étaient ceux dans nos rangs qui pensait sincèrement, au moment où le contentieux de la Corsica ferries commençait à laisser esquisser un début de solution et où ces engagements étaient pris par la représentation des députés à Paris, que quelque chose était peut-être à envisager.

Je ne vais pas entrer dans le débat qui consiste à dire, est-ce que c'est la responsabilité d'un homme, en l'occurrence d'un préfet, ou bien est-ce que c'est celle d'une collectivité ou d'un état ? La réponse est tellement évidente. Je ne vais pas mettre de nom SCHMELS, LELARGE, BONNET, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est la permanence de l'Etat à l'endroit de l'île quelles qu'en soient les majorités, y compris lorsqu'elles sont nationalistes, que la violence politique a cessé et que 70 % des gens, sans être devenus nationalistes pour autant, votent pour 3 listes en lice au second tour d'une élection. Ce qui fait dire aux plus radicaux d'entre nous, que l'on était plus efficaces lorsqu'on était dans l'opposition, les années 80, 90, 2000, que nous ne le sommes aujourd'hui. Je ne parle pas à l'endroit des Corses qui attendent, je parle à l'endroit de la Corse et dans cette relation historiquement tourmentée qui existe entre nous.

Je n'ai pas de réponse et bien malin celui qui parmi nous peut en avoir une. Je voudrais simplement dire 2 choses en conclusion de mon propos, si je n'ai pas de réponse, j'ai au moins une conviction. Vous avez pris, du côté de la majorité, du Conseil exécutif, grand soin et vous avez raison, de distinguer les hommes, M. BERTOLINI, M. LELARGE, etc., des fonctions et des mécaniques ou des logiques auxquelles ils obéissent.

Ce que je voudrais vous demander en toute humilité, c'est que vous appliquiez le même principe aux nationalistes qui ne pensent pas comme vous et que l'on puisse dans ce pays, en étant nationaliste corse comme nous, nous le sommes, juger

vosre action, la commenter, voire la critiquer sans être attaqué personnellement, ni taxé des pires turpitudes. Ça, ce serait déjà un bon petit pas. Ce n'est pas une réponse, mais c'est un début qui consisterait à avoir des nationalistes même opposés, ne pas s'entredéchirer en s'envoyant par médias interposés des noms d'oiseaux. Ce serait pas mal.

La deuxième idée, plus fondamentale encore, c'est celle qui va consister aujourd'hui, demain, dans les temps qui viennent, à savoir ce que nous ferons. Ce que nous ferons est fonction de tellement de choses. Jean-Martin l'a dit, il y a le front international, des gens meurent au moment où on parle. On ne peut pas faire comme si ça n'existait ou que la Corse était le centre du monde. Il y a le front interne, on en parlera cet après-midi, peut-être, cette Collectivité étranglée financièrement par l'Etat, etc. Et puis, il y a tant d'autres choses.

Donc, je crois qu'il faut savoir raison garder et si nous avons une réponse à ajuster, bien sûr qu'elle émane des nationalistes, mais si on en est encore capables, qu'elle vienne du peuple corse en général, par-delà les frontières partisans, les sigles, les appartenances ou les clivages. Je crois que ce serait un second pas important dans une autre direction, direction dont je rappelle qu'elle est conditionnée par une dernière chose et c'est en cela que je ne suis pas tout à fait d'accord avec un propos de Paul-Félix.

La feuille de route du préfet, elle n'est pas écrite par le préfet, quel que soit son nom ou son prénom, elle est écrite par celui que le peuple français choisira dans un mois et demi à la faveur d'une élection présidentielle. C'est lui qui dira au garçon qui vient d'être nommé, ce qu'il y a lieu de faire dans ce pays, comme il le ferait d'ailleurs n'importe où ailleurs. C'est à ce moment-là, dans 2 petits mois, qu'il faudra peut-être que nous, nous sachions enfin, et pourquoi pas ensemble puisqu'il est question de rêve, ce que nous avons aussi à lui dire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Jean BIANCUCCI pour « Fà populu in seme ».

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, je dois dire que j'ai été ému, Présidente, par votre discours, la clarté des propos et la précision aussi ; de même, je me reconnais à 100 % dans ce qu'a dit le Président Gilles SIMEONI.

Pour autant, je voudrais donner un autre élément, puisqu'on parle d'histoire, Paul en a parlé tout à l'heure, nous pouvons en parler aujourd'hui, ce sont des choses qu'on a cachées pendant longtemps. Je vais vous donner une information que je n'ai jamais communiquée, ni en garde à vue, ni hors garde à vue, ni écrit dans un livre. Information importante : le commandant BERTOLINI, OLIEL l'armurier de la rue Maréchal Ornano qui faisait ce qu'il voulait et celui qu'ensuite, on a appelé la « taupe », LEONELLI. Oui, LEONELLI était une taupe, c'était notre taupe.

M. BERTOLINI n'était pas seul parce qu'après les événements de Bastelica, il y a eu des billets d'avion qui ont été pris. Il y a des gens qui sont partis très loin, on le sait, en Nouvelle Calédonie notamment. N'attendez pas de moi que je donne les noms. L'histoire doit reposer et les morts aussi. Il n'était pas monté tuer Marcel LORENZONI, il était monté capturer Marcel LORENZONI qui allait être amené en barque ou en bateau et torturé par un ancien d'Indochine. Voilà l'histoire.

Donc, le commandant BERTOLINI, Président, n'était pas le patron de Francia, c'était le chef opérationnel. Le patron de Francia est tombé sous les balles quelque temps après. Voilà les infos, voilà la réalité. Qu'est-ce qu'on allait faire à Marcel ? D'ailleurs, je voudrais en profiter pour signaler que Marcel était un ami, une relation, Paul pourrait en dire de même. Il n'avait pas que des qualités, il avait aussi des défauts comme nous tous, mais que c'était un militant sincère et déterminé. Mais je dois le dire, il n'appartenait pas à la mouvance radicale, il appartenait à la mouvance autonomiste. Mais il nous était proche et c'est pour cela, sans doute, qu'il a été ciblé. Voilà l'histoire.

Alors, quand aujourd'hui, à mè mi cuddaia è mi fallaia, quand j'ai vu qu'on a décoré BERTOLINI. Ce sont, non seulement des patrons barbousards mais des tortionnaires. Alors, on a empêché la manœuvre, on est intervenus. Marcel LORENZONI a été sauf. Mais d'autres manœuvres, on a dû les bloquer et puis, il pouvait y en avoir d'autres.

Donc, je vous le dis, c'est une histoire très lourde. Cette histoire, elle n'appartient ni à un de vous, elle nous appartient de manière collective, elle n'appartient à personne en particulier. Mais nous avons le devoir de la porter ensemble quelles que soient les opinions politiques.

Je ne vais pas revenir sur les événements. Eiu, sò un vechju militanti. A prima volta chè mi sogu ingaghjatu, era di maghju 68 pà manifestà è riclamà l'autunumia di gestione. Avà, hè una affara chì ùn vò più dì nudda. Ma aghju fattu i scelti chè duviu fà à u momentu chì ci vulia à fà.

Je me rappelle, Jean-Paul POLETTI qui disait « on veut nous empêcher de chanter ». Alors, encore un point d'histoire. On voulait empêcher les Muvrini. On voulait empêcher Canta u Populu corsu, je crois qu'il y a Christine là-haut, elle se souvient à Cargese ou cela a failli très, très mal tourner.

Paul et moi, et d'autres, avec Marcel, Bianca, on était à Lugo di Nazza, on a manifesté démocratiquement, de manière paisible, et quand les gardes-mobiles sont arrivés, on s'est mis en travers de la route, on s'est étalés sur la route, « allez-y, maintenant matraquez ! ».

Depuis ce jour-là, les Muvrini ont pu chanter comme chantent les oiseaux.

Voilà, c'est une réalité.

S'il faut se remobiliser, de manière démocratique, avec détermination, vous l'avez compris, nous le ferons.

On ne peut pas s'opposer à la volonté d'un peuple qui en plus s'est exprimé à travers les urnes. À ce moment-là, nous étions minoritaires, c'est vrai. Aujourd'hui, nous sommes majoritaires, l'opinion est avec nous, les hommes politiques français comprennent ce que nous faisons. Il y a une intelligence derrière tout cela.

Alors, l'État veut nous pousser où ? L'État souhaite que de nouveau il y ait des drames, de nouveau il y ait une violence politique qui s'exprime, de nouveau il y ait des gens emprisonnés.

C'est cela que veut l'État ? Nous voulons autre chose. Nous voulons le bien de ce pays, le progrès, la solidarité, le droit que chaque peuple a au bonheur, voilà ce que nous voulons !

Alors, je vous le dis, mais je ne le dis pas qu'à vous, j'essaye de traduire un sentiment. Nous avons parlé entre nous et au-delà de la majorité qu'on représente, on ne raye pas un peuple d'un trait de plume. Ça ne s'est jamais vu, ça ne se verra jamais.

Moi, j'ai un message. Je veux dire que nous venons de loin, de très loin. Les glaives romains n'ont pas eu raison de nous. Les Génois pendant 400 ans n'ont pas eu raison de nous. Les Français depuis n'ont pas eu raison de nous. Nous continuerons à exister malgré ces événements qui ne sont pas bons.

C'est vrai qu'on est au creux de l'hiver, mais je vous le dis, Mme la Présidente, je vous le dis à tous, le printemps va arriver, les oiseaux vont recommencer à chanter et nous avec.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il n'y a pas d'autres interventions... Oui Bâti !

M. Xavier LACOMBE

Ghjustu annant'à un puntu è unu solu.

Principeraghju in corsu è compieraghju in corsu.

O Sgiò Presidente, v'aghju intese, dui paroddi è pensu chè u Sgiò QUASTANA t'hà a raghjò.

Oghje a più bedda manera di fà a risposta à u guvernamentu, hè di ùn micca parlà di certi affari. I Prefetti sò ghjunti, stanni è si ne vani, noi semi quì è stemi quì.

E oghje, senza dà vi cunsiglii, o Sgiò Presidenti, ùn ci vulia micca parlà di regulamenti, era a più bedda manera. Come ci ani sprizzatu, i pudemi sprizzà ancu noi. E cusì chì ci vole à fà, ùn hè piccatu di fà ciò che tu vedi fà.

Allora eiu v'aghju da dì, a femi corta corta è piantaraghju quì.

Eiu parlu francesu, parlemi tutti u francesu, i nostri zitteddi parlani francesu, mà s'ellu ci vole mette, pigheraghju una canzona, u cavizzone o u biconzu cume i capreti pè impedisceli di sughje, è bè noi emu da parlà corsu è parlarèmi sempri corsu, quandè no vulemi, indò no vulemi è ancu quale no vulemi. Quissa hè una.

U regulamentu hè u nostru, hè statu vutatu quì à l'unanimità. Un hè micca di a Francia, ùn hè micca di certi prefetti è ùn hè di nimu, hè u nostru. Poni fà ciò ch'ella li para, poni andà à fà u tribunali, poni vince, poni perda, ùn c'impedisce micca di parlà corsu, quandè ci ritruvemu à u battesimu, à una festa, à caccia, in carrughju è fora.

Quissa hè a più bedda riposta. Mà ùn ci vole micca à dà più d'impurtanze è perde u nostru tempu è nostra energie annant'à certi affari.

Cuntuemu à fà ciò chì ci vole à fà.

Cuntinuemu, se no puddemi, è ni parlaremu dopu meziornu o dumane, ùn socu micca a vostra vulinà pà u dibattitu d'orientazione buggetariu.

Circhemu à fà noi ciò chè t'avimu à fà è femi i nostri provi, è dopu vidaremu dumane o daretu ciò chì ci vole à fà.

Voilà ciò chè vuliu dì.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Nous ne sommes pas dans des mondes parallèles, loin s'en faut, il n'y a ni perpendiculaires, il y a une concurrence d'événements à différentes échelles géographiques.

Nous avons commencé cette séquence en rendant hommage et en apportant notre soutien au peuple ukrainien, nous leur renouvelons notre soutien. Il n'en demeure pas moins aussi que les insultes qui sont faites au peuple corse méritent quand même d'être relevées et nous n'avons pas à les accepter.

À ringrazià vi à tutti.

Sò un ore è quartu, ci ritruvemu à duie ore è mezu.

V'aspettu quì ! À dopu !

La séance est suspendue à 13 h 15.



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022

1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 FEVRIER 2022

VISIO/PRESENTIEL

(2^{ÈME} JOURNÉE)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
24 è 25 di FERRAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2022
24 et 25 FEVRIER

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 25 FÉVRIER 2022

Appel nominal effectué par Mme Sandra MARCHETTI	12
Reprise à 9H58	
<i>Prise(s) de parole :</i>	12
M. Laurent MARCANGELI	
Le groupe « Un soffiu novu » quitte l'hémicycle	14
En réponse M. Gilles SIMEONI - Président du Conseil exécutif	14
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS - Présidente de l'Assemblée de Corse	18
M. Hyacinthe VANNI	19

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ

Raportu n^u 041 : Raportu rilativu à u Dibattitu d'Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2022

Rapport n^o 041 : Rapport relatif au Débat sur les Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	20
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2022/O1/006) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	36
Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS	41
<i>Prise(s) de parole :</i>	41
M. Paul QUASTANA	
M. Hyacinthe VANNI	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Louis POZZO DI BORGO	
M. Xavier LUCIANI	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	64
M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif en réponse aux interventions	65
L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport relatif aux orientations budgétaires	73

Suspension de séance à 12h50 et Reprise de séance à 15 h

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 045 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avanzamentu di a preparazione di i prugrammi cuntrattualizati incu u statu 2021-2027

Rapport n° 045 : Rapport d'information sur l'état d'avancement de la préparation des programmes contractualisés avec l'État sur la période 2021-2027

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 73

Prise(s) de parole : 77

M. Paul QUASTANA

M. Romain COLONNA

M. Paul-Félix BENEDETTI
 M. Paul Joseph CAITUCOLI
 M. Saveriu LUCIANI
 M. Jean-Christophe ANGELINI

En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	92
L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport.	98

AFFARE EUROPEANE / AFFAIRES EUROPÉENNES

Raportu n° 044 : Prisentazione di u statu d'avanzamentu di l'appruntera di i prugrammi eurupei 2021-2027

Rapport n° 044 : Présentation de l'état d'avancement de la préparation des programmes européens 2021-2027

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des Affaires Européennes 99

Prise(s) de parole : 106

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*

M. Paul QUASTANA

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Paul QUASTANA

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*

M. Jean-Felix ACQUAVIVA

M. Paul-Felix BENEDETTI

Mme Flora MATTEI, en réponse aux intervenants 116

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport. 119

M. Hyacinthe VANNI préside

Mme MAUPERTUIS préside à nouveau

SVILUPPU ECUNOMICU È SUCIALE / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Raportu n° 046 : Raportu d'infurmazione nantu à l'azzione di a Cullettività di Corsica per megliurà i mezi di cumprà : preparazione di a cunferenza suciale

Rapport n° 046 : Rapport d'information relatif à l'action de la Collectivité de Corse pour l'amélioration du pouvoir d'achat : préparation de la Conférence sociale

Présentation du rapport du Conseil exécutif par MM **Gilles SIMEONI**, *président du Conseil Exécutif de Corse*, 119

Alex VINCIGUERRA, *Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse*, 121

M. Julien PAOLINI, *Président de l'Agence d'Aménagement durable, de l'Urbanisme et de l'Energie* 124

Prise(s) de parole : 128

Mme Muriel FAGNI

M. Pierre POLI

Mme Frédérique DENSARI

M. Paul-Felix BENNEDETTI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Mme Muriel FAGNI

M. Pierre POLI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *présidente de l'Assemblée de Corse*

M. Alexandre VINCIGUERRA, en réponse 141

M. Julien PAOLINI, en réponse 142

Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions 145

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport. 147

Déro gation au temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse

DÉROGATION ACCORDÉE

149

FISCALITÀ / FISCALITÉ

Raportu n° 047 : Raportu nantu à u raportu di u signore SPADONI nantu à fiscalità di u patrimoniu

Rapport n° 047 : Rapport sur le rapport de Maître SPADONI sur la fiscalité du patrimoine

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 148

Prise(s) de parole : 150

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

M. Ghjuvan'Santu LE MAO

M. Gilles SIMEONI *Président du Conseil exécutif* 156

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport. 157

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 034 : Urganizzazioni di un'assistenza tecnica à i cumuni di l'acquapendi di u Taravu in u duminiu di l'accunciamentu – Cunvinzioni pà una pristazioni d'assistenza tecnica à i cumuni di l'acquapendi di u Taravu in u duminiu di l'accunciamentu di spazii di scialu

Rapport n° 034 : Mise en place d'une assistance technique aux communes du bassin versant du Taravu dans le domaine de l'aménagement - Convention pour une prestation d'assistance technique aux communes du bassin versant du Taravu dans le domaine de l'aménagement d'espaces de loisirs

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	158
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2022/O1/004) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	160
Prise(s) de parole :	160
M. Xavier LUCIANI	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux interventions	165
Vote : Le rapport n ° 34 est ADOPTE.	167
« Fà populu in seme » : Pour.	
« Avanzemu » : Pour.	
« Core in fronte » : In favore.	
Absents : M. Paul-Joseph CAITUCOLI et le groupe « Un soffiu novu ».	

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

M. Hyacinthe VANNI préside

Raportu n° 035 : Museu Casa nativa Pasquale Paoli : iscrizione di cullezzione à l'inventariu regulamintare di u museu

Rapport n° 035 : Musée maison natale Pasquale Paoli : inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 167

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (n° 2022/O1/011) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 170

Prise(s) de parole 170

M. Jean-Félix ACQUAVIVA
 M. Jean BIANCUCCI
 M. Xavier LUCIANI
 M. Hyacinthe VANNI

Présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Antonia LUCIANI en réponse aux interventions 176

Vote : Le rapport n° 035 est ADOPTE à l'unanimité 179

Les élus du groupe « Fà populu in seme » : **Pour.**

Les élus du groupe « Avanzemu » : **Pour.**

Les élus du groupe « Core in fronte » : **In favore.**

Absent : Le groupe « **Un soffiu novu** ».

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 036 : Acquisti è cessione di prese trà a Cullettività di Corsica, a Cumunità d'agglomerazione di Bastia è a Cumuna di Bastia - Creazione di a nova arretta ferruviaria di Bassanese nantu à u territoriu di a cumuna di Bastia

Rapport n° 036 : Acquisitions et cession d'emprises entre la Collectivité de Corse, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia - Création de la nouvelle halte ferroviaire de Bassanese située sur le territoire de la commune de Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 179

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2022/O1/003) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 181

Vote : Le rapport n° 036 est adopté à l'unanimité 182

Ghjè aduttatu à l'unanimità.

Les élus du groupe « Fà populu in seme » : **In favore.**

Les élus du groupe « Avanzemu » : **In favore.**

Les élus du groupe « Core in fronte » : **In favore.**

Absent : Le groupe « **Un soffiu novu** ».

ISPEZZIONE GENERALE / INSPECTION GÉNÉRALE

Raportu n° 033 : Resucontu di e delegazione accunsentite à u Cunsigliu esecutivu è à u so presidente pè u secondu semestru di u 2021

Rapport n° 033 : Compte-rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son président pour le second semestre 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif 182

Prise(s) de parole : 183

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Julien PAOLINI, en réponse 183

M. Alex VINCINGUERRA, en réponse 185

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport. 186

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 043 : Raporti d'infurmazioni in quantu à u barometru Corsica numerica 2021 è bila 043 : Rapports d'information concernant le baromètre Corse numérique 2021 et les bilans 2021 des projets. Corsica et ENT LEIA

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

RAPPORT REPORTE 186

Vote du PV de la session de janvier 2022 187

Les élus du groupe « Fà populu in seme » : **In favore.**

Les élus du groupe « Avanzemu » : **In favore.**

Les élus du groupe « Core in fronte » : **In favore.**

Absent : Le groupe « **Un soffiu novu** ».

DESIGNATIONS : 189

Commission de recensement des votes: Muriel FAGNI et Danielle ANTONINI

Conseil de surveillance de l'ARS : Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA en qualité de titulaire. Mme Véronique ARRIGHI suppléante.

Conseil départemental de l'éducation de Haute-Corse : A la demande du groupe « Un soffiu novu », il convient de désigner Mme Cathie COGNETTI-TURCHINI en remplacement de Jean-Louis SEATELLI

On prend acte de ces désignations proposées par les groupes. 190

MUZIONE / MOTIONS

N° **2022/O1/003** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : **Réforme d'un statut dérogatoire pour les infirmiers libéraux (IDEL) de Corse**

NON EXAMINEE EN L'ABSENCE DU GROUPE 189

N° **2022/O1/004** déposée par le groupe « Avanzemu » : Moratoire sur la filière bilingue et soutien à l'école Sandreschi de Corti

Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI 189

M. Petr'Antone FILIPPI - le groupe « Fà populu in seme » s'associe à la motion

Prise(s) de parole : 192

M. Don Joseph LUCCIONI

M. Xavier LUCIANI 194

Vote : La motion est adoptée à l'unanimité 195

Fà Populu : POUR

Avanzemu : POUR

Core in Fronte : POUR

Un Soffiu Novu : ABSENT

N° 2022/O1/005 déposée par Mme Paula MOSCA du groupe « Fà Populu Inseme » :
Sauvegarde, valorisation et développement de la châtaigneraie corse

Présentation de la motion par Mme Paula MOSCA 195

Prise(s) de parole : 197

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Julien PAOLINI pour le Conseil exécutif 198

Vote : La motion est adoptée à l'unanimité 199

Fà Populu : In favore

Avanzemu : In favore

Core in Fronte : In favore

N° 2022/O1/006 déposée par M. Jean BIANCUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » :
Soutien aux salariés de Corse-Matin

Présentation de la motion par M. Jean BIANCUCCI 199

Prise(s) de parole : 200

Mme Antonia LUCIANI pour le Conseil exécutif - Favorable

Vote : La motion est adoptée à l'unanimité 201

Fà Populu : In favore

Avanzemu : In favore

Core in Fronte : In favore

Séance levée à 20 h 45

La séance est reprise à 9 h 58.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons procéder à l'appel, merci de vous installer.

Je vous rappelle qu'il faut conserver les distances sociales, garder ses masques et l'appel va débiter.

Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le quorum étant atteint, la séance peut reprendre.

M. MARCANGELI, vous demandez la parole, je vous en prie.

M. Laurent MARCANGELI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Hier, nos travaux n'ont pas pu se dérouler pour des raisons que je n'ai pas besoin de rappeler et aujourd'hui, nous avons un ordre du jour qui est important.

Néanmoins, je voudrais quand même rappeler que l'information du jour, encore aujourd'hui, n'est pas la décision qui a été prise d'aller dans des lieux dont la Collectivité de Corse est propriétaire, je le rappelle, ce qui a été fait hier par un certain nombre d'élus de cet hémicycle, l'information du jour, c'est ça, mes Chers collègues ! (*M. MARCANGELI montre la une du Corse Matin « La guerre en Europe »*).

Je trouve donc qu'hier, en dépit d'éléments qui peuvent porter à jugement grave de la part de l'État, la mise en cause du règlement intérieur que nous avons voté, la mise en cause d'un certain nombre de choses, nous ne pouvons pas, je le dis au nom du groupe qui est le mien, cautionner ce qui s'est passé, pourquoi ? Parce que nous sommes ici pour travailler au service des Corses.

Déjà que l'ordre du jour, je le dis avec beaucoup de respect, mais avec quand même une certaine fermeté, me semble faible, mis à part le débat d'orientations budgétaires. Il faut savoir que nous avons trois votes seulement à émettre aujourd'hui. 3 votes ! Que des rapports d'information ! Je ne parle pas des motions. Des rapports d'informations, un débat d'orientations budgétaires qui n'appelle pas à vote.

Je pense qu'il serait temps de se saisir du fond ! C'est ce que les Corses nous demandent à tous, quelles que soient nos positions politiques.

Aussi, parce que nous faisons de la politique et que pour nous les choses ont un sens, au moment où des femmes, des hommes et des enfants dorment dans des métros, puis un pays, autant vous le dire, j'étais mal à l'aise hier, même si je respecte, c'est la démocratie, je respecte vos positions. J'étais mal à l'aise.

Autant être clair et direct : notre groupe a pris la décision de ne pas participer à la session de ce jour. Nous nous retirons. Ca favorisera, je pense, la rapidité et la vitesse des débats. Nous partons.

Nous partons pour exprimer notre mécontentement par rapport au fait qu'hier, nous étions venus pour travailler. Je vous rappelle qu'ici, il y a des femmes et des hommes qui se déplacent de loin et qui ont été empêchés de faire leur travail hier.

Si vous n'êtes pas contents, c'est pareil, je tiens à vous le dire aussi.

Je vous remercie pour vos désapprobations et vos rires ; hier, c'était moi qui avais un peu envie de rire quand je vous voyais, franchement !

Allez, à demain !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me permets, M. MARCANGELI, de faire un rappel au règlement, puisque nous avons un article 56, « la prise de parole ne peut être prise... »...

(Brouhaha).

Tout à fait. Il y a un article 56, la parole ne peut être refusée...

(Brouhaha).

M. Laurent MARCANGELI

Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous !!!...

(Brouhaha).

M. Jean BIANCUCCI

Vous n'avez pas à nous menacer dans cette enceinte !!!

(Brouhaha).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pas de chjami è rispondi !

(Brouhaha).

Le groupe « Un soffiu novu » quitte l'hémicycle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je rappelle que le soutien à l'Ukraine a été manifesté hier matin par cette assemblée.

M. Jean BIANCUCCI

C'est scandaleux ! De l'irrespect !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande à l'Exécutif s'il est en possibilité de présenter le DOB, merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci beaucoup, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente, MM. les élus,

Je respecte tout à fait la décision qui a été prise par Laurent MARCANGELI et son groupe, dont acte.

Simplement, je m'adresse à lui et nos autres collègues qui ont choisi de quitter la salle, je m'adresse à eux, même s'ils ne sont plus là, et je voudrais aussi rappeler publiquement deux catégories d'éléments par rapport à son intervention.

Premièrement, nous disait-il, le vrai problème aujourd'hui, c'est la guerre en Ukraine. Ce n'est pas ce que nous avons évoqué d'abord dans cet hémicycle, ensuite dans

les murs du Palais Lantivy pour les élus de la majorité et de l'opposition qui ont choisi d'y aller ensemble. Premier argument de Laurent MARCANGELI.

Je voudrais répondre à cet argument deux choses.

Premièrement, vous l'avez rappelé, Laurent MARCANGELI n'était pas là physiquement, me semble-t-il, mais ses collègues de son groupe au moins, et les autres aussi, le lui ont sans doute fait savoir et il le savait lui-même s'il était connecté, ce dont je ne me rappelle plus, nous avons exprimé notre solidarité forte au peuple ukrainien, notre refus et notre désapprobation du comportement de la Russie contraire au droit international et réaffirmé notre volonté de paix pour l'Ukraine, pour l'Europe et pour le monde. Et je trouve singulier que Laurent MARCANGELI fasse semblant de l'oublier, alors même que votre assemblée, l'Assemblée de Corse a été la première assemblée en Europe à se prononcer officiellement, puisque les hasards du calendrier ont fait que nous avons pu être les premiers à nous exprimer.

Donc, moi, aujourd'hui, je suis fier, je vous le dis, contrairement à Laurent MARCANGELI et à son groupe, je suis fier que l'Assemblée de Corse ait choisi d'exprimer son soutien au peuple ukrainien, son refus de la guerre en Ukraine et en Europe, et qu'elle ait été la première assemblée démocratique à s'exprimer en ce sens. Nul doute qu'il y en aura beaucoup d'autres après. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il y a quand même un paradoxe singulier dans l'attitude de la droite ou du groupe de droite, puisque tout le monde n'est plus à droite dans le groupe, dans le groupe « Un soffiu novu », à venir nous reprocher, alors que nous l'avons fait, de ne pas nous être exprimés sur l'Ukraine.

Lorsque nous nous exprimons sur d'autres conflits, la droite nous reproche de nous préoccuper de ce qui se passe en dehors de la Corse, alors que selon elle, nous devrions nous consacrer exclusivement à ce qui relève de nos compétences stricto sensu.

Lorsqu'il y avait la même guerre, une même sorte de guerre, de mêmes sortes de drames, de mêmes sortes de victimes civiles de bombardements et de tirs en Arménie, et que nous avons souhaité que cette assemblée se prononce, et nous avons été les premiers à nous prononcer et le peuple arménien et ses représentants en France et dans le monde nous en savent gré, la droite a refusé de s'associer. La droite nous a dit que ce n'était pas dans nos compétences et le Préfet de Corse nous a même envoyé un recours en nous demandant de retirer la délibération qui avait entériné la motion ; ce que nous avons refusé de faire. C'est la deuxième chose.

Oui, nous avons soutenu l'Arménie et le Haut-Karabagh !

Oui, nous avons soutenu le Liban !

Oui, nous avons soutenu hier l'Ukraine !

Et oui, nous soutiendrons tous les pays et tous les peuples qui souffrent de l'injustice partout dans le monde, parce que ce sont nos valeurs, en tout cas ce sont les valeurs de celles et ceux qui choisissent de les exprimer solennellement, et je crois que c'est aussi la mission et le rôle de l'Assemblée de Corse, et de la Collectivité de Corse de façon générale. C'est le premier point.

Le deuxième point. Ce qui se passe en Ukraine est dramatique, nous interpelle et nous concerne au premier chef, mais ce dont nous avons parlé hier est essentiel aussi. Parce que demain et après-demain, lorsque, je l'espère, la paix sera revenue en Ukraine et ailleurs, les problèmes dont nous avons parlé hier, continueront de préoccuper et de tarauder les Corses. Et donc nous avons bien fait de les aborder.

Première catégorie d'arguments de Laurent MARCANGELI nous reprochant d'avoir parlé de la Corse et de l'Ukraine, alors que nous n'aurions dû sans doute parler que de l'Ukraine et de nos dossiers.

Deuxième argument soulevé par Laurent MARCANGELI : notre session d'aujourd'hui et d'hier serait faible en dossiers.

Moi, je vais vous le dire là-aussi au nom du Conseil exécutif, nous avons essayé ensemble de mettre en œuvre une nouvelle méthode. Cette méthode vise à renforcer les prérogatives de l'Assemblée de Corse. Laurent MARCANGELI n'était pas présent là-aussi, mais son groupe était représenté lorsque, au moment de la conférence permanente organisationnelle, j'ai présenté au nom du conseil exécutif et avec vous Mme la Présidente, les travaux que nous avons menés pour essayer de réfléchir à cette nouvelle méthode. Parmi ces travaux, il y a des rapports dits d'information ou d'orientation, qui n'entraînent pas vote, mais qui initient un processus qui est un processus essentiel, qui doit permettre à l'Assemblée de Corse de s'emparer de problématiques sur lesquelles jusqu'à aujourd'hui et depuis le début, pas depuis 2015, depuis 2002 et avant, elle n'a jamais eu à délibérer, sauf en fin de processus pour permettre à l'Assemblée de Corse d'être pleinement associée.

Si Laurent MARCANGELI et son groupe considèrent que le fait de saisir aujourd'hui, au moment où nous allons discuter de tous les programmes contractualisés, s'ils considèrent que le fait de saisir l'Assemblée de Corse de l'état des travaux menés entre le Conseil exécutif et l'État sur le CPER, sur le PTIC, sur les programmes européens, sur le plan France Relance, s'ils considèrent que saisir l'Assemblée de Corse de ces documents, pour lui permettre dans les semaines et les mois à venir, allant même au-delà

de ce que prévoient strictement les textes, de s'impliquer directement dans les négociations en cours, qui sont essentielles... Alors là, on ne parle même pas de l'Ukraine, on ne parle même pas de peuple corse au sens où nous l'avons évoqué hier, on ne parle même pas de la mise en perspective historique de notre combat, on parle du quotidien.

Aujourd'hui, ce dont nous allons parler, même s'il n'y a pas de vote, c'est du PTIC.

Lorsqu'on nous dit « vous n'êtes pas dans le concret », le PTIC, lorsqu'il y a eu une délibération de l'Assemblée de Corse qui a voté 10 préconisations, une délibération en date du 28 janvier 2021, il y a un an jour pour jour, que vous avez votée, vous Assemblée de Corse, 10 préconisations pour ce plan et que lorsque je suis allé voir le Préfet de Corse, j'en reparle encore un instant, 8 jours après le vote, pour lui remettre cette délibération en main propre, qu'il a pris la délibération et qu'il a dit « ça, c'est comme si ça n'existait pas », vous pensez que ça ne mérite pas discussion ? Alors que depuis un an, non seulement on n'a pas tenu compte de ces délibérations, mais on a fait exactement le contraire. Et que la réalité du document d'orientations budgétaires que nous allons discuter aujourd'hui, du budget primitif que nous allons voter, des orientations stratégiques que nous devons prendre, c'est que là où nous devions avoir 500 M€, qui étaient insuffisants, nous avons 800 M€ de projets de la CdC, 250 M€ contractualisés ou pré-contractualisés avec les communes et intercommunalités et que tout cela est de la monnaie de papier, parce que depuis 2009 où on nous a parlé du PTIC, il n'y a pas encore eu un seul euro investi pour la Corse au titre du PTIC !

Est-ce que lorsque nous parlons de cela aujourd'hui, est-ce que vous considérez que, même s'il n'y a pas de vote derrière, ce n'est pas important ?

Est-ce que vous pensez qu'il n'est pas important que l'Assemblée de Corse puisse avoir l'état en amont d'une éventuelle signature de ce dont nous allons discuter ?

Il n'y a jamais eu à l'Assemblée de Corse, depuis que les CPER existent, c'est-à-dire depuis 30 ans, il n'y a jamais eu de débats sur le contenu du CPER. L'Assemblée de Corse a toujours entériné la signature présentée par le Conseil exécutif du document négocié par le Conseil exécutif.

Le PEI n'a jamais été présenté à l'Assemblée de Corse en amont de sa signature, et nous-mêmes nous ne l'avions pas prévu depuis 2015.

Ce que je souhaite faire, au nom du Conseil exécutif, en accord avec la Présidente de l'Assemblée de Corse et en accord aussi avec l'esprit de la discussion que nous avons eue avec les présidents de groupes, c'est que, en amont de la finalisation de la discussion,

vous puissiez être saisis, vous Assemblée de Corse, de l'ensemble des éléments et nous dire : « nous souhaitons privilégier plus fortement telle orientation stratégique », « nous souhaitons privilégier telle orientation ou tel choix budgétaire », ce qui n'avait jamais été fait avant.

Alors, on ne peut pas d'un côté, lorsqu'on soutient l'Arménie, nous dire « occupez-vous des affaires de la Corse », lorsqu'on se lève ensemble pour applaudir le peuple ukrainien dire « vous ne vous préoccupez pas de l'Ukraine », lorsqu'on descend au Palais Lantivy « vous êtes descendus au Palais Lantivy, vous n'avez rien cassé ».

Peut-être aurait-on préféré, du côté de la droite, ou ailleurs, que l'on cassât quelque chose !

Peut-être aurait-on préféré que l'on houspillât le Préfet de Corse !

Nous ne l'avons pas fait, vous ne l'avez pas fait ! Mais vous avez choisi de vous exprimer, comme vous l'avez fait hier, de façon symbolique mais de façon forte, parce que pour la première fois, le drapeau corse, au lendemain d'une notification nous interdisant de parler corse et nous disant que le peuple corse n'existe pas, eh bien hier, par la volonté des élus de l'Assemblée de Corse notamment, pour la première fois depuis des années, le drapeau corse a flotté sur le fronton du Palais Lantivy, où nous avons rappelé, Jean BIANCUCCI l'a fait en votre nom et je m'associe, que l'Etat est un occupant, d'ailleurs plus ou moins précaire et révocable si l'on regarde les textes qui régissent notre relation contractuelle concernant les modalités d'occupation. Et je dirai au passage que cela ne l'a pas empêché, notre locataire, de traverser semble-t-il nuitamment nos locaux pour aller décrocher le drapeau. Mais nous en parlerons pendant la suspension de séance.

Voilà ce que je voulais répondre à Laurent MARCANGELI et ses colistiers et j'espère qu'ils m'auront entendu, et je suis bien sûr à leur disposition pour continuer cette discussion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Nous allons reprendre nos travaux.

Il est difficile d'échanger lorsque les personnes quittent la salle, bien évidemment. J'ai eu tout juste le temps de rappeler que l'hommage et le soutien à l'Ukraine avaient été manifestés.

Et je aussi signalé que ce qui se passe en Ukraine aura des répercussions aussi sur le quotidien des Corses et s'il y a une conférence sociale, c'est parce qu'il va y avoir

des difficultés sur le plan aussi de la vie économique, en termes d'approvisionnement notamment, qui va venir se rajouter à ce que nous vivons déjà en termes de difficultés, de pouvoir d'achat des plus précaires et qu'il est important que nous en discussions, bien évidemment, à la suite du rapport que vous nous présenterez.

Nous allons reprendre nos travaux.

Je précise que la conférence des présidents, que j'ai pris soin de convoquer très rapidement ce matin et à laquelle a participé Laurent MARCANGELI et à laquelle il s'est exprimé également concernant l'ordre du jour, a décidé de reprendre l'ordre du jour, en tout cas jusqu'à 13 heures, dans le fil de ce qui avait été proposé. Jusqu'à 13 heures donc.

Ensuite, effectivement, à 14 h 30, nous reprendrons sur le rapport N° 46, relatif à la préparation de la conférence sociale, puis le rapport sur la fiscalité.

Et ensuite, nous reprenons le cours de l'ordre du jour, pour que tout le monde soit au courant et que tout le monde puisse s'organiser pour ses interventions.

Nous espérons, mais nous terminerons peut-être un peu tard, épuiser l'ensemble de l'ordre du jour tel qu'il avait été validé, proposé par le Conseil exécutif et établi de manière concertée en CPO.

M. VANNI, les interventions, normalement, c'est pour des points d'ordre.

M. Hyacinthe VANNI

Point d'ordre !

On ne peut pas passer sous silence et faire comme s'il ne s'était rien passé.

Chacun a ses raisons de partir, de rester, je pense qu'il faut rester dans le respect des uns et des autres. Je tiens beaucoup à ce que les gens se respectent, ne se fassent pas invectiver, ne se fassent pas montrer du doigt. On a tous nos défauts et nos qualités, mais je pense que dans cette assemblée, il faut se respecter, d'abord ça commence par cela.

Personne n'a de leçon à recevoir, ni à donner à personne. Nous, nous ne donnons de leçons à personne et nous n'en recevons de personne.

Je rappelle qu'on ne se montre pas du doigt, on ne s'interpelle pas, ce n'est pas comme-ça que je vois mon mandat, ce n'est pas comme-ça que l'on voie le rapport à nos collègues.

On peut ne pas être d'accord, on peut débattre sereinement.

Je pense que oui, personne n'a le monopole de quoi que ce soit, le Président l'a rappelé. Il y a des choses graves qui se passent ici, parce que si demain d'aventure, il venait à manquer ce qu'il manque aujourd'hui, plus de 110 M€ dans les caisses, c'est peut-être un certain nombre de nos concitoyens qui en souffriraient (l'aide sociale, la jeunesse, les services de secours, etc., etc.).

Donc, que personne n'essaye de donner de leçons à personne et que tout le monde se respecte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nous pouvons présenter les orientations budgétaires et ensuite on a un débat sur les orientations budgétaires.

M. le Président ?

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ**

*** Raportu n° 041 : Raportu rilativu à u Dibattitu d'Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2022**

*** Rapport n° 041 : Rapport relatif au Débat sur les Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022**

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement.

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les élus, Chers collègues, Chers amis,

Exercice récurrent donc, celui de la présentation du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires qui doit se tenir 10 semaines avant l'adoption du budget primitif.

Je voudrais, au seuil de mon propos, saluer le travail mené par Mme FOLACCI, M. OLIVIERI, M. FERRACCI qui sont là, et leur équipe.

Leur équipe restreinte fait partie des services de la Collectivité de Corse qui sont en souffrance, la DGA Finances, et pourtant on sait le caractère essentiel dans toute administration, à fortiori dans la nôtre lorsqu'on voit le volume budgétaire à gérer et la complexité de l'équation, donc avec trop peu de moyens humains pour l'instant, mais on essaiera d'y remédier le plus vite et le mieux possible, nonobstant les contraintes budgétaires qui sont les nôtres. Donc, une direction générale adjointe qui fait un travail remarquable, et notamment à travers, me semble-t-il, des documents budgétaires qui sont chaque année d'une meilleure qualité, sur la forme comme sur le fond, ainsi que d'une grande lisibilité, une grande accessibilité.

Donc, merci à vous, Madame et Messieurs.

Très brièvement, vous dire que ce document d'orientations budgétaires est quand même, même si c'est un exercice récurrent, assez singulier, pour des raisons à la fois budgétaires et politiques.

Raisons budgétaires : je dirai que depuis 2015, nous avons quand même connu une période caractérisée par une succession d'épisodes à portée budgétaire d'une gravité et d'une intensité sans précédent, avec un effet cumulatif.

Très brièvement, mais sans y revenir, je vous rappelle que nous avons eu la question des arriérés de paiement, 96 M€, en 2016.

Nous avons eu l'impact de la fusion en 2017 et ensuite.

Nous avons eu la question des emprunts toxiques et notamment des emprunts toxiques de l'ancien conseil départemental de Haute-Corse que la Collectivité de Corse a dû assumer, nonobstant l'engagement politique qui avait été pris avec le Président de l'époque, François ORLANDI.

Nous avons eu également, bien sûr, tout le monde l'a en tête, la crise majeure, y compris aux plans budgétaire, économique et social, induite par la période de pandémie, avec des effets directs et indirects : baisse des recettes et augmentation des dépenses dans le social, mais pas seulement, y compris bien sûr les dépenses à vocation économique ou en soutien à des différents organismes satellites de la Collectivité de Corse, voire de ses agences et offices (je pense, par exemple, aux politiques qui ont été mises en œuvre par l'ODARC ou par l'Office des transports pour compenser les effets de la pandémie, ou les augmentations, etc.)

Donc, un exercice particulier, d'une part, pour ces raisons budgétaires et, d'autre part, pour les raisons politiques que vous connaissez.

C'est le premier exercice budgétaire de la mandature. Une mandature qui est prévue pour durer 7 ans, qui a été voulue et proposée aux Corses comme une mandature de transformation profonde, de mise en place d'un projet politique qui a été porté par la majorité territoriale, qui est partagé sur un certain nombre de points, y compris par les groupes d'opposition nationalistes.

Et donc, notre objectif, celui du Conseil exécutif, celui de la majorité territoriale et celui aussi à faire partager dans le cadre d'un dialogue à renforcer dans les semaines et les mois à venir, prioritairement avec les groupes d'opposition nationalistes : c'est de se mettre d'accord bien sûr.

Nous, nous avons une vision assez claire de ce que nous pensons être nécessaire. Mais l'idée, c'est bien sûr de le faire partager, éventuellement de le faire évoluer, d'abord par les nationalistes, mais surtout de concrétiser ; ce que nous n'avons pas réussi à faire, en tout cas de façon suffisante à notre avis, dans le cadre des six années qui viennent de s'écouler, pour des raisons que chacun pourra considérer.

Mais, parmi ces raisons, il y en a certaines qui sont non contestables, c'est que, premièrement, nous avons évolué dans un contexte budgétaire et politique extrêmement contraint.

Deuxièmement, nous avons eu un calendrier, notamment électoral, qui ne s'accommodait que fort mal de perspectives de moyen et de long termes, puisque, je vous le rappelle, nous avons eu affaire à une première mandature d'un peu plus de deux ans, avec une année consacrée à la fusion. Nous avons eu une deuxième de deux ans également.

Trois élections en six ans, je crois qu'il est difficile de se projeter dans une action de long terme dans des conditions pareilles, à fortiori dans le contexte politique, budgétaire et sanitaire que je viens d'évoquer. Mais ceci ne vaut pas, bien sûr, excuse absolutoire, à nous maintenant d'être à la hauteur des attentes et des enjeux.

Donc, premier document qui est à la fois un document annuel, mais qui forcément donc doit s'inscrire dans une vision stratégique et une vision stratégique pluriannuelle.

Dans cette perspective, j'ai demandé au Conseil exécutif, au plan politique, et aux services, au plan technique, de travailler à un document qui soit plus synthétique, plus ramassé et qui permette d'avoir une vision la plus claire possible à la fois de nos objectifs, de nos moyens existants et des moyens budgétaires à mobiliser si nous voulons pouvoir atteindre nos objectifs.

Donc, ça nous donne un document en deux parties.

Une première partie consacrée à la présentation des politiques publiques que nous souhaitons mettre en œuvre, notamment à travers le budget primitif et le budget supplémentaire qui seront votés en 2022.

Puis, de l'autre côté, deuxième partie, le cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire, non seulement de l'année, mais également dans un cadre d'engagement pluriannuel.

Très brièvement. D'abord, en quelques minutes, les politiques publiques.

Je ne peux pas rentrer dans le détail, surtout que nous avons décidé de resserrer notre présentation, par rapport à la contrainte de temps, d'essayer de passer l'ensemble des dossiers après l'épisode d'hier. Nous en discuterons plus longuement dans le cadre du budget primitif, mais c'est vrai qu'il y a, me semble-t-il, en ce qui concerne les politiques publiques de la Collectivité de Corse, trois grands aspects.

Le premier aspect, c'est : quelles sont les politiques publiques centrales que nous allons essayer de mettre en œuvre dans le cadre de l'exercice budgétaire à venir ? Avec une vision forcément de moyens termes à décliner selon des engagements pluriannuels.

Deuxièmement, et pour faire réponse là encore au groupe d'opposition de droite : comment ces politiques publiques s'articulent-elles avec une vision globale de la société corse ? C'est le deuxième aspect.

La Corse, ce n'est pas une région de droit commun. La Corse, c'est une île, un pays, un peuple, une histoire, une langue, une culture, une relation à la terre, au monde, à la Méditerranée. Quelle est notre vision politique de la société que nous voulons construire ?

Et, troisièmement, l'outil de cette construction, l'outil institutionnel, c'est une Collectivité de Corse qui doit, notamment cette année mais tout au long de la mandature, être totalement mobilisée, y compris au plan interne, pour affirmer sa double vocation d'institution de mission et de proximité.

Une institution de mission : faire de la Collectivité de Corse, l'institution dont la Corse et le peuple corse du 21^{ème} Siècle ont besoin.

Une institution de proximité, parce que c'est un enjeu majeur : on sait que la fusion a eu notamment pour conséquence d'enraciner assez largement le sentiment

subjectif par certains aspects, mais également nourri par des éléments objectifs d'un éloignement de la Collectivité de Corse, d'une absence de proximité. Et donc, il y a un fort besoin de proximité avec les citoyens, avec les acteurs et avec les territoires.

Donc, ces politiques publiques, je n'y reviens pas, on aura l'occasion d'en parler au BP, mais quand même, en quelques mots :

Première exigence, une société solidaire en luttant contre la pauvreté et la précarité.

Je pense qu'aujourd'hui l'urgence sociale est identifiée par nous toutes et nous tous comme quelque chose de majeur, et ça me permet de rebondir avec ce que je disais tout à l'heure. Si on considère que présenter un rapport devant l'Assemblée de Corse, qui à un moment donné fait l'état complet, y compris au plan statistique pour la mise en œuvre de la charte sur les prix des produits de consommation courante, sur l'essence, sur le logement aux fins de permettre à l'Assemblée de Corse de travailler pendant quelques semaines sur ces dossiers et de participer en tant qu'organe majeur de la Collectivité de Corse à la conférence sociale, si on considère que cela n'est pas important, on a un désaccord de fond.

Moi, je pense qu'il est très important de mettre les conseillers de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition, en situation d'avoir tous les éléments pour participer de façon active à une conférence sociale, qui est une création originale, qui permet d'impliquer l'ensemble des acteurs ; ce que personne n'a fait nulle part et qui doit nous permettre de définir à nous des solutions originales adaptées à la réalité de notre île.

Si on considère que ce travail-là, qui est un travail ingrat, c'est vrai, ne compte pas tout simplement parce qu'il n'est pas conclu, dans sa première phase, par un vote de l'Assemblée de Corse, on a un désaccord, on l'assume, mais moi je pense que c'est très important.

Donc, sur la lutte contre la pauvreté et la précarité, puisqu'on est en matière d'orientations budgétaires, un chiffre : le budget social et sanitaire de la Collectivité de Corse, 200 M€, en augmentation de +4 % par rapport au budget précédent. Donc, c'est considérable. C'est malheureusement aussi un révélateur de l'aggravation des situations sociales difficiles. Par exemple, dans le domaine du RSA, vous le savez, où il y a une augmentation de 20 % sur les trois années qui viennent de passer. Donc, c'est considérable, y compris en termes d'augmentation des dépenses.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous dire quand même qu'on a aujourd'hui des cadres directeurs et des schémas, des grands documents programmatiques, qui ont d'ailleurs été votés à l'unanimité.

Je pense au travail de Bianca FAZI sur le schéma territorial de l'enfance et de la famille, ou le schéma de l'autonomie. Je donne un chiffre : l'aide à l'enfance, 17 M€, les 9,3 M€ des intérêts, c'est la moitié de l'aide à l'enfance sur une année budgétaire. Un exemple dans le domaine social. Il me semble que cela justifie et ça explique pleinement, cet exemple parmi d'autres, notre colère.

Dire aussi en un mot que c'est à la fois la gestion de l'existant et la réflexion sur des dispositifs innovants : le territoire 0 chômeur, le revenu universel.

Le revenu universel, j'en dis un mot quand même parce que je pense que ça va peut-être être un des débats de l'élection présidentielle française, si elle vient sur le terrain des idées. À l'époque le Président Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, avait souhaité que l'Assemblée travaille sur ce dossier. Elle a travaillé. Le Conseil exécutif a été saisi d'un rapport de la commission qui avait été instituée, a travaillé à sa mise en forme. Nous avons sollicité une AMO et il y a des spécialistes reconnus de la question qui ont travaillé.

Nous avons aujourd'hui un document qui vient de nous être communiqué et qui le sera bien sûr pour nous permettre de travailler, et de nous positionner si l'Assemblée de Corse le décide, parce qu'il y aura un vote sur le principe d'une expérimentation. Certains sont pour, certains sont contre, certains feront peut-être évoluer leur avis en fonction du document qui sera versé et des débats que nous aurons. En tout cas, ce qui est certain, c'est que nous pourrons nous positionner comme un territoire expérimental, avec d'excellents arguments pour le faire.

Mais, à titre d'exemple, et toujours pour faire la relation avec le budget, pour maintenir le même niveau de prestation et être un territoire expérimental sur une durée significative, 5 ans, c'est environ 10 M€ par an. Donc, ça veut dire que, juridiquement et budgétairement, ça ne peut pas se faire autrement qu'avec un partenariat avec l'État.

Un autre exemple qui fait la jonction entre le social et la formation : nous avons budgétisé un soutien financier d'envergure, notamment pour l'attractivité des métiers d'aide à la personne, puisque nous avons des déficits importants qui génèrent y compris des crispations avec des travailleurs détachés qui arrivent en Corse, vous le savez. Donc, notre volonté, c'est de développer une offre de formation qui permette à des jeunes et des moins jeunes d'aller vers ces secteurs, et aussi une offre de formation qui inclut la

dimension de langue corse, parce que dans les métiers d'aide à la personne, il est essentiel bien sûr que la langue puisse servir de facteur de cohésion, y compris intergénérationnelle.

Donc, voilà, un focus sur le social, la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Deuxième axe majeur : l'émancipation par la formation, l'éducation, l'orientation, l'enseignement, le sport.

Un exemple aussi topique : l'outil d'émancipation des jeunes, « U pattu di a giuventù », un outil qui n'existe pas ailleurs, une convergence des dispositifs, une augmentation systématique des moyens budgétaires mobilisés.

Troisième axe : l'accélération de la transition écologique et énergétique. Là-aussi, on nous dit « vous ne travaillez pas sur les questions concrètes » ; celle-là la question, elle est concrète, elle est stratégique, elle est essentielle. On ne peut pas avancer seuls.

Il y a des endroits où il faut qu'on fasse mieux : la mise en valeur de la filière bois, par exemple, fait clairement partie des domaines où nous n'avons pas réussi comme nous le souhaitions et comme nous le voulions. On a acté cette insuffisance, on a travaillé, on a mis en place une méthode. On a eu des assises de la montagne qui ont été extrêmement productives. Je note que le groupe qui est absent aujourd'hui était aussi absent à cette séance de travail à laquelle il était invité.

Donc, c'est ingrat, ce n'est pas un vote de l'Assemblée de Corse, mais ça fait partie du travail de notre institution.

Mais lorsqu'on nous dit « vous n'avancez pas », je vais prendre un exemple : le protocole, on ne peut pas faire mieux et on ne peut pas attendre plus de la Collectivité de Corse que ce que nous avons fait dans le domaine de la vision stratégique, avec la PPE, avec l'aménagement de la PPE, avec la discussion sur le cadre territorial de compensation qui va nous permettre de mobiliser des moyens financiers complémentaires ; à nous de les mettre en œuvre.

Je prends l'exemple du gaz et la fin du Vaziu : les gens nous interpellent et ils ont raison, y compris Xavier LACOMBE, dans des formes qui nous surprennent quand même. Nous, on a un accord et l'État engage un appel d'offres ; nous ne sommes pas à l'origine de l'appel d'offres, ni sur le cahier des charges, ni sur la gestion de l'appel d'offres, ni sur son résultat.

En début de procédure, nous sommes démarchés (« nous » Collectivité de Corse), approchés par un certain nombre d'entreprises qui nous expliquent qu'elles vont

se positionner, notamment pour amener le gaz dans la région du sud, dans la région ajaccienne.

L'appel d'offres est initié par l'État, il dure deux ans et demi, nous n'avons aucun accès et à la fin, on nous dit « il est infructueux et personne ne s'est positionné ». Nous disons que nous sommes surpris que des entreprises qui nous avaient dit être très intéressées, y compris pour amener le gaz à Ajaccio, ne se soient pas positionnées.

Pourquoi ne se sont-elles pas positionnées ? Pourquoi ont-elles changé leur option ? Pourquoi a-t-il fallu deux ans et demi pour s'en apercevoir ? Nous n'avons pas accès, comme nous n'avons pas eu accès aux offres, ni à la façon de les traiter. Donc, ça, il faut que les Corses l'entendent. Donc, cela concernant la transition écologique.

La question des déchets : je le rappelle une fois encore, la compétence donnée par la loi à la Collectivité de Corse, c'est uniquement le plan, vous le savez et nous le savons. La collecte, le traitement, ce n'est pas la Collectivité de Corse. La collecte, ce sont les communes qui ont délégué pour la plupart d'entre elles à un établissement intercommunal, et le traitement, c'est le SYVADEC.

Nous, qu'est-ce que nous faisons ? Nous avons inscrit 10 M€ d'autorisations de programme la première fois. On ouvre une ligne de crédits de 10 M€ pour contractualiser avec les EPCI, pour que la Collectivité de Corse les aide financièrement à mettre en place le tri à la source.

La loi ne prévoit pas que nous le fassions, nous pourrions nous contenter de nous positionner en spectateurs, nous allons chercher dans un budget contraint 10 M€ d'autorisations de programme, pour venir soutenir cette contractualisation. Et là encore les chiffres sont quand même révélateurs, 10 M€, ce que l'on a prévu pour cette année pour les intercos, ce sont les intérêts qu'on aurait pu discuter à la Corsica ferries.

Alors, ceux qui sont partis doivent comprendre que nous soyons en colère sur la forme et sur le fond.

Préserver et maîtriser et protéger la ressource en eau : je pense que l'on est tous d'accord, Saveriu LUCIANI qui est en face de moi, a travaillé pendant la précédente mandature sur un document, qui a posé un certain nombre d'axes stratégiques. M. le conseiller territorial, caru cullegu, à l'époque lorsque l'on a présenté ce document, tout le monde a pointé sa qualité, et nous avons insisté aussi sur le fait qu'en l'état, nous n'avions pas les financements et qu'il fallait aller les chercher. Nous sommes à l'horizon 2030, sur un besoin en financement de 600 M€, un peu plus qu'en 2050, 20 M€ par an. 20 M€ par an, au jour d'aujourd'hui, vous le savez, c'était le cas avant, c'est toujours le cas

aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de les financer. Alors même que, par exemple, sur l'assainissement, nous sommes, nous, dans un financement qui est le double de celui de l'agence de l'eau ; 13 M€ et quelques là où l'agence de l'eau met 7 M€.

Donc, la Collectivité de Corse porte à bout de bras toutes ces politiques.

On ne peut pas d'un côté pointer l'urgence climatique, le fait que nos infrastructures sont insuffisantes, le constater ensemble, le dire, voter le document à l'unanimité et ne pas aller ensemble vers l'État pour dire comment on finance et on cofinance. Aujourd'hui, nous, nous sommes au taquet de ce côté-là.

Donc, il faudra bien à un moment donné, avec l'État et avec l'Europe, confer le PTIC... Notre colère sur le PTIC, lorsque nous avons discuté, sans aucune réponse, en disant : il faut une approche par thématique, l'eau par exemple, et qu'on ne fait pas ça et qu'on finance des projets au fil de l'eau, sans vision stratégique, on crée les conditions de l'échec.

Donc, cette discussion est indispensable.

Le nouveau modèle basé sur une économie de production et la réduction de nos dépendances.

L'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole, au moment où nous discutons déjà de la PAC à venir, mais anticipant même la prochaine programmation, celle qui aura lieu dans 6 ans, parce que ce sont des choses qui se construisent sur 10 ou 15 ans, c'est un travail qui est considérable et qui doit être au cœur de notre vision.

La promotion des circuits courts, je me tourne notamment vers Paul-Jo, Dominique LIVRELLI, le Président de l'ODARC n'est pas là parce qu'il est souffrant.

La route des sens, ùn ni parlemu, (Di Giacomi), un esempiu di riescità.

Les infrastructures de réseau, je vais en dire un mot, les transports routiers, je fais la relation avec le DOB et avec la situation actuelle. L'année dernière nous étions sur un réalisé en 2021 de 92 M€ sur les routes, schéma routier départemental et schéma routier territorial. Un peu plus que le réalisé des trois collectivités en moyenne avant la fusion. Donc, c'est un exemple concret. Et, dans ce réalisé, une progression sur les routes départementales.

Autrement dit, nous avons souvent été interpellés depuis 2018 sur l'état des réseaux routiers départementaux, les maires, les citoyens. Cette interpellation a été relayée par des conseillers territoriaux de la majorité et de l'opposition. Nous nous sommes mis en situation de montée en puissance. Aujourd'hui, nous avons réalisé 92 M€ d'investissements en 2021 sur les routes départementales. Nous avons inscrit ou nous projetons d'inscrire 70 M€, alors que nous, nous sommes prêts à engager 130 M€ pour l'année 2022, nous avons 130 M€ de projets, la commande publique peut suivre, les ingénieurs de la Collectivité de Corse peuvent suivre, on pourrait mettre 130 M€. Avec l'équation budgétaire qui est la nôtre aujourd'hui, avec la Corsica Ferries, avec les limites qui nous sont imposées, je ne parle même pas des 50 M€, on va y venir après, nous avons dû inscrire au BP 70 M€.

Là où nous avons fait l'année dernière 92, là où nous pourrions faire 130 concrètement, nous avons inscrit 70 M€, parce que sinon nous sommes obligés d'inscrire, même si ce n'est qu'une écriture, un emprunt qui nous met en dehors des clous et que si on fait la somme de tout ce qui n'est pas, et Dieu sait les arbitrages et les discussions que nous avons eues, de tout ce qui n'est pas réductible, eh bien, on ne pourrait pas aller au-delà. Ça ne veut pas dire que l'on va faire 70 M€, ça veut dire qu'à un moment donné, on va faire des transferts de lignes budgétaires, etc., et au moment du BS, on réajustera. Mais en l'état, nous avons été obligés de renoncer à une partie significative des inscriptions.

Le train, il y a le tunnel de Bastia, on a fait la CCVU, on s'est mis en situation de changer et d'aller vers une intermodalité qui fonctionne vraiment et qui fonctionne en Balagne, on va en parler tout à l'heure, qui fonctionne de Lucciana jusqu'à Bastia, et peut-être même au-delà s'il y a train-tram, et qui fonctionne de la Gravona jusqu'à Ajaccio. Aujourd'hui, techniquement, je parle sous le contrôle de Hyacinthe VANNI et de Flora MATTEI, on est en situation de le faire, on l'a financé, etc.

Nous n'avons pas le premier euro pour financer les matériels, et notamment les matériels roulants. Nous avons souhaité que cela soit inscrit au PTIC, nous n'avons pas eu de réponse. On ne peut pas d'un côté nous inciter à aller vers l'intermodalité, nous, pendant 6 ans, se mettre au niveau, améliorer l'efficacité des chemins de fer, grâce à l'implication de l'ensemble des salariés, réfléchir à l'évolution des statuts, nous moderniser, plaider pour une modalité douce, faire des choix stratégiques et derrière ne pas être accompagné sur la dernière étape qui va permettre la mise en œuvre du choix. Ça, c'est une discussion qui est incontournable.

Deuxième point, sur les axes politiques, ils sont rappelés dans le DOB. Je vais dire un mot sur la langue corse, puisqu'il y aura un rapport important qui sera présenté lors de la prochaine session.

Personne ne doute de l'attachement de l'ensemble des élus à la langue corse et personne ne peut douter de ce qu'elle a été érigée en priorité politique absolue depuis 2015, conformément à la vision de la place de langue qu'ont notamment les nationalistes. Est-ce que cette politique-là que nous avons mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui suffit, y compris par rapport au contexte global ? Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire non.

Donc, il faut à la fois une réflexion budgétaire, une réflexion organisationnelle, une réflexion politique sur nos objectifs.

Budgétaire : vous le savez, nous avons fait le choix de demander une augmentation de 50 % des crédits inscrits au CPER. Je rappelle que les crédits CPER, c'est une parité entre l'État et la Collectivité. Donc, une augmentation globale de 50 %. Ça, nous l'avons acté, c'était prêt. Aujourd'hui, ce n'est pas signé. Nous avons besoin que la Collectivité de Corse, l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif réaffirment cet objectif budgétaire sur le CPER.

Sur le plan d'évaluation, premier degré, deuxième degré, nous savons que le plan qui a été mis en œuvre n'a pas été évalué comme il se devait et que nous ne pouvons pas savoir aujourd'hui ce qu'il convient de corriger. Tout cela n'a pas encore été acté, nous avons besoin de le mettre en œuvre.

La langue corse fera donc l'objet de moyens budgétaires renforcés, d'une place différente, y compris dans les institutions qui sont en charge de la faire vivre, sans doute aussi une place différente dans l'organigramme nouveau de la Collectivité de Corse. Je ne pense pas que la langue ait vocation à être simplement, mais ça sera une discussion que nous aurons, un appendice d'une DGA globale, ça doit être quelque chose de beaucoup plus transversal.

Donc, de ce côté-là, aussi bien en termes budgétaires, organisationnels que d'objectifs politiques, un rapport sera présenté par le Conseil exécutif après consultation de l'ensemble des acteurs de la langue, pour que nous puissions nous inscrire dans une démarche qui sera à la fois le vote de mesures, mais sûrement un processus.

L'objectif c'est : comment passons-nous dans les mois et dans les années à venir, d'une coofficialité déjurée en droit qui nous est refusée à une coofficialité de facto ? C'est-à-dire comment renforçons-nous, dans tous les domaines notre politique linguistique pour que l'usage de la langue corse soit naturel dans tous les actes de la vie publique est privée ?

Et, c'est pour cela aussi qu'hier, il était important que nous rappelions... Et lorsque Xavier LACOMBE hier dit : « ma ùn c'hè nimu chì ci hà impedisce di parlà

corsu », ghjè impurtante ! Sicura chì ùn c'hè nimu chì ci hà da impedisce di parlà corsu, mà u prublema, ùn n'hè micca què. U prublema hè chì oghje, ci hè qualchissia, ci hè un Statu, chì ci impedisce d'avè u dirittu di parlà corsu, chì ci impedisce d'avè u dirittu di scrive corsu è forse chì ci impedisce d'avè u dirittu di pinsà corsu.

Dunque, hè stata dimustrata da tutti i scientifichi, una lingua di pulita cumè a nostra, una lingua in situazione di glussia cume a nostre, se ùn n'hè micca messa à paru ind'è a vita publica, à traversu u statutu ufficiale, ùn po micca campà, è quessa ci vole a dì la perchè sinò omu si sbaglia nant'à u fondu, u veru fondu puliticu di a discussione. Ghjè per quessu chì ùn n'hè micca accettevule chì u prefettu, u Statu, ci scrive cume què, è elli, a sanu, è ghjè per quessu ch'ellu ci scrive.

Alors, le troisième point : l'administration, on aura l'occasion d'en parler, mais je vais à nouveau redire que cette construction de la Collectivité de Corse, cette deuxième phase va se faire en impliquant l'ensemble des personnels avec lesquels nous avons l'honneur de travailler.

La territorialisation, c'est un enjeu majeur, j'en dis un mot : territorialisation de la présence de la Collectivité de Corse, ça aura une incidence budgétaire, « e case di i territorii », l'organisation des services, la présence physique, la numérisation, confer le rapport d'information que nous avons présenté, c'est un enjeu majeur de l'année à venir et des suivantes.

La territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse, là aussi, Julien, Lauda, travaillent au sein du Conseil exécutif, ce sera un enjeu majeur des mois et des années à venir.

Enfin l'amélioration des services proposés par la Collectivité de Corse dans une logique de proximité, il y a aussi la dimension démocratique. Mais, nous y reviendrons.

Je termine sur ces grands objectifs politiques, comment vont-ils se décliner en termes budgétaires ?

Vous dire un mot d'abord sur les grands équilibres. Sur les grands équilibres, nous avons fixé une trajectoire qui était une trajectoire rigoureuse, ou en tout cas une trajectoire vertueuse. Cette trajectoire est strictement respectée, y compris dans les contraintes que j'ai évoquées.

Je voudrais quand même rappeler la grande différence entre l'Etat et les collectivités locales : c'est que l'État peut générer du déficit, nous, y compris nous Collectivité de Corse, nous sommes obligés de voter un budget en équilibre. L'État a

aujourd'hui un déficit de 2 970 milliards d'euros, ça été pointé par la Cour des comptes dans le dernier rapport. Depuis 2020, le début de la crise sanitaire, l'État a généré un déficit de 560 milliards d'euros. 560 milliards d'euros ! Là où nous, nous avons dû voter des budgets en équilibre avec des dépenses qui augmentent mécaniquement et des recettes qui diminuent.

Il faut l'avoir en tête parce que l'objectif principal du DOB, c'est premièrement de présenter ce que nous avons fait et vous dire ce que nous avons besoin de faire. Ce que nous avons fait, nous avons respecté strictement la trajectoire budgétaire, la trajectoire budgétaire en quelques mots c'était quoi ? C'était premièrement d'investir le plus et le mieux possible. Je peux vous dire que l'année 2021, mais c'est le compte administratif qui nous le dira, a été une année historiquement bonne. En 2021, là où en 2020 dans le contexte du Covid, la Collectivité de Corse avait investi 251 M€, nous avons investi 316 M€. 316 M€, c'est le taux historiquement le plus haut et symboliquement, c'est très important, parce que je vous rappelle que l'investissement cumulé des trois collectivités, Collectivité territoriale et les deux conseils départementaux, lors des années précédant la fusion variait autour de 270 M€.

Donc, nous avons fait 65 M€ d'investissements en plus, ce qui est quelque chose, à mon avis, d'énorme et qu'il faut que les Corses sachent, et qu'il faut répéter.

Donc lorsque l'on dit que la Collectivité de Corse est à l'arrêt, que la Collectivité de Corse ne fonctionne pas, c'est démenti mais de façon éclatante par les chiffres, notamment dans le domaine de l'investissement. Donc, ça c'est une première réussite dont je pense nous pouvons collectivement être fiers, aussi bien les élus que l'administration.

Deuxièmement, l'enjeu majeur c'est de contenir les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement impactent directement notre épargne brute, mais dans des proportions qui ne sont pas symétriques, dans des proportions qui sont exponentielles.

Je vais vous donner un exemple tiré d'un tableau que nous avons fait : si on avait dû payer la totalité de l'indemnité Corsica ferries, c'est-à-dire 90, ce qui était la situation, je le rappelle quand même, au départ, qu'on voulait nous imposer en novembre, lorsque nous avons décidé de ne pas inscrire et que ce refus d'inscription a été voté par le groupe majoritaire et soutenu par un groupe d'opposition, donc « Fà populu in seme » et « Core in fronte ». On a choisi de ne pas inscrire et on a gagné le bras de fer, on l'a gagné partiellement, mais on l'a gagné grâce au refus d'inscription et grâce à votre vote notamment.

Mais si on avait dû payer 90 M€, avec un taux de dépenses de fonctionnements de 2 %, on peut maintenir un investissement annuel de 306 M€, si on est à 2 %. Si on est à

2,5 %, on ne plus investir que 240 M€. Et si on à 3 % de dépenses de fonctionnement, on investit plus que 173 M€.

Donc, l'objectif de limiter les dépenses de fonctionnement, dont je rappelle qu'elles ont été contenues, mais qu'elles restent globalement trop fortes, est un objectif stratégique, mais c'est un objectif extrêmement difficile.

Aujourd'hui, nous sommes pratiquement à l'os sur les économies que l'on pouvait faire, même s'il y a des pistes encore pour grignoter. Les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas seulement les dépenses de personnel, loin de là, les dépenses de personnel c'est 200 M€ sur des dépenses de fonctionnement qui sont beaucoup plus importantes. Mais les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas forcément non vertueux : les dépenses sociales sont des dépenses de fonctionnement, toutes les dépenses sociales, les contributions qu'on verse au SIS 2A et au SIS 2B sont des dépenses de fonctionnement, etc., etc.

Donc, aujourd'hui la seule piste que nous avons, c'est bien sûr de les diminuer, mais de les diminuer sans réduire le périmètre du service public, sa qualité, sans porter atteinte, bien évidemment, aux droits des agents et en maintenant le bon niveau, au niveau notamment des recrutements, avec des recrutements qui doivent être contenus d'un point de vue quantitatif, mais sans doute repensés d'un point de vue qualitatif, avec aussi, et j'y reviens, la nécessité de redéployer, la nécessité de faire accéder à la formation, la nécessité d'inciter à la mobilité géographique pour que lorsque nous avons, par exemple, trois compétences en un point A où elles ne sont pas optimisées et un besoin en un point B à 150 kilomètres, on arrive en anticipant à mettre une des trois personnes qui est dans le point A au point B, plutôt que de constater, après avoir essayé de pourvoir à quatre reprises le poste et qu'il soit infructueux, d'aller vers un recrutement nouveau.

Donc, tout cela c'est un travail de fond, mais on a maintenu.

Sur l'endettement, là aussi un mot. Notre épargne brute en 2020 était de 142 M€, elle sera en 2021 de 194 M€. Nous avons renforcé notre épargne brute de 37 %.

Notre capacité de désendettement redescend à 4,5 années, là où elle était hier à 5,6. Je rappelle que le ratio d'alerte, c'est 9 ans. Donc, lorsque l'on vient parler de la dette de la Collectivité, et on est dans les documents budgétaires, vous dire que premièrement, la dette est tout à fait assumable en l'état. Donc, la Collectivité de Corse est dans une difficulté structurelle par rapport aux besoins de la Corse, mais ce n'est pas une collectivité qui est dans le rouge d'un point de vue de ses principaux ratios.

Le ratio de désendettement qui donc a baissé. Une dette qui, elle-même, pour l'essentiel est due aux exercices antérieurs. Et, je le redis encore une fois avec force, là où nous avons inscrit une demande budgétaire entre 120 et 130 M€ d'emprunt, nous ne réalisons que 80 ou 85. Donc, on se donne une marge, mais après on réduit. 90 % de la dette d'aujourd'hui est due à des choix antérieurs à notre arrivée aux responsabilités. Ça aussi, il faut le dire.

Donc, une Collectivité de Corse qui est aujourd'hui sur une trajectoire vertueuse, au plan budgétaire et financier, qui doit trouver des marges pour continuer à diminuer les dépenses de fonctionnement.

Il y a aussi la réflexion sur les agences et les offices, sur l'impact du rattachement demain de la CCI et de la Chambre des métiers. Un travail de fond qu'il faut mener. Et dont l'Assemblée de Corse sera là aussi saisie, et c'est important de le rappeler, là où hier elle n'était pas forcément saisie.

Je termine en disant : pourquoi on est structurellement dans une difficulté ? Eh bien, parce que nos dépenses augmentent, parce que nos recettes stagnent ou diminuent, parce que nous n'avons pas la main sur nos recettes de façon large, et surtout que nos besoins sont considérables.

Je termine en prenant l'exemple du PTIC qui résume le reste, je vous demande de relire votre délibération, celle qui avait été votée, elle disait tout de ce que qu'il faut faire pour que le PTIC puisse nous aider. On avait listé 10 propositions, alors après on nous dit : mais vous n'êtes pas dans la discussion, je prends un exemple, moi je refuse qu'on oppose les communes et intercommunalités d'un côté et la Collectivité de Corse. Dans ce document, nous disions qu'il fallait une concertation entre les projets proposés par les communes et intercommunalités et les projets proposés par la Collectivité de Corse.

C'est indispensable. Il y a des maires, il y a des présidents d'intercommunalités, il y a des projets qui ont vocation à être financés par le PTIC, dont les maîtres d'ouvrage sont les communes et intercommunalités, mais si on ne discute pas entre nous, on n'aura pas la vision stratégique globale. Ça, c'est quelque chose de fondamental. Est-ce qu'on l'a fait ? Non, pendant un an on ne l'a pas fait.

Par contre, ce qu'on a fait, c'est qu'au bout d'un an et demi de discussion, il y a eu une déclaration d'intention, et je me tourne vers Louis POZZO DI BORGO puisqu'il était un des signataires, qui a été signée il y a un peu plus d'un an et qui disait la chose suivante, que nous avons obtenu de haute lutte grâce à la concertation entre le Président de la CAB, le maire de Bastia et moi-même, avec la mise en œuvre sur la méthode, d'une instance de liaison associant Etat, Collectivité de Corse et bloc local, communes et

intercommunalités, afin d'assurer la cohérence du PTIC. Signée par le Préfet de Corse, M. LELARGE, et signée par le Préfet de Haute-Corse, M. François RAVIER, et signée physiquement, elle était présente, par Mme Jacqueline GOURAULT, donc il y a plus d'un an.

Moi j'ai demandé à 10 reprises la réunion de ce comité de liaison, je ne l'ai pas eue une seule fois, pas une seule fois ! J'ai envoyé des lettres, j'ai demandé des rendez-vous, on n'en a pas eu. On a continué à contractualiser avec les communes et intercommunalités.

Au moment où je parle, je ne sais pas ce qui a été contractualisé avec les communes et intercommunalités, on m'a annoncé 250 M€, dont acte. Quels sont les projets qui ont été validés ? Je ne le sais pas. Avec qui ? Je ne le sais pas. Ce que je sais, d'autres le diront peut-être, c'est que maintenant on a commencé à dire aux communes et aux intercommunalités, là où l'Etat devait financer à 90 %, il ne financera plus qu'à 30 ou 50 %, et on attend de la Collectivité de Corse qu'elle vienne financer. C'est-à-dire que d'un dispositif de départ où l'Etat devait financer à 90 % pour tout le monde, eh bien il envisage de financer souvent à 30 ou 50, en demandant à la Collectivité de Corse de financer. Là où on devait avoir des moyens, on se retrouve à être obligés d'être contributeurs sur des projets que l'on n'a pas validés ensemble.

C'est une discussion politique et budgétaire fondamentale.

Donc voilà quelles sont les grandes orientations.

Je termine en disant qu'il y avait deux choix, si on avait dû inscrire tout ce dont on a besoin et tout ce que l'on peut faire, on aurait eu un emprunt de 150, 160 ou 170 M€. On vous aurait dit : voilà, on a besoin de ça, les routes on peut les faire, on est prêts. Ça aurait été un budget déséquilibré, en rupture avec notre trajectoire budgétaire.

Ce n'est pas ce choix-là que l'on a fait. Le choix que l'on a fait, et c'est pour cela que c'est important que vous ayez les documents contractualisés, c'était de vous dire : voilà, nous ce que l'on souhaite faire, c'est cela ; ce que l'on peut faire, c'est cela ; les moyens que l'on a, c'est cela, ils sont insuffisants, il y a un différentiel, ouvrons une discussion politique avec l'Etat, ouvrons-la sur les programmes contractualisés, d'où le rapport qui vous est communiqué, et ouvrons-la sur les moyens structurels, parce qu'il faut changer le logiciel. Là on va dans le mur.

Donc on a besoin, à mon avis, de réfléchir ; de réfléchir notamment à des ressources propres, plus importantes, transferts de fiscalité, premièrement.

Deuxièmement, les transferts de l'Etat, de l'Union européenne, les optimiser.

Troisièmement l'appel à l'épargne populaire, est-ce qu'on va le faire ou pas ? Moi je pense que oui. Je suis, vous le savez, partisan et je parle sous le contrôle d'Alex VINCIGUERRA, nous en avons souvent parlé et depuis plusieurs années, à mon avis, si nous créons la confiance, nous pouvons aller chercher cette épargne des Corses, 8 milliards, 9 milliards, 10 milliards d'euros potentiels qui sont aujourd'hui sur d'autres produits. Nous pouvons proposer un emprunt garanti par la Collectivité de Corse, éventuellement contre-garanti par l'Etat ou par une institution européenne, pour dire aux Corses : mettez votre argent, mettez votre épargne au service d'un projet de développement de la Corse.

Quatrièmement : avons-nous les moyens aujourd'hui de réfléchir à une institution spécifique qui lèverait des fonds, type banque corse, etc., bien sûr, sur le principe. Reste à savoir si nous pouvons tout faire en même temps et comment nous pouvons faire.

Donc, ces pistes-là, il faut les explorer ensemble, parce que sinon nous n'y arriverons pas.

Donc, je vous le dis, trajectoire budgétaire vertueuse, Collectivité de Corse qui monte en puissance, objectif politique clair, moyens de réaliser insuffisants, négociations politiques à ouvrir à la fois sur les crédits à mobiliser pour les exercices budgétaires à venir et pour changer structurellement notre système et aller vers une plus large autonomie, y compris fiscale, de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, pour la présentation de ces orientations budgétaires.

Donc, il y a bien évidemment un rapport de la commission des finances et je vais demander à Joseph SAVELLI, rapporteur, de nous en rendre compte. Merci.

M. Joseph SAVELLI

A l'issue de la présentation du rapport par M. le Président du Conseil exécutif, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

M. Xavier LACOMBE est intervenu pour formuler deux observations. D'une part il a souhaité savoir si le mandatement d'office intervenu avant la rédaction du rapport,

et donc absent de celui-ci, allait être pris en compte pour sa présentation à la prochaine session de l'Assemblée de Corse.

D'autre part, concernant le chapitre relatif aux déchets, il a indiqué que la présentation au sein du document lui semblait incomplète et a souhaité savoir s'il était prévu qu'elle fasse l'objet de précisions.

Mme Serena BATTISTINI a pour sa part interrogé le Président du Conseil exécutif afin de savoir quelles étaient les solutions envisagées afin de permettre d'équilibrer le budget.

M. Hyacinthe VANNI a quant à lui qualifié d'inacceptable la procédure de mandatement d'office mise en œuvre par le préfet de Corse au bénéfice d'une entreprise privée et indiqué qu'elle mettait budgétairement en difficulté la Collectivité de Corse en obérant fortement les possibilités de mise en œuvre de ses politiques publiques, alors même que celle-ci avait déjà versé le montant de la condamnation.

Sur le débat d'orientation budgétaire et les grandes lignes politiques présentées par le Président du Conseil exécutif, Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS a dit y souscrire totalement et a indiqué qu'elles étaient en continuité de la ligne adoptée lors de la précédente mandature.

Concernant la trajectoire budgétaire, elle a souligné les difficultés structurelles de la collectivité, dues à une décentralisation non aboutie, le transfert de compétences ne s'étant pas accompagné d'un transfert de fiscalité ou de moyens correspondants.

Sur la procédure de mandatement d'office, la Présidente de l'Assemblée de Corse a fait observer que le taux d'intérêts ne représentait ni plus ni moins que le prix du temps.

Aussi, elle a indiqué que si la procédure de mandatement d'office devait de toute façon être mise en œuvre, elle aurait dû l'être plus tôt, ce qui aurait ainsi permis à la Collectivité de Corse de s'acquitter d'un montant bien moindre. De plus, elle a estimé que dans un contentieux de ce type, subsistait toujours la possibilité de négocier les pénalités.

Sur la forme, elle a estimé que la mise en œuvre de cette procédure était simplement scandaleuse, d'autant plus scandaleuse qu'il n'était pas acceptable que cela se passe ainsi dans un Etat-membre assurant la présidence de l'Union Européenne, dans un Etat décentralisé où existe normalement un accord de partenariat entre ce dernier et la Région et a fortiori lorsqu'une des parties concernées par le contentieux est une entreprise privée.

Elle a fait observer qu'en pareille situation, l'Etat et la Région se devaient d'essayer de trouver un accord qui tende à préserver l'intérêt public.

Partageant les analyses de M. Hyacinthe VANNI et de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, le Président Louis POZZO DI BORGO a indiqué que lorsque l'on essayait de noyer la Collectivité de Corse, c'était toute la Corse que l'on essayait de noyer.

Pour préciser ses propos, il a indiqué qu'outre les difficultés actuelles d'investissements relevant de faits extérieurs aux choix de gestion de la majorité actuelle, il a souhaité mettre en lumière la situation des EPCI et des communes pour lesquelles la collectivité participait financièrement à nombre de leurs projets et qui, in fine, risquaient de se retrouver en difficulté.

Aussi, il a estimé que la procédure de mandatement d'office était un affront à la collectivité et à toute la Corse, en ce qu'elle pénalisait l'ensemble des corses et l'ensemble des politiques publiques qui pourraient être développées sur le territoire.

Compte tenu de la situation, le Président Louis POZZO DI BORGO a appelé de ses vœux la réouverture d'une discussion « saine et franche » avec le gouvernement et indiqué que celui-ci devait accepter de tendre une main à la Corse.

Remerciant les commissaires pour leurs observations, M. le Président du Conseil exécutif est revenu sur les difficultés structurelles rencontrées par l'ensemble des collectivités et précisé, concernant la Collectivité de Corse, qu'un pilotage « au cordeau » avait permis de maintenir un état financier satisfaisant sans dégradation des ratios.

Il a également précisé que l'épargne brute de la Collectivité avait été reconstituée, augmentant de 37 %, pour passer de 142 M€ en 2020 à 194 M€ en 2021.

Concernant la dette, il a fait observer que les ratios de désendettement qui étaient de 5,6 années en 2020 étaient passés à 4,5 années, soit largement inférieur au ratio d'alerte de 8,9 années ; ce qui représente le meilleur ratio de désendettement comparé à l'ensemble des régions de droit commun.

Toutefois, malgré cela le Président du Conseil exécutif a indiqué que la Collectivité, au regard des raisons déjà évoquées, se trouvait dans une situation de gravité extrême.

Aussi, pour répondre aux observations de M. Xavier LACOMBE et Mme Serena BATTESTINI, le Président Gilles SIMEONI a fait observer que la Collectivité avait fait

preuve de sincérité dans sa démarche avec l'Etat et dans la rédaction des documents budgétaires.

En effet, il a indiqué que dans le cadre de l'élaboration de ces documents, les 96 M€ avaient fait l'objet d'une inscription, sans anticiper le résultat des négociations concernant les intérêts, en souhaitant toutefois que celles-ci aient lieu.

Concernant le financement et pour répondre plus précisément à Mme Serena BATTESTINI, le Président du Conseil exécutif a indiqué que celui-ci devait se ventiler de la façon suivante : 50 M€ à la charge de l'Etat, 20 M€ par la reprise des provisions antérieures et 26 M€ par le recours à l'emprunt.

Toutefois, il a fait observer que les 50 M€ d'ores et déjà inscrits au budget, n'avaient pas encore été versés par l'Etat comme cela était prévu initialement.

De plus, il a précisé que les bases de l'accord précédemment arrêtées avaient changé et que l'Etat conditionnait maintenant le versement des 50 M€, à la présentation de factures concernant des opérations financées par la Collectivité, jusqu'à épuisement de l'enveloppe initiale.

Sur ces explications, il a souligné que la Collectivité, dans la sincérité de sa démarche, avait procédé au versement de la totalité de la somme due, à savoir 86 M€, sans attendre le versement de l'Etat et qu'elle aurait pu, in fine, ne verser que 36 M€.

Ajoutant à cela le mandatement d'office effectué par M. le Préfet de Corse, il a estimé qu'il s'agissait d'une situation inacceptable pour la Corse.

En effet, M. le Président du Conseil exécutif a indiqué avoir saisi à trois reprises le Premier Ministre pour lui indiquer qu'il était nécessaire de négocier le montant des sommes dues au titre des intérêts, qui ne sont jamais dus de plein droit, a fortiori lorsqu'il s'agit d'argent public. Il a indiqué n'avoir jamais reçu de réponse à ses sollicitations.

M. Paul-Félix BENEDETTI est intervenu pour demander qu'à l'occasion du débat d'orientations budgétaires puisse être intégré au document l'absence des 50 M€ et d'y adosser, en conséquence, l'ensemble des politiques publiques qui ne pourront être mises en œuvre.

Il a indiqué que cette démarche avait pour but de faire comprendre à l'ensemble des sympathisants rejoignant, dans le cadre de l'élection présidentielle prochaine, les idées du gouvernement actuel, qu'ils font le choix de la politique de l'inquisition et valident par là-même, une absence de potentialité économique pour la Collectivité de Corse.

M. Paul-Félix BENEDETTI a estimé qu'il était nécessaire de se recentrer sur la Collectivité de Corse pour une simple raison de fiscalité et ainsi profiter d'un retour de TVA de pratiquement 8 % sur chaque opération. Il a précisé son propos en indiquant que sur un montant de 60 M€, non versé sous forme de subventions à des tiers, le gain minimum pour la Collectivité serait de 3 à 4 M€.

Il a indiqué qu'il ne fallait pas craindre de dire que dans la situation actuelle, les aides secondaires seraient inévitablement amputées, c'est-à-dire celles à destination des communes et communautés de communes.

M. Paul-Félix BENEDETTI a appelé de ses vœux que soit initiée une réflexion dans le cadre d'une politique globale, ajoutant qu'il n'était pas possible d'accueillir les membres de la majorité présidentielle et feindre de ne pas comprendre qu'ils représentent aujourd'hui les supplétifs d'une politique d'inquisition et d'agression contre la Corse entière.

Rappelant que depuis la création de la Collectivité en 1982, il y avait toujours eu entre l'Etat et les représentants de la Collectivité des relations très courtoises sur les questions des engagements programmatiques (plans quinquennaux, PEI ...), il a fait observer que depuis 5 ans, force était de constater que l'Etat se substituait aux choix politiques normalement dévolus à la Collectivité de Corse.

En propos conclusifs, M. Paul-Félix BENEDETTI a indiqué que cet état de fait laissait apparaître une situation de mise sous tutelle qui pousse la Collectivité de Corse à initier une réflexion sur sa capacité à disposer de moyens financiers de substitution et tendre vers une indépendance financière.

Il a précisé qu'il était nécessaire de recourir à la création d'une banque de développement et de faire appel à l'épargne des corses qui représente aujourd'hui environ 11 milliards d'euros.

M. Xavier LACOMBE a souhaité revenir sur la problématique des déchets et fait observer qu'il n'était pas fait mention dans le rapport de la création des deux centres de tri et de revalorisation. S'agissant d'une problématique majeure pour l'ensemble des Corses, il a sollicité qu'une véritable discussion soit initiée en la matière.

Indiquant partager l'analyse de M. Paul-Félix BENEDETTI, M. le Président du Conseil exécutif, a indiqué percevoir dans les agissements du gouvernement, une volonté de mise sous tutelle de la collectivité et une remise en cause de la lettre et de l'esprit des textes régissant les institutions, en amputant la Collectivité de Corse des compétences qui sont les siennes et des moyens de les mettre en œuvre.

Il a indiqué que se présentera l'occasion d'échanger et de démontrer que le mauvais coup porté à la Collectivité participe d'une politique générale n'impactant pas uniquement la majorité territoriale, mais l'ensemble des corses et des institutions.

Toutefois, pour répondre à M. Paul-Félix BENEDETTI, le Président Gilles SIMEONI a indiqué qu'il ne lui paraissait pas opportun, d'un point de vue de l'efficacité, de revenir sur les aides apportées aux communes, rappelant que cela s'inscrivait dans le cadre d'une politique qui avait été renforcée de façon volontariste.

Cependant, il a indiqué qu'il était important de souligner que la situation actuelle était de nature à générer un appauvrissement.

Par ailleurs, M. le Président du Conseil exécutif a souhaité rappeler aux commissaires, la tenue prochaine du second procès opposant la Collectivité de Corse à la Corsica Ferries, avec un préjudice pour la compagnie maritime évalué entre 23 et 40 M€ et qui risquait de produire les mêmes effets dans le courant de l'exercice 2022.

Enfin, pour répondre à l'observation de M. Xavier LACOMBE concernant la problématique des déchets, M. le Président du Conseil exécutif a rappelé l'inscription de près de 10 M€ d'autorisation de programme afin de démontrer l'engagement de la Collectivité, ne s'agissant pas d'une compétence propre, dans le domaine de la gestion des biodéchets et du tri généralisé.

La commission des finances a pris acte du rapport relatif au débat sur les orientations budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Je vais donc passer la parole aux différents groupes qui souhaitent s'exprimer. Tout d'abord, M. Paul QUASTANA pour « Core in fronte ». Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. Paul QUASTANA

Merci, Mme la Présidente.

Brièvement. Il manque quand même un élément fondamental, et on ne sait s'il arrivera avant l'établissement du budget primitif, ce sont les 50 M€ qui ne sont pas arrivés.

Le deuxième problème, c'est que même si ces 50 M€ arrivent, quel sera l'impact de l'affaire Corsica Ferries, et sa déclinaison, sa ventilation dans les secteurs économiques ? Ça, c'est la première chose que je voulais dire.

Pour le reste, c'est un document, ce n'est pas un budget, donc il est évident qu'il manque un certain nombre d'éléments.

Simplement quelques constatations, mais qui vont rejoindre ce que vous avez dit précédemment. On a là un tableau de synthèse qui présente du constaté de 2018 à 2021 et une projection sur 2026 qui vaut ce qu'elle vaut, on ne peut pas en juger pour le moment. Mais on voit quand même une dégradation de la situation.

Les recettes de fonctionnement augmentent, les recettes de fonctionnement courantes stagnent ou diminuent, les dépenses réelles de fonctionnement courantes augmentent, l'emprunt bancaire augmente, le taux d'épargne brute stagne et la capacité de désendettement augmente pour arriver en projection à 7,1 années, au-dessous des 9.

Rien n'est au-dessus ou n'atteint les normes disons d'alerte.

Mais quand même, je pense qu'il faudrait s'y intéresser d'un peu plus près parce que ça compromet la capacité d'investissement, enfin, je ne vais pas vous apprendre tout cela, et ça compromet un certain nombre d'opérations.

Ensuite brièvement, pour le fonctionnement on n'a pas la ventilation de l'enveloppe, les 942 M€ et pareil pour l'investissement, estimé lui à 350 M€.

Ensuite dernier point, pour les autorisations de programme et d'engagement, on voudrait connaître le montant des AP nouvelles qui seront prévues au budget primitif, qui viendront alimenter le stock précédent et leur répartition par grands axes et par projet.

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le conseiller. Qui d'autre souhaite s'exprimer ?

M. Hyacinthe VANNI

Je vais dire un mot, si vous permettez, très brièvement pour passer la parole à d'autres orateurs.

Souligner, comme l'a fait le Président du Conseil exécutif, l'impact d'un certain nombre de décisions qui sont prises ou de promesses qui ne sont pas tenues, et je vais parler de mon domaine de compétences. On a réussi aujourd'hui sur Bastia, avec la Présidente de l'Office des transports, la démonstration que si on avait plus de moyens, on pourrait multiplier cette opération aujourd'hui grâce à la mise en place de la commande centralisée voie unique sur le périurbain Ajaccien, avec l'inter-croisement de Caldaniccia, puisque certains nous font le reproche que les projets n'avancent pas, mais il suffit d'arriver sur Ajaccio et de voir qu'un certain nombre de projets structurants avancent, et des projets qui vont améliorer le quotidien des Ajacciens et des Ajacciennes et des gens de la vallée de la Gravona, Jean BIANCUCCI en a fait l'expérience.

Donc aujourd'hui, on est, j'ai envie de dire, dans l'attente de moyens pour investir, et non pas pour continuer à fonctionner dans le confort que l'on a aujourd'hui, mais vraiment de passer un cap puisqu'on a un savoir-faire, on a une organisation. Moi, je suis Président des chemins de fer et je suis très fier de cette organisation, que vous connaissez Mme la Présidente de l'office des transports.

C'est un projet politique que l'on réussit avec des jeunes, une équipe de jeunes, parce que ce n'est pas une personne qui peut réussir, si brillante soit-elle, ce sont des équipes aujourd'hui qui réussissent et ces équipes sont toutes issues de l'Université de Corte, sous la houlette d'un directeur général des services insulaire, en la personne de M. BARTOLI, avec un directeur adjoint qui est monté en compétence, qu'on a formé dans des grandes écoles parisiennes, Jacques CHIBAUEDEL, et avec toute une équipe de direction à ses côtés, en termes de marchés publics, en termes de finances, en termes techniques.

Tous ces axes-là avant étaient gérés par la SNCF dans un contrat d'assistance technique qui avait un coût. On a réussi le transfert de compétences, c'est-à-dire qu'on a dit : nous on sait faire, on a formé des jeunes et on les a mis aux responsabilités, et on a réussi.

Bien entendu la spécificité, qui elle celle des chemins de fer, sur des métiers, sur des cheminots qui sont cantonniers, d'autres sur la maintenance, puisque qu'on ne peut pas affréter un train, ma collègue et amie peut affréter des avions, nous on ne peut pas affréter des trains, on ne peut pas les envoyer ailleurs les faire réparer. Toutes ces contraintes-là aujourd'hui, j'ai envie de dire toute cette équipe, d'à peu près 280 personnes, réussit. Et toute cette équipe aujourd'hui est un peu dans l'attente de dire allons-y, donnez-nous du matériel roulant supplémentaire et, je précise, à effectif constant. Toutes ces missions supplémentaires, ce cadencement à la demi-heure aujourd'hui mis sur le périurbain bastiais, à effectif constant avec des gens qui ont renoncé à leurs congés sur la base du volontariat, etc., je pense qu'il faut le prendre en compte.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il nous manque ? Le Président le disait, il nous manque une enveloppe financière pour acheter du matériel roulant. Et, avec ce matériel roulant, on changerait un peu la vie des Corses et on irait dans un projet d'entreprise, avec des gens dynamiques, avec des jeunes. C'est ça aujourd'hui que l'on veut porter, nous, c'est ça notre projet politique aujourd'hui.

Et aujourd'hui, il est hypothéqué parce qu'on nous mandate 9 M€, parce qu'on nous impute de 86 M€, et parce qu'on ne nous donne pas les 50 M€ qu'on nous a promis.

Aujourd'hui, on aurait besoin à-peu-près de 60 M€ pour acheter une dizaine de trains. 60 M€ pour porter notre projet politique, pour développer ce pays. On ne les a pas ! Alors on a les hommes pour porter le projet, on a vraiment une volonté avec des jeunes d'ici, avec des perspectives en termes aussi de maintenance, avec des jeunes ingénieurs, des jeunes mécaniciens, toute cette dynamique qui est portée à bout de bras, et pas par moi. Moi je récolte le fruit du travail de tous ces gens, tutti sti giovani, tutta sta giuventù di u nostru paese, è chì vidimi oghje ? E bè podesse chè ùn la pudere mu micca à fà. Guardate, tuttu ciò chè vo fate oghje, toute cette dynamique, Mme la Présidente, M. le Président, elle est hypothéquée, elle est hypothéquée par le fait, alors ça peut plaire ou ne pas plaire, qu'on nous empêche de mener notre projet politique.

On ne demande pas l'aumône, on demande qu'on nous donne les moyens de nous développer.

Et, c'est un exemple précis, on pourrait le multiplier. On pourrait le multiplier à l'Office hydraulique, qu'est-ce qui empêche aujourd'hui, Saveriu le sait, qu'est-ce qui nous empêche aujourd'hui d'aller, c'hè l'acqua da partutu chì si ghjetta, c'est vital, c'est primordial. Eh bien non ! On est là et on n'a pas les moyens. Ce n'est pas qu'on est dans l'immobilisme, on montre qu'on n'est pas dans l'immobilisme, on a du savoir-faire, on nous empêche de nous développer, et ça c'est inacceptable ! C'est inacceptable.

Alors on nous dit, vous ne vous occupez pas du social. Moi, toute ma vie, je l'ai consacrée aux autres dans mon combat syndical, en étant pompier volontaire, sò statu un paisanu, campendu in paese, in vidente veramente a ghjente strazià. Ci sò a ghjente oghje chì ùn ponu mancu pagà e so fattire d'elettricità, ci sò a ghjente chì strazianu, d'altri chì so malati, d'autres qui sont dans des maisons de retraite gravement malades... Qui finance tout aujourd'hui, tout ce social ? Qui permet à certains de rester dans leur maison en leur donnant un certain nombre de moyens pour y rester ? Qui ? Nous ! Et, on voudrait nous amputer de cela ? Il faudrait dire que, nous, cela ne nous intéresse pas ? On voit le budget du social aujourd'hui, on voit les projets qui sont portés par Bianca FAZI.

Personne n'a le monopole de rien, et je le disais tout à l'heure, mais de leçons sur ça non plus, on n'a pas à en recevoir.

La politique sociale de la Collectivité de Corse, M. le Président, je pense que vous en parlerez tout à l'heure, c'est quelque chose de très important. Les syndicats nous font beaucoup de reproches, les partenaires sociaux, sauf un : de ne pas avoir de politique sociale. Celui-là le reproche, je ne l'ai jamais entendu, je ne l'ai jamais lu, parce que c'est vrai, c'est une priorité et pas qu'à la Collectivité, les chemins de fer, services incendies, dans les agences et offices.

Alors, on peut réfléchir, on peut dire que c'est trop ou pas assez.

Moi je suis très attaché au pacte social, d'ailleurs là où je prends mes responsabilités, c'est ce que je mets d'abord en avant, parce que si les personnes se sentent bien au travail, j'ai envie de dire que c'est tout le monde qui récolte les fruits, et ça c'est très important, pour les fonctionnaires, pour les gens qui aujourd'hui traversent des périodes terribles ; on a tendance à oublier la crise du COVID avec ce que ça a engendré, en termes d'isolement, en termes de désespoir et en termes, bien entendu, de cherté et de dépenses nouvelles auxquelles on a à faire.

Alors voilà, M. le Président, moi je suis très optimiste, comme d'habitude, je pense que le procès d'intention qu'on nous fait de ne pas avoir de projets, de ne pas investir ou de ne pas s'occuper du quotidien des Corses, c'est un faux procès puisque, point par point, on peut répondre et on peut donner des exemples, je peux les multiplier, aujourd'hui qu'on est là, qu'on est prêts, Mme la Présidente, on est prêts, on n'attend que les moyens, que ce qui nous revient, et non pas qu'on nous empêche de faire les choses.

Aujourd'hui, ce n'est pas la Collectivité de Corse seule qui souffre, ce sont les Corses qui souffrent, ce sont les cheminots qui souffrent, ce sont les pompiers qui souffrent, ce sont les gens de l'office hydraulique qui souffrent, ce sont les agriculteurs qui souffrent, qui ne vont pas avoir leur alimentation, ils ne vont pas pouvoir se développer. Ce ne sont pas que les élus de la Collectivité, ce ne sont pas que les nationalistes, sò tutti i Corsi oghje chì soffranu di ste malfatte chì so fatte.

Alors, je ne vais pas parler de l'Etat ou pas de l'Etat, ou du Préfet, peu importe, on en a dit assez hier, mais je pense que ce sont les Corses aujourd'hui qui sont pénalisés, sò tutti i Corsi chì devenu di : avà basta, lacateci travaglià, lacateci purtà stu paese induve vulemu purtà lu, è veramente hè ciò chì ci vole à spiegà. Un ghjè micca per fà ci piace, co dimu à u Statu chì ciò ch'ellu hà fattu, ùn hà micca nome. Ghjè per purtà veramente i nostri prugetti, è perchì chì i Corsi oghje sianu appinaltu da a Cullettività di Corsica, perchè senza quessa, sò elli chì anu da esse penalizzati.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi, O sgiò cunseghieru. Allora, avà, qualu hè chì vole a parolla ?

Jean-Christophe ANGELINI, pour « Avanzemu », vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Mme la Présidente.

On a opté collectivement pour un format de débat, je cite, un peu resserré, même si la présentation du Président du Conseil exécutif a été relativement longue. On a également acté que nous nous reverrions, notamment dans le cadre du budget primitif et des travaux préparatoires.

J'ai écouté avec attention ce qui a été développé du côté de l'Exécutif et du côté du groupe majoritaire. Moi, je ne vais pas accabler qui que ce soit, mais quand même me livrer à un certain nombre de remarques.

La première, en essayant de donner un sens aux mots et de ne pas verser dans l'emphase qui est un peu trop souvent la règle ici. Moi je pense qu'on est dans le cadre du premier débat budgétaire d'une collectivité sous tutelle. Ça y est, c'est parti ! Pour ceux qui en doutaient encore, aujourd'hui c'est officiel, et c'est l'une des raisons pour lesquelles, j'attendais pour ma part, que le Président du Conseil exécutif, c'est le droit et l'usage, mais également le groupe majoritaire puisse s'exprimer. Et je crois qu'aujourd'hui, on y est vraiment.

Alors, on y est pourquoi ?

On y est bien sûr parce que des engagements ont été pris du côté de l'Etat, qui n'ont pas été respectés.

On y est parce que des sujets relatifs au PTIC, au contentieux avec la Corsica Ferries, etc., ont lourdement grevé les perspectives budgétaires de la Collectivité de Corse.

On y est également parce que des choix, qui nous étaient peut-être imputables n'ont pas été faits.

Aujourd'hui, je rejoins un peu les propos qu'a pu tenir Paul QUASTANA, il y a une série d'éléments et d'indicateurs financiers qui suscitent légitimement une inquiétude.

La question à ce stade est simple et pour être un peu plus précis, j'ai lu avec l'ensemble de mes collègues, le rapport que vous nous avez proposé. Je crois effectivement que manque d'abord, puisque vous nous dites avoir investi plus que le cumul des trois collectivités précédentes, ce qui nous manque c'est la structure même de cet investissement. On a des masses, on a des volumes, on n'a, dans le document qui nous a été présenté en tous les cas, pas d'opérations, pas d'infrastructures, pas d'équipements.

Pour avoir été conseiller exécutif, je sais effectivement comment on peut, et ce n'est pas le propos que je veux développer à votre endroit, gonfler un peu les réalités et se servir de l'investissement reporté ou cumulé, de la même manière que l'on peut utiliser la capacité des offices et agences dans un certain nombre de domaines.

Mais ce qui est intéressant aujourd'hui, c'est de pouvoir évaluer objectivement la force d'investissement de la Collectivité sur le territoire.

Moi je suis obligé de dire qu'à ce stade, je ne retrouve pas dans le territoire, le niveau d'investissement que vous nous donnez. Alors, peut-être existe-t-il, mais où ? Quand ? Et, sur quel type d'infrastructures ?

Il y a un certain nombre de petits exemples, j'ai annoté quelques pages, mais manquent à mon avis les caractéristiques de la volumétrie. Le volume, OK, mais je pense qu'il gagnerait à être objectivé.

Idem pour la capacité d'investissement dont je ne retrouve pas les traits les plus saillants. Je vous l'avais dit lors du dernier CA, ce qui avait fait dire à Jean BIANCUCCI, qu'on n'était pas encore dans le débat budgétaire au sens prévisionnel ou de l'anticipation, mais dans un compte administratif. Donc, là, le cadre est adapté.

Je vous repose la question, j'ai entendu ce qu'a dit le président des chemins de fer, on peut être d'accord, mais quelles sont les 10 infrastructures ou équipements que vous appelez de vos vœux pour, je cite, « transformer durablement la situation de l'île » ? C'est une chose de demander à l'Etat ou à l'Europe qu'ils cofinancent les efforts que vous vous apprêteriez à réaliser, c'en est une autre de dire sur quoi vont porter ces efforts.

Il était dit pendant longtemps, je n'étais pas très favorable, le tunnel de Vizzavona, la liaison avec la Sardaigne, la 2 X 2 voies Bastia-Bonifacio, je ne porte pas de jugement de valeur, je dis juste que manque, puisque vous parlez d'une vision politique notamment dans le premier volet de votre stratégie, une traduction de cette vision dans l'espace et dans le temps.

C'est le reproche principal que je ferai à ce document, à savoir qu'il déploie des volumétries financières en arguant des difficultés légitimement convoquées pour y répondre, mais sans dire pour quoi faire ou en tous les cas, pas assez précisément. Ce propos, vous l'aurez compris, se veut constructif. Y compris en tant qu'élus, j'aimerais savoir ce que dans des territoires qui me sont plus familiers, la Collectivité projette de réaliser.

Donc, il y a là des questionnements qui à ce stade n'ont pas, en tous les cas dans le document proposé, de réponse claire. Ça, c'est la première question, comment concevez-vous votre PPI, qui en fait n'existe pas au sens premier ? Il y en a une qui a été votée ici en 2016, on est en 2022 et on n'a pas eu l'occasion de revenir dans l'hémicycle pour bâtir ensemble dans la diversité de nos convictions et de nos territoires, une programmation pluriannuelle de l'investissement qui phase les niveaux d'engagement de la collectivité nouvelle.

On l'avait fait paradoxalement, puisque j'étais conseiller exécutif à l'époque, donc je m'englobe, alors même que les collectivités n'étaient pas fusionnées, donc par anticipation. Depuis qu'elles sont fusionnées, que nous avons la Collectivité de Corse, de mon point de vue au moins, on ne l'a pas fait, ou en tous les cas pas assez précisément. Je crois qu'il y a un premier sujet de programmation de l'investissement et de déploiement dans l'espace des niveaux d'engagement.

Deuxième sujet : l'endettement.

J'ai regardé avec attention les chiffres que vous nous proposez. Je crois qu'aujourd'hui, effectivement, les indicateurs qui sont mis en exergue inquiètent. Et je ne vous rejoindrai pas, M. le Président, sur ce que vous appelez une trajectoire vertueuse. Moi, je vous rejoins dans l'idée que vous essayez, à calci è à pugni, de maintenir ou de contenir les dépenses de fonctionnement, même si certains glissements ont pu être constatés ; je vous rejoins beaucoup moins dans l'idée que les prêts consentis ces dernières années, et plus généralement le non-respect des engagements qui ont été contractés mais non concrétisés par nos partenaires, ne nous ont pas impactés plus lourdement.

Donc, vous l'avez compris, je ne parle pas que de la Collectivité au sens de sa gestion propre, je parle plus généralement de tous ces financements qui ont manqué à l'appel et sur lesquels vous avez bâti votre trajectoire financière de la même manière que vous la bâtissez aujourd'hui de manière un peu incantatoire, à mon avis. C'est ce qui me gêne, dérange, mais je crois que ça nous dérange tous. J'entends l'idée que lorsqu'on n'agit pas à l'endroit de votre majorité, quelque part, c'est vrai, on n'agit pas à l'endroit de la Corse. Donc, ça m'inquiète comme ça pourrait vous inquiéter et je crois qu'il y a, de ce point de vue-là, une source de préoccupations majeures.

Troisième et dernier point, au plan des priorités politiques.

J'ai regardé également ce que vous nous proposiez, je pense qu'il y a quelques éléments qui gagneraient à être opérationnalisés, notamment en termes de projection budgétaire. J'en citerai deux.

Le premier, c'est le volet de la coopération transfrontalière et décentralisée. C'est une demi-page dans le rapport où vous rappelez, c'est plus largement développé dans les deux rapports qui suivent, un certain nombre d'orientations, notamment en termes de financement sur tous les programmes européens auxquels nous sommes éligibles.

Mais manque cruellement, et c'est paradoxal pour des nationalistes, la vision politique qui préside à la volonté de consommer ces crédits. Une fois qu'on a dit qu'on veut s'inscrire en Méditerranée, là aussi on ne sait pas comment ni pourquoi. C'est vrai, je vous vois sourire, mais c'est vrai ! J'aimerais que vous nous précisiez les termes de cette collaboration, dans un moment où tout ce qui a été élaboré, notamment en termes de continuité territoriale européenne, ne résiste pas aux assauts répétés et à venir d'un certain nombre d'entités politiques ou juridictionnelles.

On a du mal dans le moment, et je m'adresse à vous et je parle un peu sous votre contrôle, à garantir l'avenir du modèle de DSP de la Corse, notamment dans le domaine du maritime, voire de l'aérien. Il serait bon d'ailleurs, on a entendu parler de contrôle en cours ou à venir de la cour des comptes sur nos opérateurs de transport, nos infrastructures de transport, l'office des transports, décidément ça continue, il faudrait qu'on en discute un petit peu, quid de l'avenir d'une continuité territoriale européenne, dont on voit bien aujourd'hui à quel point elle peut être compromise depuis les visions ultra libérales qui sont déployées ?

Donc, je crois qu'il y a, en dehors des questions de transport, sur le plan de la politique que vous nous proposez, une forme d'incertitude.

Dernier point : la question énergétique.

Julien, vous toutes et tous, on sait à quel point elle constitue à l'échelle mondiale un puissant levier de transition, mais également de relance. Je ne veux pas mésestimer les efforts que vous réalisez, on en reparlera. Mais peut-être gagnerait-elle, cette ambition, outre le cadre un peu contraint, même s'il reste ambitieux, de la PPE, à être objectivée.

J'ai regardé un peu ce que faisaient d'autres régions. Je crois qu'il y a là, en matière d'économie circulaire, en matière de gestion des déchets, en matière de cogénération biomasse, un certain nombre de choses à dire.

Oui, il y a une PPE qui tarde à entrer, même si je connais les difficultés sur le territoire, je crois qu'il a là un levier qui, dans le budget primitif, et c'est une proposition que nous vous faisons, gagnerait à être précisé et à être renforcé, y compris en termes de volumétrie financière.

Je vous rappelle, mais vous n'en êtes pas comptable, que lorsque la PPE a été actée en son principe en 2015 ou 2016, lorsque nous arrivions pour la première fois aux responsabilités, il était question qu'elle crée 8 000 emplois sur un pas de temps de 8 ans. On est bientôt 8 ans après, elle en a créé 8. Je schématise, c'est peut-être 16 ou 200, mais la promesse n'est pas là. Et ça ne vous est pas imputable puisque je sais ce qui s'est passé, y compris dans l'actualité récente, du point de vue du Vaziu et des engagements qui n'ont pas été tenus.

Voilà à ce stade, en essayant d'être le plus concis possible, mais on pourrait développer encore longuement des critiques, des remarques et des propositions que nous préciserons dans le cadre des travaux dédiés et que nous réservons pour l'essentiel à l'examen et au vote du budget primitif.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le document est lourd et il pourrait être qualifié d'inventaire à la Prévert. Mais il peut avoir la même finalité que ce poème qui est, oui on parle d'une huître, d'une maison, d'un citron et du raton laveur et même d'un vieil homme avec la légion d'honneur. Mais, c'est une ode à la vie et à la nature. Et nous, il faut qu'un document budgétaire, ce soit un document patriotique, une ode à la Corse. Pour cela, il faut qu'il y ait un lien, un lien construit qui est sur nos ambitions et qui doit aussi faire le lien entre toutes nos contradictions.

Dans ce document, il y a un fond global que je peux porter, mais il y a plein de détails qui ne sont pas en lien entre eux et surtout qui ne sont pas à l'aboutissement de là où on doit être. Il n'y a pas beaucoup de chiffres, mais quand vous en mettez, souvent, je

vais prendre un qualificatif très dur, ils sont insignifiants, pas au sens qu'ils ne veulent rien dire, mais au sens qu'ils ne sont pas probants dans la réalité de ce qu'on veut faire.

Je vous prends un exemple. Vous avez fait bien entendu l'inventaire social, l'inventaire culturel, là il n'y a pas de chiffres, il y a des déclarations et j'espère qu'elles seront suivies d'effets avec des mécanismes financiers qui permettront de valider les politiques voulues et nécessaires.

Après, vous déclinez les projets stratégiques en termes d'énergie, en termes de besoins hydrauliques, en termes de reconquête des marchés agricoles et d'auto-alimentation.

En termes d'énergie, on a un programme à 4 ans qui est ridicule. Quelques rénovations de logements, 2 000 panneaux de chauffe-eau solaires. On est à côté de la plaque. Un pays comme l'Allemagne, un pays comme l'Espagne, a légiféré pour rendre obligatoire, pour toute construction nouvelle, de la chaleur thermique. Pourquoi, nous, on n'aurait pas l'ambition de la faire ? Chypre a un taux de pénétration en solaire qui est quasiment de 0,7 m² par habitant. C'est comme si en Corse, on avait 400 000 m² de chauffe-eau solaires sur nos toits et là, nous, on ambitionne en 4 ans d'en faire 2 000 m². Oh Gilles, ce n'est pas raisonnable ! Ne mettez pas de chiffres, dites qu'on veut le faire, mais ne mettez rien.

Après pareil... vous avez la guigne que j'ai plusieurs formations dans des domaines que vous avez ciblés comme prioritaires. Dans la partie hydraulique, l'ambition de rajouter 20 millions de mètres cube de stockage, ça va tout juste servir à nous mettre à l'équilibre de la production de nos fourrages et de nos aliments.

Aujourd'hui en Corse, on importe 12 000 tonnes de fourrages, 30 000 tonnes d'aliments. Si on veut, à terme de 4, 5, 10 ou 15 ans, être autonome, c'est-à-dire qu'on reste à production agricole constante, mais simplement dans la logique de l'économie circulaire qui est décrite dans ce document comme une priorité, on dit, ce qui n'est pas de la haute valeur ajoutée en termes d'agriculture, « ça, on va le faire nous-mêmes », eh bien il faut mettre 6 000 à 7 000 hectares en production. On peut le faire, les réseaux sont là en Corse, il suffit de réactiver des bornes. Mais ça veut dire qu'il faut au minimum 30 M€ de mètres cube d'eau. Ce n'est pas les 20 qu'on veut faire à horizon 2040.

La Sardaigne a 2 000 millions de mètres cube de stockage. Elle est 3 fois plus grande que la Corse. Donc, si on divise par 3, ça fait 650 millions de mètres cube équivalents en Corse.

Ensuite, on va aller plus loin, on va dire qu'il pleut moins en Sardaigne, il pleut par exemple moitié de ce qu'il y a en Corse. Ce n'est pas tout à fait la réalité, mais ils sont à 60 % de la pluviométrie corse. Ça veut dire qu'on serait à 325 millions de mètres cube, le besoin de la Corse, comparé à ce que fait notre voisin. Là aujourd'hui, en tout et pour tout, on est à 100 millions et nous, on voudrait passer de 100 à 120.

C'est pour vous dire que quand on met des chiffres, qu'on ait l'ambition d'une nation, l'ambition d'un projet. Si on veut reconquérir notre alimentation, il faut de l'eau, mais il ne faut pas 20 millions de mètres cubes, il les faut les 20 millions, mais dans les 5 ans. Si on fait un projet qui va plus loin, on doit avoir une vision programmatique stratégique. Il faut qu'on soit en phase avec un projet de pays, comme on pourrait dire un projet d'entreprise pour la réorganisation de Collectivité de Corse.

Ensuite, oui, il y a la satisfaction d'avoir retrouvé un encours, un EBE qui a progressé de 40 M€. Mais c'est la conjoncture : la vente des tabacs a augmenté, l'essence ne fait que flamber et donc, la quote-part variable de la Collectivité de Corse a augmenté. On est sortis du régime où on nous a repris de l'argent dans le cadre des fonds de compensation et aujourd'hui, on est excédentaires et on récupère 2 M€. Et dans le cadre de la péréquation générale où on a supprimé les dotations et elles ont été adossées au FCTVA, on a eu un gap, ce qui fait que globalement, la Collectivité, cette année, va encaisser 30 à 35 M€ en plus, en 2021, qui sont constatés et qui donnent un disponible avant neutralisation des emprunts de 185 M€.

Mais ce n'est pas quelque chose qui est favorable à une politique d'investissement généralisée. Il y a quand même toujours 1 450 M€ d'autorisations de programme, ce qui représente sur les fonds propres de la CdC 10 années. Si vous les comparez aux subventions promises sur les programmes PTIC ou sur les programmes européens, et que vous affectez en face 300 M€ en disponible, oui, on arrive aux chiffres que vous dites. On n'a jamais en AP qu'autour de 5 années.

Ce n'est pas comme ça. Les AP, vous avez hérité d'un stock, mais en 4 ans, j'ai regardé, vous en avez constitué encore 250 M€. On ne peut pas continuer comme ça. Votre toilettage n'est que de 68 M€. Ce n'est rien, il faut qu'on cadre. Mais le problème de ces AP, c'est qu'il y a une réalité derrière, il y a un contenu technique sur ce qu'il faudrait faire pour réaménager la Corse, pour reconstruire un pays et ils ne sont pas infondés.

Ça veut dire qu'en face, il faut qu'on ait l'outil économique pour ce pays et ses projets. C'est là où il faut qu'on crée l'outil. L'outil, c'est la banque de développement territorial. La région Auvergne l'a fait il y a 30 ans. On doit, je ne sais pas si c'est au travers de l'ADEC, de la CADEC ou qu'on crée une propre banque Collectivité de Corse, on doit se faire habilitier par la commission des opérations boursières et on doit lever l'épargne.

On doit avoir une discussion avec la Banque postale qui se désengage de Corse pour ce qui est le plus utile, c'est-à-dire le service public dans le rural, y compris les trésoreries, donc la Caisse des dépôts et consignations. Mais ce magma public aujourd'hui, il a un portefeuille de plusieurs milliards d'euros. On doit donc discuter, nous, dans le cadre d'une territorialisation de nos services, dans le cadre d'une aide à la ruralité en se substituant, par exemple, demain à La Poste qui veut désertier le rural, demain aux trésoreries qui veulent fermer telle ou telle paierie ou telle ou telle perception, mais en compensation, on doit récupérer les portefeuilles d'épargne.

L'épargne corse a progressé de 25 % pendant la crise COVID. On a 11 milliards d'euros d'épargne. On a un encours de dette, même si on rajoute la dette COVID, qui ne dépassera pas les 3 milliards d'euros, c'est-à-dire qu'on a un cash disponible en Corse de 8 milliards d'euros. Si simplement, parce qu'on bonifie un livret A à + 0,25 ou + 0,50 dans une période de recherche de chalandage d'épargne, si on prenait ne serait-ce que 10 %, c'est énorme. Ça fait un cash disponible à 800 M€.

Sur les leviers européens, avec la Banque européenne de développement, sur laquelle la Corse n'a jamais sollicité un seul prêt, sur des prêts à 30 ou 40 ans, avec la guerre en Ukraine on ne sait pas, mais jusqu'à hier, on achetait de l'argent en déflation sur du long terme. Donc, cet outil-là, on est obligés de le faire stratégiquement, sinon des ressources on n'en aura jamais. On va toujours être tributaires de discussions de marchand de tapis pour récupérer un petit peu de la TIPP, un petit peu de la TVA, de maintenir la taxe sur les tabacs, de maintenir la dérogation fiscale pour qu'on puisse continuer à en vendre un peu plus pour qu'on ait les retombées fiscales et économiques. Non ! On a les moyens économiques de créer quelque chose qui ait une gouvernance, y compris dans la fiscalité.

C'est pour cela que je crois qu'il faut que, par exemple, dans le cadre du budget qu'on va voter, vous mettiez une ligne d'étude et de projection pour créer la banque de développement. Qu'on arrête de blaguer. Si on veut le faire, il faut engager l'argent, il faut qu'on nomme des personnes, des experts pour nous guider dans la démarche.

A l'époque, l'association « Femu quì » quand elle s'est créée il y a trente ans, elle voulait se faire habilitier par la COB pour pouvoir faire des opérations d'épargne en plus des opérations de capital risque. Ça ne s'est pas fait, on n'est pas allés dans la logique d'une révolution économique, mais aujourd'hui on sait qu'on doit le faire, sinon il n'y aura pas d'argent. Ça ne sert à rien de discuter économiquement, si on va simplement compter des allumettes.

Après, dans la gestion de nos ressources propres, en fonctionnement bien entendu, il y a la masse salariale qui aujourd'hui doit être encadrée, mais dans la qualité.

C'est vrai que si vous n'arrivez pas à tenir cette dépense, si on reste sur 4 % d'augmentation par an, ça va vous faire + 100 M€ dans 10 ans, mais à mettre en face de votre excédent brut de 185 M€ et de seulement 140 si on neutralise le remboursement de la dette. Et si vous êtes même efficaces et que vous êtes à 2 % ou 2,5 %, vous allez quand même dans 10 ans vous prendre 60 M€ dans la tête.

Je ne veux pas faire la prédiction, Madame soleil. On ne peut plus continuer comme ça. Il faut que le mammoth à 4 000 soit stabilisé stratégiquement. Il faut qu'on règle le problème des 400 CDD, je le dis, il y a une précarité à la Collectivité de Corse. Il y a 160 cadres A qui ne sont pas titulaires et vous annoncez dans les documents qu'il y a 200 postes qui sont des postes permanents. Il n'y en a que 100 qui sont liés à des remplacements, donc des personnes malades, et 90 qui sont liés à des postes occasionnels. Je lis ce que vous m'écrivez, je ne suis pas à la gestion, donc je suis obligé de faire confiance. C'est écrit. Donc, s'il y a 200 postes permanents, ça veut dire qu'il y a 200 postes à créer. Donc, 200 postes sur 4 000, sachant en plus que ce sont des postes à haute technicité pour la plupart, ça va nous représenter 6, 7 ou 8 % d'augmentation de masse d'un coup. Il vaut mieux qu'on le tranche, qu'on sache. C'est pour ça qu'il serait temps d'avoir un vrai organigramme, parce que c'est stratégique. On ne peut pas tous les ans dire « on va le refaire ». Là aussi, ça fait partie des logiques de commandement.

Après, M. le Président, j'en profite pour vous le dire là, je désapprouve votre choix de DGA, pour 3 raisons.

Vous savez, en France, ils se font la guerre sur les mots et ils parlent du grand remplacement. Moi, je crois que là, pour nous c'est le grand déclassement, parce qu'un pays qui a fourni entre autres à la France qui est le pays le plus centralisateur et le plus administré au monde, toute une kyrielle de très hauts fonctionnaires, d'administrateurs généraux, de ministres à des ministères les plus importants (dont par exemple le ministère du budget ou le ministère des armées), qu'on ne soit pas capables de s'introspecter nous-mêmes et de faire confiance à des personnes, des jeunes, des moins jeunes qui ont factuellement des diplômes d'administrateur. Je crois qu'on aurait dû faire confiance parce que rien que sur ça, on se pose un problème à nous-mêmes : le problème de notre compétence.

Ensuite, il y a le problème global, c'est que vous avez choisi un homme qui est un homme de conviction. Moi, avec mon vécu personnel, je ne le conteste pas, c'est un plus dans la vie d'assumer ses actes, d'assumer sa vie politique. Mais, ce n'est pas à un DGA d'avoir des convictions. Je pense que c'est quelque chose qui va peut-être nous amener à en rediscuter.

J'aurais aimé, par exemple, que pour des postes aussi importants, il y ait des consultations en amont. Si demain vous voulez réformer votre vision de voir la politique, d'admettre qu'il y a les nationalistes, ceux qui ont payé, ceux qui continuent à payer, il y a des fois où il faut qu'on soit associés, pas pour gouverner, pour prendre des décisions. Ça, c'était une décision importante. On a tous nos réseaux, nos connaissances, on est tous allés à l'école, on a tous fréquenté des étrangers qui peuvent nous renseigner, et on peut avoir tous nos petites idées. Si on les met tous ensemble, ça peut créer des fois des solutions. Quand on reste dans des positions sectaires et individuelles, peut-être que des fois, on se crée des problèmes tout seul.

Je ne vais pas en faire un plat, mais je donne mon avis d'indépendantiste, de Corse, de quelqu'un qui a trimé dans les études, de quelqu'un qui a été sanctionné dans sa carrière professionnelle parce qu'il était nationaliste et je ne voudrais pas que l'on continue à considérer que les Corses ont quelque chose en moins. C'est l'impression que ça me donne.

Ensuite, je vais rester encore sur le budget, sur la dette. Il y a quand même une dette qui est à 1 milliard d'euros. Elle n'est pas héritée que des mandatures passées. Rien que sur 4 ans, elle a augmenté de 150 M€. Président, rien que sur 20 jours, entre le 12 décembre 2021 et le 10 janvier 2022, la Collectivité de Corse a fait 140 M€ d'emprunt, 80 M€ de la ligne de trésorerie, elle a été totalement utilisée, je suppose que c'est pour payer l'encours de la dette Corsica Ferries.

Ce qui veut dire que si demain, l'Etat n'honore pas ses engagements, on va être obligés de le transformer non plus en prêt relais, mais sur un prêt structurel à long terme. J'aimerais que ce que soit abordé lorsqu'on va avoir à examiner le budget global, parce qu'aujourd'hui, c'est payé comme cela, puisque quand vous m'avez donné la liste annexe de tout ce que vous avez engagé en deuxième semestre 2021, il y a les lignes budgétaires des 2 X 40 M€ qui ont été levés à la fin de l'année.

Président, j'espère qu'on retrouvera les voies d'une proximité globale et que vous prendrez la mesure que la majorité politique nationaliste existe, et vous l'avez vu hier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì hà da piglià a parolla pè « Fà populu » ? Louis POZZO di BORGO.
Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci.

M. le Président de l'Exécutif, Mme la Présidente de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues,

Effectivement, un débat d'orientations budgétaires avec son lot de désapprobations, mais son lot aussi, je le vois, d'idées communes.

Simplement dans ces orientations budgétaires et surtout dans cette période, il me semble opportun de dire avant tout, qu'un DOB, que les orientations budgétaires, c'est une projection.

Il est difficile en matière de finances, souvent, de se projeter dans une période assez courante, mais lorsqu'on vit ce que nous vivons actuellement, je reprendrai aussi les éléments les uns après les autres : la pandémie mondiale. C'est un élément qui revient de manière récurrente, mais aujourd'hui, on ne peut pas faire fi de cet élément-là. C'est l'incertitude au niveau mondial, ponctué aujourd'hui, dans tout autre sujet, c'est la guerre en Ukraine, qui nous oblige aussi à revoir cette imposition.

Nous sommes dans une période au niveau finances mondiales qui est très complexe. Se projeter est une vraie difficulté (les transports, le tourisme), autant de sujets qui laissent beaucoup d'incertitudes et qui font peser un risque financier sur notre Collectivité, nous l'avons vu en 2020. Nous avons vu des queues de comètes en 2021 et nous ne savons pas de quoi sera fait 2022. Ça, c'est une certitude.

Une fois que l'on a dit ça, on ne peut pas tout dire, mais pour autant, ces orientations budgétaires-là ont le mérite d'être assez pragmatiques et surtout en lien avec la réalité. Certains diront que ça peut manquer d'ambition, moi je serais tenté de vous dire qu'elles sont aussi le reflet d'une vision sur le court terme qui aujourd'hui est nécessaire. Il faut construire un pays, il faut aller plus loin, il faut envisager de l'épargne, il faut présenter des grands projets, le Président le fera, ce n'est pas à moi de le faire. Mais en tout cas, aujourd'hui, nous devons répondre aux attentes des Corses, on nous le reproche souvent, le quotidien des Corses, et dans ce document, nous retrouvons tous les ingrédients, tous les éléments pour répondre à ces attentes-là.

Une fois que l'on a dit ça, il faut résumer ces OB. La complétude de la présentation du Président me permettra donc d'aller un peu plus vite et d'être plus bref, mais quand même quelques notions à retenir : l'adaptabilité du document, la réactivité par rapport à ce qui a pu se passer. Nous prônons un équilibre territorial, nous sommes dans

un maintien assez haut du niveau d'investissement. Jean-Christophe le disait, de quoi est constitué cet investissement ? Ça peut être un débat. Mais l'investissement en Corse profite à toute la Corse, qu'il soit sur des projets structurants ou aujourd'hui, sur des projets de moindre importance, il profite à l'économie de la Corse quoi qu'il arrive.

La vision politique est effectivement de dire qu'il faut aller plus loin, avoir des projets ambitieux. Nous en avons, ils seront déclinés lors du budget par le Président de l'exécutif, c'est son rôle, ce n'est pas le mien, mais nous répondrons à cette attente.

Ensuite, il y a aussi la solidarité et la justice sociale. Lorsque l'on voit que sur ce budget, 200 M€ sont consacrés au social, à la lutte contre la précarité, les inégalités, ce n'est pas neutre. Une hausse de cette ligne budgétaire de 4 % qui, chaque année, est en augmentation, doit nous interroger aussi sur la précarisation de la société. C'est aussi un sujet majeur dont le Conseil exécutif s'est emparé et qui est au cœur de nos préoccupations.

Ce cadre étant posé, j'avais l'intention de décliner ces politiques sociales. Je crois que ce n'est plus la peine, le Président l'a fait brillamment. Mais je vais quand même vous parler des contraintes et lorsque je vais pour parler des contraintes, je vais aussi m'extraire de ce rôle de conseiller territorial et reprendre la casquette de président d'une interco, mais aussi d'adjoint au maire.

Aujourd'hui dans cet hémicycle, on peut saluer ou critiquer les actions qui sont menées par la Collectivité de Corse. Je déplore l'absence du groupe d'opposition de droite, j'aurais aimé aussi répondre à certaines attaques puisqu'on peut parler d'attaques et notamment, faire un parallèle avec deux institutions : le SYVADEC lorsqu'on fait des CA où il se passe des choses pour le moins surprenantes. Ils ne sont pas là. La politique de la chaise vide, on nous l'a reprochée au SYVADEC, je vois qu'ils la font aujourd'hui dans l'Assemblée. Mais je me réserve un droit de réponse pour le budget.

Pour autant, je vais aller plus loin dans le raisonnement. On nous dit qu'on va chercher des morceaux de financement à droite, à gauche. Aujourd'hui, il y a quand même un souci de réalité et le contexte fait que oui, aujourd'hui, nous sommes dépendants des promesses non tenues de l'Etat, nous sommes dépendants de cet Etat qui s'engage et se désengage. Et là, je vais rentrer sur le sujet notamment du PTIC, parce que ça me paraît pour le moins important.

Lorsqu'on parle de PTIC, il ne faut pas résumer la chose simplement à de l'investissement, des promesses de grands projets ou des promesses de projets.

Derrière le PTIC, il faut revenir un peu en arrière, il y avait le PEI qui est un plan, qui était là pour rattraper le retard structurel et historique de la Corse. Dans les

promesses qui avaient été avancées par l'Etat, notamment par le premier ministre, ce PTIC devait prendre la suite du PEI avec une relation Etat/Collectivité qui permettait d'arbitrer et de choisir les axes de développement de notre pays.

Aujourd'hui, il s'est avéré de par la personnalité du préfet LELARGE mais aussi vraisemblablement et de manière certaine, par les orientations qui étaient données par le Gouvernement, que ce PTIC est un fonds d'investissement qui ne sert à rien à la Corse. Quand je dis à la Corse, c'est à la Collectivité de Corse.

Le Président l'a rappelé, nous avons signé une convention il y a quelques mois à Bastia, qui devait permettre d'instaurer une instance de discussions entre les élus locaux, le Président de l'exécutif et le préfet pour choisir les voies de développement sur les territoires.

Quelques mois après, non seulement cette instance n'a jamais été convoquée, mais plus grave encore, même les projets des intercos ou des communes ne sont pas aujourd'hui validés. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons un arbitrage, et je dirai même que nous tombons dans l'arbitraire, le préfet de Corse à l'heure où je vous parle, bloque tous les projets d'investissement des intercommunalités, bloque tous les projets d'investissement des communes. Et de quelle manière ? C'est assez sournois puisqu'on ne bloque pas le dossier en lui-même, non, simplement on vous dit : « voilà, travaillez, faites travailler votre ingénierie, faites travailler vos services et présentez-nous des projets ».

Une fois que ces projets sont présentés, quand dans une convention il y a marqué, « ces projets sont financés à 70 ou 80 % », vous imaginez bien que dans vos maquettes budgétaires et dans vos prévisions, vous prévoyez peut-être un reste à charge de 10, 20 ou 30 %.

Aujourd'hui, la réalité, c'est que l'enveloppe du PTIC qui était prévue était de 500 M€ et on a déjà pour plus de 800 M€, avant même que la Collectivité de Corse ne présente ses projets.

Deux solutions pour l'Etat : soit augmenter cette enveloppe, malheureusement ça n'a pas été le choix qui a été fait ; soit réduire les taux de financement. Evidemment, quand on doit financer à 80 %, si on finance à 40 %, on fait rentrer le double projet. Sauf que, en finançant à 40 %, eh bien les intercos ou les communes ne peuvent pas aller au bout de leurs projets.

C'est là que le problème se pose. On ne dit pas à l'intercommunalité ou à la commune, « circulez, il n'y a plus rien à voir, vous n'avez pas les moyens de le faire ».

Non. On nous dit, « merci d'aller consulter le Président du Conseil exécutif pour obtenir le complément de financement.

Alors, sur quelle ligne budgétaire, première chose, puisque ça n'était pas la règle de départ ?

Et aujourd'hui, on met la Collectivité dans le jeu, non pas sur le choix stratégique de développement, mais simplement sur la partie financement. Là encore, le sujet est grave et on ne va pas refaire l'histoire. Ce PTIC-là, dans son articulation actuelle, dessert la Corse et ne la sert pas, puisque le leitmotiv c'était : premier arrivé, premier servi. Donc, kyrielle de projets sont arrivés et aujourd'hui, quasiment aucun projet ne peut sortir parce qu'il n'a pas les financements en face. Ça, c'est le premier point.

Si on rajoute aux difficultés financières du PTIC qui, aujourd'hui, touchent les communes et la Collectivité de Corse, on doit parler, même s'il y a des enjeux plus importants qui ont été déclinés, on ne peut pas faire fi aussi de cette procédure avec la Corsica Ferries qui a privé la Collectivité de Corse dans un premier temps de 96 M€, puis dans un second temps, je ne reviendrai pas sur la méthode, de 9,2 M€. Cet argent-là manque cruellement à l'investissement, au fonctionnement et il a fallu faire appel à un prêt relais ou à une ligne de trésorerie pour le régler.

Là encore, le rôle de l'Etat dans cette histoire - je ne refais pas l'histoire de la DSP de 2007 à 2013, je crois que c'est un sujet qui a déjà été traité – mais le rôle de l'Etat qui promet 50 M€ en abondant le PTIC en AP et en CP, eh bien ces 50 M€ ne sont pas là et non seulement ils ne sont pas là, mais aujourd'hui, on nous dit « présentez-nous des projets pour voir si nous allons les verser ». Encore une fois, on change la règle en cours, ce qui provoque des difficultés financières à la Collectivité de Corse. Et oui, nous sommes aujourd'hui dans une situation qui fait que si ces 50 M€ n'arrivent pas, il faudra faire des choix au moment du budget.

Là encore, est-ce que c'est de la responsabilité de la Collectivité de Corse ou doit-on pointer du doigt et sans tomber dans la complainte ou dans la plainte permanente, le comportement de l'Etat ?

Je pense que chacun s'est fait son idée sur le sujet, mais il fallait le dire.

Le Président de l'exécutif le disait, aujourd'hui nous sommes en phase de discussions ou nous allons rentrer en phase de discussions pour le CPER. Il aurait déjà dû être signé. Aujourd'hui, le mutisme de l'Etat fait que nous avons du retard aussi sur ce document structurant pour le financement et il faudra aller vite et bien sur ce dossier-là.

J'entendais Paul-Félix qui parlait de transition énergétique. C'est un sujet prégnant, mais il faut dire aussi que les financements qui étaient dévolus à la transition énergétique par le Gouvernement s'inscrivaient dans le plan de France relance, 24 milliards. France relance pour la Corse, c'est 0 euro et aucune potentialité d'obtenir des financements, pourquoi ? Nous avons été exclus de ce dispositif parce que le tissu économique corse ne permet pas de demander des financements sur ce dispositif. Donc, 24 milliards aujourd'hui dont la Corse ne peut bénéficier. Ça pose un vrai problème pour la transition énergétique.

Pour autant, il y a à venir une PPE, elle est en cours et elle sera aussi revisitée. Ce qui est certain, c'est que nous faisons aujourd'hui avec les moyens. Ce DOB là est un document qui doit nous amener à passer cette période difficile avant effectivement, dans le respect de cette majorité nationaliste, de penser à un projet plus global pour ce pays et pour l'avenir des Corses.

Mais nous nous devons aussi de présenter ce document qui est un document contraint financièrement, mais qui permet de passer le cap.

On parle aujourd'hui d'épargne brute, on parle de désendettement. Aujourd'hui, la vie d'une collectivité, c'est aussi l'emprunt. Il y a des élus locaux ici, il y a des présidents d'intercommunalités, je pense que dans cet hémicycle, personne dans sa collectivité ne peut fonctionner sans emprunt, ça n'existe nulle part. Il faut se dire qu'on ne peut pas appliquer une règle à la Collectivité de Corse qui ne fonctionne pas ailleurs. L'emprunt aujourd'hui, surtout avec les taux qu'il y a actuellement, est une source de financements et c'est la vie d'une collectivité. La maîtrise de l'emprunt est indéniable. A la Collectivité de Corse, il y avait à notre arrivée à peu près 800 M€ d'emprunt ; il y en a aujourd'hui 940. Oui, la Collectivité de Corse vit aussi avec des emprunts. C'est la normalité pour une collectivité.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, j'entends parler de 4 % par an sur le 012, je pense que le Président répondra. Mais on est très loin de ces chiffres-là. Derrière les chiffres, il y a des réalités, on n'est pas du tout à 4 %. On a été contraints longtemps par les accords de Cahors. On n'a jamais dérogé à la règle. Aujourd'hui, derrière les chiffres il y a des réalités. Ce n'est pas 4 %. Je laisserai au Président de l'exécutif le soin de répondre.

Derrière tout ça, en arrière-plan, je trouve qu'il y a quand même un point où tout le monde se retrouve. Pour répondre à toutes ces problématiques, être moins dépendants des financements de l'Etat, être moins dépendants de l'emprunt, eh bien il y a aussi une fiscalité, une autonomie fiscale et une fiscalité dynamique que l'on doit aller chercher. Là encore, ce sont par des négociations avec l'Etat, qui aujourd'hui fait la sourde oreille. C'est

avec un changement de modèle, le Président de l'exécutif l'a dit dans la présentation du DOB, ce modèle-là est à bout de souffle : à bout de souffle à la Collectivité de Corse, il est à bout de souffle dans les communes et il est à bout de souffle dans les intercommunalités.

Effectivement, nous sommes à la croisée des chemins. La Collectivité de Corse doit se réformer, comme les autres collectivités doivent se réformer. Il y aura des choix politiques forts à faire. Ces choix-là, ils sont appelés, et par Paul-Félix, et par Jean-Christophe de tous leurs vœux. Ils sont aussi appelés dans la collégialité. Je pense que c'est ce qu'essaye de faire le Président de l'exécutif.

Pour autant, il y a une majorité. Nous prenons nos responsabilités, nous assumons nos choix politiques, que ce soit en matière de transport...

Alors, on parle de DSP, est-ce qu'aujourd'hui, nous devons changer notre fusil d'épaule parce qu'il y a une incertitude sur la DSP ? Est-ce qu'on doit abdiquer ? Non, je ne pense pas. Effectivement, il faut avoir une réflexion sur le long terme, mais aujourd'hui, le modèle que nous défendons, nous allons le défendre jusqu'à notre dernier souffle. Cette vision du transport en Corse, cette vision de cette DSP de service public, nous allons la défendre même si le modèle européen nous dit que ce n'est pas acceptable, en tout cas pour eux. On doit jouer notre va-tout jusqu'au dernier moment. Nous espérons que cela pourra passer.

Mais de dire aujourd'hui quel est le modèle après, si l'Europe refuse ce modèle de service public, il est trop tôt pour le dire parce que ça serait une sorte de consentement à ce changement brutal de notre vision politique.

Enfin, nous parlons de transport, il y a des sujets qui n'ont pas été évoqués parce que c'est vrai qu'on pointe du doigt ce qui peut ne pas aller, selon les visions des uns et des autres à la Collectivité. Mais moi, j'ai aussi envie de vous parler de transports scolaires. On vient d'attribuer 80 lots de transports scolaires. La Corse, aujourd'hui, bénéficie d'une couverture en transports scolaires, tous les élèves de Corse sont concernés par du transport scolaire. Ils ont la possibilité depuis le rural de rejoindre les zones plus urbanisées, les collèges et les écoles. C'est quand même quelque chose qu'il faut souligner.

Le train, malgré les nombreuses critiques qu'on peut entendre, je tenais à féliciter mon collègue et ami, Hyacinthe VANNI. Ce qui se passe actuellement au niveau du ferroviaire sur Bastia, avec la fermeture du tunnel est un exemple, une réussite. C'est la preuve aussi qu'il ne faut pas raisonner que sur le train, ou sur le bus, ou sur les axes routiers. Il y a une intermodalité à trouver, une politique de transports avec intermodalité à mettre en œuvre. C'est ce que nous avons réussi à faire sur Bastia et ce que nous essayerons de faire sur la Corse entière, avec un schéma de déplacement notamment.

Et enfin, pour conclure mes propos, je serais tenté de vous dire qu'on est dans le DOB, on se projette. La période fait que nous ne pouvons pas nous projeter trop loin non plus parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes. Beaucoup, beaucoup d'incertitudes. Aujourd'hui, ce DOB là est pragmatique. On nous a souvent fait le reproche de ne pas être pragmatiques. Aujourd'hui, nous avons un document pragmatique qui nous permettra d'avancer sereinement sur les 2 ou 3 ans à venir, avec qui plus est un DGS. Je ne suis pas là pour juger l'opportunité du recrutement du DGS. Simplement, dire qu'un DGS met en œuvre la politique décidée par l'exécutif. C'est le patron de l'administration, il met en œuvre la politique décidée par l'exécutif et ce n'est pas ses convictions propres qui feront notre politique.

Voilà ce que je voulais dire, M. le Président de l'exécutif. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour ce débat d'orientations budgétaires.

Avant de vous passer la parole, M. le Président de l'exécutif...

M. Xavier LUCIANI

Présidente, est-ce que je pourrais intervenir ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Votre temps est épuisé. Allez-y, deux minutes !

M. Xavier LUCIANI

Ça va être difficile en deux minutes.

Simplement, sans prendre la défense de l'exécutif, sur la question de « Acqua Nostra » c'est quand même important de dire qu'on n'est pas à 20 millions de mètres cube, mais à 40 millions de mètres cube. Je rends à César ce qui n'appartient pas à César. C'est important de le dire.

Paul-Félix, le premier, disait aussi que ce bureau d'études de l'office hydraulique était peut-être le meilleur de Corse. Ce n'est pas une mise au point, simplement vous dire qu'il y a quand même une réflexion, et vous l'avez saluée, qui était de fond. Le vrai problème aujourd'hui, c'est son financement. On a très bien compris.

Ceci dit, il y a des actions parallèles qui coûtent peut-être moins, mais qu'il faudrait peut-être mettre en œuvre de manière beaucoup plus dynamique : c'est le plan de bassin d'adaptation au changement climatique. La Corse doit s'adapter, il y a des mesures à prendre qui sont sans regrets et sans véritablement d'efforts financiers. C'est un enjeu qui dépasse la Corse.

Je précise quand même, Mme la Présidente, qu'à Paris, on parle d'agriculture 2050, donc on plagie un peu ce qu'on a fait. Ça nous flatte un peu. Mais en tous les cas, c'est important de le dire.

Le SDAGE aussi, il y a des moyens qui sont mis en place et ils peuvent être complémentaires.

Sur la langue, deux secondes quand même. Je m'aperçois que j'avais finalement un gros dossier à l'époque à gérer des deux côtés. Il y a quand même un certain nombre d'avancées importantes (l'agrégation, le grand plan, etc., y compris l'immersion). Vous parlez de replacer sous l'exécutif la direction de la langue. C'était ce qui existait à l'époque, rappelez-vous du temps, et je salue un DGS, Paul-Félix, que nous avons beaucoup apprécié, M. Paul PELLEGRINI, qui avait adhéré à cette vision de placer la politique linguistique directement sous l'exécutif. C'est un signe fort qu'il faut redonner.

Je pense aussi qu'il faut renforcer l'équipe, la direction, de mon point-de-vue, qui est la même que celle du temps de Paul GIACOBBI, ne suffit pas à l'enjeu. La langue a besoin d'une équipe beaucoup plus dynamique. Trois sites ont déjà été créés, puisque Bastia aujourd'hui existe. Je crois que c'est important de le dire.

Je reviens simplement sur un dernier point, et j'aurai pratiquement tenu 2 minutes, c'est qu'on parle d'officialisation, je crois que c'est un grand débat ; on parle aussi d'officialité puisque c'est la suite logique, ce qui est important aujourd'hui, c'est de donner des signes forts et les signes forts, il faut qu'ils dépassent malheureusement l'incantation et il faut poser, y compris pour les infrastructures et pour ce qui nous porte, u sale di a nostra vita, a lingua ghjè u sale di a nostra vita, il faut qu'on pose les éléments fondamentaux d'une construction nationale.

Je pense qu'on en parlera plus longuement au budget en espérant avoir un peu de temps. Mais en tous les cas, je tiens à dire que l'enjeu du CPER sur lequel on a beaucoup travaillé est fondamental. Il faut absolument confirmer ce que nous avons pris comme engagement avec l'Etat au printemps 2020.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Avant de vous passer la parole, M. le Président, je souhaiterais faire, si vous le permettez, deux remarques que je n'ai pas faites en CDENATE et surtout en commission des finances, et je le regrette.

D'abord, il faut souligner, mais le jour j'étais vraiment sous le coup de la colère parce que le mandatement d'office venait d'avoir lieu. Mon analyse a porté là-dessus, comme ça a été rapporté par M. SAVELLI.

Je crois qu'on a des orientations budgétaires, et je vous remercie pour votre exposé, qui démontre qu'en fait ce budget focalise sur l'humain. Focaliser sur l'humain aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons, nous ne sommes pas sortis du COVID, dans le contexte international que nous connaissons où, encore une fois, on aura des répercussions directes, indirectes très certainement, sur la façon dont nous allons vivre et la façon dont les gens vont pouvoir vivre. Il n'est pas du tout honteux d'avoir présenté des orientations budgétaires qui mettent au centre de tout, la majeure : ce n'est pas la technique budgétaire, ce n'est pas que les ratios, c'est une économiste qui le dit, ce n'est pas que les indicateurs, c'est quand même la qualité de vie, l'humain, que ce soit la précarité, le social, l'accompagnement des jeunes, l'université. Regardez les sommes qui sont engagées et qui sont dans les ratios prévus pour l'université. Je crois que c'est fondamental de le dire.

Le deuxième point, si je puis me permettre, c'est quand même une suggestion que j'aurais dû faire aussi en commission des finances, sur la question de l'épargne dont nous parlons depuis plusieurs années qui, effectivement, est très volumineuse. Il me semble qu'on pourrait mettre à l'ordre du jour d'une de nos conférences de coordination, la nécessité de convoquer une double commission, commission des finances et CDENATE sur le sujet, avec les personnes compétentes de la Collectivité et les personnes, je pense à Alex VINCIGUERRA bien sûr, et qu'on ne soit pas dans le fantasme par rapport à l'épargne. L'épargne, tout dépend de quoi on parle. Il y a différents types d'épargnes d'une part, il y a différents supports pour mobiliser l'épargne et enfin, dans le contexte actuel, il y a aussi la nécessité de travailler sur les incitations des agents à vous donner leur épargne ou à vous confier leur épargne.

Je crois qu'il faut un travail responsable là-dessus des uns et des autres, dans le cadre d'une commission dédiée à ce sujet-là parce que s'il va falloir la mobiliser, il va falloir aller vite aussi.

Voilà ce que je me permettais de faire. C'est plutôt du commentaire de commission, mais j'ai omis de le faire, je me suis permise aujourd'hui de prendre la parole là-dessus.

Merci, M. le Président et merci à tous pour ces remarques.

M. le Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. Merci pour ces interventions.

D'abord, à titre liminaire, une précision, une rectification. J'ai dit tout à l'heure que le groupe de droite n'avait pas voté la motion sur l'Arménie, je me suis trompé. Je vous prie d'accepter mes excuses sur ce point.

Par contre, sur le fond, l'argumentation était tout à fait valable, vous vous rappelez qu'à chaque fois qu'on prend un positionnement par rapport à l'international, de façon quasi systématique, on nous oppose que ce n'est pas de la compétence de la Collectivité de Corse et qu'on ferait mieux de s'occuper de nos affaires.

Exemple : motion relative au soutien aux peuples amérindien et bushinengué qui avait été touché par de très graves incendies, qui avaient touché la forêt et qui avaient un impact écologique. La droite et d'ailleurs aussi les groupes « Per l'avvene » « La Corse dans la République » et « Andà per dumane » avaient refusé de participer à cette motion en considérant que nous n'avions pas à nous positionner sur des problèmes internationaux.

De la même façon, dans la motion relative au soutien au peuple kurde et là, on retrouve la problématique de la guerre et d'une agression puisque les Turcs avaient livré une violente et sanglante agression contre le peuple kurde qui, historiquement, est un peuple qui a subi des violences et notamment des violences d'Etat particulièrement avérées, nous avons tenu à manifester notre soutien au peuple kurde et là encore, il y avait eu une non-participation et une abstention des groupes d'opposition en considérant que nous n'avions pas à prendre des positionnements, nous, Assemblée de Corse, nous, Collectivité de Corse, sur une problématique extérieure.

Donc, même si je me suis trompé ponctuellement sur une motion, j'avais raison et sur les deux autres et sur l'attitude en général de la droite par rapport aux questions internationales. Je tenais à le préciser par honnêteté intellectuelle.

Pour répondre rapidement, beaucoup de choses ont été dites, d'ailleurs extrêmement intéressantes. Je partage globalement et intégralement ce qui a été dit par Hyacinthe VANNI et par Louis POZZO di BORGIO, puisque nous travaillons, le groupe de la majorité territoriale et le Conseil exécutif, main dans la main avec une convergence totale de vue.

Vous dire simplement, oui effectivement, les 50 M€, aujourd'hui, nous ne les avons pas. Nous ne les avons pas dans des conditions qui, à mon avis, ne sont pas conformes aux engagements qui avaient été pris. Ces 50 M€, ils ont été inscrits aux orientations budgétaires et ils seront inscrits au budget.

Par contre ce qu'il faut, c'est que nous les ayons avant, dans les conditions qui étaient prévues, c'est-à-dire avec un versement intégral, 50 M€, et immédiat. J'espère que l'Etat respectera cet engagement pour que l'inscription budgétaire que nous ferons, soit la simple confirmation de l'argent que nous avons en caisse. En l'état, effectivement nous sommes dans une incertitude qui pèse lourd au plan budgétaire.

Répondre aux différentes interventions.

Pour répondre à Paul QUASTANA : 50 M€, je vous ai répondu ; les AP, il y aura un tableau détaillé des AP.

Je rappelle, un document d'orientations budgétaires fixe normalement les grandes masses. Il ne rentre pas dans le détail, il prépare au budget lui-même, à travers la présentation de ces grandes masses.

Bien sûr, intellectuellement et politiquement on peut être critiques, comme l'ont été par exemple Jean-Christophe ANGELINI ou Paul-Félix BENEDETTI dans un autre registre en disant « on aurait préféré avoir une vision plus affirmée, etc. ». Mais un document n'est jamais parfait et il ne peut jamais être complet.

Exemple, pour répondre à Jean-Christophe ANGELINI, sur la politique méditerranéenne que nous souhaitons porter. Evidemment que le paragraphe de quelques lignes qui y est consacré est très insuffisant, mais on ne pouvait pas l'intégrer dans le DOB. Je vois que la Présidente de l'Assemblée de Corse est frustrée, parce que, vous le savez, dans les mois précédents, nous avons déjà un document qui était une véritable somme sur la politique européenne, méditerranéenne et internationale qui avait été mise en œuvre lors de la précédente mandature. Ce document, pour des raisons de calendrier, excusez-moi, Mme la Présidente, n'a pas pu être présenté lors de la précédente mandature.

Il s'est enrichi depuis d'autres engagements, d'autres visions politiques. On pourrait faire référence aussi aux projets que nous portons à bout de bras, que nous avons portés à l'initiative à l'époque de Jean-Félix ACQUAVIVA, la continuation de l'initiative avec Vanina BORROMEI, aujourd'hui Flora MATTEI, la vision méditerranéenne par exemple d'un métro aérien méditerranéen. Pour moi, ça, c'est un enjeu fondamental, de connecter.

Je prends un exemple tiré de l'actualité. Vous avez vu qu'il y a trois jour, un évènement important à Florence, à l'initiative de Dario Nardella, je salue le maire de Firenze qui organise un rendez-vous méditerranéen majeur à la fois avec l'ensemble des villes de Méditerranée, avec une logique de coopération méditerranéenne et puis une dimension plus spirituelle, dimanche puisqu'il a invité également l'église catholique à réfléchir à ce que pourrait être l'implication des religions, notamment de la religion catholique, dans le projet méditerranéen. Donc, c'est un évènement extraordinaire. Je crois que le maire de Bastia et l'adjointe à la culture, Pierre SAVELLI et Mattea LACAVE, sont là-bas avec une délégation bastiaise. Tant mieux. Et donc, quelque part, ils représentent aussi la Corse. J'avais envisagé à un moment donné d'y aller et puis après, l'actualité étant ce qu'elle est, je pense que ma présence était nécessaire ici.

Ceci étant, pour y aller, Firenze à 20 ou 25 minutes de vol de Bastia, il fallait partir : Bastia, Paris-Orly, Orly-Roissy, Roissy-Florence. Un périple ! Faire le tour de France !

Donc, quand nous disons depuis 5 ou 6 ans « il faut porter ce projet de métro aérien et connecter la Corse, la Toscane, la Sardaigne, Rome, la Catalogne, c'est un projet qui existe, qui est en cours, qu'on a porté à bout de bras contre vents et marées et qui aurait sa place si on parle de notre vision méditerranéenne. De la même façon que tout ce qu'on fait, l'article 74, etc. Mais bon, je comprends aussi qu'on puisse évoquer dans le cadre d'un débat qui est fait pour ça, l'attention qu'il faut porter à ces sujets.

Par contre, là où je rejoins totalement Jean-Christophe ANGELINI, mais c'est aussi la méthode qui est proposée : dans ce document, il n'y a pas l'individualisation, ni la programmation du montant des investissements. Ça va arriver dans le budget primitif.

Pour la contractualisation, c'est bien l'élément nouveau dans la méthode pour tenir compte des insuffisances. Le PTIC par exemple, il y a une liste d'investissements, et par secteur, et par région de Corse. C'était un des principes qu'on avait demandé à l'Etat d'acter, une équité territoriale notamment.

Donc, ces documents vont vous être communiqués et c'est l'objet de la nouvelle méthode de travail que nous devons définir de savoir comment, dans le respect des

prérogatives et attributions de l'Assemblée de Corse d'une part, du Conseil exécutif d'autre part, on travaille à cela. Je crois que de ce côté-là, vous serez rassurés.

Sur l'endettement, je voudrais être très clair. Aujourd'hui, nous sommes à un endettement total qui est d'environ 934 M€. Cet endettement était au 1^{er} janvier 2016 de 602 M€. De 602 M€, on est passés aujourd'hui à 934 M€.

Comment ça se décline ? Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2018, c'est-à-dire dans les 2 années antérieures à la fusion, l'endettement a augmenté de 207 M€.

Sur ces 207 M€, il y avait 106 M€ d'arriérés de la mandature précédente, 73 M€ que nous avons renégociés sur les emprunts toxiques, en mandature précédente, c'était les 106 M€ de la mandature dite GIACOBBI. Il y avait 73 M€ que nous avons empruntés pour rembourser les emprunts toxiques d'Ange SANTINI, la mandature SANTINI. Il y avait 30 M€ d'emprunts d'équilibre. On a fait 15 M€ sur deux ans seulement d'emprunts à l'époque. Donc, rien du tout.

Donc, il y avait 106 M€, mandature 2010-2015 ; 73 M€, mandature 2004-2010 et il y avait 35 M€ d'emprunts d'équilibre de l'ancien CD 2A. Ça, c'est les 200 M€ qui nous ont fait passer de 600 M€ à 800 M€.

Aujourd'hui, il y a eu 200 M€ environ supplémentaires, notre emprunt, c'est 41 M€. Le reste, c'est la renégociation notamment des emprunts toxiques du Conseil départemental de Haute-Corse, 50 M€.

Voilà la réalité. C'est important aussi de le dire.

Donc, 90 % de la dette aujourd'hui de la Collectivité de Corse a été contractée avant l'arrivée aux responsabilités des nationalistes, où a été levé l'emprunt pour rembourser et pour rembourser, des décisions qui avaient été prises avant notre arrivée aux responsabilités.

Ce que nous avons emprunté, nous, est extrêmement faible, extrêmement proportionné et dans une trajectoire, je réponds à Jean-Christophe ANGELINI qui est parti, j'espère qu'il entendra ma réponse ou il reviendra, qui est une trajectoire, je le redis, qui est très vertueuse, mais contrainte. Là, je le rejoins également. Nous sommes aujourd'hui, une collectivité qu'on veut mettre sous tutelle, c'est clair. Je ne vais pas parler de politique, on est dans le budgétaire, on veut nous mettre sous tutelle. C'est une évidence.

On veut nous mettre sous tutelle parce qu'on diminue nos recettes, parce que pour avoir ce à quoi nous avons droit, nous sommes obligés en permanence de nous battre,

que lorsqu'on a une dotation de continuité territoriale qui est versée intégralement en début d'exercice, vous vous en rappelez, 187 M€, eh bien on a 2 préfets successifs qui nous disent « on va vous verser la moitié et puis vous allez nous faire une liste d'opérations sur le reliquat qui ne représentent rien du tout. Et puis si on est d'accord, on vous versera ensuite la deuxième partie en fin d'exercice ». C'est qui est un scandale absolu, encore une fois ! Mais ce n'est pas moi qui l'invente.

La règle de la décentralisation, c'est le contrôle a posteriori et qu'on doit verser une dotation intégralement dès lors qu'elle a été votée par le parlement. Là, on a des préfets qui, en application de décisions gouvernementales non écrites, décident de fractionner en 2, premièrement, et deuxièmement, de conditionner le paiement en fin d'année à un contrôle a priori, ce qui est le contraire de la loi. Est-ce que je l'ai inventé ? Non. Donc, ça, c'est la réalité. Donc, on veut nous mettre sous tutelle et à côté de ça, il y a la vision des nationalistes.

Nous, notre vision globale pour parler d'un DOB, je réponds à Paul-Félix qui a dit de façon brillante beaucoup de choses, que je partage et que nous partageons... avec un bémol :

Il a suivi beaucoup de formation et dans beaucoup de domaines techniques, il a une compétence que je ne saurais contester, et même dont je suis un peu jaloux, disons la vérité. Mais le problème de notre collègue et ami Paul-Félix, c'est que quelquefois il dit des trucs, il y en a 7 qui sont tout à fait vraies, 2 contestables et 1 qui est totalement déconnecté de la réalité. Donc, le problème, c'est de faire le tri dans tous ses arguments.

Un exemple, et il est anecdotique parce que sur le fond, je partage la démonstration « vous avez pris 80 M€ ». Non, on a mobilisé 40 M€ de ligne de trésorerie en fin d'année pour boucler la mise à exécution en 2021 de notre budget et on a compensé de suite à travers notre emprunt global, qui est resté à 80 M€. Donc, ce n'était pas l'effet de masse, brillamment amené, mais qui, pour le coup, cette fois-là, était inexact.

Mais je referme la parenthèse en souriant et je vais vous répondre de façon plus sérieuse parce que vos arguments sont bons.

Xavier LUCIANI a rendu à César ce qui n'était pas à César... nous a répondu sur 20 M€... L'eau, Dieu sait si l'un et l'autre, pour des raisons différentes, vous connaissez bien le sujet, mais l'actuel président de l'Office hydraulique bout un peu de répondre, mais nous aurons ce débat-là.

Mais ce dont nous sommes d'accord, Paul-Félix, au-delà des chiffres, c'est la vision. Nous, en tant que nationalistes, et quand je dis « nous », il me semble l'ensemble

des nationalistes, d'un côté on a un État qui veut garder l'ensemble du périmètre du pouvoir de décision, qui considère qu'il y a des collectivités locales avec des élus locaux, avec des répartitions de compétences fixées de façon centralisée et qui met en concurrence ces collectivités et ces élus locaux, et quelquefois en opposition.

C'est ce qu'ils nous ont dit à nous, « vous êtes des élus locaux ». Il a essayé de mettre la zizanie entre les uns et les autres, en essayant de privilégier tantôt les communes, tantôt les intercommunalités, etc. Et c'est normal aussi qu'à un moment donné, les maires, les présidents d'intercommunalités, même s'ils sont à la fois présidents d'intercommunalités, élus territoriaux ou membres du conseil exécutif, ils défendent leur intercommunalité ou ils y pensent. Donc, il y a cette logique-là.

Et puis, il y a nous de façon collective, en tant que nationalistes, avec une Collectivité de Corse qui est, à travers l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, l'institution dépositaire et garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, une institution qui a vocation à se renforcer, à construire et à mettre en œuvre un projet de société qui limite nos dépendances, à augmenter nos recettes propres, à avoir des champs de compétences qui nous sont reconnus et dévolus en propre, et à les exercer. Et dans ce cadre-là, avec des collectivités qui sont aujourd'hui les communes et intercommunalités et qui pourraient être demain les communes et les *pieve*, par exemple, avec lesquelles nous aurons des relations contractualisées dans une logique d'équité et de développement du territoire, et un État qui est un État partenaire. Et c'est ce qu'on dit un peu comme vision dans le DOB.

Pour revenir à ce qui a été dit, oui, il faut que nous discussions, de façon fine, de notre programmation pluriannuelle d'investissement dans tous les domaines ; c'est ce qui vous est proposé à travers la méthode d'aujourd'hui.

Il faut que nous développons nos ressources propres. Je vous rassure, Chers collègues et amis, nous avons inscrit une ligne budgétaire dédiée pour travailler sur ces dispositifs, notamment : pouvons-nous constituer une banque dite régionale ou territoriale ? Pouvons-nous construire un instrument qui nous aide à lever l'épargne, notamment l'épargne corse ? Et le faire de façon fine, avec une exigence aussi : c'est qu'à un moment donné, même si les emprunts sont à rembourser à longs termes, à très longs termes, dans des logiques où l'argent ne coûte rien, il faut quand même avoir une logique à la fois d'attractivité économique et de rentabilité économique. Parce que les banquiers, même dans un contexte où l'argent coule à flot, ils viennent là où l'argent a une rentabilité garantie.

Donc, on travaille et on va continuer à travailler à cela.

Un dernier mot, le DGS, puisque vous avez abordé le problème. Moi, je vais vous répondre très tranquillement.

Il y a eu, depuis que je suis président de la Collectivité de Corse, trois DGS : Paul PELLEGRINI, Jean-Louis SANTONI, Marie-Christine BERNARD-GELABERT.

Ils ont accédé à ces postes selon la même procédure, avec les mêmes exigences de ma part et de notre part que celles qui ont prévalu dans le choix de celui qui sera le quatrième, c'est-à-dire Ghislain GOMART.

Ce que je peux vous dire, c'est que Ghislain GOMART a été choisi parce qu'il était le meilleur à ce poste-là.

Ce que je peux vous dire, c'est que dans la consultation en amont et dans la réflexion en amont, non seulement l'ensemble des nationalistes ont été impliqués, directement ou indirectement, et sollicités, mais l'ensemble des gens que nous connaissons.

Depuis plusieurs mois, y compris en amont de la maladie de Marie-Christine BERNARD-GELABERT et malheureusement de son décès, il avait été envisagé de recruter un nouveau ou une nouvelle DGS. Marie-Christine BERNARD-GELABERT, même si elle était attachée à ce poste et aurait sans doute envisagé de continuer, avait accepté l'hypothèse d'un changement de DGS.

Donc, la recherche d'un nouveau DGS dans ce que nous savions devoir être la deuxième phase de la construction de la Collectivité de Corse a commencé bien avant septembre 2021. Et dans cette recherche-là, Chers collègues, j'ai essayé de mettre en œuvre les mêmes types de procédures que celles qui avaient présidées avant : c'est-à-dire à la fois un cabinet connu, reconnu sur la place, capable de prospecter le plus largement possible et la mobilisation de tous les cercles d'amis, de gens que nous connaissons, notamment de gens qui connaissent de très hauts fonctionnaires, notamment de très hauts fonctionnaires ou de très hautes personnalités, ou des gens avec des compétences, et notamment, bien évidemment, des gens corses ou d'origine corse ou ayant un lien avec la Corse. Tout cela a été fait.

Et je dirai que, même si certaines personnes n'ont pas été consultées formellement, dès lors que l'on sait depuis plusieurs mois que le poste de DGS est à pourvoir et que la candidature est sur le site, eh bien si des gens avaient la volonté de postuler ou étaient approchés, y compris par des tiers que moi-même je n'aurais pas sollicités, y compris par des élus que moi-même je n'aurais pas sollicités et avaient envie de postuler, ils auraient eu loisir de le faire, et je pense qu'ils l'ont fait.

Donc, je vous confirme que le choix qui a été fait est le meilleur.

En ce qui concerne les convictions de ce DGS, comme de tous les fonctionnaires qui travaillent à la Collectivité de Corse, vous savez Paul PELLEGRINI est un homme de conviction, je le sais, quelles sont ces convictions ? Je ne le sais pas et j'ai envie de dire que ça ne m'intéresse pas, et surtout ça ne me concerne pas.

Moi, ce que j'ai demandé à M. GOMART, comme je l'avais demandé aux deux hommes et à la femme, qui in fine ont été choisis, ce sont quelques questions simples :

Est-ce que vous avez la volonté de servir la Corse et le peuple corse ?

Est-ce que vous avez les compétences pour le faire ?

Est-ce que vous êtes une femme ou un homme avec le sens élevé de l'intérêt général, la volonté du dialogue social, la loyauté vis-à-vis du Président du Conseil exécutif, qui est le chef des personnels, le Conseil exécutif et la politique qui sera voulue par les élus de la Corse ?

Et est-ce que vous avez envie de faire cela ?

À partir du moment où la personne me répond « oui », qu'il se scelle entre nous un pacte de confiance basé sur les valeurs et les objectifs que je viens d'évoquer, je considère que ma décision, que j'ai prise au terme d'un processus qui était long, et qui est une décision qui, par définition, est une décision intuitu personae, cette décision est le reflet du meilleur choix qu'il y avait à faire.

Maintenant, je vous demande de ne pas juger avant de savoir et avant de connaître. M. GOMART va nous rejoindre. Il va nous rejoindre dans l'état d'esprit que je viens d'évoquer. Il sera à la tête de l'administration, mais il sera aussi aux côtés d'autres femmes et d'autres hommes, et ensemble, nous allons continuer à travailler, et il le sait et il le veut pour la Corse et pour le peuple corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Merci à tous pour ce débat d'orientations budgétaires.

Donc, l'ASSEMBLEE de CORSE PREND ACTE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES que vous nous avez présentées **pour l'exercice 2022.**¹

Il est 12 h 50, je pense qu'il est temps de s'arrêter, parce qu'à cette heure-ci, on ne peut pas entamer des débats trop longs. Il est plus raisonnable par contre que vous reveniez à 14 h 20 pour que l'on commence à 14 h 30 piles.

14 h 30, il faudra attaquer les autres rapports.

Merci ! **Bon appétit !**

La séance est suspendue à 12 h 50 et reprise 15 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je veux m'assurer que tous les groupes sont présents, même si le quorum est atteint.

Tous les groupes sont représentés sur le plan qualitatif, quantitativement le quorum est atteint, nous pouvons débiter.

Je passe la parole au Président de l'Exécutif. Nous avons prévu ce matin en commission des finances de passer les rapports sur les programmes contractualisés, si c'est toujours le cas...

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI /
PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**

*** Raportu n° 045 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avanzamentu di a preparazione di i prugrammi cuntrattualizati incu u statu 2021-2027**

*** Rapport n° 045 : Rapport d'information sur l'état d'avancement de la préparation des programmes contractualisés avec l'État sur la période 2021-2027**

M. le Président Gilles SIMEONI

Ca fait le prolongement de notre travail de ce matin sur le document d'orientations budgétaires. J'ai souhaité, avec le Conseil exécutif, que puissent être versés

¹ Délibération N° 22/019 AC

aux travaux de l'Assemblée de Corse les différents documents non finalisés qui servent de support à la discussion que nous avons avec l'État, dans le cadre notamment du CPER et du PTIC.

En termes de méthode, d'abord rappeler que la négociation du PTIC et du CPER relève normalement, selon les textes, exclusivement de l'Exécutif.

Sur le continent, pour prendre les régions de droit commun, c'est le président de région qui discute directement sur le CPER avec les services de l'État, qui le formalise et qui revient devant l'Assemblée délibérante pour qu'elle entérine cette contractualisation.

C'est de façon générale, ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au dernier CPER qui est en train de terminer ; la nouvelle génération de CPER (contrat de plan État/Région) devant aller de 2021 à 2027, mais sera décalée d'un an puisque, je le rappelle, les discussions sont à l'arrêt partout et pas seulement en Corse. Puisqu'actuellement, dans le cas de relations difficiles entre l'Exécutif et les régions de France, les régions de droit commun, la plupart des CPER n'ont pas été finalisés et que Carole DELGA, Présidente de l'Association des régions de France, a notamment indiqué que le calendrier prévisionnel viserait à entériner la signature des documents contractualisés avec l'État au mois de juillet 2022.

Donc, si nous nous alignons sur ce calendrier de droit commun, il est envisageable de signer le CPER pour la période dite 2021-2027, mais en fait ce sera 2022-2028, au mois de juillet.

Donc, sur la méthode, je souhaite, nous souhaitons, le Conseil exécutif et la Présidente de l'Assemblée de Corse, mais je pense que c'est un vœu qui est partagé largement, que, contrairement à ce qui a été la pratique jusqu'à aujourd'hui, l'Assemblée de Corse puisse, en amont du document finalisé, s'approprier le contrat de plan État/Région, et dire à l'Exécutif ce qu'elle souhaite voir intégré dans cette contractualisation.

Quelles seront les modalités de ce travail, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse ? C'est ce que nous devons définir ensemble, notamment dans le cadre de la nouvelle instance qui a été mise en place. Donc, s'agira-t-il d'une saisine à votre initiative de la commission des finances ? De la commission législative et réglementaire ? De la commission développement économique et sociale ? Comment allons-nous travailler ? Nous le verrons.

Ce qui est important, c'est que ce travail ait lieu et de la sorte, cela permettra à l'Assemblée de Corse, en amont de la finalisation des échanges, de pouvoir donner ces

indications sur sa volonté et son analyse des travaux pour que le Conseil exécutif puisse ensuite déboucher sur un projet d'accord avec l'État qui sera ensuite représenté devant l'Assemblée de Corse pour débat, modification et vote.

Donc, voilà, une période de 4 mois qui s'ouvre. C'est la raison pour laquelle je considérais ce matin et je le redis que, même s'il ne s'agit pas de dossiers donnant lieu à vote, il s'agit de dossiers politiquement et budgétairement très importants, aussi bien sur la procédure que sur le fond :

-Sur la procédure, parce que nous entérinons, certes de façon douce, mais avec un volontarisme partagé une nouvelle façon de travailler qui me semble conduire à un rééquilibrage des pouvoirs entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, donc on va dans le sens d'une meilleure respiration démocratique de nos institutions et on se rappelle que c'était un des objectifs que nous nous sommes assignés, notamment dans le cadre du travail que nous allons faire sur le rapport Mastor.

-Et sur le fond, bien évidemment, il s'agit d'enjeux qui sont essentiels.

Quelques mots rapidement pour ne pas alourdir, parce qu'on a décidé de synthétiser au maximum.

Simplement vous dire quelles sont les différences au jour d'aujourd'hui que nous avons réussi à faire acter dans le nouveau CPER par rapport au précédent ?

Dans le nouveau CPER, nous avons intégré des axes qui ont vocation, et c'est pour cela que la globalisation de la discussion est importante, à être repris et complété dans le cadre des autres documents contractualisés, puisqu'un des objectifs est qu'il y ait véritablement une synergie et une complémentarité entre les grands documents contractualisés entre la Corse, la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Union européenne.

Donc :

- la prise en compte de la problématique foncière et de l'habitat,
- le renforcement de la langue corse,
- le développement du tourisme durable,
- le renforcement du numérique comme levier de développement ;
- pour la première fois, les sports, notamment avec la Conférence régionale du sport chargée de construire un projet sportif territorial (construction et entretien d'équipements sportifs structurants, réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives). On retrouve la logique de cohérence et d'équité territoriale.
- La culture et le patrimoine.

Au jour d'aujourd'hui, en termes d'enveloppe globale... Je vous rappelle que nous sommes sur une maquette financière de 100 M€, soit une augmentation de 15 % au titre des crédits contractualisés ; environ 30 M€ au titre des crédits valorisés (mise à disposition de personnels) ; et enfin 60 M€ au titre de la relance, étant précisé que nous avons vocation, si possible, à faire évoluer à la hausse ce dispositif.

Deuxième remarque, l'articulation. On a plaidé pour l'instant, sans être entendus pour qu'on ait une discussion d'ensemble sur le PTIC, le CPER, le plan France Relance, je me tourne vers Alex VINCIGUERRA, et les programmes européens.

L'idée, c'est de se dire quoi ? On a la chance d'avoir une programmation qui, en gros, va couvrir la mandature 2021-2027. Allongeons le PTIC, si nécessaire, de 5 à 7 ans, ce qui paraît d'ailleurs souhaitable pour permettre la maîtrise d'ouvrage, notamment quand ce n'est pas la Collectivité, la réalisation des projets, je parle sous le contrôle de ceux qui connaissent des projets qui ont été validés au titre du PTIC par les communes et intercommunalités. Beaucoup auront du mal à le sortir en 5 ans, donc il vaut mieux partir à mon avis sur une durée de 7 ans, harmoniser entre les différents documents contractualisés : PTIC, CPER, programmes contractualisés européens. Et puisque ça correspond à la durée de la mandature, faisons coïncider ces documents contractualisés avec notre vision budgétaire annuelle, pluriannuelle, avec nos programmations pluriannuelles d'investissement, avec notre projet politique globale pour essayer d'être le plus efficace possible. C'est le deuxième point.

Le troisième point, je ne reviens pas sur le PTIC, on en a longuement discuté, mais je vous demande quand même de relire, y compris à l'aune de ce qui s'est passé ces dernières semaines, ces derniers mois, la délibération de l'Assemblée de Corse votée sur proposition du Conseil exécutif qui préconisait 9 points pour construire un PTIC qui soit à la fois à la hauteur des enjeux, qui permette à chaque collectivité d'être partie prenante et qui nous permette aussi de venir rattraper les retards ou se placer en situation d'innovation dans les domaines stratégiques. Donc, relisez ces délibérations.

Un mot sur France Relance, je crois que c'est important. C'est un programme avec plusieurs milliards qui ont été annoncés. Au jour d'aujourd'hui, c'est une enveloppe qui est nationale, qui est gérée à travers des appels à projets nationaux et dans laquelle la Corse n'est pas prise en compte en tant que telle.

Depuis la crise COVID, nous avons demandé à l'Etat d'individualiser des enveloppes par région ou par territoire, notamment d'individualiser en ce qui nous concerne une enveloppe pour la Corse et de construire avec nous des appels à projets adaptés à nos objectifs stratégiques, à nos besoins propres, à la taille de nos entreprises et

de nos acteurs économiques et sociaux. Cela nous a été refusé jusqu'à aujourd'hui, c'est un vrai enjeu.

La bonne nouvelle, c'est que cette proposition de méthodologie est aujourd'hui officiellement partagée et reprise par Région de France et Région de France demande une territorialisation des appels à projets et de tout ou partie de l'enveloppe consacrée à la transition post-COVID.

Donc, ce sont des enjeux à mon avis extrêmement importants, et parce que ce sont des enjeux importants et stratégiques, il est indispensable que votre assemblée puisse s'en saisir en amont de la dernière phase de finalisation des différents documents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, tant pour la présentation de la méthode qui va présider aux discussions concernant ces programmes contractualisés que sur le fond, et l'ensemble des informations que vous nous avez livrées.

Je voudrais savoir s'il y a des interventions parmi les groupes.

Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Paul ! Je rappelle qu'il y a 10 minutes d'intervention possible pour votre groupe.

M. Paul QUASTANA

Je vais être très bref, comme d'habitude, Mme la Présidente.

Je suis arrivé un peu en retard, donc il se pourrait qu'il y ait des questions auxquelles vous avez déjà fourni les réponses, mais je n'en sais trop rien.

Au départ, on a sur le document un catalogue de mesures qui sont valables pour toutes les régions de France : modernisation des infrastructures de transport, etc., mais je pense dans lesquelles on peut décliner un certain nombre de particularismes.

Ensuite, il y a quelque chose qui m'amuse un peu, ce sont les divergences entre les partenaires, aggravées chez nous par la présence de M. le Préfet qui serait sur le départ.

Première question. Vous avez une maquette en préparation pour la période 2021-2027, où en est-on de cette collaboration ? Vous avez peut-être déjà répondu, mais je n'étais pas là.

Même chose pour le suivant, où la maquette financière globale est présentée, mais où là-aussi on n'a pas de réponse précise pour le moment.

Alors, pour terminer, sur le PTIC, il y a les opérations d'aménagement, les infrastructures portuaires, les infrastructures ferroviaires... Si on excepte les infrastructures routières, à condition qu'elles ne soient pas réservées uniquement au désenclavement des plus grosses cités, la sécurisation et approvisionnement de la gestion de l'eau, si on excepte cela, il n'y pas grand-chose pour le rural. Mais vous avez peut-être déjà répondu, je n'y étais pas, donc je ne peux pas en préjuger.

Voilà, j'en ai terminé. Deux minutes et quelques !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

1'40 !

M. Paul QUASTANA

1'40 ? Mieux !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Remarquable ! A ringrazià vi !

Est-ce que votre président de groupe veut intervenir tout de suite ? Qui veut intervenir ?

Romain COLONNA, pour « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Très rapidement, puisque c'est dans l'exact prolongement du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu ce matin, donc je serai très rapide.

Moi, je crois qu'il y a deux manières de lire ce type de rapport et celui-ci en particulier qui parle des contractualisations, des programmes contractualisant avec l'Etat.

On pourrait avoir l'impression finalement que nous faisons, je le dis de manière un peu caricaturale et très rapidement, mais l'aumône d'une certaine manière ou d'un

certain côté, on pourrait nous reprocher de taper sur l'Etat et de l'autre, de lui demander de l'argent à travers différents programmes.

C'est pour cela que je voudrais, pour relativiser un peu ces possibles reproches, intervenir de la manière suivante en disant et en rappelant, comme l'a fait le Président de l'Exécutif avant moi, que beaucoup de ces programmes sont des programmes communs, et ça c'est un fait important. C'est-à-dire qu'on est dans une relation contractuelle qui se fait ailleurs, sur d'autres territoires, avec d'autres collectivités.

Autre chose qu'il est important de dire aussi, c'est que cette contractualisation avec les autres territoires, avec d'autres collectivités est problématique un peu partout. C'est-à-dire que souvent, nous on pense être au centre du débat, peut-être par excès de nombrilisme, mais on s'aperçoit qu'en termes de relation avec l'Etat, les collectivités territoriales, les régions, ailleurs en France, ont souvent les mêmes problèmes que nous.

Moi, je me rappelle, de mémoire, c'était sous la présidence de Hyacinthe VANNI, nous avons, avec le Président de l'Exécutif et moi-même qui représentais Hyacinthe pour le groupe Femu a Corsica, participé à un colloque sur les collectivités à statut particulier dans les Outre-mer, la conclusion avait été, lorsque nous écoutions nos homologues, qu'à chaque fois qu'ils prenaient la parole, nous aurions pu remplacer le nom de leur territoire respectif par la Corse, c'était à peu près le même résultat. C'était le même dédain, le même mépris. Et inversement, lorsque nous, nous présentions la situation de la Corse, ils auraient pu, eux, à leur tour, remplacer la Corse par le nom de leur territoire, c'était à peu près la même chose.

Tout cela pour dire que d'un côté ces contractualisations, parce qu'il ne faudrait pas qu'on les sur-interprète, sont tout à fait normales, et de l'autre les possibles divergences se retrouvent à peu près partout lorsqu'il y a une contractualisation avec l'État. Donc, ça aussi ça doit nous interroger.

Ensuite, il y a des programmes financiers qui sont plus spécifiques, on ne va pas revenir dessus, le PTIC dans le prolongement du PEI qui devait être un plan exceptionnel d'investissement, qui reposait, excusez-moi de le rappeler, sur un rattrapage historique, ce qui manifestement n'a pas été le cas. Donc, ça pose aussi un problème et on ne revient pas sur le PTIC.

Nous, ce que nous voulons et ce que nous demandons à l'aune de cette discussion, dans le prolongement de ce qui est écrit dans le rapport et de ce qu'a dit le Président de l'Exécutif, c'est de la complémentarité et de la cohérence. Mais je n'ai pas tellement de doute sur notre capacité à dialoguer dans les 3 ou 4 mois entre nous, plutôt que de notre capacité à intervenir auprès de l'État de manière partenariale et en cohérence.

Je crois que la question sur laquelle on peut un petit peu s'appesantir, c'est : de quelle manière, à l'issue de nos discussions, on va pouvoir... Parce que le rapport nous dit aussi que, grosso modo, ça fait 20 mois à peu près qu'il y a une absence de dialogue sur la complémentarité, l'approche globale, l'articulation globale de toutes ces contractualisations avec l'État. Donc, il faudrait vraiment que l'on puisse faire entendre à l'État raison et qu'il puisse se mettre autour de la table et venir dialoguer de manière, je le disais, féconde, partenariale, loyale, non pas avec telle ou telle personne, mais simplement avec la représentation politique, démocratique et légitime de la Corse.

Je crois que l'enjeu est là. Il n'est pas tant dans notre capacité à nous, en interne, d'élaborer des programmations qui soient tout à fait conformes avec le vote des Corses qui s'est manifesté à plusieurs reprises, je suis relativement confiant dans la capacité des services et dans la capacité politique de pouvoir élaborer un certain nombre de programmations, mais là où on peut attendre des éclaircissements, c'est la capacité de l'État dans les mois à venir à pouvoir contractualiser de manière tout à fait loyale.

Et je terminerai aussi en disant, parce que je pense que c'est un point qui est important en termes de contractualisation, et ça poursuit encore une fois le débat que nous avons eu ce matin sur les orientations budgétaires, c'est que les ressources de la Collectivité sont extrêmement limitées. Soit on passe par les dotations, soit on passe par l'emprunt, soit par une fiscalité qui est extrêmement faible et donc, notre réflexion sur ces contractualisations, pour justement pas qu'on nous fasse le reproche, et je terminerai par là où j'ai commencé de dire « vous demandez toujours plus d'argent à l'État », c'est qu'à un moment donné, on doit aussi intégrer dans notre réflexion une réflexion plus globale sur un statut fiscal pour la Corse et une autonomie fiscale qui nous permettent à un moment donné de sortir de cette contrainte permanente entre demander de l'argent à l'État, emprunter ou courir après les dotations, sans pour autant remettre tout le système en question.

Mais je crois qu'il est d'une impérieuse nécessité d'avoir aussi, dans le cadre de cette contractualisation à terme et à l'échelle de la mandature, une réflexion sur un transfert de compétence fiscale que l'on a déjà évoqué ce matin, pour qu'on puisse aborder les questions de manière plus autonome et plus adéquate pour la situation de la Corse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Allora a parolla avà hà da esse à Paul-Félix BENEDETTI, andate puru. E dopu Paul-Jo CAITUCOLI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On a un rapport d'étape sur les plans quinquennaux d'investissement entre l'État et la Collectivité de Corse ; on aurait dû avoir normalement 3 rapports : un pour le PTIC, un pour le CPER, un pour le plan Covid France Relance. On en a zéro !

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on fait état de dossiers programmatiques qui normalement auraient dû être binaires, avec des comités de programmation co-arbitrés entre la Collectivité de Corse et les représentants de l'État. Sur aucun de ces dossiers aujourd'hui, la CdC n'est en mesure de présenter un programme contractualisé, il n'y en a aucun.

Je ne fais pas le reproche à la CdC, je sais très bien que c'est la volonté de l'État aujourd'hui d'enlever à la CdC son rôle d'aménageur, son rôle d'autorité de planification et de priorisation.

Pour le PTIC, il y a une enveloppe de 500 M€ qui au départ est annoncée à 80 % minimum de subvention. Ça veut dire que c'est une enveloppe de travaux qui au plus est de 600 M€, si on reste dans ce quantum. Et même si on est dans le 70 % qui s'annoncent, on est, si on reste sur 500 M€ donnés par l'État, sur une enveloppe à 700 M€. Sauf si les 500 M€ vont en permanence diminuer du désengagement de l'État. Dans ce cas-là, c'est globalement quelque chose qui est abstrait, qui en comptabilité publique est impossible à cerner, du moins que moi, je n'arrive pas à cerner.

Mais le problème du PTIC, c'est que lorsqu'arrive le Préfet LELARGE, il entend, sûrement sur ordre de l'État, s'octroyer le rôle d'aménageur, le rôle de censeur, les priorisations des projets et il a commencé par les communes amies dans la majorité présidentielle : la CAPA, la Ville d'Ajaccio et Bonifacio. Et d'entrée de jeu, il a fait un programme à 200 M€ sur les 500 M€.

Sauf que derrière, les nationalistes ont emboîté le pas immédiatement, la Ville de Bastia et la Ville de Porto-Vecchio, et que c'est à partir de ce moment-là où il n'y a plus de disponibilités et où il n'y a plus de règles.

Donc, moi je pose une question politique, est-ce qu'on est capable de demander l'abrogation de tout ce qui été fait antérieurement, sans aucune planification et que l'on définisse nos priorités, et que l'on ait un plan programmatique réel, en connaissant l'enveloppe de l'État, parce que moi je ne sais pas si l'État veut mettre 500 M€ ou s'il veut faire un programme à 500 M€, je n'ai pas encore compris. C'est le flou le plus absolu.

Je ne connais pas le quantum de subvention accordé par l'Etat. Moi, j'ai juste vu passer un programme pour la Ville de Corte, où le PTIC ne rentre qu'à 20 % pour un programme annexe aux 21 M€ qui ont été promis à Corte et qui sont nécessaires et absolus, où le PTIC ne rentre qu'à 20 % et où il n'y a le CPER qui rentre pour 30 à 40 %. Et on suppose que derrière, la CdC va mettre les 20 qui manquent. Ça ne peut pas marcher comme ça.

Depuis les programmes intégrés méditerranéens en 1982, la CTC a toujours été partie prenante d'une collégialité bicéphale dans les décisions.

Donc, aujourd'hui, si on veut imposer à l'Etat une gouvernance de programmation sur les crédits étatiques, il faut que là où on a la main, et je m'adresse à nous, à Jean-Christophe et aux élus de Bastia, dont Gilles en fait toujours partie, c'est de demander l'annulation du PTIC en cours et une revoyure générale où très probablement, s'il y a des projets qui ont déjà été programmés et qui sont prioritaires et stratégiques, ils redeviendront encore éligibles. Mais on ne peut pas acter aujourd'hui le fait du prince qui a bafoué les droits fondamentaux et historiques de la Collectivité de Corse depuis 40 ans, ça ne s'est jamais vu.

On discute aujourd'hui de 250 M€ restants, mais lesquels ? On n'est même pas sûrs que l'Etat soit prêt à mettre les 250 M€ restants, ça dépend comment on interprète l'enveloppe initiale du PTIC.

Et ensuite, sur le contrat de relance économique post-Covid, la Corse est la seule région qui n'a pas contractualisé. On a refusé le plan de relance qui, légitimement, était entre 300 et 400 M€, c'était le quantum de la Corse au prorata de sa participation au PIB de la France, puisque c'était exactement un plan qui était proportionnel au PIB. C'était un plan de relance qui était basé sur cela et c'est comme ça que toutes les régions ont eu une quotité disponible qui était proportionnelle à leur participation économique à l'effort national, et à nous, on nous a contingenté à 100 M€ maximum, ce qui représente trois fois moins que nos droits naturels si on avait été des Français à part entière.

Et nos droits naturels, si on avait tenu compte de la spécificité économique de la Corse, où 25 % de ces flux financiers sont directement liés à l'activité touristique et qu'elle a été très fortement impactée par la crise Covid, bien plus qu'ailleurs, on aurait pu exiger jusqu'à 400 M€ ; c'est ce qui avait été demandé par le plan Rilanciu de la Collectivité de Corse qui était tout à fait légitime.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on discute de programmes qui n'existent pas. Donc, moi, ma question, c'est : comment on organise le programme, comment on impose une logique programmatique consensuelle basée sur l'histoire de la Collectivité de

Corse ? Parce que sinon, si on va faire des suppositions d'engagements financiers et dire « le PTIC, il reste tant..., on va faire ça... », mais comme les 5 premières villes de Corse qui ont signé, qui ne sont probablement pas les villes prioritaires, mais qui ont déjà signé avec le Préfet LELARGE : Calvi, Corte, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia et Ajaccio.

Donc, pourquoi ? Pourquoi eux ? Pourquoi pas les autres ? Pourquoi il n'y a pas une transversalité ? Pourquoi il n'y a pas la priorisation sur la ruralité ?

Donc, aujourd'hui, M. le Président, je crois qu'on doit demander l'abrogation du PTIC. On ne peut pas accepter l'état de fait des désignations et des choix, quelle que soit leur pertinence, quelle que soit la priorité.

Mais moi, je ne sais pas si la priorité, c'est le téléphérique à Ajaccio ou la réhabilitation du théâtre de Bastia. Je voudrais voir ce qu'il y a à côté pour qu'on puisse choisir et qu'on puisse dire ce dont on a le plus besoin. Nos investissements de première nécessité, ils vont là, là et là, parce qu'on veut faire ça, parce qu'il y a telle carence, parce qu'on ne peut pas faire autrement. L'argent est rare aujourd'hui et on ne peut pas accepter.

Aujourd'hui, il n'y a pas de programme et moi, c'est ma désolation.

Et ce que je vous demande, c'est qu'on soit collégalement en phase et qu'on demande à établir un programme. Mais pour cela, ça veut dire qu'il faut donner l'exemple et il faut que Bastia, Porto-Vecchio, partout où on a la main, on dise « on revoit ». C'est ce que j'ai dit en campagne électorale, c'est ce que je vous dis aujourd'hui dans l'hémicycle, je n'ai pas changé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Jo CAITUCOLI, pour « Fà populu in seme ».

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

J'aurais pu m'abstenir même d'intervenir, parce que l'intervention qui m'a précédé de Paul-Félix a retracé la plupart des éléments que je voulais engager, donc je serai plus court.

En fait, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Quand on dit que c'est le caractère du Préfet LELARGE qui a certainement son caractère, je vous avais alerté, M. le Président, en 2019, lorsque Mme GOURAULT et Mme CHEVALIER s'étaient rendues, à ma demande, sur le territoire du PETR, où j'avais

invité les 10 vice-présidents, avec un travail fourni depuis trois ou quatre ans sur des axes stratégiques, sur un projet de territoire. Il y en a un dans le pays de Balagne, c'était le second chez nous. Et qu'à la veille de leur venue, est arrivé un conseiller du Premier ministre à l'époque, Edouard PHILIPPE, pour aller voir les communes du PETR la veille, en leur disant qu'il y avait des contrats qui allaient être signés.

Bien entendu, ils sont arrivés à Petreto avec les médias, en essayant de me faire disjoncter sur les dossiers ; ce que je n'ai pas fait. Et l'après-midi, ils sont descendus signer à Propriano, qui était dans le PETR, un plan exceptionnel, etc., sans inviter le président du PETR et en expliquant bien que les PETR n'étaient que des syndicats mixtes, etc.

Donc, rien de nouveau sous le soleil.

Ils ont créé l'Agence nationale de la cohésion des territoires, que j'ai rebaptisée « Agence nationale de détricotisation des territoires » et qui a conduit à la confusion dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Et ce que disait mon collègue, Romain COLONNA, à raison, c'est la même chose dans les autres territoires et dans les autres régions.

Mais ce n'est pas tout, puisqu'au-delà de cette approche qu'ils ont menée en allant saupoudrer, et je ne jette pas la pierre, bien au contraire, aux communes et aux intercos qui ont contractualisé, parce qu'on a des mandats qui sont précis et ceux qui ont défendu ces projets... Après, je proposerai aussi une méthode différente.

Donc, sur cette approche-là, bien entendu, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Quand il y a 40 ans en arrière, et j'ai fait un historique à Mme GOURAULT lorsqu'elle est venue, de 1976 à 2019, sur le développement local, et je tiens à préciser, et on le voit aujourd'hui, que le développement local territorial et la territorialisation, c'est éminemment politique. Éminemment politique. Parce qu'ils savent très bien que l'autonomie de fait, et ils savent très bien que l'émancipation des peuples, elles s'opèrent à partir du moment où la maison, on la construit par la base, par les fondations et non pas par le toit.

Et c'est bien pour cela que dans les années 1982, dans le premier statut, lorsque le pouvoir économique a été transféré aux régions, M. Pascal ARRIGHI, paix à son âme, a supprimé à toutes les associations, et en premier lieu au foyer rural grand secteur de l'Alivi qu'avait créé Cilaccia, où dans les rapports de police on a vu quelques années après que Cilaccia et les foires rurales étaient stigmatisées comme étant des lieux subversifs.

Donc il n'y a pas de caractère, etc., c'est une politique bien définie, qui nie les spécificités, qui nie l'émancipation à partir des politiques ascendantes.

Alors, face à cela, il y a la méthode que vous avez évoquée, M. le Président. Il faudra aller, pour rejoindre ce que disait Paul-Félix, devant la Chambre des territoires, et aller rencontrer l'ensemble des communes et des intercos pour essayer de mettre à plat, au-delà des plans d'action qu'il y a et bien entendu, comme l'a dit Paul QUASTANA, il faudra qu'on mette en première ligne, à mon sens, l'autonomie alimentaire et le rééquilibrage des territoires justement. Et, bien entendu, pouvoir mettre en place, ce qui se passe déjà dans d'autres territoires, ces conventions de réciprocité qui permettent à des communautés d'agglomérations, à la CAB et à la CAPA, par exemple, de contractualiser avec des territoires qui sont beaucoup moins dotés et qui peuvent permettre d'avoir ce rééquilibrage, que ce soit sur le logement social et sur l'ensemble de ces politiques-là.

Donc, il y a des choses à innover, mais pour cela, il faut que nous, nous déterminions les territoires de projet, je l'ai dit et je le préciserai tout à l'heure dans le prochain rapport.

Il y a bien sûr les groupes d'action locaux : là-aussi, 1992, les premiers GAL, les premiers programmes INTERREG qui devaient permettre aux peuples d'Europe de travailler ensemble et de construire des projets, etc. La plupart des projets au départ INTERREG ont été confisqués par les États-membres et pas que la France, tous les États-membres, et notamment l'Italie en premier qui s'en est servie pour développer son réseau routier.

Moi, je pense que là-dessus, on a à aller sur la Chambre des territoires, à renouer le contact, parce que qu'a fait l'État ? Il est arrivé, donc je vous ai expliqué ce que j'avais dit, donc c'était une sorte de barbouzerie en col blanc, parce que lorsqu'on vient casser un travail qui est fait sur un territoire, sur un projet de territoire validé par des acteurs locaux et que derrière, on finance et on saupoudre au niveau des communes ou des intercos, sans aller sur ce travail de fond qui a été fait, on sait très bien ce que ça donne.

Donc, là-dessus, il ne faut pas pratiquer la politique de la chaise vide, il faut être présent, il faut définir nos territoires de projet, il faut mettre notre ingénierie, comme c'est le cas, et comme on en a déjà parlé, il faut accentuer ces dispositifs qui vont se mettre en place sur les territoires, et ensuite, et ensuite... Et c'est pour cela que ce travail est important, parce que, à ce moment-là, on peut demander à l'État de venir à la table et avec l'ingénierie aussi de l'État, parce qu'il la faudra. Il faudra l'ingénierie de l'État, mais sur des programmes co-construits, partant de la base et qui permettront de mesurer ensuite, avec une évaluation de ces politiques publiques, la stratégie de développement.

Et, sur ces projets-là, on verra dans les éléments qui viennent et dans une commission qui sera copilotée par la commission de développement local, la commission des affaires européennes, le 8 mars, sur les politiques rurales. Il y a des innovations à mettre

et il faut qu'on arrête de regarder uniquement vers Paris. Nous avons la Méditerranée, nous avons l'Europe qui nous permet de faire des innovations et d'expérimenter des projets, comme cela a déjà été le cas.

Donc, je pense que nous avons tous les éléments.

Le comité de massif, c'est une avancée historique qu'il faut quand même ne pas oublier, qui a permis justement d'avoir ces moyens pour ces territoires et pour cette politique de la montagne. C'est aussi une amorce de politique de territorialisation qu'il ne faut pas négliger.

Et bien entendu, au-delà de ces projets qui vont porter un soutien important à nos institutions locales, qu'elles soient communes, intercos, etc., il y a bien sûr tout le panel de développement que l'on doit mener auprès des entreprises artisanales, commerciales et agricoles. Et c'est pour cela que le dossier qui est passé à la session dernière sur l'organisation des chambres de commerce et des métiers, est un élément important qui va permettre de donner beaucoup plus de puissance à nos politiques publiques et à nos politiques en service de ces territoires.

Donc, voilà un peu le chantier qui nous attend sur la méthode et sur la nécessité, bien entendu, d'être, nous, offensifs pour pouvoir faire en sorte que l'Etat vienne sur les propositions que nous avons faites. Et je pense que ça a commencé avec la politique que vous avez mis en place sur ces 5 M€ de fonds de territorialisation, qui doit aller dans ce sens, qui doit nous permettre d'activer un peu l'ensemble de ces leviers.

Voilà, Madame, j'en ai terminé, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Est-ce quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Andate puru, avete 10 minuti à 2 ! Stamane sò stata brava, mà dopu meziornu no ! Emu da compia stasera.

M. Pierre POLI

Ce matin, on avait 20 minutes et Jean-Christophe ANGELINI a parlé 12 minutes, il nous restait 10 minutes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Premièrement, vous n'avez pas la parole et deuxièmement, il n'y a pas de crédit, il n'y a pas de compte épargne temps.

Saveriu, vai puru.

M. Saveriu LUCIANI

Un simu micca quì à limusinà e seconde, Mma a Presidente, quantunqua ! Simu ind'è a spressione di un assemblea chì ghjè l'Assemblea di Corsica. Dunque, à un mumentu datu, ancu s'ellu ci hè un minutu o dui minuti in più, ch'ella ci sia cuncessa omancu pà parlà d'affari chì concernenu quantunqua issu paese.

Dicu cusì, ùn aghju dettu nunda.

Rapidement, je vais un peu dans le détail mais c'est un détail important, perchè chì tuttu u mondu dice sempre, « sò i fundamentalì di u populu corsu », parleraghju di lingua è parleraghju in francese, perchè chì tuttu u mondu, quand'elli parlanu di u corsu, parlanu in corsu è quand'elli parlanu d'ecunomia, parlanu in francese.

Allora eiu parleraghju in francese di a lingua corsa, cusì capiscenu ; ancu u Statu hè largu, mà ghjè dinò longu. Dunque cusì capisceranu tutti.

Rapidement. Sur le CPER, M. le Président, on avait discuté avec l'Etat, avec la Rectrice et nous avons convenu ensemble, à l'époque, d'un engagement quand même puissant, d'ailleurs qui est souligné dans le DOB, puisqu'on parle quand même de doubler pratiquement la participation et des uns et des autres. En gros, si mes comptes sont bien faits, on devrait atteindre pour la langue corse, un chiffre quand même considérable qui dépasse les 30 M€.

30 M€, c'est quand même le CPER négocié par l'ère GIACOBBI. C'était un CPER qui s'élevait, je crois, pour la langue corse, à 17,8 M€. Celui-ci, dans mes calculs, c'est 30,2 M€, donc pratiquement 50 %.

C'est en plus le premier CPER qui, théoriquement, est élaboré par les nationalistes, puisque l'ancien datait d'avant 2015. Il aurait dû débiter normalement en 2021, puisque c'est un CPER qui part de 2021 et qui arrive à 2027, donc sur 7 ans, dont une année déjà derrière nous.

Rapidement, je voulais insister là-dessus, parce que j'avais posé une question orale d'ailleurs sur le sujet, rappelez-vous, où vous m'aviez garanti, en tous les cas de la part de la CdC, de la volonté d'honorer cette somme, sachant qu'apparemment l'idée c'était donc d'attribuer à la langue corse, dans le domaine de l'enseignement en général, globalement autour de 24 M€. Mais on avait à l'époque, y compris en discutant avec le SGAC, imaginé d'ajouter 6 M€ pour l'aspect sociétal.

Tout ceci, non pas pour revenir sur le plan média, sur « E case di a lingua » et compagnie, mais c'était surtout pour obliger l'Etat à admettre que le corse n'était pas une discipline scolaire, mais qu'il avait une vocation sociétale et donc, c'est important de le voir abondé sur cette part-là. C'était politiquement la chose la plus importante pour nous.

Je vais aller très vite, parce que je ne vais pas manger le temps de l'accusé.

Rapidement, simplement vous dire qu'il y a quand même un certain nombre de choses à mettre sur la table, pourquoi ? Parce qu'au-delà du CPER, il y a des questions fondamentales à débayer avec l'Etat, notamment pour le primaire, le concours unique, sinon on va revenir ici pour des motions sur des suppressions de postes, comme on aura ce soir peut-être. On a intérêt à avancer sur la formation des hommes et sur le concours unique de recrutement pour les professeurs des écoles. Ça, c'est important.

Le reste, dégager pour le secondaire, parce qu'il y a des problèmes, y compris, et je me tourne vers les gens du sud, à Sartène, de dotations globales horaires où on est en train de compresser le corse et de l'intégrer à ces dotations, de manière à, avec une bonne gestion comptable, comprimer carrément l'enseignement du corse dans les lycées et collèges ; or, déjà il est mal en point, et là ça continue.

Donc, l'idée est de relancer très rapidement la revendication politique.

On parle de coofficialisation, pas de problème, mais dire à Paris et dire au peuple corse que le combat pour la coofficialité aujourd'hui est plus que de mise, il est fondamental si on veut ne pas continuer à reculer comme on recule et, malheureusement, c'est le cas, de mon point de vue.

Donc, essayer aussi de relancer la discussion avec le nouveau recteur sur le Conseil académique territorial qui, théoriquement, était prévu dans l'article 11 de la convention que je vous invite à muscler, parce que les objectifs ne sont pas remplis pour atteindre une généralisation de l'enseignement. Donc, un CAT, comme on l'appelle, qui soit un organe de cogestion de l'enseignement du corse pour parer à des mesures de cartes scolaires qui sont en train aujourd'hui d'assassiner l'enseignement du corse engagé en Corse depuis plus de 40 ans.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Jean-Christophe ANGELINI, pour « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Très rapidement.

Xavier a développé une analyse concernant les domaines dont il a eu la charge et qu'il connaît bien.

Moi, je comptais intervenir avant même que Paul-Fé n'évoque le sujet de la ville que j'ai le plaisir d'administrer.

Il y a d'abord, je crois, une nécessité de changer de méthode. Je me félicite de la tenue d'un débat sur les crédits contractualisés, même si, ça a été dit, il y a, notamment de la part de certains cofinanceurs, au mieux une forme de mauvaise foi, au pire des impensés, au sens où certains sujets manifestement ne sont pas déployés de manière opérationnelle, ou en tous les cas aussi concrète que nous le voudrions.

Je rejoins ce qui a été dit par Paul-Jo et par d'autres.

La grande difficulté de ce pays, c'est de penser une politique des territoires. Ça fait des décennies qu'on en parle et il faut constater, avec le recul, que les structures associatives y ont mieux réussi que les structures politiques. Il y a souvent des projets de territoire soutenus par des communes, des structures militantes ou même institutionnelles qui ont fonctionné et nous peinons, nous, à trouver les moyens, y compris pour la Collectivité qui est la nôtre aujourd'hui, d'une territorialisation assumée.

Pourquoi est-ce que je dis cela ? Sans vouloir raisonner par équipement, mais quand même, l'absent du débat, et ça fait un peu écho au rapport d'orientations budgétaires du matin, c'est quand même celui de notre vision infrastructurelle, non pas sur le temps d'une mandature, mais à 20 ou 30 ans. Et ça, pardon d'insister de nouveau, mais je crois, vraiment que ça commence à manquer de plus en plus cruellement.

Pourquoi est-ce que j'y reviens ? Je vous prends un cas qui est dans l'actualité récente, etc. Moi, au PTIC, j'ai négocié, en ma qualité de maire, 3 blocs :

-un bloc dédié au logement principal, avec de l'acquisition de foncier, de la production de logements abordables, etc., dans une ville où on a un déséquilibre, comme dans beaucoup de villes touristiques entre résidence principale et résidence secondaire ;

-un bloc infrastructures, notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, etc. ;

-un bloc port de plaisance.

Je reviens sur la question des infrastructures. Paul-Fé l'a dit et pour le coup, c'est vrai, de la même manière que le PEI a servi à financer ou à envisager le financement de structures hospitalières qui, ailleurs en France, étaient prises à 100 % en compte par l'Etat, on nous a ici proposé des financements qui auraient pu donner lieu à d'autres types d'intervention qu'à celle d'un programme dédié à des opérations à caractère exceptionnel.

Donc, par le biais de considérations d'ordre exceptionnel, le PEI hier, le PTIC aujourd'hui, on fait financer par la Corse des équipements et des infrastructures qui ailleurs sont prises en compte, et à 100 %, par l'Etat et par l'Etat seul.

Donc, c'est vrai, il y a un vrai sujet de ce point de vue-là. Et du PEI au PTIC, c'est vrai également, ça a été dit, rien fondamentalement n'a changé, et sur la prise en compte des territoires, et sur la prise en compte du degré d'intervention de la Collectivité.

Pour conclure rapidement, dire que si on peut, à mon avis, assez rapidement, tomber d'accord sur le volet des infrastructures eau et assainissement et logement, il faut qu'on ouvre un débat sur d'autres sujets.

Moi, je pense que la Collectivité de Corse et je le dis en tant que maire, mais pas seulement, elle a vocation à soutenir l'effort financier de la commune de Porto-Vecchio lorsqu'elle fait son port de plaisance. Vous allez me dire oui ou non, mais moi j'ai besoin de la réponse, d'autant que je vous l'ai demandé par écrit.

Si c'est non, charge au maire de voir quels types de financements il peut trouver, sans chercher à opposer, y compris pour des raisons politiques, la Collectivité et l'Etat.

Si la Collectivité estime que les investissements qu'elle finance doivent entrer en pleine conformité avec son projet politique, on ouvre un autre débat qui est celui de la libre-administration des collectivités locales.

Est-ce que la Collectivité est en mesure de soutenir financièrement un projet, même si elle n'est pas politiquement d'accord ? C'est un débat de fond et c'est en cela que

je rebondis un peu sur ce que disait Paul-Fé. Si on s'explique ou que vous m'expliquez, politiquement, qu'on n'a pas besoin de port de plaisance, etc., moi je vous répondrai en quoi c'est fondamental, en termes de gisement de profits, etc., etc. ? Mais le débat n'est pas là.

Le débat est celui qui consiste à dire : qu'est-ce qui vous permet de soutenir financièrement un projet, y compris sur le CPER tel que vous le projetez, les crédits européens, etc. ? Et si nous, en tant qu'élus, à Bastia, mais je ne parlerai pas pour Bastia, ou à Porto-Vecchio, on estime que le compte n'y est pas, on peut peut-être se tourner, etc.

Moi, pourquoi, pour être très clair, je me tourne à un moment donné vers l'Etat, même si je suis tout à fait conscient, d'autant qu'au moment où je signe, je suis encore conseiller exécutif je crois, c'est tout simplement parce qu'on est sur un besoin d'équipement, et on l'a vu ce matin à l'aune du débat sur nos orientations budgétaires 2022, indispensable pour nos territoires, mais dont je ne suis pas certain qu'elles puissent être financées par la Collectivité de Corse en l'état de ses recettes et plus généralement, de sa santé financière à moyens termes.

Je termine. Le débat est serein. Je suis plus circonspect, et je n'ai pas eu l'occasion de le dire ce matin, sur le fait, comme l'a proposé le Président de l'Exécutif, de venir de manière assez régulière sur des grands sujets en débat ici, pour retourner après, etc.

Je l'ai dit à la faveur d'autres discussions, je préfère vous proposer une mauvaise orientation (quand je dis « mauvaise », c'est la moins mauvaise possible), mais qui soit très tôt traduite en acte et que l'on puisse amender, ajuster par le débat, qu'un débat qui va nous conduire à un autre débat et qui va peut-être, si le temps continue de se dilater, nous amener à une décision trop tardive. D'autant qu'il y a le temps de la décision et après il y a le temps de son financement, et on a vu ce matin à quel point les deux étaient compliqués à relier

Je termine. Je crois qu'il faut qu'on ouvre un débat sur vos priorités politiques, qu'on les confronte et qu'on les confronte à celles des territoires, et c'est peut-être ce débat là-aussi qui nous manque. Après, la duplicité de l'État, le jeu qui a été joué, etc., ça je n'y reviens pas, ça a été dit et globalement, je peux y adhérer.

Sur le reste, et je finis d'un mot, on verra, notamment sur la part des financements européens, comment on peut fonctionner. Je demande, et on verra le moment venu, à Mme la Présidente, je m'en remets un peu aussi à vos capacités d'expertise dans le domaine, une forme de benchmarking sur le type d'infrastructures qui ont été financées par les crédits européens et sur celles qui en Corse ne sont même pas éligibles du fait de la différence fondamentale de statut. Là aussi, il y a un problème, il y a des besoins qui sont ceux de

l'expression d'une île. Quand je vois que la Sardaigne, par exemple, a rénové une grande partie de son réseau routier avec des crédits communautaires et que nous, c'est la croix et la bannière pour refaire 500 mètres de route ex-départementale ! Je me dis qu'on a un sujet, mais il y en a tant d'autres...

Je clos le débat à ce stade, mais je crois qu'on a aussi besoin de voir ce qui se passe ailleurs et comment c'est financé.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je repasse la parole au Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, pour répondre à Jean-Christophe ANGELINI, je prends les interventions dans le désordre, il ne s'agit pas d'avoir des débats qui rajoutent aux débats jusqu'à différer le temps de la décision. Là, on est dans une période qui est très particulière, les PO, par exemple, c'est pratiquement bouclé, par contre le CPER et le PTIC, il y a un peu de marge, sans doute, sur le CPER et énormément sur le PTIC.

Donc, moi ce que je souhaite, c'est que dans cette phase-là qui est nécessairement de quelques mois au plus, l'Assemblée de Corse puisse avoir tous les documents, l'ensemble du matériau, y compris pour pouvoir, en amont de la phase finale de la concertation et de la finalisation avec l'Etat, peser d'un poids politique et en termes de vision stratégique.

Donc, je pense que c'est préférable, y compris dans l'esprit d'un rééquilibrage des prérogatives entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je vais m'adresser à Paul-Jo CAITUCOLI, à Paul-Félix BENEDETTI et un peu aussi à Jean-Christophe ANGELINI, même si son intervention a été moins centrée là-dessus. Moi, je laisse de côté la discussion, celle de fond que vous avez posée, Jean-Christophe, sur : est-ce qu'on peut financer, la Collectivité, y compris si elle n'est pas d'accord politiquement ? Ça, c'est sur un projet ou sur une vision stratégique. C'est une question qu'il faut poser et, je dirai, qu'on ne peut pas résoudre seuls, qu'il faut discuter avec les communes, les intercommunalités. Vous savez, parce que vous avez été y compris à l'Exécutif, que notre vision à nous, c'était plutôt, à nous à l'époque, à nous

toujours aujourd'hui, peut-être la vôtre encore aussi, sauf à ce qu'elle ait évoluée et à ce moment-là, vous le direz et on pourra en débattre, c'était plutôt de dire qu'effectivement la Collectivité de Corse à un rôle d'aménageur, qui lui est d'ailleurs conféré par la loi, doit être porteuse d'une vision stratégique et qu'il nous appartient, par la concertation avec les communes et les intercommunalités, de mettre en cohérence, les projets structurants, notamment portés par les communes et intercommunalités, avec une vision d'ensemble du développement économique et social et de l'aménagement.

Donc, je pense que cette vision-là, c'est celle que nous avons historiquement essayé de porter et c'est celle qu'il faudra essayer de mettre en œuvre de la façon la plus efficace possible, tout en ayant conscience que les communes et les intercommunalités ont leur légitimité, ont leur périmètre de compétences et que donc forcément il y a des équilibres à trouver.

Ça, c'est pour la discussion générale.

Sur la discussion sur le PTIC, moi je voudrais être très clair, ce que vous avez dit, Paul-Félix, est exactement ce que nous avons défendu depuis le départ, et ce que nous allons continuer à défendre, et je l'espère à défendre ensemble.

C'est pour ça aussi qu'aujourd'hui, je verse les documents et l'ensemble des documents qui ont servi de matériaux à la discussion jusqu'à aujourd'hui, à l'Assemblée de Corse, pour que nous puissions construire à la fois un rapport de force politique et un rapport de force technique.

Pour répondre à Paul, mais vous n'étiez pas là, la question était : « il n'y a pas les maquettes... », tous les documents que nous avons, vont être versés, c'est un problème de procédure. L'idée est que l'Assemblée de Corse puisse travailler sur ces documents, puisse se les approprier, y compris, bien évidemment, lorsqu'ils ne sont pas finalisés, soit du côté de la Collectivité de Corse, soit du côté de l'Etat. Donc ça, on va le faire.

Sur le PTIC, rappelons quand même les grandes dates. Comment ça s'est passé ? Lorsque le Président MACRON a été élu, le Conseil exécutif de Corse à l'époque, et la majorité territoriale ont constaté d'abord que le PEI était en train de s'achever. Nous avons constaté que le PEI ne permettait pas de rattraper les retards d'infrastructures de la Corse. Et donc, nous avons discuté du principe d'un nouveau dispositif qui permettrait à la Corse à la fois de rattraper son retard historique en termes d'infrastructures, et de construire l'innovation du 21^{ème} siècle, c'est-à-dire non seulement rattraper le retard, mais anticiper par rapport aux enjeux du présent et du futur.

Nous avons discuté pendant des mois.

Le 3 juillet 2019, Edouard Philippe est venu en Corse et il a annoncé le principe du PTIC, il a annoncé lui, unilatéralement, en disant les choses suivantes et les choses sont claires au départ, il dit : il y aura 500 M€, il y aura un taux de financement qui ira jusqu'à 80 %, alors que le PEI était à 70 %, il nous le présente comme une avancée, et il dit une troisième chose sur laquelle je vais revenir et qui est décisive, et qui fonde à ce moment-là notre désaccord total avec eux. Dès qu'il dit 500 M€, pour répondre à Paul-Félix, c'est 500 M€ de l'Etat, 80 % donc d'une somme totale, ils disent : « non, 500 M€ c'est l'enveloppe globale de ce PTIC, nous mettons 80 % de ces 500 M€ », c'est-à-dire 400 M€. Rien du tout par rapport aux besoins, même si à l'époque, nous ne les avons pas diagnostiqués, mais nous savons déjà que c'est trop peu. Première remarque. C'est le premier élément fort.

Deuxièmement, on lui fait remarquer, nous avons travaillé, que les 70 % du PEI s'étaient transformés en fait en 60/40.

Troisièmement, nous lui disons, le PEI, à l'époque, a été discuté uniquement entre l'Exécutif et l'Etat, nous, nous savons qu'il y a des besoins dans les territoires, etc., nous pensons qu'il faut impliquer les communes et les intercommunalités dans la remontée des projets, dans la sélection des projets et même dans le portage des projets.

A aucun moment nous ne disons qu'il ne faudra financer, avec le PTIC, que des projets sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité. Nous disons : premièrement, respectez le rôle d'aménageur de la Collectivité de Corse, la vision stratégique. Deuxièmement : allons plus loin parce que 500 M€, qui en fait sont 400, ça ne suffira pas. Troisièmement : impliquons mieux les communes et les intercommunalités.

Mais la troisième chose que dit Edouard Philippe dès le 3 juillet 2019, qui fonde notre désaccord, c'est qu'il explique que le travail sur les dossiers se traduira par une contractualisation spécifique et individualisée, je cite sa lettre : « ce plan de transformation devra contribuer au développement durable de la Corse et répondre aux besoins prioritaires de ses habitants par une politique ciblée d'investissements. Chacun de ces projets soutenus, fera l'objet d'une contractualisation spécifique entre l'Etat et le maître d'ouvrage concerné, Collectivité de Corse, EPCI, communes ».

C'est-à-dire que dès le 3 juillet 2019, il nous annonce qu'il dynamite ce qui est le cœur du statut particulier et des compétences conférées à la Collectivité de Corse, puisque sur une contractualisation qui est censée avoir une dimension stratégique, il nous explique que l'enveloppe sera consommée à travers une contractualisation bilatérale entre les communes, les intercommunalités et éventuellement la Collectivité de Corse.

Mais ce principe-là, il va encore plus loin dans les mois suivants, c'est qu'on se rend compte que l'Etat a commencé à discuter en tête-à-tête avec les intercommunalités et avec les communes, sans que la Collectivité de Corse ne soit impliquée dans cette discussion, sans même qu'elle en soit informée. Et, c'est là que se cristallise la première partie du contentieux.

Ce que je disais ce matin, votre question ou votre remarque m'oblige à aller un peu plus loin en disant « revenons en arrière » ; aujourd'hui, il est très difficile de revenir en arrière, mais je vais vous dire pourquoi. L'Etat, quand je vous disais ce matin, il a joué et il a instrumentalisé, bien sûr, il sait qu'il y a des besoins dans tous les territoires, dans les communes, dans les intercommunalités, l'Etat est allé sur le fondement de cette contractualisation bilatérale, nous avons essayé de dire, mais les communes et les intercommunalités ne nous ont pas écouté, et quelque part, je peux le comprendre, je le disais ce matin.

A un moment donné, le maire ou le président d'intercommunalité, il est dans sa logique, même s'il est nationaliste, la chronologie c'est quoi ? C'est le 4 mars 2021, nous découvrons dans le journal que le préfet de Corse vient de signer avec la ville d'Ajaccio et la CAPA, un protocole d'intention qui porte sur 160 M€ de projets.

La manœuvre supplémentaire de l'Etat, c'est que ces 160 M€ de projets, ne sont pas en totalité financés par le PTIC, c'est que dans cette enveloppe globale qui est annoncée et qui est précontractualisée, on nous dit : il y aura des financements de droit commun, des financements CRTE et des financements PTIC. Mais nous, Collectivité de Corse, nous n'avons pas accès, ni à ce document, ni à la discussion, ni à la répartition de l'enveloppe. Ce que nous savons, c'est qu'il a un engagement qui a été pris avec la plus grande ville de Corse, la plus grande intercommunalité. Et ça, nous sommes le 4 mars. Jean-Christophe disait tout à l'heure : je crois que j'étais encore Conseiller exécutif, oui vous étiez Conseiller exécutif, c'est vrai, c'était le 29 mars 2021, vous avez signé et, je le dis aussi, c'est public, ça fait partie de nos désaccords, je n'étais pas au courant, vous le savez, on en a parlé, vous avez signé à l'époque comme maire et président d'intercommunalité.

Là-aussi, c'est le même coup, 110 M€ de projet global, avec des financements différents, avec une enveloppe, avec une référence au PTIC, mais sans que vous ne sachiez vous-même, me semble-t-il, ce qu'était le montant global, vous aviez parlé dans une interview, d'environ 30 M€ de PTIC, et moi je n'avais pas eu accès à la discussion. Donc, ça été un point de désaccord entre nous.

Et dans la foulée, le 26 avril 2021, alors que les signatures ont eu lieu avec Ajaccio d'abord (on est en mars 2021 et il y a des élections en juin 2021), donc avec Ajaccio, 160 M€ ; avec Porto-Vecchio, 110 M€. Et bien sûr, on dit à la ville de Bastia, à la

CAB : écoutez, nous on a contractualisé avec tout le monde, si vous ne voulez pas contractualiser, vous perdrez les financements. Et donc, la ville de Bastia et le Président de la CAB, disent : on ne peut pas rester comme ça. Et c'est là que c'est la signature du 26 avril 2021. Je demande au maire de Bastia et au président de la CAB, de ne pas signer, sauf si l'Etat s'engage à mettre en place une instance de liaison dans laquelle nous validerons les projets ensemble.

Et, c'est pour cela que la ville de Bastia signe le PTIC, à travers une déclaration d'intention partagée, signée par Mme GOURAULT, dans laquelle elle annonce la mise en place de cette instance, qui doit nous permettre de faire converger l'ensemble des demandes et de procéder à un arbitrage. Certes, ce n'est pas un arbitrage seulement entre la Collectivité de Corse et l'Etat, mais au moins réintroduisons-nous la Collectivité de Corse dans le processus de décision, là où elle avait été exclue.

Le problème c'est que même cela, l'Etat ne l'a pas respecté, puisque ça été signé, je l'ai dit, le 26 avril 2021, et qu'aujourd'hui, 10 mois après, jamais une seule fois l'instance de liaison et on a continué à contractualiser avec les communes, vous l'avez dit, Corte, Calvi, etc.

Voilà le piège mortel.

Alors, jusque-là, je pense que l'on est d'accord, on ne peut pas continuer comme ça.

Moi, je ne veux pas rentrer en guerre avec les communes et les intercommunalités, je ne veux parce que je sais que les maires et les présidents d'intercommunalités, les dossiers qu'ils ont mis, ce sont des dossiers qu'ils considéraient être les bons pour leurs communes et leurs intercommunalités. Et, je ne veux pas que pèse sur la Collectivité de Corse la responsabilité de faire disparaître un financement qui a été promis par l'Etat.

Par contre, ce que je dis à l'Etat, c'est qu'il y a maldonne. Si on doit mettre en place un programme ou un dispositif qui parle de stratégie de développement, qui parle d'infrastructures au niveau de la Corse, à ce moment-là, la discussion, à titre principal, non exclusive, mais à titre principal, se fait entre l'Etat et la Collectivité de Corse, parce que c'est la loi qui le prévoit, parce que c'est la compétence exclusive de la Collectivité de Corse, sauf à remettre en cause nos prérogatives, celles historiques de cette Assemblée depuis 1982, confortées, confirmées, renforcées par la loi de 2002.

Je dis bien : discussion de l'Assemblée de Corse non exclusive, parce que nous, nous nous sommes battus pour que les communes et intercommunalités soient intégrées là-

dedans. Et à ce moment-là, on peut discuter. Et la discussion qui nous entend aujourd'hui, c'est quoi ? Ce matin, Jean-Christophe ANGELINI disait : nous, on attend lesdits projets. La troisième difficulté avec l'Etat, c'est quand on leur dit : dans le PTIC, vous vous en rappelez, nous ce qu'on veut ce sont des axes et des thèmes pour bien identifier notre vision stratégique partagée. L'Etat refuse et il a continué de refuser jusqu'à aujourd'hui. Et, il nous dit : nous c'est une logique de financement par projet, sans vision d'ensemble, contractualisé directement avec les communes, les intercommunalités et éventuellement la Collectivité de Corse.

Et cette façon de faire là, je pense que nous ne pouvons pas et nous ne devons pas l'accepter parce qu'elle va nous conduire à l'échec, nécessairement.

Donc, ce qui est pris pour les communes et les intercommunalités est pris, par contre pour moi, et c'est ce que je vous propose, la discussion elle se réouvre sur l'enveloppe globale au titre des infrastructures, du rattrapage du retard historique, de la projection vers l'innovation, elle se réouvre sur le dispositif, PTIC ou pas, elle se réouvre sur le montant de l'enveloppe et elle se réouvre sur la méthode, la Collectivité de Corse aménageur, vision stratégique, au cœur des discussions, en impliquant les communes et les intercommunalités.

Et enfin, elle se réouvre bien sûr, sur les modalités de financement, alors que là, nous sommes en train de nous faire attirer dans un piège, qui est un piège terrible.

Parce que là aussi, je ne vais pas trahir, mais je peux le dire, c'est une discussion officielle, il y avait ma DGS, lorsque je suis allé voir le préfet de Corse et que je lui ai dit que cette méthode allait conduire, non seulement la Collectivité de Corse mais également les communes et les intercommunalités dans l'impasse, vous savez ce que m'a répondu le préfet de Corse, il y avait ma DGS à l'époque, et lui était accompagné du SGAC, il a dit : M. le Président, regardez bien ce que l'on a signé, ce n'est rien du tout, c'est le protocole d'intention. Entre le moment où on signe un protocole d'intention et le moment où ça se transforme en crédits de paiement, vous savez, il va en couler de l'eau sous les ponts.

Voilà ce qu'est le cynisme et voilà aussi, et je termine par-là répondant à Jean-Christophe ANGELINI qui m'a sollicité pour un financement complémentaire, hors règlement on va dire, sur le port de plaisance de Porto-Vecchio. Au jour d'aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre oui, même si la Collectivité de Corse a vocation à accompagner bien évidemment, la commune de Porto-Vecchio sur ses investissements structurants. Mais dans ce climat d'ensemble et dans cette méthode d'ensemble, si je vous dis oui à vous, chaque fois qu'il y aura un investissement qui aura été validé dans le cadre de cette discussion biaisée et tronquée sur le PTIC et que l'Etat va dire « mais nous on finance à 50 ou à 60, allez voir la Collectivité », je vais être obligé de dire oui, et on retombe dans

l'absence de visibilité stratégique et même de soutenabilité budgétaire qui sont deux écueils que nous voulons éviter.

Donc, je dis que c'est important que l'Assemblée de Corse ait tous ces éléments, c'est important qu'on crée un rapport de force politique, c'est important qu'on identifie les besoins, les axes stratégiques et que l'on mette en place les financements qui nous permettront de réaliser les objectifs que nous aurons ainsi validés au service des territoires, des communes, des intercommunalités, de la Collectivité, mais au service surtout d'une vision globale du projet que nous voulons mettre en œuvre pour la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Merci à tous pour ce débat particulièrement éclairant sur les principes de la contractualisation et la nécessité d'optimiser l'ensemble de ces fonds et surtout dans une perspective de territorialisation cohérente.

Il faut donc prendre acte.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE, M. le Président, de votre rapport sur les programmes contractualisés avec l'Etat pour la période 2021-2027.²

Je me tourne du côté de l'Exécutif. Donc, vous allez procéder, Mme la conseillère en charge des affaires européennes des fonds contractualisés avec l'Europe, vous allez nous faire une présentation de l'état d'avancement de la préparation des programmes européens 2021-2027.

Vous avez la parole.

AFFAIRE EUROPEANE / AFFAIRES EUROPÉENNES

* **Raportu n° 044 : Prisentazione di u statu d'avanzamentu di l'appruntera di i programmi eurupei 2021-2027.**

* **Rapport n° 044 : Présentation de l'état d'avancement de la préparation des programmes européens 2021-2027.**

² Délibération N° 22/020 AC

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente.

Je vais essayer de faire vite, même si nous savons que les fonds sont nombreux et la volonté de la Collectivité de Corse, c'est bien de privilégier une approche plurifonds pour assurer une complémentarité entre les différents fonds afin de couvrir l'ensemble des besoins territoriaux et d'optimiser l'utilisation de ces financements européens sur tout le territoire, avec ses acteurs.

Ce rapport d'avancement sur ces travaux de négociation, et la présentation se limitera uniquement aux programmes relevant de la politique de cohésion, ainsi qu'au dispositif REACT-EU dont va pouvoir bénéficier la Corse dans la cadre de son plan de relance et d'accompagnement face à la crise.

En novembre 2019, la Collectivité a assuré une articulation entre les différents dispositifs de financement et dans le cadre de la négociation de cet accord de partenariat qui constitue la base de référence pour le contenu des programmes. La Collectivité a donc pu faire valoir, dans la justification de ses choix stratégiques, la prise en compte d'une dimension insulaire sur certaines thématiques prioritaires pour la Corse, pour la stratégie et pour le territoire, à savoir en matière de transition écologique, de connectivité numérique, d'accès aux soins de santé et de lutte contre les disparités territoriales des espaces insulaires.

Un travail de concertation a été élaboré avec tous les acteurs du territoire et des partenaires de la Collectivité qui a permis d'ailleurs de mettre en relief plusieurs ateliers thématiques, notamment sur l'innovation et la transformation économique intelligente, le changement climatique et la transition énergétique propre et équitable, la connectivité numérique, le transport et les mobilités durables, pour ensuite verser vers un développement urbain, rural et de montagne durable et pérenne, avec des nouveaux enjeux économiques autour du patrimoine naturel et culturel, et également une agriculture durable. Tout cela autour d'une concertation grand public avec des thématiques qui ont été mises en œuvre.

Les priorités sont celles que je viens d'édicter, avec une consultation citoyenne. La réduction des fractures sociales, constitue un enjeu important pour les acteurs du territoire ; c'était le premier élément, en tout cas, qui s'était détaché du reste.

Donc, les opportunités également de l'économie bleue, de la coopération territoriale européenne et des relations internationales avec les enjeux méditerranéens qui ont été mis en filigrane, et sur lesquels nous voudrions axer nos travaux.

Il y a ensuite au niveau des priorités de la Collectivité, un objectif stratégique pour le Programme Opérationnel FEDER FSE 2021-2027, qui est spécialement consacré à l'accompagnement social des populations, donc en accord avec ces concertations publiques.

Ensuite, la transition énergétique et les mobilités durables sont également des axes prioritaires pour la Commission européenne et font partie des principales orientations stratégiques qui ont été identifiées dans le cadre de ce futur programme.

Il faut être clair sur le fait que chacune de ces thématiques ont été intégrées dans les orientations stratégiques du futur programme.

Concernant les opportunités de l'économie bleue : la pêche et les affaires maritimes, feront l'objet d'un accompagnement spécifique grâce à un concours du futur FEAMP.

Pour le volet FEADER, l'agriculture durable sera quant à elle intégrée. Et, le volet coopération territoriale européenne sera également pris en compte dans l'ensemble des programmes de coopération qui sont également en cours de négociation avec la Commission européenne.

Tout cela reste une programmation que vous avez plus concrète dans les différentes orientations stratégiques, par exemple, pour le FEDER/FSE, on peut parler d'un libellé objectif stratégique sur une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante, avec un contenu spécifique sur le soutien à la recherche publique, le soutien à l'ingénierie de projet, l'équipement des centres de recherche, une montée en gamme des infrastructures de recherche. Ça fait partie donc, des axes d'orientation spécifique pour une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation.

Il y a aussi les instruments financiers, soutien aux dispositifs de reprise d'entreprise, très importants également pour une internationalisation des PME et à la recherche privée.

Mais également sur cet axe-là, une mise en place des centres de données régionaux, développement des services liés au THD et une éducation numérique avec une administration innovante, soutien à la transformation numérique des entreprises, etc.

Donc là, si je mets un peu de concret, justement c'est vraiment pour articuler tout le travail de fond qui a été fait par le service de la DGA et de la DAEI sur

l'identification précise des différents contenus et des objectifs spécifiques pour fonder et muscler ces fonds FEDER/FSE.

Il y a donc d'autres axes qui sont couverts par ce fonds FEDER/FSE pour la tranche 2021/2027, c'est une Europe plus verte avec de faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques.

Parmi les différents points que l'on pourrait peut-être citer pour montrer le concret de la situation derrière ces orientations stratégiques, on peut par exemple citer la rénovation énergétique dans le secteur du tertiaire et résidentiel qui va être couvert notamment par l'agence de l'urbanisme et de l'environnement et l'énergie de Corse, les expérimentations de nouveaux matériaux, le soutien à des projets visant à accroître la production des énergies renouvelables, la mise en œuvre de systèmes énergétiques intelligents, les équipements de conversion, les équipements de stockage, pareil pour les dispositifs de lutte contre les inondations et l'érosion côtière, en résilience en quelque sorte des changements climatiques auxquels nous faisons face, et le soutien à la collecte différenciée et à l'économie circulaire.

Je ne rentrerai pas forcément dans les détails de tous les objectifs stratégiques, tout ça pour vraiment montrer qu'il y a derrière chaque orientation stratégique, du concret, par exemple : soutien aux projets pour une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux, le soutien aux projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accès aux soins dans les zones sous dotées entre autres, soutien au dispositif territoire zéro chômeur et à l'économie sociale et solidaire, avec la formation des demandeurs d'emploi.

Ensuite, le soutien aux dispositifs de lutte contre le non-recours aux aides sociales et aux accompagnements personnalisés, aux dispositifs de type "aller vers" directement en accompagnement plus qu'en assistance, aux accueils sociaux de proximité.

Pour l'objectif sur l'Europe plus proche de ses citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré dans les zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales, on peut par exemple citer la réhabilitation des espaces publics, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, la réhabilitation des espaces publics avec la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel dans les zones rurales, par exemple et les opérations grands sites, avec des réhabilitations des centres anciens et la restructuration de stations touristiques.

Voilà pour le concret derrière toutes ces grandes lignes qui semblent particulièrement loin de la réalité, mais qui vont créer en fait des conditions de développement d'une économie et faire de la Corse un territoire numérique inclusif.

Il est également dans les cordes du FEDER/FSE Corse 2021-2027, de renforcer la résilience du territoire insulaire dans le contexte du changement climatique et l'épuisement des ressources.

Donc par rapport à notre calendrier, parce que nous sommes à un point d'étape et il faut le dire, nous allons organiser une commission des affaires européennes dans les 15 jours pour pouvoir justement soumettre avant la mi-mars 2022, à la Commission européenne, l'intégralité de ces programmations-là, afin que l'on puisse associer également tous les élus pour les remontées d'informations et les différentes remarques qui pourront germer des débats que nous pourrons mener, en tout cas, sous la présidence de Paul-Joseph CAITUCOLI, pour pouvoir les rajouter complètement en les faisant articuler à tout le travail de fond qui a été fait par les services de la Collectivité de Corse depuis 2019, depuis donc cette concertation publique sur les enjeux stratégiques territoriaux de demain.

Pour revenir sur les chiffres en termes de programmation opérationnelle pour le FEDR/FSE Corse 2021-2027, nous sommes sur un montant d'enveloppe allouée, sur une programmation de 115 M€ de crédits FEDER /FSE+.

Donc, c'est forcément très encadré par des chapitres communs et communautaires à l'ensemble des autorités de gestion. Donc, ça c'était vraiment pour le volet FEDER-FSE.

Maintenant, je voudrais aussi basculer sur l'axe REACT-EU qui vient faire face aux conséquences de la crise sanitaire afin de soutenir un certain nombre de projets identifiés dans ce plan consacré à la sauvegarde des entreprises, notamment à la suite de l'épidémie du Covid et à la préservation de l'emploi et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise actuelle.

Pour la Corse, un énorme travail avait été mené par Nanette MAUPERTUIS alors en charge des affaires européennes, pour justement constituer une enveloppe de crédits REACT-EU de 25 M€ pour la première tranche, et la Collectivité a pu renégocier une enveloppe supplémentaire de 6 M€ qui sera octroyée pour la tranche n° 2 en octobre 2022, en raison de ses caractéristiques d'insularité pour vraiment prendre en compte les caractéristiques socio-économiques particulièrement lourdes, que la Corse a subies par cette crise du Covid.

En effet, par son insularité, la structure de son économie, la Corse est forcément plus durement impactée par la crise économique et sociale par rapport à d'autres régions de droit commun et les territoires continentaux en continu.

Donc, ça sert également à sécuriser le marché du travail et la productivité des entreprises dans ce contexte que nous connaissons et que nous connaissons encore quelques mois durant, sur l'après et la résilience pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux et des défis auxquels doit faire face la société insulaire dans ses caractéristiques.

Les 5 objectifs spécifiques, je pourrais les citer rapidement, c'est : au niveau du numérique, le soutien des infrastructures numériques, la dotation d'urgence, je vois la conseillère exécutive en charge de l'enseignement, d'outils numériques pour les collèges et lycées.

L'économie également : soutien à l'ingénierie financière pour accompagner le financement des entreprises ; sauvegarder et relancer les filières par l'accompagnement d'actions collectives, par le soutien à la recherche et au développement et à la transformation des entreprises. Je ne ferai que citer ces points-là en économie.

Il y a aussi les enjeux particulièrement transversaux de transition énergétique pour la rénovation énergétique des bâtiments, on en a parlé précédemment sur l'un des objectifs stratégiques ; la rénovation de l'éclairage public et la massification raisonnée qui est vraiment un point stratégique territorial très, très important ; le recours à la mobilité durable : création de voies verts, création et aménagement de pistes cyclables et piétons, développement de l'offre de transport en commun, comme nous pouvons en ce moment le tester lors de la fermeture du tunnel de Bastia, et apparemment ça montre aussi un engouement certain de la part de tous les citoyens qui aimeraient vraiment basculer vers ce genre de mobilité alternative.

Enfin le tourisme qui n'est pas forcément le dernier à mettre sur la liste, mais pour, en tout cas, assister à la diffusion d'un écolabel européen que nous cherchons, il s'agit d'accompagner les acteurs du tourisme vers la transition écologique ; aménager pour l'accueil des éléments qui nous permettront de nous tourner vers un nautisme avec une préservation renforcée des espaces maritimes ; l'étude de réalisation d'une chaîne insulaire d'hébergement écoresponsable haut de gamme.

Donc voilà, ça fait partie de tout ce qu'il y a de concret derrière cette programmation.

Nous avons en gros une programmation de 33 M€ sur les deux tranches de REACT-EU, il faut savoir qu'en termes d'identification de projets au niveau de la

Collectivité, il y a 45 M€ qui ont pu être fléchés, ce qui veut dire que maintenant le plus dur reste à faire, à savoir les programmer, et les programmer particulièrement rapidement car l'axe REACT-EU cible les projets d'urgence dans le sens où ils doivent être réalisés, certifiés et donc livrés avant le 31 décembre 2023.

Donc, c'est une priorité de les consommer et un réel défi pour la Collectivité pour assurer justement cette utilisation rapide des crédits sur le territoire.

Les projets les plus matures ont été donc, bien entendu, listés et répondent aux domaines d'intervention prévus. Ça, c'est pour l'axe REACT-EU.

Je balaye légèrement également sur le FEAMPA. Ce programme soutient en particulier la petite pêche côtière et promeut l'aquaculture.

Ce programme sert notamment à favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques en mer ; contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture avec des marchés compétitifs et durables. L'idée c'était vraiment d'avoir une montée en compétence également sur l'aquaculture et la commercialisation des produits, afin de rendre une activité encore plus florissante et compétitive.

Ce type de dispositif centre aussi l'industrie de transformation avec une aide des PME pour recevoir davantage d'aides et un soutien qui viendra avec des subventions et des d'instruments financiers spécifiques pour la transformation.

Idem pour le stockage. Et, en ce qui concerne la pêche, ce qui reste le centre de ce fonds, il existe de nombreuses dispositions, notamment en faveur de la petite pêche artisanale, qui bénéficiera, et nous y tenons en tout cas, d'un soutien spécifique et de formulaires de demande simplifiés.

Pour le FEAMPA, les différents axes de réalisation, en tout cas, en termes d'aquaculture, je viens de les énoncer.

Ce programme est également en phase de négociations avec la Commission européenne, et disposera d'une enveloppe propre de plus de 5 M€ pour mettre en œuvre ces différents plans d'actions que j'ai donc donnés.

Il y aussi la coopération territoriale, ça vient en complément de la remarque de Paul-Félix BENEDETTI sur l'articulation et le côté musclé de tout ce qu'il y a comme coopérations territoriales dans ce DOB, qui vient dans les PO également, pour voir vraiment tout le travail de fond qui a pu être fait et qui va être fait pour la tranche 2021-2027 sur la politique volontariste, multiforme et multisectorielle, au profit des acteurs et

du territoire avec le renforcement notamment de l'attractivité, de la compétitivité, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur des atouts et des savoir-faire, notamment les programmes INTERREG Italie-France Maritime, qui est un des programmes de coopération le plus mobilisé pour la Corse et qui a permis d'ailleurs, il faut le dire, au titre de la programmation 2014-2020, de bénéficier d'une enveloppe de 25 M€ pour permettre aux acteurs d'engager des actions de coopération avec la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie, les départements du Var et des Alpes-Maritimes, pour renforcer les différents positionnements au sein de l'espace méditerranéen, avec des priorités dans lesquelles je ne rentrerai pas vraiment dans les détails : un territoire transfrontalier attrayant, axé sur une modernisation intelligente et durable ; la croissance durable ; la compétitivité des PME.

C'est pour ça qu'il faut vraiment essayer de voir sur une approche multifonds, plurifonds qui permet vraiment de transversaliser le plus possible les fonds pour une optimisation en tout cas de ces fonds et de leur utilisation, et de l'octroi vis-à-vis des différents éléments.

Un territoire transfrontalier résilient et économe en ressources.

Un territoire transfrontalier physiquement et numériquement connecté.

Et, nous pourrions donner d'autres priorités : une meilleure gouvernance transfrontalière pour justement essayer de dynamiser vraiment les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, etc.

Donc, ce programme devra être transmis à la Commission européenne d'ici la fin du mois. Dans l'esprit de concertation, je pense, que nous reprendrons ces éléments-là à la commission qui sera donc le 8 mars, et on pourra également adjoindre les différentes remontées d'informations sur les autres programmes de coopération, les différentes remarques des élus, et qui pourra justement valider le fait que la Corse est éligible à trois autres programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Euro Med, INTERREG Next Med et INTERREG Europe.

Donc, ces programmes européens particulièrement importants que nous connaissons, qu'il faut défendre, qu'il faut programmer et qu'il faut consommer pour renforcer les liens bilatéraux, renforcer la stabilité et la prospérité en Méditerranée et au-delà, développer les synergies avec le renfort de coordination sur les questions relatives à la sécurité et au développement socio-économique pour faire de la Méditerranée une mer propre et économiquement durable, à soutenir la coopération entre les différentes aires protégées et renforcer la coopération entre les institutions et les organismes culturels.

J'ai essayé d'être la plus précise possible sur les différents fonds en sachant que, bien entendu, transversalité et gouvernance vont primer pour pouvoir vraiment essayer de consommer correctement tous ces fonds et de les octroyer à bon escient pour chaque institution et chaque acteur demandeur.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Je sais combien c'est difficile de présenter l'ensemble de ces fonds dans des temps records, mais je pense, comme vous l'avez signalé, que nous aurons l'occasion d'entrer dans la matière, je dirai, beaucoup plus technique et de programmation aussi dans le cadre de la commission présidée par Paul-Jo CAITUCOLI, incessamment sous peu.

Je passe la parole à qui veut la prendre. Pour « Core in fronte », Paul QUASTANA.

M. Paul QUASTANA

Merci, Mme la Présidente. Vous avez bien raison, il va falloir qu'on rentre dans le détail précisément de ce gigantesque catalogue.

Moi, je ne vais m'intéresser à un seul point, je serai un peu plus long que d'habitude, mais j'ai un tel déficit... Je ne vais rentrer sur le seul point qui m'intéresse : la pêche.

Alors, la pêche c'est une activité liée à la ressource naturelle.

Dans tous les pays du monde, la pêche appartient au secteur primaire, agriculture, pêche, forêt, exploitations minières. Ici, par une aberration, dont je me demande d'où elle peut sortir, la pêche est rattachée à l'Office de l'environnement.

Ça ne tient pas debout, la pêche devrait être rattachée à l'ODARC et je demande que ce soit fait, pour autant que je puisse demander quelque chose, parce que l'ODARC dispose de moyens d'ingénierie, d'administration, a une connaissance du type de dossiers à monter, nettement supérieure à celle de l'Office de l'environnement dont ce n'est pas le travail de s'occuper de la pêche, des bateaux et des pêcheurs. Ça c'est le premier point.

Le second point, c'est que quand je lis ce que préconise le FEAMPA, je vois un catalogue de vœux pieux, de banalités, un catalogue à la Prévert : la petite pêche côtière, on va promouvoir l'agriculture, on va favoriser la pêche durable, la conservation des ressources biologiques, économie bleue durable, sécurité des océans, etc.

Par contre, une nouveauté qui va donner une importance plus grande à l'aquaculture qu'à la pêche elle-même. Je pense que là, il faut un équilibre parce qu'il semblerait déjà que l'aquaculture récolte la plupart des subventions qui sont destinées à une enveloppe de pêche, enveloppe qui elle-même est ridicule, ce n'est même pas des milliers d'euros, c'est quelques dizaines de milliers d'euros.

Alors, on a 1 000 kilomètres de côte, on est une île où on a une pêche qui est à l'agonie, une pêche qui ressemble à celle du film « le vieil homme et la mer », on a des bateaux vétustes qui remontent à l'époque des chantiers Nobili sur le port d'Ajaccio, on a - écoutez-moi attentivement - des puissances de moteurs bridées pour ne pas pouvoir sortir des eaux territoriales, on a des barques en bois et quand le moteur tombe en panne, bientôt il va falloir aller naviguer à la rame ou à la voile, on a des filets qui coûtent très cher, il n'y a plus personne pour les ramander.

A côté de cela, l'aquaculture devient de plus en plus florissante.

On a, suite au réchauffement climatique, des nécessités d'adaptation, parce que des espèces disparaissent et d'autres arrivent, qu'on ne connaît pas, on ne sait même pas si elles sont comestibles pour certaines.

Alors, on lit que « des orientations stratégiques du futur FEAMPA, ont été réalisées en Corse en octobre 2019 par l'Office de l'environnement de la Corse ». J'aimerais bien les voir !

Ce que je sais, par contre, c'est que sous la mandature précédente, une commission ad hoc « pêche » avait été créée, qu'elle a réuni les prud'hommes, qu'elle a réuni les affaires maritimes, qu'elle a réuni également d'autres acteurs de cette activité. Je suppose que cette commission a établi un rapport, je suppose que ce rapport doit être dans les archives. Je me demande si ce rapport a servi à alimenter les discussions entre l'Exécutif actuel et les instances européennes chargées de la pêche. Je ne sais pas, j'attends la réponse.

Ce que je peux dire, par contre, c'est que les pêcheurs sont soumis à des réglementations invraisemblables, qui changent tous les ans, pour ne pas dire tous les six mois, on les oblige à passer des diplômes ridicules, « le capitaine 1 », « le capitaine 2 », pour pouvoir embarquer un marin..., on les oblige à des obligations de sécurité

invraisemblables, alors que les plaisanciers, les braconniers, tous ceux qui pillent cette mer en sont exonérés.

Alors, de deux choses l'une, ou on se contente de ce catalogue de banalités, parce que ce ne sont vraiment que des banalités, ce sont des lieux communs que l'on peut trouver dans n'importe quelle région côtière de France, ou on prend, pour la pêche, le taureau par les cornes et on en fait une véritable économie.

Quand on nous parle « d'industrie de transformation », l'industrie de transformation elle coule de source : aujourd'hui tous les pêcheurs vous diront que les familles qui travaillent n'ont plus les moyens de cuisiner le poisson, donc il faut le transformer, il faut en faire de la soupe. A part les restaurants et la restauration, et encore, en haute saison, plus personne ne consomme du poisson directement. Donc, il faut le transformer. Donc, ça aussi, c'est asséner une évidence. A part la conserverie de Casatorra, en Corse, je ne vois personne qui fait cela ; si vous en connaissez, vous me le dites.

Donc, il faut prendre le taureau par les cornes, déjà il faut prendre langue et attache avec les affaires maritimes et avec la gendarmerie maritime et leur dire qu'il faut arrêter d'emmerder, et je suis poli, nos pêcheurs, d'arrêter de les arraisonner en pleine mer parce que le filet est mal mis, parce que le canot de secours est dégonflé, parce qu'ils n'ont pas le diplôme qu'il faut, etc., etc.

La pêche aujourd'hui, c'est l'héritière de la pêche antique. Il est invraisemblable que dans une région comme la nôtre, la pêche soit à l'agonie. Dans 15 ans, il n'y aura plus un seul pêcheur en Corse, et ce seront d'autres qui vont venir.

Ce qui nous sauve sur la côte actuelle, c'est l'impossibilité de chaluter à cause des fonds marins et du fait qu'on ne peut pas traîner un filet dans les fonds marins, sinon ils seraient déjà là.

Alors, je vous le dis solennellement, il faut mettre les moyens qu'il faut parce qu'à côté de la pêche, à côté de l'exploitation de ressources naturelles, à côté du côté alimentaire, il y a tout le côté pescatourisme, il y a toute l'attraction que ça peut exercer sur les touristes, sur les gens de passage.

C'est un métier ancestral, et je pense qu'il faut mettre en œuvre les moyens pour le sauver.

Il y a une disproportion gigantesque entre les subventions, à juste titre, dont bénéficient les agriculteurs et le côté ridicule des subventions dont peuvent bénéficier les pêcheurs à travers leur prud'homie ou à travers le comité régional des pêches.

Voilà, je pourrais parler pendant une heure, mais je ne voudrais épuiser mon temps, Mme la Présidente.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Paul-Jo CAITUCOLI, pour « Fà populu in seme ».

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Je pense que l'intervention de Paul a soulevé le problème central : est-ce que l'on veut une pêche de production ou est-ce que l'on veut une pêche de cueillette et de protection de l'environnement ?

Je crois que cette question a été traitée dans la commission que notre ami en commun, Pierre-Jo FILIPPETTI, a présidée. Il y a un travail énorme a été fait et ce que j'ai proposé, c'est que sur la base de ce travail, on puisse, au sein de la Commission européenne, si la Présidente est d'accord, entreprendre ce travail.

La réflexion aussi à mener sur l'organisme et la complémentarité de qui doit porter la pêche, en sachant très bien qu'aujourd'hui, sans faire d'opposition entre aquaculture et pêche, les moyens d'ingénierie qu'ont les aquaculteurs ne sont pas à la hauteur de ceux qu'ont les petits pêcheurs, et je ne rajouterai rien à ce que tu as décrit comme éléments. Mais, je me suis expliqué en commission permanente sur ce dossier-là, et la nécessité que l'on a, c'est d'appréhender la mer. C'est un territoire la mer, et si on ne trouve pas cet équilibre entre la plaisance et la pêche notamment, et y compris l'aquaculture puisque les cages sont dans des zones immergées, etc., eh bien, Gérard ROMITI m'avait expliqué cela en disant « tu sais, quand tu ne gères pas cela, c'est comme si sur un terrain où tu vas faire du foin, on te mettait des caravanes », où donc ça obère cette possibilité.

Donc, là-dessus il y a un chantier énorme.

Concernant le pescaturisme, et c'est un exemple que tu as pris, qui résume les aberrations et l'inadéquation qu'il peut y avoir entre la réalité de terrain et ce qui s'est passé. On a fait un programme avec le PETR, et on avait d'ailleurs associé la commission pêche, pôle d'équipe territoriale, sur le territoire de la mer, qui part de Tizzano et qui arrive à Porticcio, sur ce littoral.

En fait, sur ce pescatourisme, qui permet donc, comme la ferme auberge permet à l'agriculteur de valoriser sa production en direct et donc d'augmenter son revenu, il permet aux pêcheurs d'amener en mer, je dirai, des touristes, de faire aussi de la consommation.

A la différence, en Toscane, en Sardaigne et dans les îles, il y a la possibilité pour les pêcheurs d'organiser cette dégustation à bord, sur le quai, avec un minimum d'aménagements, ce qu'aujourd'hui les autorités françaises interdisent.

Deuxièmement, il y a la jurisprudence Michelin, c'est-à-dire que M. Michelin qui avait été amené par un ami pêcheur en plaisance, est décédé sur ce bateau. Donc, par rapport à cela, la France a mis des contraintes de sécurité beaucoup plus importantes.

Donc, nous avons commencé un travail avec à l'époque le Président du Conseil exécutif qui était Président de la conférence des îles. Donc, il y a un travail à mener en ce sein-là, pour la spécificité, comme pour l'agriculture, parce qu'il faut dire aussi, c'est que ce qu'a évoqué la Conseillère, ce sont les éléments contraints de l'Europe. Aujourd'hui, la PAC, il n'y a rien qui va changer sur la PAC et vous savez l'attachement de Dumè LIVRELLI au pastoralisme et notamment à l'élevage ovin et à la production de lait, aujourd'hui nous sommes contraints par les quotas laitiers qui n'ont à voir avec ce qui se passe en Méditerranée avec le lait ovin.

Donc là-dessus, il y a la possibilité d'ouvrir aussi un chantier, mais il est énorme ce chantier, peut-être qu'il va aboutir dans 6 ou 7 ans, à la prochaine programmation. C'est ce travail de fond qu'il faut qu'on fasse. Je sais que tu as raison, l'urgence elle est là, parce qu'on en perd tous les jours, et y compris au niveau ovin, on va les perdre maintenant par rapport au foncier et autres.

Je prendrais le cas du pastoralisme parce qu'il est lié, et c'est pour cela que tu as entièrement raison, i pescadori sò i pastori di u mare. Au niveau du patrimoine, quand vous passez à Tizzano, vous avez u paese di i pastori à bordu, quand'eddu si passa in bateddu à fiancu u pacciale di i pastore. Dunque, c'hè una leia forte dinò trà su patrimoniù, chì ghjè un patrimoniù di l'umanità.

Et, à partir de là, il y a, avec la Sardaigne et la Toscane, notamment sur le pastoralisme, on l'a déjà fait, on a les réseaux pour le faire sur la pêche, il y a la possibilité d'expérimenter, et c'est pour ça qu'il faudra qu'on réactive la mesure 16 du FEADER, qui permet justement d'avoir accès au PEI qui est le programme européen d'expérimentation et d'innovation, pour pouvoir expérimenter et montrer par A + B, que les dispositifs et les aides qui doivent être mises au service de la pêche et au service du pastoralisme, qui est encore un pilier capital de ce que nous sommes, et pas que pour nous nous

puisqu'aujourd'hui il est reconnu au niveau de l'UNESCO, mà s'eddu ferma ricunisciutu cume un museu, ùn ci serverà à nudda.

Donc aujourd'hui, on a cette possibilité, à travers ces programmes-là, d'expérimenter par le détail, donc ça veut dire des projets concrets, pour montrer que les aides doivent être réorientées dans le sens de la production et permettre, justement, à ce dispositif de réagir.

L'autre point, c'est sur ce territoire de la mer, il y a au niveau européen, les GAL LEADER qui permettent le développement rural, la liaison entre les actions de développement agricole et du monde rural, il y a la possibilité d'activer, ça été fait par le comité régional des pêches faiblement, les GALPA, qui sont l'équivalent de ces GAL et qui permettent, par territoire aussi, parce que là aussi, i piscadori, aujourd'hui malarosamentu ùn ni ferma più, ma t'anu i settori di pesca, è qui, emu dighj à travaghjaddu cù quiddi di Bunifaziu è di Purtivechju, emu travaghjaddu ancu quiddi di u nosciu rughjò, ind'è nò, et là il y a quelque chose aussi à mener pour pouvoir justement réussir à avoir quelque chose de durable.

Aujourd'hui, tu le sais, on a fréquenté les mêmes, on les a rencontrés et on les a soutenus et on était à leurs côtés. Un ghjornu, ci n'hè unu qui m'hà dittu, si tu vò fà un tornu d'hélicoptère, pudaremu fà un battesimu d'hélicoptère pà i tò zitelli, i zitelli eranu chjuchi, perchì si facini pagà pà rigamà i filetti. Sò i soli chì t'anu u sapè fà pà rigamà i filetti, i sucietà d'hélicoptères, ma ùn si facenu micca pagà perchè t'anu u stintu, t'anu un stintu incredibile. Dunqua quissu, ùn pò più durà oghje.

Il y a aussi la partie sociale qui a été activée de partout en Europe, c'est-à-dire que quand il y a du mauvais temps, quand ils ne peuvent pas sortir en mer, il y a des dispositifs qui permettent de compenser ces éléments-là. Mais ça, ça demande pour eux, et pour toutes les petites associations et toutes les petites communes et intercommunalités, une ingénierie.

Donc là, il faut qu'on fasse un effort aussi sur l'ingénierie pour ces petites structures, pour qu'elles puissent avoir accès à ces fonds européens et à d'autres projets de coopération, parce qu'il a une difficulté. Moi, je le vois en tant que commune, je ne m'aventure pas parce que j'ai un demi-poste de secrétariat, et on sait très bien la complexité qu'il y a en termes de gestion et en termes de rendu qu'il faut faire pour justifier ces fonds-là. Donc, ça devient un risque ensuite pour des petites collectivités ou des petites structures.

Voilà moi ce que je propose, et si vous en être d'accord, qu'on puisse développer dans cette commission, dans ce travail, avec l'ensemble des partenaires. Mais encore une fois, c'est un travail de fond, de longue haleine.

Il faudrait qu'on arrive, là-dessus, à se fixer des objectifs à très court terme, pour redonner envie, parce que Paul l'a très bien expliqué, on ne va pas parler du coût du gasoil et donc de ce que ça coûte aux pêcheurs, à ni parlemu mancu. La modernisation de cette flotte, là aussi, avec des contraintes énormes.

Aujourd'hui, ces métiers-là, ne sont plus attractifs et, y compris la transmission de ce métier.

Pour terminer, la valorisation de la production et des poissons oubliés, comme l'a dit Paul, en hors saison, ça pourrait permettre d'être intégré, nous l'avons fait dans le Taravu, sur le PETR, au projet alimentaire territorial, parce qu'à l'époque, dans le rural on avait des pêcheurs, dans certains villages on avait deux familles de pêcheurs qui montaient chaque semaine pour livrer. Aujourd'hui on sait très bien que le poisson est important au niveau de l'équilibre alimentaire, et qu'à travers cette démarche-là, sur les circuits courts et sur ces démarches de valorisation des produits, il y a des sociétés coopératives d'intérêt collectif à monter pour que ces petits pêcheurs ne voient pas passer le train de l'Europe et des millions d'euros devant eux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Paul QUASTANA

Juste un dernier mot, pour terminer et rebondir sur ce qu'a dit Paul-Jo.

Par exemple, il n'y a aucune commune mesure entre l'indemnisation des sécheresses, l'indemnisation des intempéries et des inondations, et toutes les indemnisations que peuvent avoir les agriculteurs, et l'indemnisation des pêcheurs lorsqu'ils sont obligés de rester 10 ou 15 jours sans pouvoir sortir pour cause de tempête.

Mais des exemples comme ça, on pourrait en citer des centaines.

Donc, je pense qu'il faut un vrai débat de fond. Et, je pense que le Président de la commission des affaires européennes est d'accord, il faut qu'on y associe tous ceux qui ont envie d'y participer. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bien qu'à l'occasion de cette session, on ait pu avoir un niveau d'alerte maximal sur la pêche. On reprendra ce débat-là, si vous le voulez bien, dans une commission dédiée et effectivement, un travail avait été réalisé par Pierre-Jo FILIPPETTI.

Je vous donne juste deux chiffres sur la dernière programmation, et encore une fois, ce n'est pas critiquer les aides à l'agriculture, les agriculteurs en ont besoin, la question n'est pas là, en gros : 200 M€ pour l'agriculture, 5 M€ pour la pêche.

Mais, c'est toute histoire, de la pêche, de la structuration, des capacités de lobbying auprès de Bruxelles, c'est la grosse pêche industrielle qui se bat à Bruxelles, ce n'est pas la petite pêche côtière comme la nôtre ou celle d'autres îles de Méditerranée.

Donc, il y a un déséquilibre qui est énorme. Je pense, Mme la conseillère, qu'on reviendra là-dessus, sur un travail dédié, au sein de la commission.

Par contre, je me permets de le dire, pour le FEAMPA, effectivement c'est l'Office de l'environnement qui porte le dossier, parce qu'historiquement, depuis la présidence, me semble-t-il, du Président POLVERINI, l'Office de l'environnement avait récupéré l'environnement et la pêche, les deux, milieux marins. Mais je suis d'accord, dans tous les pays du monde, l'agriculture et la pêche sont dans le même ministère.

Jean-Félix ACQUAVIVA a demandé la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente.

Mes chers collègues, très rapidement, je ne vais pas alourdir le débat qui est déjà été très riche sur différents aspects, notamment légitimement sur la question de la pêche.

Mais simplement, cela va dans dire, mais c'est mieux en le disant, il est évident que l'exposé est très clair, la perspective aussi, néanmoins nous connaissons les logiques, je ne parle pas de la Collectivité, mais en général, y compris européennes qui peuvent être très technocratiques. Donc, j'insiste, mais je sais que c'est le souci de tous, et en particulier de l'Exécutif, pour que le volet de ce que nous avons entamé, de rééquilibrage territorial autour notamment de la montagne et de l'intérieur, trouve place au niveau du FEDER et du FEADER, de manière légitime, comme c'est le cas d'ailleurs historiquement pour l'ensemble des autres massifs français, et y compris le massif, qui en espace kilomètres carrés, correspond à la Corse, pas en population, je pense au Jura qui a notamment

bénéficié, je crois, de 12 M€ de FEDER sur la période précédente, rien que sur le volet montagne, auxquels il fallait ajouter évidemment, 13 à 15 M€ par an de FNADT montagne que nous n'avons pas, puisque c'est l'objet d'une relation historique sur la non-application du statut de loi du 22 janvier 2002. Les crédits FNADT montagne doivent être votés en loi des finances, qui ne sont pas votés à la hauteur de ce que l'on est en train d'engager, puisque ne nous n'avons que 150 000 € par an depuis 2020 sur le FNADT.

Donc nous, l'enjeu est de ne pas manquer le tournant du volet moyen du FEDER et du FEADER.

Je rappelle que derrière ça, il y a quand même la problématique, par exemple, des services de base qui sont concernés sur les territoires, mais aussi la problématique de l'autonomie, de ce que d'aucuns appellent la silver économie, je ne l'appellerai pas comme ça puisque la silver économie fait référence à ce que l'on est en train de vivre, y compris ailleurs sur le continent français quand on voit le débat autour de RPA, mais que nous vivons aussi en Corse, c'est-à-dire une spéculation financière avec l'arrivée de grands groupes en Corse, qui se sont déjà positionnés sur le plan immobilier, qui vont se positionner dans le moyen et long termes.

Donc, la Corse malheureusement a des secteurs à sur-rentes et surprofits : il y a bien sûr l'immobilier et le foncier, bien sûr les problématiques des déchets, bien sûr la question des transports, mais il y a aussi, ce que nous ne disons pas tous assez, la question du vieillissement de la population et du positionnement économique autour de la financiarisation de la situation de l'accueil des personnes âgées.

Or s'il y a bien un secteur sur lequel nous devons avoir une politique et un projet de société conformes à ce pour quoi les Corses nous ont élus, c'est bien cela. Je sais que c'est le souci et notamment le projet de Bianca FAZI quand on voit le schéma que nous avons tous adopté récemment. Mais il ne sera pas de trop d'avoir un volet FEDER et FEADER concernant les territoires de montagne en capacité, y compris de faire de la politique d'aménagement du territoire en la matière puisqu'il s'agira, sur ce secteur, d'avoir non seulement une logique économique, mais surtout une logique sociale et culturelle conforme à ce que nous sommes en tant que peuple.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cela a été évoqué, je me permets de le préciser, en commission des affaires européennes, nous en avons parlé l'autre jour.

Y a-t-il d'autres remarques ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais intervenir de manière globale.

Les fonds européens, aujourd'hui, font partie des rares ressources propres de la Collectivité de Corse, une fois que les programmes sont contractualisés.

Je trouve qu'on a pris beaucoup de retard. Lorsque j'ai siégé il y a une dizaine d'années, qu'on a validé le programme 2014/2020, le programme a été présenté en commission des finances avant l'été 2014 et il a été validé par la commission européenne en décembre 2014.

Là, si on fait un peu le même tempo en remplaçant 2014 par 2021, il y a un petit décalage, alors qu'on a quand même la chance d'avoir la matrice des documents antérieurs. Le document, par exemple, FEDER FSE 2014/2020, c'est un document de 300 pages génériques qui a été tacitement reconduit par l'Europe sur les quantums antérieurs.

Donc, je suppose que pour la Corse, il n'y a pas tellement de divergences à attendre. Exactement la même notion pour le FEAMP, FEAMPA maintenant. Sauf que là, je rejoins ce qu'a dit Paul et ce qu'a dit Paul-Jo, pour la pêche professionnelle, il faut qu'on mette un curseur parce qu'antérieurement, on nous imposait un 20 % pêche et un 80 % aquaculture en disant que c'était règle nationale, si aujourd'hui, on arrive à avoir le libre-arbitre, qu'on mette nous, avant la contractualisation du contrat, les quantums, sinon on n'y arrivera pas.

Ensuite, il y a d'autres programmes de niches REACT EU, on est la seule région française à n'avoir rien contractualisé pour le moment. On ambitionne toujours de récupérer les 6 M€ de l'année 2022, sauf que nous, nous n'avons pas encore engagé l'année 2021 et on va rentrer sur la quotité disponible de 2022 où pour la France, il ne reste que 800 M€ sur les 3 milliards qui lui ont été alloués. Donc, je ne suis pas sûr qu'on finisse à les garder puisqu'on est en retard d'un an.

Ensuite, il y a les autres opérations de niches, vous les avez citées, c'est les programmes INTERREG EURO MED, NEXTMED et EUROPE où il faut envoyer des projets, surtout sur le NEXTMED où on a la chance d'avoir comme autorité de gestion, l'île autonome de Sardaigne. Là-dessus, j'aurais attendu à ce moment temporel de février 2021 où on me présente les programmes. Là, on me dit qu'on va nous les présenter en mars. Ils vont être soumis à l'autorité française qui a quand même aussi un libre arbitre et on va arriver à Bruxelles en queue de peloton où on pourra nous imposer des règles qui

vont être des règles normatives. Or, nous, on a demandé des spécificités. Pour demander des spécificités et des règles locales, il faut s'y prendre en amont. Sur des programmes aussi importants, on sait très bien maintenant que le programme 2028/2034, il faut le faire en 2027. Ce n'est pas sérieux.

On ne peut rester comme ça, avoir un an de décalage parce qu'ensuite, on a le dégagement d'office avec les crédits européens. Ce ne sont pas les crédits français où on discute, où on demande un moratoire, ou où la Collectivité de Corse, on demande une prorogation de l'arrêté. Là, on a perdu un an complet d'engagement.

Moi, j'alerte sur ces choses. J'alerte les services, ce n'est pas que le responsable politique qui a la charge du management. Quand on a des directeurs généraux, c'est à eux aussi de savoir où est le tempo, où est la date, où est-ce qu'on doit finir et finaliser un dossier. Dans ce cadre-là, où c'est quand même une des ressources fondamentales de la Collectivité de Corse, parce qu'on discute en moyenne de 40 M€ par an, on doit être à l'heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais repasser la parole à la conseillère.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente.

Par rapport à ces taux de consommation, ne serait-ce que par rapport au FEDER FSE, nous avons atteint le seuil de dégagement d'office pour la période 2014/2020.

Après, pour le programme national FEAMP, sur les 2,9 M€ affectés pour la Corse, le taux de consommation des crédits s'élève à 93 % de consommation sur la tranche précédente 2014/2020, ce qui veut dire que nous avons pour la tranche précédente, des crédits de consommation qui montrent que les indicateurs sont au vert et que nous allons pouvoir faire des programmations en accord avec les différentes identifications et des fléchages, exactement comme nous l'avons fait pour la précédente tranche.

Pareil pour la programmation coopération Italie/France maritime 2014/2020, rien que par rapport à ce que la Corse a pu bénéficier, les 25 M€ sur les crédits FEDER sur la période 2014/2020 qui a permis d'engager beaucoup d'actions concrètes de coopération entre la Toscane, la Sardaigne et la Ligurie. Donc, nous sommes dans le droit fil de ce qui

a été réalisé et de ces points de certification qui nous permettent d'être sereins sur cette période-là.

En termes de programmation UE par rapport à la maquette Union Européenne, nous sommes à 72 % pour la tranche 2014/2020, ce qui veut dire que nous avons jusqu'à la fin de cette année 2022, pour pouvoir consommer les montants restants. Ça, c'était juste par rapport à ce point sur la consommation et la possibilité de réagir et de pouvoir consommer avec un taux de consommation particulièrement élevé.

Pour les questions liées à la pêche, liées à l'aquaculture et à la pêche côtière, je ne rentrerai pas dans les détails, ce n'est pas ma spécialité. Par contre, s'il y a des éléments qui ont été faits, qui ont été particulièrement démontrés, ce sont bien ces éléments qui émanent de la concertation publique de 2019.

Si vous regardez la concertation publique de 2019, en gros il y a eu 6 réponses en faveur du développement de l'opportunité bleue, pêche et affaires maritimes. Ce qui veut dire que les différents éléments qui ont été notifiés en termes de priorité, le premier revient à la réduction des fractures sociales (la formation, l'employabilité) ce qui veut dire que sur les 56 réponses que nous avons obtenues par mail, seul 6 réponses ont fléchi l'opportunité bleue avec la pêche et les affaires maritimes comme une priorité. Peut-être que l'office de l'environnement depuis 2007, nous sommes dans une gestion qui est complètement dédiée sur un service OEC qui gère donc ce FEAMP, les concertations, les réunions ont eu lieu pour faire remonter toutes ces informations-là, pour cet équilibre aquaculture et pêche côtière et les différentes priorités que nous avons.

Je pense qu'il s'agit tout simplement d'erreurs de communication. Après, c'est certain, il est vrai et il faut le dire, là ce que nous sommes en train de faire, c'est un exercice particulièrement difficile, pourquoi ? Parce que nous devons essayer de rentrer des spécificités insulaires dans un cadre communautaire. Ça veut dire que les grands axes qui sont donnés par l'Europe, c'est à nous de pouvoir les enrichir et donner des lignes qui nous permettent vraiment de rentrer dans la précision, dans le concret, dans les spécificités territoriales et insulaires qui nous permettent d'être au plus proche des besoins du territoire.

La stratégie que nous adoptons, c'est de faire valoir nos spécificités insulaires dans ce cadre communautaire dans lequel nous devons rentrer si nous voulons avoir ces fonds-là.

M. QUASTANA disait que les mesures sont des mesures catalogues qui n'entrent pas dans le concret, etc. Non, je ne suis pas d'accord parce qu'il y a des taux d'intervention et des modernisations qui nous permettent de rentrer à 100 % sur les dépenses allouées, par exemple, pour la modernisation des matériels spécifiques pour la

pêche, avec l'investissement et la modernisation. Donc, ça fait partie aussi des mesures qui permettent une montée en compétence et aussi un accompagnement de tout un chacun qui demanderait à être destinataire de ces aides.

M. QUASTANA, il n'y a pas de problème, je pense que l'OEC pourra mettre en ligne le plan de petite pêche côtière ainsi que le plan des déchets marins qui ont vraiment été rédigés spécifiquement par l'OEC. Il n'y a aucun problème, il n'y a pas de secrets. Si ça fait partie de ce rapport, c'est que les éléments ont été constitués et qu'ils ont donc été documentés.

Pour terminer sur la prochaine commission des affaires européennes, l'idée, bien entendu, comme vous n'étiez pas forcément présent ou que vous n'avez pas pris part à la concertation publique sur les différentes priorités en termes d'aménagement et de stratégie territoriale à destination des fonds européens, nous allons en parler, objectif stratégique par objectif stratégique, ce qui nous permettra de dégager aussi des priorités qui n'auraient peut-être pas été soulevées et que nous essaierons de combattre pour faire vraiment comprendre à l'Europe aussi qu'il y a des spécificités et que tout ne rentre pas forcément dans un cadre communautaire rigide, mais en tout cas qui nous permettra de rentrer dans le détail pour pouvoir donner plus de moyens à tous les porteurs de projets. Ça fait partie d'ailleurs des éléments que nous proposons.

Sur la simplification entre 2014 et 2020 et 2021 et 2027, il y a eu beaucoup plus de souplesse au niveau des règlements européens pour pouvoir donner plus de possibilités aux porteurs de projets d'être accompagnés, d'avoir une ingénierie de projets et d'être accompagnés de manière stratégique.

C'est vrai que c'est très difficile en tant que porteurs de projets parce qu'on a beaucoup d'administratifs, on a beaucoup de papiers, il faut remplir énormément de choses pour avoir. La simplification des procédures administratives permettra à tous les porteurs de projets du FEAMPA, du FEADER, du FEDER FSE et des crédits REACT-EU qui nous permettront de pouvoir en solliciter de manière plus fluide et constructive pour avoir ces fonds qui viennent de l'Europe. Comme vous le disiez si bien, ce sont des fonds qui nous sont très utiles parce que nous devons aussi bénéficier de ces fonds-là pour pouvoir construire de façon plus autonome, de façon plus indépendante, ce qui nous permet aussi de voir qu'on est en capacité d'aller chercher des fonds ailleurs.

Je crois que j'ai fait le tour.

Pour le NEXTMED EURO, bien entendu, il faut mettre des éléments à la clef très rapidement. C'est ce que nous ferons dans les semaines et dans les mois qui arrivent, avec les services qui travaillent pour ces différentes programmations.

On en reparlera de manière plus pérenne et constructive en commission des affaires européennes dans les semaines qui arrivent pour une resoumission pour la négociation à la commission européenne d'ici le 15 mars et ensuite, une validation d'ici avril pour les programmes contractualisés européens finaux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Il faut prendre acte.

L'Assemblée de Corse **PREND ACTE**³ de cet état d'avancement de la préparation des programmes européens dont on comprend bien que les choses seront finalisées courant mars.

Je me tourne vers l'exécutif. Il est 17 heures. C'est une information importante. Il conviendrait normalement de présenter, si je me fie à l'ordre du jour que nous avons établi ce matin, légèrement amendé en conférence des présidents, il conviendrait donc de présenter le rapport 46 si le Président de l'exécutif est prêt.

**SVILUPPU ECUNOMICU È SUCIALE / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL**

* **Raportu n° 046** : Raportu d'infurmazione nantu à l'azione di a Cullettività di Corsica per megliurà i mezi di cumprà : preparazione di a cunferenza suciale.

* **Rapport n° 046** : Rapport d'information relatif à l'action de la Collectivité de Corse pour l'amélioration du pouvoir d'achat : préparation de la Conférence sociale.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport d'information qui vise à saisir la Collectivité, nous le présenterons rapidement à plusieurs voix.

³ Délibération N° 22/021 AC

Souligner la qualité du travail fourni par l'administration et notamment par Mme DJIVAS qui a suivi la question de la conférence sociale depuis l'origine et donc, vous remercier publiquement pour la qualité du travail qui est ainsi produit.

Je rappelle que la conférence sociale, nous l'avons instituée au moment du début de la crise des gilets jaunes pour essayer d'organiser une réponse originale à l'angoisse et aux difficultés sociales générées par une situation objectivement difficile partout en France, mais à fortiori en Corse.

Cette conférence sociale a débouché sur 2 groupes de travail : un sur le prix du carburant, l'autre sur le prix des produits de consommation courante dans la grande distribution.

Aujourd'hui, on sait que la question du pouvoir d'achat est une question centrale. Elle a été identifiée notamment à l'occasion de l'élection présidentielle, comme la première des priorités des Français. Cette question du pouvoir d'achat est prégnante en Corse également, et encore un peu plus puisqu'on sait que, d'une part en moyenne les salaires sont plus bas en Corse que sur le continent ; d'autre part, le prix de la vie est plus cher. Cette prégnance de la problématique du pouvoir d'achat ne peut qu'être ressentie avec une acuité supplémentaire dans notre île par les Corses et l'ensemble des personnes qui y vivent.

Notre idée est de proposer à l'Assemblée de Corse de se mettre en situation, à travers des modalités de travail qu'il lui appartiendra d'organiser, de participer de façon active à la prochaine conférence sociale qui sera organisée, une conférence sociale dont j'avais annoncé le principe à l'occasion des vœux de la nouvelle année, principe arrêté à travers une concertation menée avec la Présidente de l'Assemblée de Corse et la Présidente du CESEC.

Je rappelle que cette conférence sociale avait été initiée au moment de la crise des gilets jaunes en accord avec Paul SCAGLIA qui était à l'époque le Président du CESEC et Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

Parallélisme des formes, nous avons acté avec Mme MAUPERTUIS, l'actuelle Présidente de l'Assemblée de Corse et Mme NICOLI, l'actuelle Présidente du CESEC, une nouvelle conférence sociale avec 3 thématiques, peut-être plus, mais déjà 3 qu'il conviendrait d'aborder et d'approfondir.

La première, c'est la question du prix du carburant, d'actualité dans le contexte aggravée par la crise actuelle avec l'URSS de l'augmentation des prix de l'énergie et des prix du carburant. Nous avons mis en place des dispositifs, un certain nombre de propositions. Je pense que la conférence sociale peut être l'occasion de valider ou d'affiner

ces propositions et d'essayer d'obtenir des mesures, y compris de court terme qui, dans ce cas précis, relèvent exclusivement de l'Etat. Donc, la question du prix du carburant.

La question de la cherté des prix de la vie, notamment des prix des produits de consommation courante. Comment améliorer le dispositif de charte innovante que nous avons mise en place. Ça sera présenté par Alex VINCIGUERRA rapidement dans le cadre de ce propos introductif, avec une évaluation qui a été menée par Corsica statistica et l'ADEC que je remercie.

Et puis, la question du logement avec en arrière-plan toutes les problématiques qu'on connaît, question du logement qui sera abordée par Julien PAOLINI.

Voilà ce que je voulais dire à titre d'introduction, M. le Président.

(M. Hyacinthe VANNI remplace la Présidente MAUPERTUIS).

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sur les deux volets, si vous nous y autorisez, quelques minutes, M. VINCIGUERRA et quelques minutes, M. PAOLINI.

M. Alex VINCIGUERRA

J'essaierai d'aller vite.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres. Néanmoins, il y en a un qui doit retenir toute notre attention parce que c'est un chiffre qui devrait nous déranger.

Depuis plusieurs années, notre île dispose du triste privilège de disposer du revenu disponible par habitant le plus faible de France : 20 428 € selon l'INSEE lors de son dernier recensement, soit 1 767 € de moins que la moyenne nationale. C'est-à-dire que si je prends la comparaison avec ce que l'on vit par exemple dans le domaine de l'environnement, les Corses travailleraient à partir de mi-novembre pour rien, 1 700 € de moins que la moyenne nationale.

Le deuxième élément de contexte est bien sûr plus conjoncturel, même si on constate qu'il s'installe dans le temps. Comme le soulignait la professeure MAUPERTUIS, le monde occidental subit un choc inflationniste qu'on n'a jamais vu depuis une trentaine

d'années. Cette surchauffe pèse bien sûr sur le pouvoir d'achat des consommateurs, en particulier des plus précaires. Mais il joue également sur la santé des entreprises qui se fournissent, en Corse plus qu'ailleurs, sur les marchés de matière première.

J'ajouterai qu'en plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie entraîne une incertitude supplémentaire quant au prix de l'énergie, des céréales ou encore des produits de la chimie.

Cette situation est source de tensions, d'inégalités et donc à terme, de fracture sociale.

Pour bien comprendre cette situation, il est essentiel d'avoir de l'information. Vous le souligniez, Mme la Présidente, dans une récente interview, si le rapport de la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes qui avait été commandé par la préfète Josiane CHEVALIER, nous avait été enfin transmis, il nous aurait été permis de mieux comprendre quels sont les déterminants de la formation des prix en Corse. Nous n'avons pas cette information et hormis l'INSEE, que je loue pour la qualité de ses rares analyses, pourquoi rares analyses ? Parce que là aussi, nous sommes la seule région à ne pas avoir d'observatoire régional statistique, mais hormis l'INSEE, on n'a pas ou peu d'informations. Or, comme vous le savez, l'information c'est souvent le pouvoir.

Alors comment agir efficacement pour mieux comprendre les mécanismes qui surenchérisent le coût de nos paniers ? C'est à ce titre que je voudrais remercier la qualité du travail de Corsica Statistica dont le travail depuis 2019 a consisté à suivre et à vérifier le respect des engagements pris par les enseignes de la grande distribution. Corsica Statistica a suivi depuis 2 ans à peu près le prix de 200 produits essentiels tous les mois. Ce travail constitue un outil de mesure important car il incite les distributeurs à respecter les engagements lorsqu'ils ont signé la charte lors de la conférence sociale.

On contrôle les produits jugés prioritaires et on contrôle le fait qu'ils soient vendus au-delà ou en-deçà du premier quartile des prix de province, c'est-à-dire des prix les moins chers de province.

Cet outil ne permet pas d'agir directement sur les fluctuations des prix, mais il identifie les différentiels qui peuvent exister sur un panel de produits de consommation courante.

Que se passe-t-il ? Quels résultats obtient-on ?

En moyenne, sur l'année 2020 et sur l'année 2021, 60 % des prix relevés se situent parmi les 25 % les moins chers de province sur 200 produits de base. La part des

articles vendus peut varier, peut fluctuer cependant dans l'année. Par exemple, c'est aux mois d'octobre et de novembre que les prix baissent et à l'inverse, c'est en avril et en mai qu'ils augmentent.

Je vous le rappelle, la variation moyenne annuelle des prix reste contenue entre 2020 et 2021 et est dans le même tempo que ce qui se passe ailleurs en France. Ce sont des variations annuelles sur lesquelles on observe des fluctuations. Par exemple, on a des fluctuations importantes sur le type de circuit de distribution : plus l'entreprise qui vend est petite, plus les prix sont chers. A l'inverse, les hypers sont moins chers que les épiceries de quartiers.

Il y a des variations selon l'enseigne. Certaines enseignes respectent davantage leur engagement. Ainsi, la part moyenne observée de produits à prix garantis varie en moyenne chez certaines enseignes, elles suivent la charte à hauteur de 18 % et d'autres, c'est 71 %. Donc, il y en a qui jouent le jeu, il y en a qui ne jouent pas le jeu.

Les prix varient aussi en fonction de la famille de produits et des sources d'approvisionnement.

Mais au-delà de ces évaluations annuelles, dont je redis qu'elles démontrent que sur les 200 produits de base, l'évolution des prix en Corse n'a pas été supérieure à l'évolution des prix sur le continent, une des vertus de Corsica Statistica est de vérifier comment varient, non pas les prix par rapport au continent, mais comment varient les prix ?

Ainsi, on s'aperçoit que pour le mois de janvier qui vient de s'écouler, on a des progressions de prix phénoménales : les produits de l'épicerie salée, en un mois, ont pris 5,6 % ; les poissons et produits de la mer : 5,7 % ; les légumes : 7 %. Donc, on a une véritable explosion des prix qu'on est en train de vivre depuis décembre et janvier.

Devant cette flambée de l'inflation, que pouvons-nous faire ? Est-ce qu'on peut compenser le prix de l'énergie et en bloquer le prix, comme fait le Gouvernement actuellement ? Est-ce qu'on peut indéfiniment creuser la dette et les déficits ? Nous ne pouvons pas. Est-ce qu'on peut distribuer un chèque énergie exceptionnel, comme le fait le Gouvernement Français actuellement et creuser la dette et le déficit ? Nous ne pouvons pas. Est-ce que l'on peut distribuer une indemnité inflation ? Même constat.

Nous n'avons pas le pouvoir de créer une dette à l'infini. Notre seul pouvoir, et ça me semble être un pouvoir essentiel, c'est le pouvoir politique. C'est pour cette raison que le Président du Conseil exécutif a demandé, la semaine dernière, que les aides

accordées par le Gouvernement, aides de type chèque énergie ou chèque inflation, fassent au vu de notre situation particulièrement fragile, l'objet d'une majoration pour la Corse.

C'est pour cette raison aussi que nous demandons une fiscalité spécifique sur les prix de carburants. C'est aussi pour cette raison qu'après plusieurs mois de suivi des prix, il sera proposé à la conférence sociale de moderniser la charte signée par les enseignes afin d'améliorer toujours ce dispositif de suivi et d'essayer de convaincre les distributeurs locaux de rester dans des gammes de prix conformes à ce que peuvent consommer leurs clients.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est donc une polyphonie ! Je vous en prie, M. le Président de l'agence d'urbanisme.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Pour compléter les éléments fournis par Alex VINCIGUERRA, sur la conférence sociale initiale, le Président l'a rappelé, deux thématiques avaient été abordées : celle des produits de consommation et celle des carburants.

Il nous a semblé essentiel d'y ajouter une autre problématique : celle du logement parce que c'est une préoccupation majeure pour les Corses et c'est un poste de dépenses qui pèse très fortement sur les budgets des ménages insulaires. En moyenne, on considère que c'est à peu près 20 % du revenu des ménages qui est consacré au logement. Ça peut atteindre 40 %, notamment pour les ménages les plus modestes lorsqu'ils ont la nécessité d'aller dans le parc privé et qui ne peuvent pas bénéficier de logements sociaux.

Trois niveaux dans mon intervention, quelques éléments de bilan et quelques perspectives en vue de la conférence sociale.

Cette problématique du logement intimement liée au pouvoir d'achat, on peut la poser sur différents aspects. Le premier, c'est l'accès au logement et notamment celui du prix, que ce soit en location ou en accession à la propriété.

Le second niveau, c'est la qualité des logements. Là, on va toucher à la question de la problématique énergétique et de la précarité énergétique de certains logements.

Le troisième niveau, c'est celui de l'offre et de la demande notamment dans le parc social. On a beaucoup échangé avant-hier au cours de la commission permanente délibérante. Si la tendance se confirme, il n'y a pas de raison qu'elle ne se confirme pas, la tendance démographique, 3 à 4 000 nouveaux arrivants par an, les besoins en logements sociaux, les besoins en logements tout court qu'on peut estimer aujourd'hui à l'horizon 2030, c'est 70 000 logements dont au moins 10 000 dans le logement social, sachant que le parc actuel en Corse est de 14 000 logements. Donc, on voit l'effort considérable qu'il nous reste à faire, 2030 c'est demain, dans ce domaine.

Cette problématique du logement est liée à l'effet cumulatif de plusieurs facteurs, je l'ai dit, augmentation de la demande, pénurie d'offres, rareté du foncier et le phénomène qui s'enchaîne derrière, c'est la spirale infernale : celle de la spéculation et du sentiment, qui n'est pas seulement un sentiment malheureusement, de dépossession par les Corses.

La spéculation est incontestable. Les chiffres s'imposent, c'est une réalité, ce ne sont pas les nationalistes qui le disent. Je vais citer deux études : celle de 2016 du conseil général du développement durable qui conclut ainsi son rapport : « la spéculation existe en Corse. De nombreux logements vides l'essentiel de l'année ne sont pas sans poser problème sur un territoire où le marché immobilier est en tension ». 2018, l'inspection générale des finances qui souligne que « les marchés spéculatifs existent » et pire, « qu'ils ont conforté une économie de la rente, notamment à travers les investissements para-hôtelières ». On comprend bien que pour un investisseur extérieur, acheter un bien en Corse pour le louer une partie de l'année, à la semaine ou à la nuitée, c'est plus intéressant que de le mettre en location à l'année pour des résidents.

Cette ampleur des phénomènes spéculatifs a été aussi bien détaillée par des études de l'agence d'urbanisme et de l'énergie au niveau du prix du foncier. Je ne reviens pas sur les 138 % d'augmentation du prix du foncier.

Sur la question du prix du logement, on voit bien aujourd'hui qu'on a des zones où, au regard du revenu médian des Corses, Alex le rappelait, entre 1 700 et 1 800 euros par mois, c'est très difficile lorsque des biens sont proposés à 700, 800 euros pour un F3, c'est-à-dire une famille avec un enfant, d'accéder à ce logement dans les secteurs les plus tendus, le pays ajaccien, la Balagne ou encore l'extrême-sud, les zones touristique au premier chef, mais aussi les agglomérations de Bastia ou d'Aiacciu.

Facteur aggravé avec l'augmentation des prix, l'inflation encore plus marquée récemment et le prix des carburants, je ne reviens pas là-dessus.

La problématique des résidences secondaires, je vais quand même vous donner quelques chiffres : en Corse, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 55 % en

20 ans. Environ 70 000 logements résidences secondaires en Corse sur les 220 000 logements sur le territoire. La Corse est la deuxième région française, juste derrière les Hautes-Alpes, on imagine pourquoi, stations de ski et autres, est bien au-dessus, 30 % de résidences secondaires à peu près en Corse, que la moyenne française qui s'établit autour de 10 %.

En termes de propriétés, 8 % sont des étrangers, 37 % des Corses, souvent des résidences patrimoniales de villages et 55 % des gens ne résidant pas en Corse, sachant que bien sûr, un certain nombre appartiennent à des Corses vivant sur le continent, donc toute la difficulté aujourd'hui, de différencier ce que sont les résidences purement spéculatives des résidences patrimoniales de villages.

Récemment, je me tourne vers Jean-Félix qui n'est plus là, mais l'ensemble des députés « libertés et territoires », Jean-Félix ACQUAVIVA, Paul-André COLOMBANI ou Mighè CASTELLANI, ont fait adopter avec le soutien d'un certain nombre de députés, toutes tendances politiques confondues, une nouvelle proposition de loi en première lecture à l'Assemblée nationale qui prévoit un certain nombre de dispositifs, l'obtention d'un droit de préemption pour la Collectivité de Corse, le renforcement de la fiscalité pour alimenter ce droit de préemption puisqu'il va falloir du foncier, si on veut déployer l'offre de logements. On considère aujourd'hui que le besoin foncier pour atteindre les objectifs en termes de logement social, ce serait 30 ou 40 hectares.

Donc, renforcement de la fiscalité, je ne rentre pas dans les détails techniques des dispositifs.

La création de nouveaux espaces stratégiques au sein du PADDUC, à l'instar des espaces stratégiques agricoles, c'est-à-dire des espaces sur lesquels seraient interdites les résidences secondaires et qui seraient destinés soit à du logement social, soit à de l'accession à la propriété.

Enfin, la régulation et l'encadrement des meublés de tourisme ou encore, la possibilité d'adaptation législative.

Sur la précarité énergétique, je vais vous donner quelques éléments de bilan. 1200 logements ont d'ores et déjà été accompagnés au niveau des bailleurs sociaux en termes de rénovation globale, pour un montant total de 65 M€.

La PPE, et là je fais lien aussi avec des débats qu'on a pu avoir précédemment, sur les moyens notamment dans le cadre des programmes contractualisés, la PPE prévoit à l'horizon 2028, donc sur la programmation à venir, la rénovation de 8 600 logements sociaux sur les 14 000 du parc, au niveau bâtiments à basse consommation. C'est un

investissement qu'on estime à 460 M€. Ça paraît considérable, mais si on mutualise à la fois les fonds du PTIC, du CPER et si on considère que c'est une priorité politique et si l'Etat considère que c'est une priorité politique, on pense que c'est réalisable. Ça permettrait aussi de réorienter les entreprises du BTP qui sont aujourd'hui focalisées sur les résidences secondaires, vers ces nouveaux marchés.

Beaucoup de dispositifs au niveau de l'Etat, le chèque énergie, la fixation des prix. Ça a été rappelé par Alex, je n'y reviens pas.

Aussi un certain nombre d'actions sur le logement individuel avec 3 000 logements prévus sur la période de la PPE. Surtout aussi une meilleure efficacité du dispositif ORELI qui a été expérimenté sur les années précédentes, à peu près 250 logements effectués, et qui a vocation à monter en puissance.

Dernier point sur la nécessité de rééquilibrer l'offre de logements au niveau territorial. Aujourd'hui, 2/3 des logements sociaux sont dans le périurbain ou dans l'urbain.

Le règlement d'aides qui a été adopté par votre Assemblée a permis des avancées considérables ; convention d'objectifs et de moyens avec l'office public de l'habitat de Corse, 21 M€, plus 7 millions de l'agence nationale pour le renouvellement urbain. Avec l'office public de l'habitat et de la CAPA, 8 M€, ce qui a permis de créer ou de réhabiliter déjà 2000 logements sociaux sur les 3, 4 dernières années.

Par ailleurs, ce règlement d'aides monte en puissance. Je vais vous donner encore quelques chiffres. En 2018, c'était 9 M€, « Una casa per tutti » ; on est passé à 19 M€ en 2021, donc 10 M€ après 3 ans d'application de ce règlement, ce qui a permis de créer ou réhabiliter 2 900 logements sociaux avec les bailleurs ou l'OPH et 550 logements communaux. Donc, volonté de proposer des logements à des prix abordables sur l'ensemble du territoire et non pas concentrés sur les zones urbaines ou périurbaines.

Enfin, quelques pistes en attendant d'éventuelles évolutions constitutionnelles de long terme et notamment, sur la notion de statut de résident, nous proposerons d'ores et déjà et nous le mettons au débat, lors de la conférence sociale, des pistes de travail : premièrement, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma territorial de l'habitat. Ça rejoint ce que disait Jean-Félix ACQUAVIVA sur l'habitat inclusif, le maintien à domicile, tout ce qui est relatif à la silver économie.

Enfin, une réflexion sur le portage d'opérations d'aménagement par la Collectivité dans le secteur du logement, de manière conjointe avec les agences et offices, notamment l'agence d'urbanisme et l'office foncier, et avec les acteurs du bâtiment de manière à pouvoir réguler, encadrer et maîtriser ces opérations de créations de logements.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, MM. les conseillers.

Je vais passer la parole à Mme FAGNI qui l'a demandée en premier. Qui souhaite s'exprimer ? C'est un rapport d'information, il n'y a pas de rapports de commissions. Signalez-vous, ceux qui veulent intervenir, s'il vous plaît.

M. POLI pour « Avanzemu » ensuite.

Vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'exécutif, Mrs les conseillers exécutifs, merci pour la présentation de ce rapport,

Ces derniers mois, j'ai « harcelé » votre cabinet avec une question orale concernant le panier de la ménagère, la mise en place de l'observatoire des prix. Evidemment, la réponse était que ce rapport allait être présenté.

Mais ce n'est pas un simple rapport d'information comme j'ai pu l'entendre dire ce matin : « que des rapports d'information ». Pour moi, c'est un rapport majeur et pour nous tous, parce qu'il donne une vision claire du travail accompli, ainsi que les prochaines perspectives sur ce que nous devons continuer à faire, via la prochaine conférence sociale. Comme le Président de l'exécutif l'a souligné ce matin, c'est vraiment une création originale qui invite les conseillers de l'Assemblée à réfléchir, à débattre et à trouver ensemble des solutions.

La préoccupation majeure de la Collectivité de Corse et de notre majorité, nous l'avons souvent évoquée dans l'hémicycle, est le bien-être, le bien-vivre des Corses. C'est là, tout le sens du plan de lutte contre la pauvreté, porté par l'exécutif.

Aujourd'hui, les prix flambent et les consommateurs souffrent. Cette colère, elle vient de loin. Pourtant en Corse, longtemps, elle a été muette, refoulée par pudeur ou par fierté. Mais à présent, elle éclate avec un mécontentement général et grandissant autour du pouvoir d'achat, et pas qu'en Corse.

Comme l'a souligné ce matin la Présidente de l'Assemblée et à l'instant, le Président de l'ADEC, c'est une situation qui peut se dégrader avec les derniers événements d'Europe si le conflit s'aggrave en Ukraine.

Cette réalité, chacun d'entre nous peut l'entendre. Je prendrai pour exemple l'actualité toute récente avec cette une illustration prégnante mais qui révèle beaucoup de choses, c'est la ruée dans les stations-services Total qui offrent 10 centimes d'euros de réduction sur le litre de carburant. L'entreprise Total, une multinationale, 10 centimes ! Et en plus, il faudrait dire merci. Je ne vais rentrer dans les dérivés de Total parce que ces propos n'engagent que moi et je serai hors sujet tout en étant quand même dans le sujet, mais franchement ça me met en colère.

Cette colère, c'est la colère des Corses qui travaillent et se désespèrent de ne pouvoir subvenir à des besoins aussi essentiels que les déplacements et pas forcément pour aller se promener mais pour travailler, l'accès au logement, une nourriture avec une alimentation équilibrée, le chauffage, l'habillement, la vie en somme, sans avoir recours à des aides ou parfois même trop souvent des prêts à la consommation qui ne font qu'aggraver les choses.

Aujourd'hui, cette réalité, personne dans cet hémicycle ne la découvre. Durant la période difficile, la crise du COVID et celle des gilets jaunes, à l'initiative du Président de l'exécutif, a été lancée la première conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse. Ça a été lancé bien avant tout le monde, d'ailleurs et tous ensemble, nous avons cherché des solutions.

Je ne vais pas reprendre toutes les mesures que vous nous avez énumérées dans ce rapport qui est vraiment très complet car si on le lit avec attention, tout est décrit. Je retiendrai que l'ESS, l'économie sociale et solidaire se présente clairement comme un mouvement de transformation sociale. Ce changement de paradigme est très important.

Je conclurai en affirmant que nous sommes fiers du travail déjà accompli. Quand je prononce ces mots, je suis vraiment sincère, je le pense. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, car je sais que nous allons poursuivre sans relâche pour aboutir à cette transformation que l'on veut sur notre territoire pour atteindre une véritable justice sociale.

Je rejoindrai l'optimisme de mon collègue Hyacinthe VANNI qui, concernant souvent l'avancement et la réalisation de nos différents projets, il a souvent raison, nous allons réussir car c'est la responsabilité de chacun. Cela implique des actes pour la mise en place de cette réussite : savoir écouter, oser dire, et vouloir faire.

Savoir écouter, nous l'avons fait. En effet, dans tous les projets portés par Bianca FAZI, la conseillère exécutive en charge du social, il y a toujours une concertation en amont. Oser dire, nous avons dénoncé la précarité dès 2015. Et vouloir faire, la présentation de ce rapport l'illustre et nous allons continuer avec la mise en place de la conférence sociale.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

M. POLI.

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Juste quelques mots, je vous promets que je ne vais pas être trop long.

Je pense que ce rapport est le rapport majeur aujourd'hui pour la Corse. Pour moi, il n'y a pas plus important que ce rapport.

Je suis maire d'une commune du rural, je vis tous les jours, alors, la langue française nous a permis d'appeler ça, la précarité, moi j'appelle ça, la misère, cette misère, je la vis tous les jours. Les gens ont du mal à se nourrir, nous les aidons. Les gens ont du mal à se chauffer, entendez ce que je dis, se chauffer. Je rentre dans des maisons, le soir, où il fait 8 degrés et quand je vous parle de gens, ces gens-là, sò i nostri, ce sont nos anciens qui ont 700, 800 et 900 euros de retraite pas mois. Donc, M. VINCIGUERRA, quand vous dites 20 000 euros par an de revenus, ils en sont très loin.

Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, on va faire une conférence sociale, je m'en félicite, mais aujourd'hui, au-delà des conférences sociales, il va falloir qu'on soit dans le concret.

Je vous ai bien entendu quand vous dites qu'on ne pourra pas donner. J'entends. Mais il faudra trouver des solutions. On ne peut pas laisser les Corses dans cet état, ce n'est pas possible.

Je ne m'inquiète pas pour les 3 ou 4 000 personnes qui arrivent par an, honnêtement ça ne me concerne pas et je n'ai pas de soucis pour eux, parce que ce ne sont

pas ces gens-là qui rencontrent des problèmes. Ceux qui rencontrent des problèmes aujourd'hui, ce sont les personnes âgées, ce sont les jeunes Corses qui vivent dans le village, qui essaient de vivre dans leur village et qui souvent, sont obligés d'aller vivre dans la banlieue d'Ajaccio, à Baléone ou à Caldaniccia. Donc, pour ces gens-là, il va falloir trouver des solutions.

On a déjà fait une conférence sociale, on s'est penchés sur le problème de l'essence, sur le problème du panier de la ménagère. Mais aujourd'hui, honnêtement, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Rien. L'essence ne fait qu'augmenter, le panier de la ménagère ne fait qu'augmenter. Donc, on ne peut pas continuer. On peut faire des conférences tous les trois mois, tous les six mois, mais si on n'arrive pas concrètement à aider ces gens, excusez-moi, mais on n'est pas à notre place. Aujourd'hui, ces gens-là ont besoin de nous et ils comptent sur nous.

Donc, essayons de trouver les moyens, et on n'a pas de baguette magique, j'en suis conscient, je suis conscient qu'on ne va pas régler le problème d'un coup de baguette magique. Mais essayons de trouver les moyens qui vont nous permettre aujourd'hui... Alors, nous avons les assistantes sociales, et je voudrais leur rendre hommage, parce que ce personnel-là, il fait un travail extraordinaire et souvent avec peu de moyens. Souvent, ces personnes rencontrent des problèmes administratifs qui les empêchent d'aller au bout de ces dossiers qui permettraient d'améliorer la vie des gens. Ça aussi, il va falloir en tenir compte.

Il va falloir aider les jeunes à se loger. Aujourd'hui, il y a des gens qui travaillent et qui sont pauvres. Le 5 du mois, c'est fini, pour eux, la fin du mois, c'est le 5, ce n'est pas la fin du mois.

Aujourd'hui, essayons de comprendre que les priorités que nous allons mettre, même dans notre budget futur, c'est là qu'il va falloir les mettre. Peut-être qu'il faudra, certains points pendant quelques années, ne pas trop s'y pencher.

C'est difficile pour moi de dire ça, mais je suis maire d'une commune et quand j'établis mon budget, ma priorité c'est le social et l'éducation parce que je sais que c'est là, qu'on a des problèmes et que c'est là qu'il faut taper et aider les gens.

Aujourd'hui, mon discours est simple : aidons les gens qui en ont besoin. Aidons les Corses qui sont dans la pauvreté et la misère. Ce n'est pas par hasard si aujourd'hui, les « restos du cœur » montent dans les villages. Il y a quelques années, on n'aurait jamais imaginé qu'ils seraient montés dans les villages, mais aujourd'hui, ils montent dans les villages.

Vous savez, les Corses sont fiers et souvent, ils ne montrent pas leurs besoins. Il m'arrive très souvent de demander à mes employés sur ma commune, d'aller couper du bois pour que les gens puissent se chauffer le soir dans leur maison. Je n'aurai jamais imaginé le vivre, ça. Mais aujourd'hui, je le vis.

Essayons d'être concrets et essayons de trouver les moyens d'aider ces gens qui en ont vraiment besoin.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a t-il d'autres interventions avant que l'exécutif ne réponde. Mme DENSARI, ensuite Paul-Félix BENETTI et Paul-Jo CAITUCOLI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

A mon tour de saluer le travail qui nous a été présenté par Julien, Alex et le Président de l'exécutif.

Quelques pistes de réflexion concernant le suivi des prix dans la grande distribution. Je voudrais savoir ce qu'il en est de cette étude de Corsica Statistica qui nous a permis d'avoir aujourd'hui une vue d'ensemble un petit peu plus précise. Je pense qu'il serait judicieux d'aller un petit peu plus loin dans l'étude et d'aller vers les enseignes, dans un premier temps, voire par magasin, de façon à voir l'ensemble des disparités qu'il pourrait y avoir d'une région à une autre, d'autant plus lorsque les régions sont confrontées à la saisonnalité par exemple.

Peut-être aussi, il serait bon d'étudier les différents flux de distribution qui impactent les prix, souvent en Corse, malheureusement, nous sommes confrontés à la problématique du franco de port que les enseignes dans la grande distribution sur le continent n'ont pas.

Egalement, essayer de faire en sorte que l'ensemble des industriels sur la Corse appliquent les mêmes conditions de charte que sur le continent français.

Ce seraient quelques pistes de réflexion qu'il faudrait étudier de façon à ce qu'on puisse permettre de faire baisser le panier de la ménagère.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La parole est à Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

On a un document, un rapport d'étape et des constats.

Dans le cadre de l'observation des prix sur la grande distribution qui a été fait par Corsica statistica, on peut se louer que la majorité des prix sont conformes à l'objectif d'être en-dessous du seuil de 25 % des prix les plus bas sur des achats similaires en France. Mais on peut aussi se lamenter qu'il y en a 40 % qui sont en décalage. Ça veut dire que ça ne joue pas le jeu malgré le différentiel de TVA qui est en moyenne de plus 3 % sur les produits de première nécessité. Ça veut dire que derrière, en plus de l'observation, parce qu'observer, ça veut dire qu'il y a un œil, ça incite les grandes enseignes, il y en a 4 en Corse, à avoir un minimum de respect sur les marges arrières, mais ça veut dire qu'on doit quand même aujourd'hui, réfléchir aux outils de contournement du monopole. Il n'y a pas que la grande distribution.

Tout passe par la grande distribution, il n'y a pas un seul centre de ventes alimentaires qui est indépendant. Les derniers petits indépendants qu'il y avait à Bastia ou à Ajaccio ont tous été rachetés par les grossistes. Il n'y a plus un seul endroit où on a un cash alimentaire qui est franchisé ou qui est complètement indépendant.

Quand on veut ouvrir aujourd'hui une épicerie, même dans un village, on a 2 solutions : soit on achète cash directement à la grande surface et on essaye de négocier une ristourne de l'ordre de 10 % ; soit on achète dans la centrale de la grande surface et on a en général une sous-enseigne on s'appelle... Je ne veux pas citer de noms, mais tout le monde a compris qu'aujourd'hui, tout est maqué.

Ça veut dire qu'on doit réfléchir, nous, aux conditions de l'approvisionnement, nous, force publique, Collectivité de Corse. Cette idée qu'on doit pouvoir favoriser des marchés de gros, d'approvisionnements et qu'on doit prospecter, bien entendu dans le sud de la France, sur les grosses centrales d'achat, mais en Toscane et en Sardaigne.

Aujourd'hui, je suis souvent au village à Monacia, il y a beaucoup de personnes qui partent une fois par mois avec une simple camionnette, un fourgon ou un pick-up en gros avec le vrac et les volumes, c'est 500 kilos de charge utile. Sur ces volumes-là, ils arrivent à économiser le prix du voyage et gagner 500 ou 600 euros. Ce sont souvent que

de simples consommateurs ou des petits commerçants, du style restaurateurs ou autres. Tout ceci, avec une distorsion dans la légalité par rapport aux TVA comparées. Il y a une tolérance, ils ne sont pas trop embêtés à Bonifacio aujourd'hui.

C'est à nous aujourd'hui d'essayer d'organiser. Par exemple, j'ai un ami pêcheur qui a eu une bonne pêche, il y a quelques mois, juste avant Noël. Plusieurs dizaines, voire même plusieurs centaines de kilos de très bons poissons. Il n'a pas eu la vente. Il en jeté la moitié, il a bradé le reste à 4 € du kilo, alors que ce sont des poissons blancs, très fins qui valent en poissonnerie 25 € le kilo. Pourquoi ? Parce qu'on n'a aucun centre, on n'a pas de mareyeurs, on n'a même pas un petit marché de gros même fait par un privé et surtout, on n'a aucun moyen de stockage temporaire par surgélation pour pouvoir ensuite s'adapter, transformer et gérer les flux.

Quand il arrive la période des agneaux, pareil, on n'a pas la vente. Ils sont bradés. Il y a des bonnes années, on arrive à les vendre sur la Sardaigne, mais il y a des mauvaises années où on ne vend rien du tout et on est obligés de les tuer tout de suite, en étant là aussi en distorsion avec les règles de l'écologie et du respect de la vie animale. Tout ceci, avec un semblant de tolérance de la DSV et autres.

Donc, on parle de circuit court, de recentrer nos productions, de valoriser notre marché intérieur, mais à nous, il nous appartient de faire au moins une étude de prospective. Comment on peut faire un micro Rungis à Bastia et à Ajaccio qui, je le rappelle, est un établissement public national d'Etat qui sert à gérer les flux. On ne va pas, nous, acheter ; on ne va pas, nous, stocker ; on ne va pas, nous, vendre, mais on doit mettre à disposition les moyens, les plateformes, la logistique, la stratégie pour qu'on puisse avoir cette économie, sinon on aura toujours cette problématique de concentration avec la guerre des enseignes. Heureusement qu'on a une petite guerre en ce moment parce que l'équilibre économique n'est pas atteint. Ils sont tous avec des EBE négatifs. Ils utilisent leurs fonds propres pour se stabiliser. Le jour où il y en a un qui va disparaître, les autres vont se restabiliser et les prix vont partir à la hausse. C'est parce qu'aujourd'hui, on a une suroffre en termes de surface marchande de moyennes surfaces qu'on a encore des prix qui sont à la limite du raisonnable, bien qu'ils soient bien plus chers qu'ailleurs.

Ensuite, pour l'essence, on a des écarts de prix qui sont importants. On pourra peut-être un jour les expliquer, du moins je l'espère, que ce soit la faute à l'insularité, la faute à l'absence d'infrastructures et autres. Mais la réalité est là, il y a de gros écarts et dans la note que vous présentez, ils sont même minimisés parce qu'on compare les prix de TTC et on compare de l'essence E10 avec de l'essence E5 qui, par définition ne sont pas au même prix.

Par contre le gasoil sur les chiffres que vous avez donnés, vous dites qu'il y a 11 centimes d'écart, mais sur le prix hors taxes, il y a 19 centimes d'écart. Après, on met la TVA qu'on veut derrière, elle retourne à l'Etat. Ça veut dire qu'il y a une distorsion énorme.

Nous, « Core in fronte », on a fait une action au dépôt pétrolier, mais pas pour dénoncer que le dépôt, c'est pour dénoncer une globalité générale.

J'ai reçu une lettre du dépôt pétrolier. Elle m'est adressée personnellement, « Paul-Félix BENEDETTI, « Core in fronte », ici, à l'Assemblée de Corse, pour m'expliquer que ce sont des honnêtes travailleurs, qu'il n'y a pas de distorsions, que leurs marges sont correctes, elles ne sont que de quelques centimes. C'est vrai, 1 centime, 2 centimes, mais sur 300 millions de litres, ça fait 3 M€ ou 5 M€. Quand vous avez un bilan qui est à 10 M€ mais que votre bénéfice avant impôt est à 2 M€ et quelques, eh bien vous êtes à 25 % de marge. Ça se lit comme ça.

Mais lorsque vous dites que vous n'êtes pas responsables et que vous écrivez dans ce document qui est signé par le PDG, que vous n'êtes qu'un acteur intermédiaire complètement indépendant et que vous ne faites que stocker le produit et vous ne générez pas les marges et que la prestation est tout le temps là même, mais que c'est le grossiste en approvisionnement et ensuite, le sous-grossiste en distribution camion qui fixe les prix, je le conçois.

Mais lorsque l'enveloppe que je reçois ici, à l'Assemblée de Corse, c'est l'enveloppe du grossiste, il faut qu'on arrête de nous prendre pour des cons. Il y a écrit « Rubis terminal », ce sont les mêmes parts sociales, mais qu'en plus ce sont les mêmes qui écrivent, qu'on ne m'explique pas dans la lettre qu'ils sont indépendants des flux, qu'ils ne font pas de l'option de marge sur les variations de coût et que la chaîne, elle est complètement claire.

Donc là-dessus, la solution, c'est quoi ? C'est qu'on aille au bout des recommandations de la Haute-Autorité de la concurrence, qu'on demande une évolution réglementaire très simple, celle-là elle peut être prise par un simple décret, pour qu'on ait un modèle calé sur le décret LUREL, et qu'on ait en plus un réexamen complet du rapport fait par la Haute-Autorité de la concurrence qui a conclu.

Les premières ventes du dépôt pétrolier, elles ont été soumises à l'avis de la Haute-Autorité, TOTAL qui vend au groupe RUBIS. Ensuite le groupe ESSO, le groupe SHELL, le groupe BP vendent au même groupe RUBIS, mais là ce n'est plus soumis parce que là, il y a une feinte : c'est le DPLC de la Corse qui achète et lui ne fait que 10 M€ de chiffres d'affaires, sauf qu'il est à 100 % ou à 80 % filiale de RUBIS. Et là, on dit « c'est

en-dessous du seuil des 50 M€, donc ce n'est pas soumis à autorité ». C'est complètement faux.

Donc, moi je demande à ce que la Collectivité regarde là-dessus, au moins qu'elle saisisse la Haute-Autorité, parce que nous, on n'a pas les moyens, simples quidams, de le faire. Parce que ce n'est plus la même chose si c'est soumis à avis de l'Autorité. Dans ce cas-là, on revient à l'origine et la vente peut être décompartimentée et là, la Collectivité de Corse a toute sa place pour prendre des parts dans les dépôts pétroliers et de réfléchir à un triptyque entre les pétroliers, ça peut rester le groupe RUBIS, les pompistes indépendants et la Collectivité de Corse, sur la partie approvisionnement/gestion. Si on ne fait pas cela, on n'aura jamais la maîtrise, ni les moyens d'observer. C'est quelque chose d'important, ce n'est pas quelque chose d'anodin.

Ensuite, pour la partie logement et énergie, pareil. Ce que fait le groupe ERELIA, avec quelques petits lobbyistes du logement social, on a largement les moyens de le faire.

Donc, il appartient aujourd'hui à la Collectivité de Corse d'avoir un plan d'investissement, d'action, de planification, de construction, de promotion pour qu'on puisse créer ce parc. Il manque 8 000 logements, on ne peut pas en faire 200 par an, on doit avoir un quantum de constructions qui soit à la hauteur de l'enjeu et qu'on se dise que sur une période planifiée de 30 ans, on va résorber. Ça demande beaucoup de moyens et ça demande une logistique qu'il est peut-être obligatoire de créer, et qu'on vende avec des locations option d'achat longue durée, ce qui nous permettra d'avoir des clauses léonines pour vendre où on veut, à qui on veut, puisqu'on ne vend pas, on loue. Et l'achat n'est qu'in fine.

Je crois que ça fait partie de tout un ensemble qui doit être dans la construction et dans la continuité d'une pensée, qui est la pensée d'un peuple corse qui est dans une logique d'émancipation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Y a-t-il d'autres interventions ? Je crois qu'il y avait Paul-Jo CAITUCOLI, allez-y.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Mme la Présidente, merci.

Tout d'abord, remercier de ce rapport qui, effectivement, est un rapport central et d'une importance capitale.

Pour trouver des solutions, il faut un bon diagnostic et je crois que la qualité de ce rapport le démontre.

Je voulais aussi saluer le travail dans ce domaine, lié à cette situation, qu'a fait le Dr François PERNIN, avec une méthode bien précise et quelques résultats.

Alors, M. le Conseiller, vous nous avez expliqué et nous avons tous conscience des limites de notre assemblée. Il nous convient, bien entendu, comme cela a été dit, d'essayer de trouver des solutions.

Nous avons commencé par l'alimentaire. Le Président du Comité de massif, Jean-Félix ACQUAVIVA, et le Président de l'ODARC travaillent depuis un moment et ils reviendront vers vous bientôt puisque nous avons répertorié l'ensemble du foncier, en demandant aux communes, mais déjà le foncier appartenant à la Collectivité de Corse pour commencer à impulser une production qui pourrait permettre justement à des prix corrects d'alimenter notre population.

Mais pour illustrer les propos de Pierre et de Paul-Félix, j'avais fait en 2010, lorsque j'étais conseiller général, une petite étude, de façon empirique, sur le canton de Petreto et il était apparu dans le rural, dans ce territoire-là, que le pouvoir d'achat chez nous était inférieur à 30 % de celui de la région ajaccienne.

Et donc, je m'étais orienté vers la Sardaigne, puisqu'il y avait la ligne Porto Torres (c'est pour cela qu'elle est importante pour chez nous, Propriano-Porto Torres, au passage), pour pouvoir justement s'alimenter sur la Sardaigne, sur ces produits de première nécessité et autres. Je crois que dans ce domaine-là, il y a des choses à faire. Ou en Toscane également.

J'ai aussi l'exemple d'un restaurateur, il y a 4 ou 5 ans, donc ce doit être la même chose maintenant, qui partait d'Ajaccio, qui prenait le bateau à Livourne, donc Bastia-Livourne, qui allait sur le marché de Pise et il revenait avec ses produits de première nécessité. Il arrivait à sortir un plat du jour et un menu à 14 ou 15 euros. On voit bien là la difficulté.

Sur ce projet que nous avons, et bien entendu nous avons les terrains de Cupabia, les 117 hectares qui appartiennent à la Collectivité de Corse et qui seraient un premier champ d'expérimentation, je rejoins les propos de ma collègue Muriel, l'économie sociale et solidaire, et notamment les structures comme les sociétés coopératives d'intérêt collectif peuvent nous permettre d'aller sur des expérimentations par rapport toujours à l'alimentation, mais peut-être aussi à l'énergie, notamment au bois, j'y viendrai après.

Là-dessus, on pourrait imaginer et on l'a fait à petit niveau dans ma commune et dans d'autres communes aujourd'hui, c'est de jouer aussi sur la réinsertion professionnelle et donc, d'arriver à cette production-là, je parle notamment des légumes, du marécage. Ce sont des petits pas, mais ce sont aussi des choses qui permettent de passer de la charité à la dignité. Quand ces personnes-là peuvent se reconstruire autour d'une production et que ce n'est pas, comme l'a dit Pierre, le colis des Restos du cœur qui arrive à minuit, parce que dans la dignité qu'il y a, que ça ne se sache pas au minimum, c'est différent.

Et là, on peut rentrer peut-être dans un cercle vertueux de reconstruction et on a des résultats, puisqu'il y a des personnes qui ensuite peuvent faire une formation au lycée agricole et reviennent dans le coup pour après revenir dans notre société et pouvoir y jouer le rôle que tout être humain a le droit imprescriptible de jouer.

Sur le bois, nous avons dans les communes des forêts gérées par l'ONF, nous avons des coupes chaque année, donc là aussi il y a des choses à imaginer, sans que cela ne vienne en concurrence, bien entendu, des professionnels qui sont dans ce secteur. Et puis, il y a les forêts domaniales de la Collectivité ; là aussi, il y a des plans à mettre en place. Je me souviens d'un projet sur Sainte Marie, sur la biomasse, qui avait défrayé la chronique, mais où il y avait quand même... Ce plan-là, on ne peut pas en faire l'économie, c'est-à-dire les pistes d'accès à ces forêts et les manières de les gérer...

Mais je vais revenir simplement sur l'agriculture. Aujourd'hui, nous avons une agriculture de niche. Il y a le salon de l'agriculture qui ouvre ses portes, la Collectivité a un stand magnifique. Mais ces marchés de niche aujourd'hui, cette agriculture, et c'est une bonne chose pour nos agriculteurs et pour la Corse, ce sont les différents plans qui ont été mis en place depuis de nombreuses années, ils sont inaccessibles pour une grande majorité de notre population. Ce sont des prix sur des produits rares, sur des produits de gamme et aujourd'hui, y compris, et je le dis de façon constructive, les marchés de producteurs de vente directe, si vous essayez d'aller faire un achat de fromage, de charcuterie, d'huile d'olive, etc., vous arrivez à des prix !!! Je ne dis pas que c'est cher, c'est un prix qui a une valeur parce que ce sont des produits de qualité, mais ce n'est pas accessible. C'est pour ces raisons-là qu'il faut qu'aujourd'hui, nous arrivions à lancer avec l'ODARC et avec ce plan-là, la possibilité de développer cette agriculture vivrière qui va permettre d'aller sur ces marchés-là. On sait très bien que ce n'est pas aussi facile.

On peut revenir aussi sur la production de blé, sur le pain, sur les produits essentiels qu'il y a. Il y a des dispositifs simples qui ne sont pas de grandes révolutions, mais qu'il faut qu'on expérimente à travers l'économie sociale et solidaire. Je pense que c'est un axe qu'on pourrait creuser.

Sur les carburants, ça a été dit, d'autres personnes l'ont dit et de meilleure façon, et vous l'avez expliqué. Sur les biocarburants, ci hè da bia è da manghjà, donc là-aussi peut-être qu'il y a des choses à creuser, mais des fois ce sont de fausses bonnes idées.

En tout cas, il y a bien entendu la mobilité et des notions de covoiturage et autres, qui ne sont pas dans notre culture, mais que nous pouvons mettre en œuvre dans les territoires et notamment, dans les territoires ruraux, on est quand même éloignés de tous les services de base.

Et puis, bien entendu, avec les différents axes de notre politique, essayer de renforcer et d'appuyer au maximum les services de base dans des secteurs où ils font défaut.

Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier, en sachant que « u bisognu hè bà mezu à casa », come no dimu, è chì ci hà da vulè à truvà soluzioni d'aiuti è di sulidarietà, forse forse di l'istituzione dinò.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Permettez que j'intervienne sur le sujet, mais vraiment très rapidement parce qu'il est tard, mais évidemment c'est un sujet qui me tient à cœur, non pas parce que je suis économiste, mais d'un point de vue social.

J'ai envie de dire qu'on n'en fait jamais assez et on en fera de toute manière jamais assez pour ceux qui sont le plus en difficulté, et malheureusement vu la conjoncture, on n'est plus à 18,5 % de précaires, mais aujourd'hui l'INSEE l'a chiffré : il y a ce que l'on appelle un halo de pauvreté, donc de gens qui potentiellement peuvent basculer dans la précarité, donc ça veut dire un Corse sur quatre. C'est absolument terrible.

Donc, les diagnostics qui ont été réalisés sont particulièrement pertinents. Cela passe bien évidemment par des politiques publiques fortes, qui ont été initiées lors de la dernière mandature. Et moi, je ne suis pas d'accord avec Pierre POLI, en tout cas sur une partie des éléments, on n'en est pas qu'au diagnostic. Il y a des choses qui ont été faites sous l'ancienne mandature.

Il faut rappeler que la conférence sociale qui a été initiée par le Président de l'Exécutif, le Président SIMEONI aussi était là, l'ancien exécutif, a quand même donné une innovation à l'échelle, certains diront française, d'autres diront métropolitaine ou autre chose. En tout cas, à l'époque, et cette époque n'est pas lointaine, on a quand même réussi

à faire quelque chose sur un panier de 200 produits ! C'est quand même exceptionnel ! Personne en France ne l'a fait !

Rappelez-vous, Emmanuel MACRON tournait dans toutes les villes et dans tous les villages de France pour discuter avec les Gilets jaunes, faisait des conférences, etc., mais ça, c'est venu après. C'est nous qui avons fait les choses en premier, il faut le dire !

Je crois qu'il faut rendre à César, pour le coup, ce qu'il lui appartient et à l'Exécutif le fait d'avoir initié ceci, c'est important.

Sur la politique du logement, bien évidemment, encore des choses restent à faire, mais beaucoup de choses aussi ont été faites.

Et enfin, sur le prix des carburants, on en a parlé déjà au mois d'octobre, il est évident qu'avec les structures de marché que nous avons, et moi je rejoins tout à fait Paul-Félix BENEDETTI, sur les structures de marché que nous avons, sur les contraintes d'insularité que nous avons, on n'est pas dans des logiques conjoncturelles, on est sur du structurel. Et là, ça passe par, à un moment donné, un engagement de l'État et de l'Union européenne à compenser les handicaps de l'insularité.

Autrement, les orientations budgétaires qui ont été présentées tout à l'heure, il va falloir prévoir beaucoup d'endettement et beaucoup d'autres ressources pour pouvoir compenser effectivement tous ces non-engagements de l'État ou de l'Europe pour pouvoir faire face à cette précarité galopante que nous avons.

Donc, il me semble encore une fois que là, on est véritablement dans une politique de l'humain, de la proximité, où il faut, et de manière structurelle faire avancer les choses. Territorialement, comme Paul-Jo l'a dit, il y a des actions qui sont menées, mais je crois qu'on est quand même un territoire en la matière où il y a beaucoup d'actions qui sont réalisées et malheureusement, encore une fois, on n'arrivera pas à tout résoudre.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole...

M. Pierre POLI

Mme la Présidente, je voudrais juste vous répondre.

Je n'ai jamais dit que rien n'avait été fait, j'ai dit qu'il fallait faire plus parce que la situation aujourd'hui était dramatique et critique, et qu'il fallait faire beaucoup plus. C'est tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dans un contexte quand même d'inflation qui est provoquée par des phénomènes complètement exogènes.

Lorsque vous avez, sur un an, l'énergie qui coûte 25 % de plus ; 25 % de plus, ce n'est pas une région comme la Corse qui peut arriver à compenser des augmentations du prix de l'énergie de ce type. E lasciate vene incu ciò ch'ellu si passa avà !...

Donc, véritablement, il y a une intervention de l'État qui doit s'opérer et qui doit être proportionnelle, l'intervention conjoncturelle de l'État doit être proportionnelle à la différence de prix que nous avons initialement avec le continent. Ou on considère la Corse comme un espace économique singulier différent de la métropole, sinon on ne peut pas s'en sortir de ce point de vue-là.

Et encore une fois, là où je rejoins Paul-Félix, mais je sais aussi que ce sont les analyses du Président de l'Exécutif, c'est qu'à un moment donné, sur le plan réglementaire et législatif, il faut des avancées pour pouvoir appréhender ces sujets-là avec les outils adaptés à la réalité du territoire, sinon on ne peut pas y arriver, bien sûr. Mais en tout cas, beaucoup de choses ont déjà été faites.

Je donne la parole à l'Exécutif.

M. Alex VINCIGUERRA

Mme la Présidente,

Tout d'abord, j'essaierai d'être bref pour laisser un temps de parole à Julien et au Président.

Merci, Mme FAGNI, merci, Mme la Présidente, d'avoir souligné l'exceptionnel travail de Corsica Statistica, parce que ça n'existe nulle part ailleurs et sans information, on est démunis, on est nus.

M. POLI, mi strigne u core ancu à me quandu entru ind'è e case è chè u caminu hè spintu perchè ùn ci hè micca legnu, mi strigne u core ancu à me, è strigne u core à tutti.

C'est la seule réponse que je voulais vous faire, parce que c'est un domaine, je crois, qu'il faut regarder sans affect. C'est difficile ce que je dis, mais pour être efficace, il faut le regarder sans affect.

Mme DENSARI, sur l'évolution de la charte, on va essayer, et je pense que la conférence sociale nous en donnera mandat, de retourner voir les enseignes de la grande distribution pour continuer ce travail, perfectionner ce travail. Ce travail qui fait que, c'est vrai il y a 40 % des prix qui n'entrent pas dans l'objectif, mais c'est inégal puisque certaines enseignes respectent la charte jusqu'à plus de 80 % et d'autres à moins de 14 %. Donc, on va se servir de notre pouvoir d'influence pour faire en sorte que les enseignes respectent cette charte, et moi je ne doute pas que ce pouvoir d'influence soit suffisamment important, parce que ces enseignes qui ne respectent pas leurs engagements auraient beaucoup à perdre si elles étaient dénoncées.

M. BENEDETTI, sur les outils de contournement des monopoles et notamment, les conditions d'approvisionnement. C'est vrai qu'on est dans un marché qui est maîtrisé par une organisation oligopolistique, je dirai, et qu'il est difficile d'en sortir, notamment il est difficile de créer des marchés de gros, là où on ne produit que de l'agriculture de niche. Tellement difficile que je me souviens dans une vie antérieure, avoir liquidé le seul projet de marché de gros qui existait à Biguglia, ça fait bien longtemps.

Néanmoins, on doit quand même essayer d'arriver à mieux maîtriser déjà l'information, on parlait de l'essence et c'est vrai pour les prix, mais aussi et surtout les circuits de distribution, parce qu'on ne peut pas imaginer ne pas diversifier nos circuits de distribution. Si on reste dans la main de quelques-uns, eh bien le marché prendra le dessus.

Julien ?

M. Julien PAOLINI

Merci. Je vais essayer d'être bref et vous m'excuserez de ne pas répondre à tout le monde dans le détail.

Muriel, pour ta présentation globale et pour avoir souligné l'urgence et l'importance sur ce dossier.

Moi, je ne peux pas laisser dire et d'autant plus facilement que je n'étais pas conseiller exécutif lors de la mandature précédente, donc j'en parle de manière très à l'aise, je ne peux pas laisser dire que sur cette question-là, notre collectivité n'a pas pris le dossier à bras-le-corps, notamment dans son domaine de compétences : en l'occurrence le logement, où on a une compétence pleine et entière, des marges de manœuvre assez larges.

L'effort qui a été fait sur ces trois, quatre dernières années est considérable, je vais quand même le rappeler, je l'ai dit mais je vais le rappeler. Le règlement d'aide en faveur du logement et de l'habitat, depuis sa mise en œuvre, on est passé de 8 M€

à 12 M€, pour atteindre en 2021 19 M€, et probablement plus puisque les maires et bailleurs sociaux commencent à s'approprier ce règlement et les demandes arrivent en masse. Mais au rythme d'aujourd'hui, des ressources de la Collectivité, ça va être très difficile d'absorber l'ensemble de ces demandes et en face, on a une priorité. Donc, la question des moyens, aujourd'hui, elle se pose de manière prégnante dans le cadre des moyens qui sont ceux de la Collectivité.

Je ne veux pas laisser dire que la Collectivité s'est croisé les bras quand on a créé en trois ans 2 000 logements sociaux, 550 logements communaux. Je suis également élu local, Pierre aussi, cette expérience-là de la difficulté dans les communes, notamment de l'intérieur, on la connaît. La précarité énergétique, ce sont des gens qui gagnent 1 000 € par mois. O zité, 1 000 € par mois ! Quand vous devez payer un loyer, quand vous devez payer des factures énergétiques ! Souvent ces gens-là, ce sont ceux qui vivent dans les logements les plus anciens, où les factures énergétiques explosent, avec les fameux grille-pains. Nous, ce qu'on leur dit, c'est « on vous aide pour la rénovation énergétique de vos logements ». « Bien sûr qu'on peut toujours faire plus, mais on vous aide de manière massive à hauteur de 80 % des communes pour créer du logement », ce qui leur permet de faire 50, 100 € d'économie par mois. Mais c'est 10 % du budget quand on gagne 1 000 € par mois.

Et la Présidente a raison, ça ce sont les gens qui sont en précarité énergétique, mais il y a des gens qui sont en vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire qui sont dans les points de bascule, qui vont tomber dans cet inconfort-là de ne pas pouvoir se chauffer.

C'est plus difficile sur la question du carburant, on n'a pas toutes les clés pour résoudre ce genre de difficulté.

Je crois que c'est pareil dans le cadre des produits de consommation.

Paul-Jo, sur la question du bois, je crois qu'on a en effet des opportunités à saisir. On a eu des assises de la montagne très enrichissantes à Montegrosso. On a une ressource en bois énergie qui est considérable. Je parle du bois énergie et j'insiste car sur le bois d'œuvre, on a plus de difficulté. Les plus beaux bois sont moins accessibles. L'Agence de l'urbanisme et de l'énergie a déjà engagé les appels à projets pour aider les communes à s'équiper, ou les particuliers, en chaudière bois. Il y a des projets de cogénération qui sont dans les tuyaux, j'espère qu'ils sortiront également.

Donc, il y a des choses qui sont prévues, notamment dans le cadre de la PPE, parce que je vous rappelle que dans la PPE, il y a un schéma régional biomasse, c'est-à-dire une annexe spécifique pour justement booster cette filière-là.

Je vais terminer, et désolé s'il y a des choses que j'ai oublié. Quand même, j'ai parlé du logement, mais la Collectivité a assumé l'augmentation massive du coût du RSA. Bianca, je n'ai pas les chiffres, mais l'augmentation post-Covid a été considérable, on l'a assumée.

Sur la précarité étudiante, 100 000 € pour offrir des repas gratuits aux étudiants ; un soutien massif aussi au CROUS, pour ne parler que des étudiants.

Et enfin, Paul-Félix, vous avez raison sur la question de la réflexion sur une société d'aménagement et de construction de logements pour la Corse, portée par la Collectivité, en s'appuyant bien sûr sur l'expertise déjà présente à l'Agence de l'urbanisme, mais aussi l'outil Office foncier, pour faire de la réserve foncière, peut-être dans le cadre de partenariats public-privé, en utilisant aussi bien sûr notre Office public de l'habitat.

Donc, c'est dans le rapport, ça fait partie des pistes de réflexion, à nous d'y travailler, mais je crois que c'est une piste sur laquelle on peut largement se rejoindre.

Voilà à ce stade, ce que je souhaitais vous répondre.

Je vous remercie.

M. Pierre POLI

Mme la Présidente, s'il-vous-plaît, je voulais juste dire à M. VINCIGUERRA qu'on pouvait être dans l'affect et être efficace, heureusement d'ailleurs !...

M. Alex VINCIGUERRA

C'est votre point de vue.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Personne n'a le monopole du cœur.

Brouhaha.

On termine. M. le Président, s'il-vous-plaît... Juste parce qu'il faut que nous avancions.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, je serai très court.

On peut être dans l'affect et être efficace, on peut penser qu'on est plus efficace sans affect. Je ne pense pas que si on fait de la politique, on puisse faire de la politique sans affect. La politique, c'est la matière humaine, donc par définition, c'est de l'affect. Et ceci étant, je pense qu'on est tous soucieux d'être efficace dans ce domaine-là.

Un mot et je termine, c'est important.

La conférence sociale, c'est un rendez-vous qui est très attendu. Vous l'avez dit, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, on est loin d'avoir tous les leviers et je dirai même qu'on a que des leviers pour l'instant qui sont marginaux, on va essayer de les renforcer, y compris avec des pistes nouvelles.

Et on en revient toujours à la même chose. Aujourd'hui, la continuité territoriale est entre le continent français et la Corse. On peut le tourner comme on veut, on n'arrive pas à avoir un principe de continuité territoriale entre la Corse et l'Italie, par exemple. Et si demain on l'avait, la structure des réseaux de distribution en Corse ferait qu'entre le moment où on déciderait et le moment où éventuellement on réorganiserait les circuits, il y aurait un temps important qui s'écoulerait. Donc, cela s'impose à nous.

Sur l'essence, puisqu'on est très attendu, je pense que cette conférence sociale, elle nous donne quand même une fenêtre de tir importante. Je m'adresse notamment à l'opposition qui est représentée ici par les groupes nationalistes, vous savez qu'il n'y a pas une région en France ou en Europe qui a fait un travail sur le fond équivalent à celui que nous avons mené, alors que nous n'avions pas à le faire, dans le domaine du prix de l'essence et de la structuration du prix de l'essence.

Je l'ai dit, et nous l'avons dit, la première fois que cela a été abordé, c'était en 1987 à l'Assemblée de Corse, le prix de l'essence ! Nous, en deux ans, alors qu'on n'a pas de pouvoir d'investigation, alors qu'on n'a pas de budget dédié, alors que ce n'est pas notre compétence, on est allé aussi loin que ce que nous pouvions aller. Et maintenant, on a une crise qui est une crise atypique et exceptionnelle.

Le problème est simple : mettons tout notre poids dans la balance, celui de l'Assemblée de Corse et celui de l'ensemble des acteurs pour dire à l'État : venez autour de la table, vous avez des moyens, faites ce que vous avez à faire ! Et faisons-le dans un temps bref.

L'État vient de donner des mesures d'aide à la diminution du prix de l'essence, il doit mettre le différentiel en Corse. Vous avez vu la proposition de « TOTAL » ? « TOTAL » a fait une proposition de réfaction sur ses prix à la pompe, moi, j'avais écrit à « TOTAL » en disant : si vous allez sur une réfaction de prix à la pompe, il faut aller au bout, il faut intégrer le différentiel de la Corse. Sauf que derrière, vous avez vu que d'autres enseignes disent : mais nous, on ne peut pas le faire.

Quand « TOTAL » prend cette décision, c'est une décision politique et économique, elle n'a pas été prise seule, elle a été prise au terme, je le suppose et j'en suis certain, d'une négociation avec le Ministère de l'économie et des finances qui a dit à « TOTAL » : vous avez des dividendes qui sont des dividendes énormes, on a une augmentation drastique du prix de l'énergie, faites un geste.

Nous, aujourd'hui en Corse, il faut demander à l'État de se mettre autour de la table, d'ouvrir une discussion avec la Corse, les acteurs de la filière, sur trois mois et pendant les trois mois de prendre en compte le différentiel. C'est peanuts le différentiel pendant trois mois par rapport aux efforts financiers qui sont faits, par rapport à l'argent public qui est produit, par rapport aux dividendes des uns et des autres.

Est-ce qu'on est capable de le demander ? Est-ce qu'on est capable de le mettre en œuvre ? Est-ce qu'on a la volonté de le mettre en œuvre ?

C'est une réponse aussi à Pierre. Notre affect et notre volonté politique, là on a identifié le chemin, est-ce qu'au sortir de la conférence sociale, avec tous les gens qui seront autour de la table, on dit « mettez-vous autour de la table et avançons ! ». C'est celle-là la problématique.

C'est pour cela qu'il était important, et je termine, que ces rapports-là, et je le dis encore aux absents, parce que les nationalistes sont présents, on ne peut pas nous dire d'un côté « vous ne vous occupez pas du quotidien des Corses » et puis dans une réunion où on va parler du PTIC, du CPER, des programmes européens, des droits de succession, du prix de l'essence, du prix du logement, des prix des produits de grande consommation, ne pas être là.

Il faut être là, on est là et il faut travailler, et il faut qu'on travaille si possible ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'était le mot de la fin, pour ce rapport bien sûr. « Ensemble » donc, c'est le mot de la fin pour ce débat-là.

Il s'agissait d'un rapport d'information donc, M. le Président, nous prenons acte de ce diagnostic, nous prenons acte de ces propositions et nous nous donnons rendez-vous donc prochainement pour la conférence sociale que nous espérons à la hauteur évidemment des enjeux et des attentes de nos concitoyens.

L'ASSEMBLÉE de CORSE PREND ACTE du rapport.⁴

À ce moment de la journée, il est 18 h 15, nous allons continuer bien sûr, et pour ce faire, je vais vous proposer une dérogation au régime ordinaire des temps de travail pour le secrétariat général, donc pour les personnels qui sont mobilisés après 18 heures.

DEROGATION AU REGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL pour les personnels du Secrétariat général

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord et je me permets de remercier les personnels qui acceptent ces conditions de travail. Première chose.

Deuxièmement, je me tourne vers le Président de l'Exécutif, ordre du jour en main, normalement maintenant nous repartons sur la fiscalité. C'est aussi un rapport d'information qu'il faut passer.

FISCALITÀ / FISCALITÉ

*** Raportu n° 047 : Raportu nantu à u raportu di u signore SPADONI nantu à fiscalità di u patrimoniu**

*** Rapport n° 047 : Rapport sur le rapport de Maître SPADONI sur la fiscalité du patrimoine**

⁴ Délibération N° 22/022 AC

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais faire vite.

Ce n'est pas tout à fait un rapport d'information, vous le savez.

Je reviens sur la procédure, elle est importante parce qu'elle me semble être une amélioration significative de notre façon de travailler. Moi, à ce stade, je ne vais pas rentrer dans le fond de la proposition, je rappelle simplement la procédure. Je ne rentre pas dans le fond de la proposition, parce que par définition cette proposition appartient pour l'instant uniquement à son hauteur, Me SPADONI, et que l'objectif de la saisine de l'Assemblée de Corse, c'est de permettre un travail de fond de l'Assemblée sur ces dispositions, ces propositions, pour que nous fassions évoluer, si nécessaire, le dispositif.

Je rappelle simplement le contexte d'ensemble, celui de la spéculation immobilière, celui de la dépossession, celui aussi de la dévitalisation de l'intérieur et notre volonté, y compris à travers la mobilisation de l'outil fiscal, de lutter contre la spéculation, de lutter contre la dilapidation du patrimoine familial et de lutter en faveur de la revitalisation de l'intérieur. C'est une réflexion globale qui passe, nous le savons, par la construction d'un statut fiscal et social qui est une revendication fondamentale et historique que, bien évidemment, en ce qui nous concerne, avec d'autres, nous continuons à porter et à défendre.

Dans ce cadre-là, il y a la question du droit des successions. La question du droit des successions, je n'y reviens pas, vous savez que le régime dérogatoire que nous avons obtenu et reconduit de haute lutte va terminer dans quelques années. Nous avons besoin d'une réflexion structurelle sur le droit des successions.

Dans le cadre de ce droit des successions, j'ai saisi Me SPADONI, qui est un expert reconnu, qui s'est battu depuis des décennies en tant que notaire, ensuite président de l'Ordre régional des notaires, acteur de la société civile, qui s'est battu, avec d'autres, mais il est quand même une figure de proue pour le maintien de ce qu'il était convenu d'appeler « les arrêtés Miot » et pour le principe d'une prise en compte d'une exigence de fiscalité dérogatoire pour la Corse.

Donc, j'ai demandé à Me SPADONI de réfléchir à un dispositif qui pourrait viser, d'une part, à maintenir le patrimoine familial entre les mains des familles ; d'autre part, à être incitatif avec un troisième élément.

Nous savons que le secteur de la construction est un secteur vital en Corse. Aujourd'hui, nous savons également que nous voulons limiter de façon très importante la

construction de résidences secondaires, notamment principalement des résidences secondaires dites spéculatives, et que si nous réussissons cette limitation, cela peut avoir un impact, par exemple, sur l'activité du bâtiment. Donc, un des enjeux est bien sûr de travailler à une réorientation de l'activité de construction et du BTP.

Donc, pour répondre à toutes ces problématiques, j'ai demandé à Me SPADONI de formuler des propositions. Il a fait des propositions, en gros, qui constituent en, d'une part, la possibilité d'avoir un abattement sur des biens patrimoniaux, à l'occasion d'une succession ou d'une donation et de pouvoir payer son imposition, soit en partie en travaux, une incitation à réhabiliter et à rénover sous un certain nombre de conditions qui resteraient à préciser éventuellement. Et d'autre part, une territorialisation du produit de la fiscalité, ce qui générerait une recette fiscale pour la Collectivité de Corse.

Voilà présentée à grands traits la proposition de Me SPADONI. Cette proposition, comme je l'ai dit, lui appartient aujourd'hui.

Aujourd'hui, ce que le Conseil exécutif souhaite, c'est engager une réflexion autour de cette proposition pour qu'éventuellement, si l'Assemblée de Corse le souhaite, nous puissions demander une modification législative et réglementaire. Si, par exemple, nous avons une fenêtre de tir, vous avez vu que beaucoup des candidats à la présidentielle se positionnent pour une modification importante et quelquefois un bouleversement du droit des successions. En fonction de l'évolution du débat présidentiel et de l'élection à la majorité parlementaire, il y aura sans doute une évolution législative très rapidement, au lendemain de l'élection présidentielle législative. Ca pourra être l'occasion pour nous de demander une modification législative et réglementaire propre à la Corse, à condition que nous soyons en situation de le faire. Pour être en situation de le faire, il faut avoir travaillé dessus.

Donc, la proposition de Me SPADONI a déjà été transmise au CESEC, qui a rendu un avis, aux deux associations de maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, à la Chambre des territoires. Ont bien sûr été saisis les ordres professionnels, au premier rang l'Ordre régional des notaires et les deux ordres départementaux, ainsi que les ordres des avocats.

Nous attendons les consultations et les avis des ordres, et notamment des ordres de notaire. Mais il y a suffisamment de matériaux aujourd'hui pour que l'Assemblée de Corse puisse être saisie et que, par exemple, dans le cadre du travail qui pourrait être mené par la commission législative et réglementaire, elle réfléchisse autour de ce rapport. Et je dirai que la plus-value me semble être dans le fait que l'Assemblée de Corse va être, dès le début de la réflexion, partie prenante totalement de l'évolution de celle-ci. C'est-à-dire qu'à travers le process qui vous est proposé aujourd'hui, ça permet à l'Assemblée de Corse,

éventuellement, d'entendre des sachants, d'entendre Me SPADONI qui se tient bien sûr à la disposition de l'Assemblée de Corse, d'entendre les notaires, d'entendre les avocats, d'entendre les géomètres et, par exemple, les agents immobiliers, les entrepreneurs, etc. Et l'idée, c'est d'avoir, dans trois ou quatre mois, un avis de l'Assemblée de Corse pour que nous puissions ensuite revenir avec un rapport formalisé de l'Exécutif qui aura recueilli la contribution de votre assemblée et de l'ensemble des acteurs concernés, pour arriver à une proposition qui soit la plus discutée et la plus finalisée possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de verser au débat et aux travaux futurs de notre assemblée aussi l'étude de Me SPADONI, qui me semble-t-il a été présentée devant la Chambre des territoires il y a une quinzaine de jours.

Donc, je donne la parole à qui veut la prendre.

Paul-Félix BENEDETTI, pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est sûr que ce rapport sera important, parce qu'il a le mérite de faire une proposition quantifiée, avec quelque chose de pragmatique qui ne va pas dans les logiques de défiscalisation où, on le sait, le ministère refusera systématiquement. Il y a un côté rationnel qui pourra peut-être nous permettre d'obtenir le maintien de ces avantages.

Maintenant est-ce que les seuils sont au bon niveau ? C'est là où on aura à discuter, entre petit abattement, moyen abattement, grand abattement. Qu'est-ce qui est réaliste ? Quelle est la réalité du coût des patrimoines moyens en Corse ? Je pense qu'il faudrait qu'on ait une analyse sur les volumes, qu'ont les chambres de notaires, de la moyenne.

Ensuite, derrière, ça sous-entend qu'à partir du moment où on fixe des valeurs d'évaluation, on doit guider nous la valeur des prix. Ça ne doit pas être la logique du marché qui impose un prix. L'évaluation ne doit pas être l'évaluation du service fiscal sur la vente du voisin, mais sur la rationalité de quelle est la valeur d'un bien, s'il était reconstruit à neuf aujourd'hui, et en faisant abstraction de la valeur foncière, qui elle est liée souvent à l'héritage héréditaire, c'est-à-dire u ceppu, u locu.

Alors, il y a ceux qui ont hérité en bord de mer et il y a ceux qui ont hérité en montagne. Moi, je vois, en famille, on a hérité en montagne, on est plutôt à Aullène. Mais

le reste de famille qui est sur Monaccia, par les branches femmes, aujourd'hui sont hyper-avantagés, mais c'est comme-ça.

Quand c'est pour rester dans un patrimoine familial, cette logique-là doit être intégrée, parce que si on met sur des terrains, la valeur de la revente à un Allemand, à un Hollandais ou un Parisien, on arrive à des disproportions. On arrive à un terrain à Lucciana, sur le bord de la route de l'aéroport qui, jusqu'à il y a deux ou trois ans, était un terrain agricole, qui a eu l'opportunité d'être déclassé dans un PLU en zone U et qui est racheté pour faire des logements sociaux à 280 € le m². Ça, c'est la réalité.

Ça voudrait dire que quelqu'un qui a un lot de 1 000 m² qui est bien placé, si on lui met en plus, parce qu'il est près de la mer, 350 €, il va tout de suite être impacté sur une valeur foncière qui va faire monter son patrimoine.

Donc, là-dessus, on va avoir une réflexion, sur la valeur des biens, sur la localisation des biens, pour qu'on puisse avoir une feuille de route qui sert de guide à l'évaluation. Et il faut que les notaires jouent le jeu, parce qu'aujourd'hui le notaire joue souvent le jeu en faveur des Corses, c'est qu'ils arrivent encore à sous-évaluer nos biens, pour que dans le cadre des partages et des donations, on passe sur des sommes qui sont convenables. Mais là-aussi, c'est parce qu'il n'y a pas trop aujourd'hui de poursuite en réévaluation. Mais, ça va arriver, on ne pourra pas continuer à faire partager un appartement de 100 m² à Ajaccio et marquer qu'il vaut 250 000 €. Aujourd'hui, ça passe. Et c'est comme ça qu'on arrive encore à faire des successions. Mais il faut qu'à un moment donné, on ait la réflexion. C'est pour cela que la notion du barème des abattements va être importante.

Donc, moi, je pense que c'est quelque chose qui est opportun. Il s'agit de l'appuyer.

Là où je ne suis pas d'accord sur la proposition, c'est la proposition de la mise à égalité de celui qui a un patrimoine financier. Je m'excuse, celui qui a un patrimoine financier, tant mieux pour lui, mais il n'a pas de problèmes de succession. Il n'en a aucun ! Ceux qui vont hérités n'auront rien à vendre. Ils vont perdre un peu d'argent, c'est tout. On n'est pas du tout dans le même cas, nous on est là pour lutter contre la spéculation. On n'est pas là pour faire une loi pour favoriser la transmission de patrimoine sous la forme de liquidité.

Donc, pour moi, cette mesure est complètement déplacée. Là, si on cherche à faire cela, on rentre dans la voie discriminante et là, on est sûr qu'on va être retoqués. Donc, à ce niveau-là, je voudrais qu'on soit un peu plus dans le rationnel. On est pour sauver un

patrimoine, on est pour permettre de faire des successions, on est pour lever de l'indivision, on n'est pas pour faire un abattement sur quelqu'un qui a 2 M€ en banque.

Voilà ma réflexion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Félix !

M. le Député, je vous en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente.

Merci au Président de l'Exécutif de nous présenter ce rapport. Cela permet d'avoir un débat politique, suite à la Chambre des territoires, important, même si c'est à une heure avancée de la session.

D'abord, il y a le fond de ce qu'a proposé Me SPADONI.

Moi, je peux entendre les arguments à débattre de Paul-Félix BENEDETTI sur les liquidités ; c'est un élément de débat qu'il faut poursuivre.

Après, sur le sens de la mesure, donc l'harmonisation donation/succession, la logique des abattements, au moins sur la logique, surtout l'argument puissant de la défiscalisation sur travaux engagés sur le patrimoine de relance économique ; notamment cela, ce sont des éléments puissants du sens de la réforme, ainsi qu'évidemment le transfert de l'autre partie à la CdC en recettes et en capacité autonome de fixation des taux et assiettes. Donc, ce sont des éléments puissants.

Ces éléments puissants, on ne va pas se cacher, nécessiteront un combat politique, parce que si je reviens sur la période transitoire qui, comme l'a dit le Président de l'Exécutif, ont été arrachés de haute lutte, la période transitoire aujourd'hui, en situation de croissance de valeur des biens qui suit la croissance du prix de l'immobilier, est déjà une période de dépossession. Je vous invite, et vous le savez tous, à parcourir les routes et à voir les panneaux « A vendre » sur les maisons de villages qui ont fleuri depuis 10 ou 15 ans. On n'a jamais vu autant de panneaux « A vendre » ! Il suffit d'aller trà Bastia è Aiacciu, versu Vivariu, Venacu, etc., pour voir cela. Mais ce n'est que la conséquence déjà, puisqu'en lignage indirecte, nous payons plus d'impôts aujourd'hui que nous n'en payions lorsqu'il y avait les arrêtés MIOT et de manière suffisamment conséquente en rapport au

pouvoir d'achat réel des insulaires médians aujourd'hui, qui fait qu'on est déjà rentré dans le mécanisme, malgré tout, de vente pour payer l'impôt. Déjà ! Et déjà de manière massifiée !

C'est-à-dire qu'en gros, la transition aujourd'hui est un frein, mais elle est un frein insuffisant. Et la loi sur la transition, on pourrait en parler avec ma collègue PIERI, si elle avait été là.

Mais simplifier le titrage de biens, ce que nous souhaitons de tous nos vœux avec la logique des deux tiers, qui d'ailleurs n'est pas mise en œuvre puisqu'il n'y a pas le décret de la loi, ça permet de créer des titres, mais ça n'enraye pas l'augmentation de l'impôt qui suit l'augmentation de la valeur. Donc, ça veut dire que l'impôt, même en l'état des ratios, est trop important pour les Corses aujourd'hui selon le revenu médian. C'est pour situer l'enjeu du marteau et de l'enclume dans lequel on se trouve. D'où la nécessité absolue du combat politique à l'horizon 2027 sur cette mesure.

Sur le fond, la mesure donc est évidemment très importante, par rapport à notre histoire et par rapport au sens qu'on veut lui donner, y compris de relance économique et de l'intérieur, comme évoqué par le Président.

Après, sur la faisabilité politique, on ne va pas se raconter d'histoires. Je ne crois pas que ça pourra éviter le débat constitutionnel, parce que même s'il y aura une loi générale pour d'autres territoires, la notion de transfert de compétences fiscales en la matière suppose une réforme constitutionnelle.

Je rappelle qu'au sein de la République, il n'y a pas d'autonomie fiscale, donc il n'y a pas de transfert d'impôts nationaux. Donc, ce n'est pas possible en l'état actuel de mon point de vue du droit, mais je pense que je ne suis pas le seul à le penser.

Donc, on ne pourra pas éviter le combat pour la réforme constitutionnelle, que ce soit pour nous ou pour d'autres territoires, si tant est que d'autres territoires soient intéressés par une telle mesure et à fortiori si cela ne concerne que la Corse. C'est pour situer l'enjeu quand même du combat qui nous attend historiquement, puisque je pense qu'on est tous conscients, pour terminer là-dessus, que s'il y a un frein aujourd'hui avec la transition, si ça s'accélère, on sera en phase finale de dépossession.

Je ne veux pas faire de mauvaises comparaisons, mais je crois qu'il faut en avoir tous conscience, vu les forces déjà à l'œuvre liées à la spéculation, à l'augmentation des prix et l'impôt suit cette augmentation des prix de manière mortifère, de manière naturelle, de manière irréversible.

Donc, on est bien sur un objet politique, de discussions politiques pour qu'il y ait une réforme constitutionnelle qui, sur le plan fiscal, intègre cette question. Et je crois que c'est véritablement un des défis historiques auquel nous aurons à être confrontés pour cette mandature de l'Assemblée de Corse d'ici 2027.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LE MAO, avete a parolla, o Sgiò cunsigliere.

M. Ghjuvan Santu LE MAO

Merci, Mme la Présidente.

Juste pour expliquer, sur le niveau technique, le rapport qui a été fait par Me SPADONI qui est, à mon sens, dans le droit-fil de ce qui me semble nécessaire en matière de succession pour la Corse, surtout vu l'évolution du marché immobilier depuis maintenant plus d'une vingtaine d'années, où les prix flambent.

Il faut savoir qu'en matière d'immobilier, tout est lié. Et des marqueurs importants sont ceux, par exemple, des résidences secondaires, puisqu'à partir des résidences secondaires, étant donné les prix dégagés sur les loyers en période estivale, Julien PAOLINI en a parlé tout à l'heure, tout va influencer par rapport à cette valeur-là. C'est une valeur de capitalisation qui en ressort et par rapport à cela, ce sont des produits d'investissement, ce ne sont pas des biens immobiliers normaux, c'est uniquement vu comme des produits d'investissement.

Après là-dessus aussi, en matière d'évaluation, on ne peut pas différencier le foncier du bâti. C'est le bâti qui va donner le prix du foncier, c'est en fonction de ce qu'on va construire dessus qu'on va définir le prix d'origine. Donc, la différenciation semble compliquée.

Ensuite, au niveau des évaluations qui sont faites par les impôts : les évaluations faites par les impôts sont des évaluations par comparaison. C'est-à-dire qu'ils vont prendre un bien qui va se situer, je vous prends un cas concret, sur Pianottoli, qui n'est pas dans des zones bord de mer, etc., ce n'est pas quelque chose qui a une valeur exponentielle.

Les impôts, dans ce cadre-là, ont fait un comparatif. Ils ont tracé un cercle et ce cercle, il allait de Lecci à Bonifacio, avec des prix qui avoisinaient les 45, 50 000 € le m².

Donc, ils ont pris ces prix-là et ils ont défini que le prix de la valeur du bien était à cette valeur-là.

Mais, en matière d'évaluation, il existe la charte de l'expertise en évaluation immobilière qui va définir les règles d'évaluation en France et ce document-là, il est issu d'un document européen qui s'appelle « les normes européennes d'évaluation » et qui est rédigée par TEGOVA, qui est l'association de référence en Europe.

Dans ces documents-là, vous avez des règles d'évaluation différentes, je ne vais pas toutes les citer, mais les principales, c'est par exemple sur les constructions, et c'est que vous disiez tout à l'heure Paul-Félix. C'est une des valeurs d'évaluation. L'autre valeur, c'est la capitalisation par rapport aux revenus. Et ensuite, la comparaison.

Mais quand on fait cette évaluation par comparaison, on ne va pas comparer des prix dans un cercle de 500 m, 1 km, 2 km ou 3 km, on va comparer les biens qui sont comparables.

Là-aussi, encore un cas concret, une évaluation dans le cadre d'une succession : à côté, il y avait une référence, la fameuse référence à 100 000 € le m², mais la maison qui a été évaluée en dessous, elle n'avait rien de comparable à l'autre maison.

Donc, ce n'est pas parce que dans ce cercle là, vous avez des références à 35, 45, 50 000 € le m² que forcément ce bien là sera évalué comme ça. Ce qu'il faut faire dans ce cadre-là, dans le cadre des successions, parce que quand on va arriver à l'horizon 2028, si on continue dans ce cheminement-là, bien évidemment, les Corses ne vont plus rester propriétaires de grand-chose. Mais il faut bien faire attention que dans le cadre des successions ou des donations, l'évaluation des impôts qui est réalisée, c'est un peu comme l'évaluation des Domaines, c'est la même base, c'est du comparatif au plus proche. Quand on va évaluer un bien au village, si on ne trouve pas de comparatif au village, on ne va pas prendre une évaluation sur un bien en plaine. Il y a différentes méthodes, c'est cela qu'il faut bien comprendre.

Si l'évaluation du bien est faite dans les règles, et que les préconisations de Me SPADONI et les discussions qu'il y aura au niveau de la commission législative et réglementaire arrivent à leur terme, et que la PPL également qui a été déposée par Jean-Félix ACQUAVIVA et qui a été validée dans un premier temps à l'Assemblée nationale arrive au bout, on devrait certainement s'en sortir. Mais l'évaluation du bien, si c'est fait correctement, ce n'est pas un problème très important.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Je voudrais juste demander au Président de l'Exécutif, pour que les choses soient claires : ce rapport, on peut le proposer à la commission des compétences législatives et réglementaires ? Dites-moi comment on pourrait procéder.

M. le Président Gilles SIMEONI

Mme la Présidente, c'est à votre appréciation.

Nous devons finaliser, dans le cadre de notre conférence de coordination, la façon dont nous mettons en forme ce type de saisine. Moi, ça sera sous réserve de votre appréciation à titre principal et de celle des présidents de groupes.

Je souhaite que l'Assemblée de Corse puisse travailler sur ce dossier. Il me semble, effectivement, que la commission législative et réglementaire, puisqu'on parle d'une proposition de modification législative et réglementaire au terme du processus, me paraît tout indiquée pour se saisir de ce dossier, même s'il y a aussi une dimension de recettes fiscales, donc de commission des finances. Je vous propose que l'on discute ensemble, au sein de la conférence de coordination, à la fois de la saisine et du calendrier de travail.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, on le retient pour l'ordre du jour de la conférence de coordination.

Je vous redonne la parole, si vous le souhaitez, pour conclure.

M. le Président Gilles SIMEONI

On est au début d'un processus, le rapport de Me SPADONI pose un principe, qui à mon avis est un principe là-encore vertueux et utile, après il y aura tout une batterie de questions à se poser, y compris territorialisation ou pas, comment intègre-t-on dans le périmètre, si on décide de ce dispositif les résidences secondaires dites patrimoniales, quel niveau d'abattement, quelle vision en amont pour faire les bons choix sur les recettes fiscales qui ont été générées par les dispositifs que nous nous proposons d'aménager, etc., etc.

Donc, ce travail-là, à mon avis, est indispensable. Nous allons essayer de faire ensemble véritablement œuvre créatrice d'un droit qui soit pensé au service de notre vision politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, à ce stade l'ASSEMBLEE de CORSE PREND ACTE.⁵

M. le Président Gilles SIMEONI

Juste un mot pour dire que le travail qui a été fait à l'association des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud -j'invite respectueusement l'Assemblée de Corse à lire ces documents, je sais qu'elle le fera-, par exemple, l'Association des maires de Corse-du-Sud propose qu'il y ait aussi un abattement fiscal pour les héritiers qui choisiraient de remettre et de transférer une parcelle de faible valeur vénale au profit d'une commune, dans le cadre d'une stratégie de remembrement foncier, etc. Donc, ça peut être des choses intéressantes. Il y a beaucoup de choses à faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Puis nous aurons l'occasion de toute façon d'échanger là-dessus avec le Président de la commission, et on fera des propositions en conférence de coordination.

Très bien. Merci, M. le Président. **Nous prenons acte de ce rapport.** La méthode est tracée et j'ai envie de dire que c'est très important et en lien aussi avec ce qu'on a dit tout à l'heure aussi sur la précarité et les difficultés que rencontrent les Corses sur la question du logement.

Nous passons au rapport suivant.

C'est M. GIOVANNANGELI qui va présenter son rapport.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n° 034 : Urganizazioni di un'assistenza tecnica à i cumuni di l'acquapendi di u Taravu in u duminiu di l'accunciamentu – Cunvinzioni pà una**

⁵ Délibération N° 22/023 AC

pristazioni d'assistenza tecnica à i cumuni di l'acquapendi di u Taravu in u duminu di l'accunciamentu di spazii di scialu

*** Rapport n° 034 :** Mise en place d'une assistance technique aux communes du bassin versant du Taravu dans le domaine de l'aménagement - Convention pour une prestation d'assistance technique aux communes du bassin versant du Taravu dans le domaine de l'aménagement d'espaces de loisirs

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Mme la Présidente.

Après tous ces rapports à la fois déterminants et à forts enjeux, notamment financier, ce rapport est certainement plus modeste.

Pour autant, je pense que c'est un rapport important, à la fois parce qu'il est réjouissant en termes de réalisation d'actions concrètes dans un territoire et aussi parce qu'il présente une démarche exemplaire de développement local, avec une méthodologie intelligente qui repose à la fois sur la constitution d'un vrai partenariat, un partenariat large public/privé et ce, de l'origine du projet, à la construction, jusqu'à sa mise en œuvre, et qui repose aussi sur la mobilisation d'une ingénierie à la fois administrative, financière et technique importante.

Ce sont deux conditions importantes dans le cadre de projets de territoire.

En 2010, les élus du territoire étaient confrontés à une image dégradée de leur territoire, qui était due en grande partie à l'élément structurant, l'élément naturel patrimonial structurant, qui est le fleuve Taravu et qui était en situation de pollution aggravée, avec un arrêté préfectoral d'interdiction de baignade à l'époque et qui en faisait le seul fleuve de Corse à être dans cette situation.

Donc, ils se sont concertés et rapidement, le Département de Corse-du-Sud les a rejoints pour imaginer et construire une stratégie de reconquête de ce fleuve et progressivement, la démarche elle s'est élargie dans une démarche plus large, qui a embrassé toute la vallée, avec toujours cette idée de construire ce projet autour de la naturalité du fleuve.

En 2014, le projet était mûr, avait bien avancé et avait surtout été enrichi de nombreux partenaires, à la fois des partenaires publics, agences et offices, Parc naturel, ONF, mais aussi des partenaires privés, par exemple la Fédération de pêche, mais aussi et surtout le réseau rivière sauvage.

Et ensemble, ils ont donc concrétisé ce projet avec un programme d'actions extrêmement bien défini :

Des actions qui étaient portées par des acteurs privés autour des activités de pleine nature, mais pas que, y compris dans la création de petites exploitations agricoles ou de commerces.

Des actions menées par la Collectivité de Corse en maîtrise d'ouvrage, autour de l'aménagement et l'entretien à la fois de sentiers, de parcours de pêche, mais aussi de petits patrimoines bâtis.

Des actions, par la Collectivité de Corse encore, autour de l'éducation et la sensibilisation, et notamment l'aménagement et la valorisation de l'étang de Tanchiccia, qui est je pense un aménagement exemplaire aujourd'hui avec plus de 10 000 visiteurs, dont nombre de scolaires.

Et enfin, des actions de restauration et de suivi des eaux du Taravu.

Point d'orgue de cette démarche, il a été travaillé, imaginé et créé une marque et un label « Taravu - Una vaddi in lascita » qui a permis et qui permet aujourd'hui d'identifier encore mieux et de marquer le territoire.

A ce stade, il faut d'abord saluer le travail qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui, je pense que c'est un travail, je vous l'ai dit, exemplaire ; et saluer aussi le travail de nos services, des services gestion et valorisation des milieux aquatiques, qui ont été parties-prenantes et très engagés dans ces actions.

Aujourd'hui, la délibération qui vous est proposée, consiste à continuer ce plan d'action, avec des communes qui désirent aujourd'hui aménager des espaces de loisirs sur leur domaine communal. Alors, on parle ici de petits aménagements, des aires de jeux, des parcours pédagogiques autour de la valorisation du territoire et de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Mais ces communes, et vous le savez, elles sont trop fragiles pour être en capacité de mobiliser une ingénierie privée. Donc, elles font appel à la Collectivité de Corse pour venir les assister dans une démarche d'assistance technique. Vous le savez, depuis la loi NOTRe de 2015, cette possibilité leur est offerte et cette assistance technique, qui n'est pas une AMO, qu'on ne peut pas considérer comme étant une AMO, a pour finalité d'aider les communes dans leurs orientations à la fois stratégiques et opérationnelles, c'est-à-dire la définition du projet, la localisation et les démarches administratives, financières et de mise en œuvre du projet.

C'est donc cette convention d'assistance technique, qui se situe hors champ concurrentiel, qu'on vous propose d'adopter avec une tarification qui est fixée par la convention, et qui est là aussi une tarification équilibrée, qui prend en compte la dimension financière de ces communes et qui est établie à 10 centimes d'euros par habitant des communes.

Voilà, Mme la Présidente, je vous propose de délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la CDENATE, et Mme CHIARELLI-LUZI va nous faire en donner la synthèse.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Mme la Présidente, il y a un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ». Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. L'essentiel du rapport reprend ce que vous venez de dire, donc on ne fait pas une lecture in extenso.

Donc, maintenant est à celui qui veut la prendre.

Saveriu LUCIANI pour « Avanzemu ».

M. Saveriu LUCIANI

Je pense que le Président GIOVANNANGELI se doutait que j'allais prendre la parole sur ce dossier-là.

C'est un rapport que nous allons voter à deux mains, sans équivoque, d'autant que c'était le dernier rapport que j'avais présenté à l'époque, j'étais à la place de M. VINCIGUERRA, si mes souvenirs sont bons, c'était au mois de mai 2021, c'était le rapport qui présentait le fameux carnet de valeur sur la charte de qualité pour la marque label « Taravu - Una vaddi in lascita ». C'est quand même quelque chose qui continue.

Alors, vous avez rappelé un certain nombre d'étapes, moi j'ai participé, je crois, à 5 étapes, puisqu'il y a eu notamment l'amélioration et, je regarde mon collègue au même

étage que moi, qui a certainement soutenu, et je pense sincèrement, ce projet. C'est quelque chose qui tenait à cœur, notamment au village rural de la vallée, et notamment la question prégnante qui se posait à l'époque, de la baignade. Le Taravu était considéré comme étant le fleuve poubelle de la Corse, disons-le avec des mots simples. Et finalement, il y a eu un effort considérable.

Et là, je vais quand même saluer une personne avec qui j'ai travaillé à l'époque, qui s'appelle Charles GHIPPONI et qui, au-delà de la mission eau, est quelqu'un qui est carrément, pour moi, un apôtre de ce site, qui part de Tanchiccia et du pont d'Abra, di Ponte Novu, donc on est déjà au-dessus d'Abra, il va jusqu'à Canniccia, puisqu'il y avait aussi l'aménagement des dunes du côté de Canniccia.

Tanchiccia, est une référence pédagogique extraordinaire, pour ceux qui ne connaissent pas, je les invite à descendre à l'entrée de Serra di Ferru.

Je salue aussi l'effort qui a été fait en matière de langue corse, parce qu'il y a eu à l'époque un parcours pédagogique du point d'Abra, notamment avec l'initiative privée. Moi, je me rappelle d'une réunion importante qu'on avait tenue à Petretu-Bicchisgià, qui a été déterminante par rapport à la suite. Donc, une valorisation qui a permis, avec la pêche « no kill », d'apporter à la vallée, à-peu-près 600 000 € par an de plus-value en attraction touristique.

J'y mets beaucoup d'affect, je m'étais beaucoup engagé dans tout ça, pour pas grand-chose. Je pense qu'aujourd'hui, c'est un très bel exemple, ça montre qu'une vallée peut concevoir sa vie autour d'un fleuve. J'ai appris à l'époque que Taravu, ça venait de « toru », je parle sous le contrôle des gens du lieu, parce qu'in paese ind'è tu vai, usa cume tu bei è parla cume tu sai. Dunque, tu a sai. C'est important de le dire.

L'idée serait maintenant, même si je pense que c'est quelque chose de très, très difficile dans le contexte, c'est bien entendu, et je vous y invite, ça sera un souhait qui sera vraisemblablement celui de beaucoup de régions de Corse, d'avoir autour de certains fleuves, pas tous, on a voté dernièrement une motion sur le Tavignanu qui essaye aujourd'hui de trouver une vie plus saine que celle qu'on lui prédit avec cette histoire de centre d'enfouissement au-dessous du Ghjuncaghju, donc on est devant une symbolique très forte.

Alors là, il y a une concrétisation qui est matérielle, évidente et, à mon avis, à reproduire dans plusieurs endroits. Je pense à deux ou trois sites, on avait évoqué le Fiumorbu, même si le Fiumorbu, est barré par un barrage à Sampolu. Je crois qu'à un moment donné, il y a une réflexion de valorisation de ces territoires, le fleuve en Corse, a

sapete bè, ghjè a fruntiera di a notte, je passe sur la symbolique, mais c'est aussi un trait-d'union entre les villages.

Vi ricordu quantunqua chì quandu e pecure, l'animali, l'estate, sò in muntagna, embestide di l'animali, ghjunghjenu sempre à u fiume, ghjunghjenu sempre à l'acqua.

Donc l'eau, chez nous c'est fondamental. C'est surtout au-delà de l'aspect de survie, puisque c'est vital, c'est aussi, à un moment donné, la plus belle des routes pour nous. Et, c'est une route qui permet à beaucoup de villages aujourd'hui de pouvoir espérer un développement autre que l'enrobée, autre qu'un certain nombre de services publics, quelque chose qui permet une vision économique à construire.

En tous les cas, cette réflexion-là sur le Taravu, me semble un très bel exemple à reproduire ailleurs. C'est quelque chose qui semble aujourd'hui incontournable dans l'appréhension que l'on a de construire un pays. Et ça permet aussi, je le dis parce que c'est quelque chose, au niveau de l'identité, qui est très fort et très marqueur, c'est le fait qu'on a la promotion ici de l'identité régionale au sens de territoire, pour moi la région c'est le Taravu, c'est le Fiumorbu, c'est U Canale, c'est la Balagne, c'est le Ghjussani, quand je dis la région c'est ça, c'est une identité régionale.

On a besoin aujourd'hui ici, non pas simplement de dire qu'on veut rester Corse, è chè no vulemu parlà corsu, ghjè chì simu Corsi trà di noi è sfarenti, è ghjè a nostra ricchezza a più forte per noi, ancu per l'altri. A sapeti chì quandu vo parlate corsu cù un Corsu chì ùn parlà micca cume voi, amparate a scole di a tulerenza. A prima lezione di a tulerenza di i Corsi, ghjè trà di elli, s'accettanu sfarenti, è qui c'hè un esempiu cù un fiume. Mi ricordu dinò « l'amicu amusciatu » di Ghjacumu Fusina, u fiumu chì vive, u fiumu chì campa, u fiume chì invecchja. U fiume ghjè un sîmbulu forte di un'identità.

Et l'aménagement autour, et avec les communes parce que c'est quand même une ingénierie qui va permettre aux communes d'appréhender, à di per elle, un destin dinò, c'est quand même très fort et c'est quand même un très bel exemple, encore une fois, que j'espère voir reproduit ailleurs en Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O sgiò cunsiglieru. Paul-Joseph CAITUCOLI per « Fà populu in seme ».

M Paul-Joseph CAITUCOLI

Mi scusu s'ellu hè tardi, mà viramentu, vuleria piglià a parolla nantu à su prughjettu è à nanta ciò chè statu dittu bè da i dui Presidenti, da u Presidente attuale è da l'anzianu, è ringrazià li, perchè sapeti tutti chì u Taravu hè u più beddu fiume di u mondu... Mà ùn'hè micca per quissu chì vulia parlà.

J'ai défendu ce projet, j'étais rapporteur de la commission développement rural et des affaires européennes, au Conseil général de la Corse-du-Sud, et j'ai eu l'honneur et le plaisir de rapporter ce projet qui avait fait dire à l'époque au regretté Nicolas ALFONSI, « 1 M€, pour cette flaque ».

Cette « flaque », qui aujourd'hui est devenue Tanchiccia avec tout ce projet merveilleux autour, pour la petite histoire, il a failli être le Vaziu, puisqu'à l'époque où a été implantée la centrale, eh bien le maire de Sarra-di-Faru, le regretté M. TOMI à l'époque, il y avait des retombées pour la commune, donc il y avait eu toute une levée de boucliers pour que cette centrale ne soit pas installée sur ce fleuve.

Simplement pour dire que la prospective, et notre secrétaire général sait de quoi je parle, il y avait cette volonté de préserver et cette conscience à l'époque de savoir que c'était un patrimoine.

Donc, ça doit nous faire réfléchir à ce qui est vrai aujourd'hui, il faut qu'on pense à ce que l'on doit léguer pour les générations qui viennent.

Ensuite, il y a eu ce travail remarquable des services, qui a été salué par tous. Ce dossier, si je peux me permettre, M. le Président, il mérite une publicité importante parce qu'il y a eu dans la démarche, démarche de territoire, association des acteurs publics et privés, comme vous l'avez très bien dit, préservation de l'environnement et ce fleuve qui était... On ne va pas revenir sur la méthode, qui était des analyses ou autres, mais qui nous a pénalisés, notre territoire a été privé, quand vous voyez sur toutes ces cartes qui sortaient, on avait droit à notre reportage à France 3 national tous les ans, « fleuve pollué », donc moins 30, moins 40 % sur la fréquentation.

C'est pour cela que je ne remercie jamais assez les politiques publiques et les services d'avoir écouté aussi à l'époque la communauté de communes du Taravu, et je voudrais saluer Paul-André et Dumè, et tous ceux qui se sont investis, à l'époque ce n'était pas évident.

Donc, on a eu cette marque collective aujourd'hui qui va pouvoir être apposée sur les services, mais aussi sur des produits.

Et puis, il y a eu un film primé à Cannes, sur le fleuve et une expo photos qui est magnifique, qui tourne de village en village, qui mérite, à mon avis, une publicité importante.

Ce label « rivière sauvage » aujourd'hui effectivement peut être transféré, comme vous l'avez dit, et comme tu l'as dit, dans d'autres territoires pour arriver à cette valorisation et cette alchimie entre le développement économique et la préservation.

Je pense qu'aujourd'hui, cette ingénierie, je parle en tant que maire aussi, puisque j'ai porté ce projet en tant que maire, nous avons maillé le territoire avec le PTIPR, qui était aussi une action qu'a menée Tony PERALDI, que je voulais saluer aussi, sur l'ensemble de ce territoire, et avec cette passerelle qui permet de passer du Taravu à l'Ornanu. Donc, un réseau de sentiers autour de ce fleuve qui vont nous permettre aujourd'hui aussi, avec un schéma d'aménagement des sports de pleine nature, de pouvoir aménager une zone de canoë kayak, qui aujourd'hui est un peu une activité qui est faite de façon sauvage, donc que nous devons maîtriser pour que les pêcheurs et l'ensemble des acteurs puissent partager ce joyaux qu'est le Taravu, et pouvoir transmettre sur un projet pédagogique qui s'opère depuis Tanchiccia jusque dans le haut, comme l'a dit Xavier.

En fait, c'est aussi ce sentier de transhumance sur lequel notre Collectivité porte un projet européen avec la Toscane, la Ligurie et la Sardaigne. Donc, nous avons ici aussi, Mme la Conseillère, un patrimoine incroyable. Donc, cette ingénierie-là, vous l'avez dit, M. le Président, est capitale pour les petites communes.

Je crois que ce projet est un exemple aussi en termes de territorialisation et de partenariat de la Collectivité au service de nos communes et de nos intercommunalités.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Altre dumande di parolle ?

Paul-Félix BENEDETTI, per « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il serait bon de l'étendre à tous les fleuves de Corse et qu'il y ait une globalisation de la démarche. Et, c'est surtout d'élargir l'objet social, parce qu'aider dans l'aménagement d'espaces de loisirs, c'est un bon début, mais je pense qu'il faut aller au-delà parce qu'il y a besoin d'une ingénierie d'accompagnement sur le montage des dossiers, qui n'existe plus

depuis le désengagement de l'Etat. Et, il y a besoin d'y réfléchir pour aider les communes à porter des projets, à faire des diagnostics pré-opérationnels, sans que ce soit de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui est une fonction qui est régie en gros par le code du commerce, par la libre concurrence et autres.

Mais juste avant l'étape intermédiaire, c'est-à-dire d'expliquer à quelqu'un les démarches à suivre, la méthodologie, les moyens dont il peut disposer, qui il doit solliciter. Tout ceci, je pense, qu'il incombe à la Collectivité de Corse de nouer un partenariat territorial. C'est pour ça qu'il est important de recentrer nos moyens sur le territoire et que ça, c'est un bon début.

Maintenant sur la forme, c'est une convention gratuite parce que quand on met un seuil à 0,10 € par habitant et que la commune la plus peuplée est Grosseto, qui a 3 500 habitants, et qu'on met un seuil de recouvrement à 250 euros, il n'y a personne qui va payer. C'est une mission d'assistance qui a été reformulée pour rentrer dans la nomenclature du code des collectivités territoriales, pour ne pas faire de l'assistantat gratuit, mais pour les communes ça va coûter zéro.

Par contre, il y a une petite coquille, c'est qu'à un moment donné on met « seuil de recouvrement à 250 € » dans la convention et dans l'annexe qui fixe les rémunérations, on le met à 200. Donc l'un ou l'autre, de toute façon, il n'y a aucune, à part Grosseto, commune qui ne va rien payer. A verità, hè quissa quì ! C'est une proposition, en gros, d'assistance directe de la Collectivité de Corse pour des projets, et j'ai entendu à l'oral qu'on pourra l'élargir au petit bâti. Donc, j'espère que ce n'est pas qu'à l'oral, que l'esprit d'aider sur des choses importantes et d'accompagner, et de le faire de manière systématiser de partout.

Et je précise, u Taravu, hè u meu per mità, chì Pila-Canale hè u paese di mamma.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Site omi ricchi ! Eiu in Balagna, ùn c'hè tanti fiumi, allora... Bella ricchezza !

O Sgiò cunsigliere, à voi.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Simplement, Mme la Présidente, remercier les trois intervenants pour ces interventions pertinentes.

Saluer le conseiller CAITUCOLI à la fois pour ses remarques, mais je pense aussi comme acteur de ce territoire et pour son engagement au quotidien dans les actions de développement local.

Saluer aussi l'engagement et la passion des propos de Saveriu LUCIANI. Mais je veux lui dire aussi que sur ces sujets qui nous rassemblent, je pense qui nous rassemblent tous, au-delà des hommes, ces politiques publiques ont vocation à continuer et certainement à se renforcer.

Dire enfin à Paul-Félix BENEDETTI, que oui, cette action est exemplaire, elle a vocation à s'essaimer, à se généraliser, à se propager dans d'autres territoires, avec cette nécessité, on le partage aussi, de renforcer l'assistance technique. En matière d'eau au sens large, vous le savez, et je le rappelais hier, trois services aujourd'hui, trois SAT sont fonctionnels au sein de la Collectivité, le SATEMA pour les milieux aquatiques et le SATEP pour l'eau potable au sien de la Collectivité, et un troisième au sein de l'Office hydraulique, le SATESE, pour ce qui concerne l'assainissement, les eaux assainies.

Nous sommes en place, il faut déployer, il faut grandir, il faut optimiser. Mais aujourd'hui la volonté d'être présents dans les territoires, en apportant pas que, mais en partie, cette assistance technique, elle est affirmée et elle va se renforcer.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Alors je soumetts au vote cette proposition de convention d'assistance technique, par groupe. Tout le monde est prêt ?

M. Hyacinthe VANNI

Les élus du groupe « Fà populu in seme » : Pour.

M. Antoine POLI

Les élus du groupe « Avanzemu » : Pour.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Les élus du groupe « Core in fronte » : In favore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 034 est ADOPTE.⁶

Absents : M. Paul-Joseph CAITUCOLI et le groupe « Un soffiu novu ».

U Taravu hà da avè tutte sta cunvenzione, tutti sti mezi.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Comme la commune fait partie des potentiels bénéficiaires, je ne peux pas participer au vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Rapport suivant :

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 035** : Museu Casa nativa Pasquale Paoli : iscrizione di collezione à l'inventariu regulamintare di u museu.

* **Rapport n° 035** : Musée maison natale Pasquale Paoli : inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi, cara Presidente, cari cunsiglieri.

Cunisciti l'impurtenza per a Cullettività di Corsica di prumove u nostru patrimoniu, a nostra cultura è a nostra storia.

Le présent rapport a pour objet l'inscription à l'inventaire réglementaire du musée Pasquale Paoli de trois ensembles acquis en 2021, qui présentent un intérêt en lien avec le projet scientifique et culturel du musée, lequel souhaite d'ailleurs ouvrir son propos à l'Europe des Lumières.

⁶ Délibération N° 22/024 AC

C'est pour cette raison que nous vous présentons aujourd'hui ces acquisitions en Assemblée de Corse.

Parmi ces acquisitions, on peut relever la présence de deux cartographies qui sont importantes, d'abord parce que certaines appartenaient à la République de Gènes, et une donc de 1737, sous le règne de Théodore de Neuhoff, et l'autre « Insula Corsica », datant du 18^{ème}.

Ces cartes sont précieuses parce qu'elles sont des sources d'information historique. D'ailleurs, une exposition sera dédiée à la formation intellectuelle de Paoli qui a été déterminante pour son avenir. Cette exposition temporaire va être réalisée en 2022, elle s'intitule « Pasquale Paoli, u mitu fundatore » et elle ouvrira ses portes en avril.

Elle s'attachera à documenter la construction de l'Etat Corse souverain depuis 1735 et interrogera sur la manière dont s'est construit le mythe de Pasquale Paoli, notamment à travers l'illustration graphique et statuaire.

L'exposition sera également le moyen de redéfinir et transformer la muséographie du musée, de la moderniser et de la rendre plus attractive, puisque vous savez que c'est aussi un des enjeux de ce musée.

De plus, après les différents diagnostics et éventuels travaux, une nouvelle scénographie de la chapelle sera installée.

Le musée permettra aussi la découverte d'une muséographie nouvelle à travers A Sala qui sera dédiée à la présentation des collections typiques de la région, prêtées par le musée de la Corse, et sera enrichie par l'acquisition d'objets réalisés par les artisans de Castagniccia.

D'autre part, pour revenir aux acquisitions, nous avons pu acquérir un portrait célèbre de Pasquale Paoli, qui est un portrait miniature d'une grande qualité, qui a été réalisé vers 1840 dans les ateliers de la manufacture de Rihouet par Sophie Liénard, l'une des plus brillantes peintres en miniatures sur porcelaine, sous la Monarchie de juillet.

Par ce rapport, nous voulons montrer que ces acquisitions s'inscrivent dans le droit-fil de notre stratégie ambitieuse en termes de réappropriation et de connaissance de notre histoire.

Vous dire aussi que le projet scientifique et culturel du musée qui a été rédigé en 2020, impulse une stratégie globale du musée pour les cinq années à venir. Et, afin de répondre aux nouvelles orientations du musée, la politique d'acquisition prend désormais,

pour nous, deux directions : d'abord l'artisanat de la Castagniccia, et d'une autre part : le siècle des Lumières.

Nous essayerons évidemment de nous positionner sur toutes les ventes qui concernent des objets ayant appartenu à Pasquale Paoli, dont ses lettres, selon leur niveau de pertinence, évidemment.

Alors, vous dire également qu'en termes de valorisation et de dynamisation, nous avons à travers les programmes européens, puisque nous en parlons tout à l'heure, notamment les programmes GRITACCESS et RACINE, nous avons pu, grâce à ces programmes, financer des outils de médiation, par exemple : deux bornes de diffusion ont été financées, offrant aux visiteurs une restitution 3D du couvent Saint-François de Morosaglia, vous trouvez également des casques en réalité virtuelle qui permettent aux visiteurs une immersion au sein des tableaux et des gravures ; on dispose également de bornes holographique.

Dans le même temps, nous nous attelons à finaliser le projet de Strada Paolina.

Comme vous le savez il s'agit de créer un parcours patrimonial en Castagniccia, autour des lieux emblématiques du 18^{ème} siècle pour raconter l'histoire de la Corse, Ponte Novu, couvent d'Orezza, de Casabianca et de Morosaglia, maison natale de Pasquale Paoli, jusqu'à la ville de Corti et le couvent des capucins.

De ce fait, à travers les nombreux projets autour du musée de la Strada Paolini, de Pasquale Paoli et de la révolution corse, nous souhaitons dynamiser à la fois notre histoire, notre patrimoine et avoir une attention particulière envers des actions pédagogiques avec les écoles, les collèges et les lycées.

Rappeler aussi que nous avons effectué d'importants investissements, notamment à hauteur de 80 % en complément avec le comité de massif, pour la rénovation et la restauration complète du couvent Saint-François de Merusaglia.

D'autre part, et nous l'avons déjà dit et nous le réitérons, sta pulitica di valorisazione culturale è patrimoniale permette di favurizà un'ecunomia identitaria à prò di i nostri rughjoni è paesi muntagnoli.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI remplace Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, Mma a cunsigliera. Jean-Félix ACQUAVIVA, u nostru deputatu, hà dumandatu a parolla, l'aveti.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau. Eiu ùn aghju da aghjustà tant'affare.

Prima, felicità a Cunsigliera è i sò servizii per stu raportu è st'avanzata nant'à e lettere è nanta à u prugettu di « Paoli, mitu fundatore » è nanta à u sviluppu di u museu di Merusaglia.

Vuleria semplicemente ramintà chì a Strada Paolina, ghjè una vulintà pulitica attempu di a direzione cultura, patrimoniu è dinò a vulintà di rinvisce lochi di muntagna in gira à a storia di Paolina, postu chì hè scritta dinò ind'è u schema d'assistu, di prutezzione è di sviluppu di a muntagna corsa, ch'emu addupratu insemu in 2017.

Dunque l'investimentu impurtante chì hè dighjà fattu nant'u conventu di Merusaglia, perchè ci sò dui fase, in tuttu face 2 M€ a messe in valore di u Cuventu di Merusaglia, c'hè una prima fase di 2,7 M€ ch'hè finanziata à 90 % a Cullettività, trà u fundu di muntagna è a cultura, 10 % da u Statu è dopu c'hè dinò, ci vole à di la, l'operazione Stéphane Bern chì hà aiutatu a cumuna, face chì, ghjè un'operazione finanziaria chì ghjè qualcosa di pusitivu per a cumuna, quasi à 100 %.

Mà vuleria di dinò chì ci simu resi in Orezza, chì c'era in giru à u Cunventu d'Orezza una inquietudine impurtante, postu chì si ne pò fallà u Cunventu, il y avait une problématique de foncier qui était à régler.

Donc, en relation avec le maire de la commune, M. SENCY, nous sommes, je dis « nous », là je parle en tant que Président du comité de massif, en relation avec la conseillère, en train de régler, par la collaboration active avec la commune, la question du foncier, c'est-à-dire que la commune est en train de faire les opérations avec le GIRTEC pour récupérer le bien et pour envisager rapidement de la céder pour l'euro symbolique à la Collectivité de Corse, enfin !

Ce qui veut dire que nous serons en mesure rapidement de pouvoir sécuriser le couvent d'Orezza, lui donner une destination avec a Strada, mais aussi l'ensemble du territoire d'Orezza. J'ajouterai que la même démarche serait en cours avec le Cunventu di a Casabianca, même si ce n'est pas le même site, par rapport à la cession à la Collectivité.

Parlà di sti cunventi custì, perchè quantunque sò lochi impurtantissimi di a storia di a Corsica, ancu puru sè u Cunventu di Merusaglia ghjè impurtante, ancu puru sè u Cunventu di Caccia dinò, chì sarà finanziatu, hè impurtante, è ancu puru si quellu di e Capucins, ghjè impurtante dinò.

Mà ghjera impurtante di dì chì annant'à l'affare di u fundariu, chì ci hà pigliatu assai tempu, je rappelle que c'est une histoire quand même qui a duré la mandature durant passée, cette histoire d'impossibilité d'actions sur le couvent d'Orezza pour un manque de maîtrise foncière, va être réglée dans les mois qui viennent. Ce qui est une excellente nouvelle pour la valorisation de notre histoire collective, le sauvetage de ces lieux d'histoire et la prospection éducative, touristique, patrimoniale, culturelle et, j'allais dire, patriotique di l'arnesa di a strada Paolina. Eccu !

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, o sgiò cunsiglièru.

Prima, mi sò scurdattu chì ci era un raportu di a cummissione, a m'anu ramintatu, dunque aghju da dì à Frédérique DENSARI di leghje stu raportu. Scusatemi, ghjera un pocu pressatu...

Mme Frédérique DENSARI

Ce n'est pas grave, M. le Président, je vais être très rapide, moi aussi.

Simplement dire que la commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Core in fronte » et Mme Cathy COGNETTI qui n'a pas participé, ni au débat, ni au vote.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Jean BIANCUCCI hà dumandatu a parolla.

M. Jean BIANCUCCI

Duie minuti. Un n'aghju micca da ripeta ciò ch'eddu hà dettu Jean-Félix, simi tutt'à fattu d'accusentu, ùn ci hè prublema.

Vularia allargà quantunqua u sughjettu.

L'artigianatu, cunnoscu un pocu, hè una parti di a me vita è u legu di i musei, ma micca solamenti u museu di Pasquale Paoli, u museu di a Corsica, eppò i musei chì ci hè in Corsica, ancu i musei di a preistoria chì poni, in legu incù l'artigiani, creà una dinamica.

Parchì dicu cusì ? Parchì ind'è a mandatura incù Josepha GIACOMETTI, n'aviami parlatu, n'aviami parlatu in cunsigliu esecutivu è ci era una iniziativa chì era stata pigliata, u museu di a Corsica, in manera à fà chì l'artigiani pudissini avè un legu semplice ind'è a pruduzioni d'uggetti di u museu.

Dunqua, ci vole à spiegà chì i musei, oghji, a ghjente campani fora, un campani micca ind'è i musei, è suventi hè difficiuli chì a ghjenti cunniscissini a ricchezza maiò chì c'hè ind'è musei.

Cunnoscu un pocu u fondu Doizan. U fondu Doizan, sò 3 000 uggetti. 3 000 uggetti ! Micca 2, micca 100, 3 000 uggetti ! Ci sò i documenti scritti, fotografaffichi, uggetti di a civilisazione campagnola è ci hè assai affari chì soprattuttu, i ghjovani di oghji, ma micca solamenti i ghjovani, divariani cunnoscia.

Allora, l'idea hè quissa qui.

Oghji a popolazione ùn campa micca in Merusaglia, ùn campa micca solu in Corti, mà campa in Aiacciu è in Bastia, è in d'altri lochi, in Purtivechju, in Calvi è à l'Isula. Ùn saria micca bè d'imaginà spusizioni ittinerarii ind'è lochi chì ci hè sta popolazione.

Allora, hè sicurà chì ci Volini i mezi chì accumpagnani sa missioni quì, è soprattuttu, n'aveti parlatu un pocu, i sturmenti di mediazioni, ma i sturmenti d'oghji, vogliu dì, ci n'hè è ci n'hè, è dunqua hè un'affari chì si pò imaginà, parchì aghju rimarcatu chì ciò chì hè patrimoniu, ùn hè micca a proprietà d'una sinsibulità pulitica ò di un'antra, u patrimoniu tutt'u mondu accunsentu. Hè veramenti un'affari chì tuttu ognunu si ritrove, for'chì ùn'hè micca sempre ricunnusciutu.

È ne parlaremi, si vò vuleti, ma cunnuscendu un pocu i carceri di u museu, j'allais dire les réserves, du musée de la Corse, je pense qu'il y a énormément d'objets qui doivent être mis en valeur.

Alors, c'est bien que vous ayez parlé de Carteaux tout à l'heure, il y a des acquisitions qui ont été faites, notamment je le sais, parce que je m'y suis intéressé, y compris pour la commune de Cuttoli, sur des ventes aux enchères à Marseille, et avec les moyens financiers qui ne sont pas extraordinaires, on peut acquérir des Carteaux originaux, je le dis même pour d'autres communes, moi j'ai acquis une Carteaux de 1738, j'avais

demandé à un expert de suivre la vente, pour 900 €. Donc pour une commune, une acquisition de 900 €, je pense que ça relève de l'ordinaire.

Ce qui veut dire simplement, et là j'en arrive au bout de mon propos, qu'il y a beaucoup d'objets qui aujourd'hui sont dans des mains privées, c'est une bonne chose parce que les privés ont joué aussi un rôle de préservation. J'ai été amené, j'arrive au bout Président, parce que j'ai fait des recherches depuis des années et j'ai consacré ces deux dernières années à la rédaction d'un livre, j'ai été amené à voir, je ne pensais même pas que ça pouvait exister, entre 1 000 et 1 500 stylets. Je ne sais pas si vous voyez, des centaines et des centaines chez des collectionneurs, chez des gens charmants qui ont les moyens de faire.

Mais il y a un danger. On a vu par exemple pour certains collectionneurs, mais je crois que le musée de la Corse s'y était intéressé, concernant les pièces de monnaie corse, il y a des collectionneurs, il y a en a un notamment, je ne dirai pas le nom, qui avait une collection fabuleuse. Ce sont des biens patrimoniaux, ils sont dans les mains aujourd'hui du privé, on peut d'ailleurs remercier tous ces collectionneurs d'avoir préservé ce patrimoine, mais n'oubliez pas une chose, c'est que l'art, sous la forme patrimoniale ou sous la forme contemporaine, est l'objet de marchandisation, et que donc à un moment donné, vous pourrez avoir un Prince saoudien qui lui aura les moyens de faire et qui va rafler la mise

Donc c'est extrêmement important, parce qu'il faut veiller, je sais que vous le faites, notamment vos services que je connais, mais il faut peut-être veiller au grain parce que plus on avance dans le temps, moins il y a malheureusement d'intérêt, alors que ça devrait être l'inverse, et plus cette marchandisation a cours.

Voilà c'est un peu ce que je voulais dire.

En tout cas, bien entendu, je suis extrêmement favorable à votre initiative à tous les niveaux et au plan des développements que vous avez précisé.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, o Sgiò cunsiglièru.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ? Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Hè sempre à bonn'ora, sò 7 ore è mezu, pudemu cuntinuà appena...

Ghjè interessante, ghjera impurtante d'intervene.

Eiu, spartu è capiscu ancu unepochi di primure per raporte à a spargugliera cusì di u capitale materiale di i Corsi, perchè ghjè una civilisazione chì si n'hè vada cù sugetti, i cunventi, Pasquale Paoli, Orezza, A Casabianca, Merusaglia, Caccia è pò ci hè torna, a sapette bè, in Feringule per esempie un cunventu chì si ne vada di male, ci hè parecchi cunventi cusì chì oghje ghjornu sò in tracci di sparisce, è ghjè un sforzu, d'appressu à mè, chì hà da esse più chè difficiule à purtà perchè ci volenu i soldi, è i soldi ùn ponu micca fà tuttu, è in più di quessa, ci hè altre primure à cuttidianu.

Nantu à u patrimoniù materiale, facciu à pena cume Jean BIANCUCCI, aghja allarga appena quantunqua perchè ghjè impurtante più quasgi, quasgi a scusa di a strada Paolina, di i cunventi, perchè a sapemu bè chì u patrimoniù storicu di u seculu 18, di u famosu seculu di i lumi, di Paoli è d'Antonio Genovesi, è di a rivoluzione corsa di u 29, ghjè qualcosa chè no purtemu. Ghjè forse una di i mutivazione prima, diciaraghju, di u movimèntu naziunale di tantu, ancu sè, è a dicu quì, quandu era à a scola eiu, a storia corsa ùn esistia micca. Pasquale Marchetti dicitu « l'histoire interdite ». Ghjera u vincidori chì scriva a storia, ùn'hè micca quelu chì perde. Hè statu u riacquistu chì hà messu tuttu ciò ch'eramu noi è ciò ch'ellu facia stu populu per resiste è per resiste, è guardu à Romain COLONNA, per resiste è per resiste.

Dunque, vogliu quì à ramintà quantunqua unepochi di site chì si n'hè vanu di male. Un sò micca siti di u seculu 18, ùn sò micca siti di u baroccu corsu, di l'arte barocca, sò site chì sò quelle di a preistoria. Quandu parlu di i casteddi, se no pigliemu u Taravu, per esempiu, ci sò à palati siti di a preistoria corsa, ancu di prima. Passu nantu à i termini tecnici di a preistoria corsa.

Mà pigliu un esempiu chì mi pare da mette in davanti : u situ di Palaghju. Oghje Palaghju attenti ! Je le dis en français, c'est le site le plus important de Méditerranée en termes d'alignement de menhirs, 258 menhirs, le second d'Europe après Carnac en Bretagne.

Ce site-là aujourd'hui, est en train d'être arraché à notre mémoire, à notre patrimoine, pensez-y ! Moi je vous mets en garde parce que ce que j'entends aujourd'hui, je peux me tromper, certe volte mi sbagliu ancu eiu, cumè si sbaglia u prete à l'altare, ma ùn socu micca prete è ùn socu micca à l'altare, sò à l'Assemblea. Dicu attenti !

E quandu parlu di Palaghju, possu parlà d'altri siti chì sò oghje à baccheghju, abbandunati è c'hè a ghjente chì ne prufitinu, chì ponu fà nantu appena n'importa chè. Eui, aghju vistu u situ di Castelli cù i pecuri a merezu, sott'à l'alivi.

Je veux attirer votre attention sur le fait qu'il y a un travail immense. Je ne suis pas là pour vous dire qu'il ne faut pas le faire, ni qu'il faut le faire, je connais les moyens limités de la Collectivité, mais la Collectivité elle a un devoir patrimonial, un devoir de mémoire. On a besoin, pour les générations à venir, de marteler ce que nous sommes et d'où on vient, sinon on ne pourra pas expliquer où on va.

Il y a un deuxième point qui m'intéresse aussi, et je vais plus loin encore que le patrimoine matériel, è tutte ste petre chì sò a scrittura di u nostru populu, a scrittura antica.

Les archives de l'INA, on a des milliers de documents à Paris, quand on doit les utiliser pour un film ou un reportage, on est obligé de payer. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir dire à Paris et à l'Etat, que ces archives-là, qui sont à la Corse doivent revenir à la Corse et pour le franc symbolique. C'est important parce que vous avez un patrimoine énorme de films et de documents. Et, comme on a fait pour le fond Quilici pour tout ce qui était les missions du CNRS de Felice Quilici, que j'ai connu quand j'étais jeune et qui a fait un travail immense d'enregistrement, il faut absolument qu'on rapatrie ce patrimoine-là.

Donc, je rejoins les préoccupations de manière un peu, pas indirecte, mais je crois que l'on est dans la même philosophie, on s'inscrit dans un Riacquistu, deux ou trois, parce que le Riacquistu, ne s'arrête jamais, a sapete bè chì tuttu u lasciatu, hè persu.

Donc, on ne peut pas aujourd'hui se payer le luxe, malheureusement, et c'est le cas de le dire, on parlait de précarité, de paupérisation, on ne peut pas se payer le luxe d'abandonner notre mémoire, y compris dans des salons de type parisiens où on peut vendre.

Moi, j'ai vu partir des bibliothèques entières, des collections de la Muvra, quand bien même on peut décrier ses auteurs ou la genèse, ils font partie de notre patrimoine et de notre lutte. On en pense ce qu'on veut, mais quand on fait les états généraux en 1933, en 1934, on pose le problème de la nation Corse en Europe en plein milieu d'une époque où il y a la montée d'autres nationalismes qui vont quelque part polluer notre revendication.

Donc, vous dire que, bien entendu, on va voter ce rapport, en espérant qu'il y en aura d'autres qui viendront enrichir cette route de la mémoire, mais il faut aussi regarder l'aspect préhistoire et surtout nos archives contemporaines du 20^{ème} siècle qui sont, je le dis parce qu'aujourd'hui des générations qui m'inspirent la nostalgie et qui me font dire que quelque part, on perd des choses, ce sont des générations qui ont plus de 80 ans, et ces générations-là depuis 20 ou 30 ans, il y a quelques enregistrements dont on a besoin, micca per parlà cume elli, ùn parleremu mai più cume i nostre babbone, quessa a dicu quì,

parleremu cume sapemu parlà, cume emu amparatu, ma ùn parlemu più cume elli, mà avemu bisognu, à un mumentu datu, d'avè li daretu à noi. Ci aiutanu è ci puntanu. Eccu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, reprend la présidence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, qual'hè chì vole a parolla ? Hyacinthe VANNI per « Fà populu ».

M. Hyacinthe VANNI

Una minuta, perchè hè vera chè quand'ellu si parla di u museu di Merusaglia, di Ponte-Novu, o di sti lochi chì mi sò cari, vulerebbu quantunqua felicità per st'iniziative, sò veramente iniziative chì vanu ind'è u sensu di u sviluppu di sti paisoli, Bisinchi, Castellu di Rustinu, E Valle, per cullà a Merusaglia.

Pensu chì ghjè veramentu un'affarone per sti paisoli è per stu sviluppu di ste reghjone, è d'altre, dopu ghjunghjimu in Castagniccia, mà hè vera chì u Rustinu, cù u ponte di Ponte-Novu, incù a battaglia, incù a so caserna è tutta sta strada Paolina custì, allora per mè, ghjè più impurtante, ùn ci hè micca Marie-Thé MARIOTTI, ma per noi, hè impurtantissimu chì Castellu di Rustinu, dinò a casa materna di Pasquale Paoli, hè impurtantissimu per noi, ch'ellu si sviluppu è chì sta storia sià cunnisciuta da tutti.

Dunque à ringrazià vi è à felicità vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Allora « Fà populu » qual'hè chì vole parlà tornà ? Vegu chì vo siti in sussuru... Eiu, aghju u tempu ? Nò ? Allora signora cunsigliera, à voi.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi.

Je vais profiter de cette dernière intervention de M. Hyacinthe VANNI pour rappeler que nous étions, il y a quelques jours, avec Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et bien d'autres, notamment Monseigneur l'Evêque, pour inaugurer la rénovation des fresques de la chapelle San Tumasgiu à Castellu-di-Rustinu, c'était un moment à la fois magnifique de réconciliation entre le passé, le présent l'avenir, les générations futures et

aussi une possibilité de remettre en valeur tout ce patrimoine et cette richesse, c'était un moment extrêmement émouvant.

Rappeler aussi que la Collectivité a été maître d'ouvrage par délégation de la commune, donc c'est nous qui avons assuré en direct la restauration, bien sûr avec tous les artisans qui s'y sont attelés. Et, ça fait aussi partie d'un bilan très concret qui se matérialise, qui permet d'être vu dans les territoires et de faire vivre aussi, à un moment donné des territoires qu'on peut considérer comme reculés et qui ont extrêmement de richesses.

Avec cette inauguration, nous achevons le programme global de rénovation des chapelles à fresques qui concernait 14 chapelles, et maintenant nous travaillons à la valorisation parce que les faits, on va dire induits ou indirects de ces valorisations, peut être au contraire de vouloir les protéger davantage, et ce qui est normal et ce qui est légitime de la part des élus locaux. Mais il ne faudrait pas, par conséquent, que ça se traduise par moins de visibilité et moins de possibilité d'accès aux chapelles.

Donc, je pense que dans les prochains mois, on va avoir un gros travail à faire avec un enjeu très important sur la manière dont on va pouvoir rendre ce patrimoine aux Corses, mais aussi à toutes les personnes qui souhaitent visiter ces lieux pour qu'on en fasse des lieux accessibles et visitables et que ça ne soit pas un patrimoine qui serve uniquement à être inauguré une fois de temps en temps, mais que ça soit vraiment quelque chose qui puisse être de l'ordre du quotidien, même quand ces lieux-là ne sont pas forcément utilisés pour des événements religieux.

Pour revenir à nos acquisitions, plusieurs remarques ont été faites.

Je remercie évidemment M. ACQUAVIVA qui a rappelé la stratégie globale qui consiste évidemment en un sauvetage de ces lieux d'histoire qui sont effectivement marquants, et vous l'avez dit aussi M. Saveriu LUCIANI.

Vous dire également qu'en ce qui concerne la partie, je dirai matérielle, patrimoine matériel, qu'effectivement nous sommes déjà bien engagés sur certains espaces ; sur d'autres, c'est plus compliqué au regard des opérations foncières qui, comme toujours, vous le savez, peuvent prendre du temps. Mais que la Collectivité est complètement engagée, notamment avec l'enjeu primordial qu'est le couvent d'Orezza évidemment, qui reste une priorité. Et, nous espérons, dans les prochains mois, que la Strada Paolina, pourra véritablement prendre une tournure opérationnelle.

Pour ce qui concerne la partie « artisanat » qui a été soulevée par M. BIANCUCCI, et qui fait aussi écho aux archives dont parlait M. Saveriu LUCIANI, vous dire que justement dans le cadre de la nouvelle muséographie, des vidéos d'artisans

de Castagniccia sont en cours de réalisation, et donc elles permettent de remettre en valeur tous les gestes ancestraux et les savoir-faire, et qu'elles seront présentées au musée. Donc là, vous retrouverez couteliers, menuisiers, bergers, castanéiculteurs, vanniers, apiculteurs. Toute cette richesse-là sera, à un moment donné, gravée, parce que je pense que comme vous le dites, on est à un moment de bascule où des mémoires vivantes se perdent et qu'il est extrêmement important pour nous de ne pas laisser s'échapper ces quelques années qui nous lient encore à une histoire qui peut sembler récente, mais qui au regard de l'évolution de notre société actuellement, peut sembler s'éloigner à grands pas.

Vous dire également que pour ce qui est des opérations hors les murs et la visibilité de nos musées et de nos collections, au-delà des visites de nos musées, notamment Morosaglia où vous l'avez dit, ce n'est pas là où il y a le plus de visibilité, nous avons effectivement mis en place, à travers des malettes pédagogiques, etc., tous les outils dont je vous ai parlé tout à l'heure, la possibilité de les transporter, notamment à destination des scolaires, mais vous rappeler aussi que les agents du musée ne sont pas extensibles, et que par conséquent, on fait aussi avec les moyens humains que l'on a et qu'il est parfois difficile d'être à la fois dans les musées et hors les murs.

Donc, on essaye de concilier cela et on essaiera aussi de s'améliorer à l'avenir, parce qu'on sait qu'il est très important aussi de donner de la visibilité à nos musées en dehors de murs.

Vous avez aussi évoqué la possibilité de l'acquisition à des privés, ou en tout cas amplifier au regard de l'artisanat. Vous dire que pour le moment, nous n'avons pas à proprement parlé fait d'acquisitions à des privés, en revanche nous avons des dons qui nous sont faits, il faut quand le souligner, des dons importants, comme le don Colonna, par exemple, qui est un don récent, qui n'a pas encore été inscrit à l'inventaire, mais c'est en cours. Et pour nous, c'est extrêmement important qu'on ne se limite pas aux acquisitions, mais que l'on puisse bénéficier des dons.

Je pense avoir fait le tour de toutes les questions et je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

V'aghju da di un'affare : ghjè un peccatu di parlà di st'affare quì a 8 ore di sera, in venneri sera ! Eccu !

A ringrazià vi, signora cunsigliera.

On passe au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus du groupe « Fà populu in seme » : **Pour.**

M. Antoine POLI

Les élus du groupe « Avanzemu » : **Pour.**

Mme Marie-Claude BRANCA

Les élus du groupe « Core in fronte » : **In favore.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 035 est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Absent : Le groupe « Un soffiu novu ».

Emu da cuntinuà l'altru cartulare nant'à u fundariu.

FUNDARIU / FONCIER

* **Raportu n° 036** : Acquisti è cessione di prese trà a Cullettività di Corsica, a Cumunità d'agglomerazione di Bastia è a Cumuna di Bastia - Creazione di a nova arretta ferroviaria di Bassanese nantu à u territoriu di a cumuna di Bastia.

* **Rapport n° 036** : Acquisitions et cession d'emprises entre la Collectivité de Corse, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia - Création de la nouvelle halte ferroviaire de Bassanese située sur le territoire de la commune de Bastia.

Mme Flora MATTEI

Vi ringraziu Predisente.

Ce rapport montre de manière globale la nouvelle halte ferroviaire de Bassanese située sur le territoire de la commune de Bastia, ainsi que les différents actes qui sont passés entre les trois collectivités aux fins de la maîtrise du foncier.

⁷ Délibération N° 22/025 AC

Alors, juste une petite contextualisation par rapport à l'opération d'extension de la commande centralisée de la voie unique, la CCVU et Hyacinthe VANNI en parlait, pas plus tard que ce matin.

En gros, dans la perspective CPER 2015/2022, il y a eu des initiatives prises pour l'intermodalité et pour justement générer le plus possible le report modal vers le ferroviaire, afin de supprimer le cantonnement téléphonique qui existait historiquement sur la ligne Balagne, excepté donc entre Bastia et Casamozza.

Donc sur cette section, 5 gares ont déjà été équipées d'un système semi-automatique, Bastia, Furiani, Biguglia, Borgo et Casamozza. La semi-automatisation permet de franchir le seuil du nombre maximum de circulation de trains, ce qui permet d'avoir une fréquence beaucoup plus importante et dans des conditions de sécurité optimales.

Le deuxième objectif de l'opération était de créer des nouveaux entrecroisements ; c'est ce qui est actuellement dans ce rapport. Donc, nous avons de nouveaux entrecroisements qui offriront la possibilité de faire croiser plus souvent les trains et donc, d'augmenter le cadencement des trains qui circulent.

Les études d'exploitation ont déterminé plusieurs gares avec des croisements qui étaient supplémentaires à prévoir dans les périurbains ajaccien et bastiais, mais aussi à Calvi et l'Isula pour une mise en place d'un cadencement susceptible d'entraîner un report modal significatif.

A ce titre, j'ai passé quelques rapports il y a quelques semaines, quelques mois peut-être, sur l'automatisation des gares de Calvi et de l'Isula pour 2,5 M€ hors taxes, toujours au titre de l'extension CPER 2015/2022, ce que je disais pour la première tranche, et la création des entrecroisements d'Algajola et Lumio pour un montant de 2,1 M€ au titre de ces fameux fonds REACT-EU européens pour le plan de relance post-Covid.

Donc ça, c'était des éléments de contexte qu'il était important de préciser.

Pour la nouvelle halte ferroviaire de Bassanese, qui fait l'objet de cette installation de croisements, qui nécessite également l'acquisition de terrains pour la réalisation du projet auprès de la commune de Bastia et de la communauté d'agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse doit acquérir une emprise de 281 m² que l'on doit détacher d'une parcelle qui appartient à la communauté d'agglomération de Bastia.

Elle sera ensuite cédée à la commune de Bastia, afin d'être reversée dans le domaine public communal et rétablir ainsi le chemin de la Carbonite.

La Collectivité de Corse doit aussi acquérir à la commune de Bastia cette fois et non plus à la CAB, trois emprises d'une surface de 429 m² à prélever sur le chemin de la Carbonite qui seront ensuite réintégrées au domaine public ferroviaire de la Collectivité de Corse.

Ces acquisitions et cessions se font à titre gratuit et sans déclassement préalable. Dans la stratégie d'intermodalité, ce sont des effets qui sont mentionnés, intégrés au domaine public de la commune de Bastia, de la Collectivité de Corse conformément au code général de la propriété des personnes publiques.

Pour la valeur vénale des terrains, elle a été estimée pour les besoins de la publicité foncière par le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP et s'élève à 10 725 euros pour les 429 m² de la commune de Bastia et à 14 000 euros pour les 281 m² de la CAB.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

J'ouvre le débat sur ce sujet. Pas de débat, mais enfin, tout le monde juge de l'importance du financement de ce type d'infrastructures. REACT EU, Paul-Félix BENEDETTI, est en train d'être engagé.

Mme la Conseillère, on va soumettre au vote votre rapport. Hyacinthe VANNI ne peut pas participer au vote et la procuration que vous avez, tombe également.

M. Jean BIANCUCCI

In favore.

M. Paul-Félix BENEDETTI

In favore.

M. Xavier LUCIANI

In favore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè aduttatu à l'unanimità.⁸

Rapportu 33.

ISPEZZIONE GENERALE / INSPECTION GÉNÉRALE

* **Raportu n^u 033 : Resuontu di e delegazione accunsentite à u Cunsigliu esecutivu è à u so presidente pè u secondu semestru di u 2021**

* **Rapport n^o 033** : Compte-rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son président pour le second semestre 2021

M. Julien PAOLINI

Il s'agit d'un rapport seulement avec prise d'acte, un rapport classique.

Rappeler simplement aux conseillers qu'en juillet 2021, lors de l'installation de la nouvelle mandature, conformément au code général des collectivités territoriales qui permet à l'Assemblée de déléguer au Président du Conseil exécutif pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions, en l'occurrence 33 items qui portent sur des domaines variés.

Ce rapport, conformément au code général des collectivités territoriales, fait un état des lieux des actes qui ont été pris par le Président du Conseil exécutif dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées par l'Assemblée de Corse.

Normalement, ce rapport est trimestriel. Cette fois-ci, vu la trêve estivale et l'installation de l'Assemblée de Corse seulement le 1^{er} juillet 2021, il nous a paru opportun

⁸ Délibération N° 22/026 AC

de ne pas présenter le rapport au 3^{ème} trimestre 2021, mais de regrouper l'ensemble de ces actes dans un seul rapport qui couvre l'ensemble du deuxième semestre 2021.

Tous les éléments sur ces délégations d'attribution au Président du Conseil exécutif, tous les actes qu'il a pu prendre dans cette période, vous sont annexés au rapport.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie, M. le Conseiller.

Y a-t-il des interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On va les prendre dans l'ordre.

Page 4, c'est dommage que le Président ne soit pas là, mais le 23 décembre 2021, engagement d'un crédit de 5 M€ pour 20 ans.

Le 29 décembre 2021, 40 M€, la Banque postale.

Le 29 décembre 2021, 10 M€, la Banque postale.

Ca, ce sont des crédits où sur le chapitre au-dessus, il est marqué qu'ils sont faits pour de l'investissement. Donc, ce sont des crédits qui sont dans le budget « investissements de la Collectivité de Corse ».

Sur la ligne en dessous, le 14 décembre 2021, Banque postale, 40 M€. Là, il y a marqué : trésorerie. Sur la ligne en dessous, le 7 janvier 2022, Banque postale, 40 millions d'euros.

Si je sais compter, ça fait $40 + 40 + 40 + 5 + 10$, ça fait 135 M€. Je ne les ai pas inventés. Je vous fais confiance, c'est vous qui écrivez.

Donc, on reviendra m'expliquer à la prochaine commission des finances, là où je me suis trompé. Ca, c'est pour cette page. Jean, ciò ch'aghju dittu sta mani, ciò chè leghju ancu sta sera, si on ne sait pas, 40 M€ près, ce qu'on engage ou ce qu'on désengage, vous me contrariez. Je vais vous demander une curatelle personnelle !

Ca, c'était une remarque, je ne l'ai pas faite après parce qu'on ne peut pas répondre au Président, donc j'ai respecté la règle mais j'aurais dû le faire à ce moment-là.

On avait convenu qu'on essaierait d'éviter d'avoir recours à la centrale d'achat des collectivités françaises, l'UGAP. Sur 6 mois, vous avez engagé 1,9 M€, c'est à la page 12. A côté, il n'y a pas un seul engagement pour un seul concessionnaire de véhicules en Corse. Ce n'est pas acceptable. Je suis sûr que là-dessus, il y a beaucoup de véhicules légers qui peuvent être équipés. C'est sûr, c'est peut-être fastidieux de faire de la commande publique, de faire un MAPA, de faire une procédure de consultation, de demander des devis spécialisés, d'acheter la voiture d'un côté, de consulter un équipementier de l'autre. Moi, ça ne me convient pas. Donc, je suis obligé de faire la remarque parce qu'on ne discute pas de 100 000 €, c'est 2 M€ TTC, 2,269 M€ à l'UGAP.

Ensuite, la ligne en dessous, il y a 260 000 € payés au cabinet spécialisé Adaltys qui est celui qui a fait la défense pour le litige Corsica ferries. Ce qui me choque, c'est que dans la colonne des procédures, il y a marqué : négocier sans publicité ni mise en concurrence. Ca, je n'arrive pas à comprendre comment on peut engager plus de 40 000 € sans publicité et sans mise en concurrence. Ce sont des prestations intellectuelles qui sont soumises au code des marchés publics. Je pense que c'est une erreur d'écriture et un "copier coller" dans les colonnes.

Pareil pour les 2 autres cabinets d'avocats, Hugo Lepage et Borel Del Pret, 80 000, 80 000. Ils sont tous au-dessus du seuil. Le seuil de la mise en attribution directe, c'est 40 000 et la non-mise en concurrence, c'est dans la condition où il y a la continuité d'une opération antérieure et que c'est quelque chose, il y a des brevets en cours et l'obligation de passer par un tiers qui a en gros une propriété intellectuelle réservataire. Ce n'est pas le cas, je ne pense pas. C'est à regarder.

Ensuite, la question où on me répondra un jour, précisément, c'est combien on a payé pour perdre autant parce que ça, c'est ce qui a été payé en seulement 6 mois.

Ensuite, je vois que la Collectivité de Corse, page 21, a fait des préemptions et elle a aussi levé des préemptions. Quand on lève une préemption sur un terrain à Cargèse et que l'acquéreur devient le conservatoire du littoral, je comprends. Mais quand on lève des préemptions à Bonifacio sur des terrains importants et que derrière, l'acheteur potentiel a une adresse à Cagnes-sur-Mer, ça demande des explications. A un moment donné, il faut qu'il y ait un organisme de chez nous qui voit passer le pourquoi du comment. Ce n'est pas compréhensible, en tout cas pour, de là où je viens, avec la matrice intellectuelle qui m'a été formatée par notre vie, je ne comprends pas trop.

C'est tout. C'était juste pour faire ces remarques. Le reste, c'est tard, je vous fais un peu de cadeau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Trop gentil !

Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que l'exécutif peut répondre avec l'aide des services ?

M. Julien PAOLINI

Heureusement que le rapport ne faisait que 40 pages. Une question toutes les dix pages à peu près !

Simplement, on fera une réponse écrite. Il y a beaucoup de questions techniques qui demandent une expertise précise, à chaque fois, des services pour apporter un éclairage aux remarques de Paul-Félix BENEDETTI.

Alex, peut-être sur la question de l'UGAP puisqu'il y a déjà des éléments de réponse dans le cadre du Corsica business act. Moi-même, par expérience, juste par expérience récente, à l'agence de l'urbanisme et de l'énergie, on a lancé un marché pour un parc de véhicules. Il est revenu deux fois infructueux en raison du manque de réponses ou de réponses pas adaptées de concessionnaires locaux. Donc, il y a peut-être aussi un travail à faire avec des concessionnaires pour que les réponses soient en adéquation avec les besoins qui sont exprimés. C'est quelque chose qui est devant nous, je crois.

M. Alex VINCIGUERRA

Quelques mots, très rapidement, sur le travail qu'on est en train de faire en y mettant tout l'affect dont on dispose ! On est en train de travailler, c'est une mesure du plan de relance, sur le Corsica business act. L'idée, c'est de pouvoir faire en sorte que la commande publique, dans un premier temps, inférieure à 300 000 euros, ça ira plus loin ensuite, puisse être vraiment dirigée vers les entreprises locales, ce qui nécessite premièrement, de recenser la commande publique de la collectivité locale mais pas que, des principaux acheteurs publics en Corse. Deuxièmement, de trouver les mécanismes légaux qui permettent d'avoir une réponse locale à une demande locale. C'est un dossier qui vous sera présenté, j'espère, dans les semaines qui suivent.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour ces éléments de réponse. Je pense que ce sont des éléments sur lesquels on aura encore à travailler et à discuter, en lien d'ailleurs avec les orientations budgétaires, tout à l'heure, puisqu'il y avait déjà une remarque dans ce sens, très certainement pour le budget primitif et à l'occasion de la présentation du rapport sur le Corsica business act qui est, je pense, très proche d'être présenté. En tout cas, il était pratiquement bouclé par les services.

Je soumetts à votre approbation ce rapport.

M. Jean BIANCUCCI

À prò.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez, les services ne m'ont pas avertie, c'est simplement une prise d'acte.

L'Assemblée prend acte du rapport N° 033⁹.

Est-ce que tous les rapports de l'exécutif sont passés ? LEIA est reporté ?

Donc, LEIA est reporté d'autant que, d'après ce que je sais, il y aura un autre rapport numérique le mois prochain, un rapport connexe. Donc, en cohérence, ça passera en même temps.

On va corriger une erreur de ma part, hier matin, mais avec l'annonce dans la nuit de l'attaque de la Russie sur l'Ukraine et ensuite les discours qui ont eu lieu et le débat qui a eu lieu également, j'ai oublié de vous faire voter pour la première fois le procès-verbal de la session précédente.

En fait, depuis plusieurs années, il n'y a pas de procès-verbal. Il y a les minutes de l'Assemblée de Corse, mais il n'y a pas de procès-verbal. Les services ont donc réalisé un procès-verbal conformément à l'article 60 de notre nouveau règlement dans lequel il est stipulé qu'il y a un procès-verbal qui est établi. Il faut normalement l'arrêter en début de séance. Donc, on va le faire maintenant, si vous le voulez bien, à titre exceptionnel, par respect pour le véritable travail qui a été réalisé par les services.

⁹ Délibération N° 22/027 AC

Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la session précédente. Je vous demande votre avis sur ce procès-verbal qui vous a été transmis.

M. Jean BIANCUCCI

In favore.

M. Saveriu LUCIANI

In favore.

M. Paul-Félix BENEDETTI

In favore.

Le procès-verbal de la séance des 27 et 28 janvier est adopté.¹⁰

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, encore une fois, aux services, pour le travail réalisé.

Cela étant dit, en questions diverses, avant de passer aux motions, j'ai des modifications de désignations. Il y en a très peu, mais il faut les faire pour être en règle vis-à-vis des organismes auxquels nous participons.

Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission de recensement général des votes.

Dans la perspective des élections législatives des 12 et 19 juin prochains, le préfet de Corse nous a saisis par courrier en date du 24 février, nous demandant de bien vouloir procéder à la désignation d'un conseiller à l'Assemblée de Corse afin de siéger au sein de la commission de recensement général des votes.

Cette commission a son siège à Ajaccio et est chargée d'opérer le recensement général des votes pour le département de la Corse-du-Sud.

En application de ces dispositifs, articles L 174 et R 107 du code électoral, cette commission est composée d'un magistrat président, d'un conseiller à l'Assemblée de Corse et d'un fonctionnaire désigné par le préfet.

¹⁰ Délibération N° 22/028 AC

Il est par ailleurs précisé qu'un suppléant de chaque membre peut être désigné.

Donc, dans ce cadre il faut qu'on désigne quelqu'un. Muriel FAGNI et il faudrait un suppléant, Danielle ANTONINI. Vous ne voulez pas de parité ? Non, très bien.

Je sou mets cette proposition. Je demande de prendre acte de cette désignation : Murielle FAGNI et Danielle ANTONINI.

(M. Hyacinthe VANNI sans micro).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je ne vois pas en quoi la question du genre intervient dans le rapport avec l'Etat, vous m'excuserez. Ancu puru à essa ora quì, ùn vecu micca. Hannu u ciarbellu per riflette.

Donc, nous maintenons une solution non paritaire par conséquent : Muriel FAGNI et Danielle ANTONINI seront nos représentantes à la commission de recensement général des votes.

Ensuite, deux modifications de désignation. C'est le conseil de surveillance de l'ARS.

Je crois qu'il y avait Mme ANTONINI, mais elle a été élue à la présidence de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie. A ce titre-là, elle ne peut être membre du conseil de surveillance de l'ARS.

Il est donc proposé de désigner en remplacement Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA en qualité de titulaire.

Par ailleurs, il conviendra de désigner Mme Véronique ARRIGHI en remplacement d'Eveline qui devient titulaire et elle sera donc suppléante.

Y a-t-il des interventions ? Non.

Le conseil départemental de l'éducation de Haute-Corse.

A la demande du groupe « Un soffiu novu », il convient de désigner Mme Cathie COGNETTI-TURCHINI en remplacement de Jean-Louis SEATELLI en qualité de suppléante.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

On prend acte de ces désignations proposées par les groupes.¹¹

Nous passons aux motions.

MUZIONE / MOTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous rappelle qu'il y avait 4 motions telles qu'elles ont été examinées en commission permanente organisationnelle.

La première motion est celle qui a été déposée par le groupe « Un soffiu novu ». Elle concernait la réforme d'un statut dérogatoire pour les infirmiers libéraux de Corse.

En l'absence de ce groupe qui est porteur de la motion, la motion ne sera pas examinée. Elle est donc reportée.

* **Motion n° 2022/O1/003** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : **Réforme d'un statut dérogatoire pour les infirmiers libéraux (IDEL) de Corse**

Motion reportée.

* **Motion n° 2022/O1/004** déposée par le groupe « Avanzemu » : **Moratoire sur la filière bilingue et soutien à l'école Sandreschi de Corti**

Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Je me demandais si vous n'étiez pas allée à l'école Sandreschi quand vous étiez petite. Il me semble qu'à l'époque des cardelline que vous étiez sur les bancs de cette école-là.

Je prends à témoin, la motion est motivée par une situation relativement sympathique, passez-moi l'expression sympathique, l'adjectif est adapté, je prends donc à

¹¹ Délibération N° 22/029 AC

témoin mes collègues qui ont assisté en même temps que moi au CDEN 2B, avec lesquels nous nous sommes opposés fermement, je précise, nous étions quelques-uns, des politiques, des syndicalistes et des parents d'élèves et nous avons mis en minorité la décision du CDEN 2B.

On parle de moratoire parce qu'en année électorale, en vieux syndicalistes, nous avons souvent négocié avec le recteur et les inspecteurs d'académie, des moratoires. Souvent, nous avons obtenu le gel des suppressions dans ces années charnière.

J'attire l'attention de l'exécutif sur le fait qu'il faut véritablement peser parce qu'au-delà de l'école Sandreschi dont je rappelle que même la situation particulière, c'est une des écoles qui a commencé il y a à peu près 25 ans, si mes souvenirs sont bons, en 1996, au moment où on met en place officiellement, mais il y avait déjà du corse avant, les filières bilingues. Donc, ça fait plus d'un quart de siècle. Avec des parents d'élèves qui aujourd'hui encore assument ce bilinguisme puisqu'ils inscrivent les enfants en toute petite section de maternelle et qu'ils font pratiquement 8 ans à l'école primaire. Cette année, il y a une suppression de poste programmée en CM2, donc la dernière année avant le basculement au collège.

Ca pour nous, je le dit ici, on l'a dit en CDEN, c'est inacceptable par principe. Pourquoi ? Parce que c'est un très mauvais message en direction de la société corse en général, d'autant que tout à l'heure, le Président ne m'a pas répondu, j'ai été un peu vexé par rapport à mon intervention sur le CPER, je parlais quand même de 30 millions, il y avait quand même un effort considérable qui a mené par la Collectivité depuis des années, y compris avant l'ère nationaliste, avec une accentuation de cette aide depuis 2015.

Je crois qu'on ne peut pas aujourd'hui accepter de voir une gestion comptable sympathique d'un inspecteur d'académie, voir des postes tomber avec une espèce de calcul de réorganisation qui interrompt des cursus et qui casse une dynamique dans une école. Pour nous, ce n'est pas acceptable.

Je ne vais pas m'étendre longtemps sur Sandreschi parce qu'il y a d'autres écoles. J'ai parlé aussi du rural au général, de Cervione aussi. Quelqu'un m'avait rappelé que c'était aussi une préoccupation parce que c'est aussi des écoles où on engage des processus pédagogiques importants en matière de langue corse.

Donc, tout ceci pour vous dire que nous, on a déposé avec le souhait de voir tout le monde soutenir, mais au-delà, on voudrait que l'exécutif à un moment donné pèse, parce que je le répète : le conseil académique territorial, article 11 de la convention signée en 2016 par le préfet SMERCH, le Président SIMEONI et le recteur de l'époque. A l'époque,

c'était lui, ce n'est pas le préfet, mais c'est les mêmes ! Il y a une seule voyelle dans le nom, mais c'est à peu près le même genre de personnages !

Donc, on avait signé avec des grincements de dents, je me rappelle puisqu'il y avait aussi le Président TALAMONI, le préfet avait mis plus ou moins en cause le fondement même de nos articles et de la convention qui posaient des objectifs très clairs en termes de généralisation de l'enseignement du corse et aussi, qui avançait et mettait un pied dans la porte au niveau de l'enseignement immersif.

Aujourd'hui, on est encore, 40 ans après, moi je me rappelle l'école normale il y a plus de 40 ans, où on essayait d'entrer avec le corse dans les écoles, aujourd'hui, on en est encore à négocier pied à pied sur des suppressions de postes.

Ce n'est pas que je n'arrive pas à comprendre, j'aime bien ce type de conflit parce qu'à un moment donné, ce n'est pas une classe qu'on supprime, ce n'est pas un instituteur qu'on déplace, c'est carrément (INAUDIBLE) sur lequel on met les pieds.

C'est clair et net, on est tous dans le même cas.

Sur cette suppression de poste d'enseignant bilingue à l'école Sandreschi, ça entraîne une rupture dans la continuité pédagogique. C'est aussi un mauvais signal pour le collège qui est bassin de recrutement.

Pour nous, l'Assemblée de Corse doit proclamer et réaffirmer son soutien inconditionnel au maintien du développement des filières et bilingues, et immersives parce qu'il va falloir qu'on pousse là aussi, dans l'enseignement public aussi, je le précise.

Il va falloir aussi aller au rectorat et à discuter pied à pied, pourquoi ? Tout à l'heure, j'évoquais l'article 11 de la convention qu'on a élaboré avec, je rends hommage ici à Bernard FERRARI et à Pascal OTTAVI qui ont travaillé sur cette convention, l'article 11 demande un organe de cogestion entre l'Etat et la Collectivité pour discuter du suivi de l'enseignement du corse de la maternelle à l'université.

Or, depuis pratiquement le printemps 2021, il n'y a plus de réunion et donc, ils ont libre cours, ils font ce qu'ils veulent. A un moment donné, il faut leur dire « allez, piantate qui è discutemu ». Je m'arrête là.

En plus, nous, on met 30 M€, j'espère, en tous les cas, 24 c'est sûr, dans le CPER langue corse maintenant.

O zitelli, ou on est ici dans une discipline scolaire, ou on est dans un combat sociétal. Je pense qu'aujourd'hui, je le dis simplement, j'ai été un peu long mais tant pis, à un moment donné, je dis qu'on ne peut pas reculer.

Il faut donc dire qu'on n'accepte pas ce type de suppression. Les parents d'élèves, les associations de parents d'élèves l'ont fait aussi, je pense qu'on ne peut pas aujourd'hui laisser partir ce qui me semble être un acquis fondamental de la lutte du peuple corse depuis 50 ans, depuis 1974 au moins et même avant, et laisser partir comme ça, sinon ça veut dire que notre langue n'est pas partie intégrante d'un processus d'émancipation nationale.

Or, pour nous, dans une campagne électorale qui nous concerne peu ou prou, en tous les cas pour la première partie, on ne peut pas laisser gommer comme ça des postes. Il faut absolument demander un moratoire, et si possible, le maintien d'abord dans le milieu rural des postes qui sont en voie de disparition.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a une intervention ? Je vous rappelle que les groupes, dans le nouveau règlement, peuvent intervenir 5 minutes sur chaque motion. Avant, c'était un pour, un contre, vous vous souvenez ? Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Mme la Présidente.

Allora, ùn aghju micca rivene nantu ciò ch'ellu hà dettu Saveriu nantu à u rurale, multu più chì si parla quì di a scola Sandreschi per esempiu.

Saveriu mintuava a prima classa bislingua ch'hè stata aperta, ne feciu parte à l'epica, forse 97. Di manera più generale perchè ùn riveneraghju micca nantu à u rurale ghjè u senza di u nostru ingaggiamentu, serimu sempre à difende què. Avemu parlatu di a casa di i paese per raportu à a fiscalità, avemu parlatu quì, duie sessione fà, di a fibra, di ciò chè no faciemu pè pudè permette à a ghjente di rivene indè i paesi, ùn pudimu micca accettà in u l'altru sensu chì sè dumane u copiu si stalla in u paese, ch'ellu ùn possi micca avè di chè scularisà i so figlioli.

Quì, di manera più generale, ciò chì ùn ci cunvene micca bella sicura, ghjè a logiche cuntabile è Saveriu n'hà parlatu dinò, ci sò pè contu meiu, dui duminii, ci ne serà forse d'altre, ma dui duminii nantu à i quali, e logiche cuntabile, pensu ùn si ponu micca pieghà : ghjè a salute è l'educazione perchè ancu se l'investimenti ùn hanu micca cume benefizi i soldi, so investimenti nantu à l'umanu. Per u primu duminu, ghjè a vita umana è per u secondu, ghjè a capacità di a sucietà di dumane à truvà soluzione nove pè via di l'arnesi, di l'arme ch'elle sò a cultura è l'educazione.

Ghjustu pè dà due piste chì pudarianu andà cù a nostra riflessione. Si puderia parlà dinò di a messa fora di i norma di l'academia di Corsica pè pudè permette d'avè di più mezi è schivà a cuncurrenza trà e scole pa raporte à i posti è permette d'ùn avè suppressione inlogu ch'ellu sia indè u rurale ò indè l'urbanu perchè ci hè quantunque essa situazione dinò.

N'hà parlatu Saveriu annanzu nantu un antru sugettu, ma c'hè dinò u cuncorsu unicu cù una prove di lingua corsa ubligatoria.

Una antra affare ch'ùn hè micca forse una misura, ma seria forse interessante di vede chì l'università, s'edde hè pussibile di fà un raportu di ricerca nantu à l'insignamentu di u bislingu cume in Francia, per esempiu pè ciò chè tocca a lettura.

Pour finir sur un point de langue, je vais parler en français cette fois, c'est autorisé ? On est d'accord que c'est autorisé !

J'ai eu la chance, comme d'autres personnes de ma génération, je pense qu'on était dans les premiers où ça s'est vraiment démocratisé, mais grâce à l'université et à la CDC entre autres, de partir, pour la fin de mon master, vivre un peu à l'étranger, au Pays de Galles pour réaliser un mémoire sur la coofficialité qui est là-bas effective. C'était Paul QUASTANA qui parlait hier de l'Angleterre en disant qu'ils avaient leurs défauts, mais que c'est vrai que des fois, il y avait peut-être de bonnes choses à prendre. Effectivement, sur la coofficialité entre autres du gallois, c'est quand même assez impressionnant.

Ce qui m'a marqué là-bas, c'est en discutant avec les gens, j'étais parti vraiment sur l'objectif de parler coofficialité, on était en janvier 2016, on venait de fêter la victoire de 2015, je suis donc parti là-bas pour parler coofficialité. La chose qui marqué dans ce contexte, quand j'ai discuté avec les gens là-bas et quelques personnes qui étaient très impliquées dans le processus au niveau du gallois, c'est que ce qu'on m'a dit, c'est que la coofficialité, c'est un droit. Pour une langue, c'est tout à fait normal qu'elle puisse le demander. La coofficialité sans une chose ne pourra pas fonctionner et la chose la plus essentielle là-dessus, celle qui fait qu'une coofficialité marche, c'est l'éducation, c'est l'école et en particulier l'école avant 11 ans.

Je tenais à dire « Fà populu in seme » s'assucieghja à a muzione è vuterà à prò.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè una bella nutizia.

M. Saveriu LUCIANI

Ghjustu una affari. Una questiona prima, ci sè andata à a scola Sandreschi ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè.

M. Saveriu LUCIANI

Ghjustu pè aghjustà, socu andatu à visità i cullegi immersivi, à Cardiff.

Una antra affare, ne viliu parlà incù u Presidente perchè,ùn sò micca.... qui ci vole à movecci perchè l'affari (INAUDIBLE) contru à una dicizione chè hà da esse pigliata o più tardu u mese d'aprile. Avà, ci vole à andà à scuzzulali, dicu cusì du verbe « scuzzuler » permier groupe !

C'hè una antra affara chì mi travaglia à pena ghjè chè si à capu forse di l'affari, c'hè un metudu d'amparera di a lettura simultana corsu/francese, à l'usu....., ghjustu à puntu perchè c'hè e filiere immersive pubbliche chì ghjunghjivanu à u corsu preparatoriu. Essu metudu hè statu fattu da quattru stututrice : una hè sempre in attività quassù, micca nomi, è trè sò avà à rittirata. Ma hanu fattu un travaglionu. U ritturatu è a ispezzione academica hanu divesu à sperghjera di ssu metudu. Dunque, ne parlu perchè aghju una lettera di u respunsevule chì spieghe chè expérimentation, l'affara sò in traci, torna di strigne. Dunque a digu è l'affara di a carta sculara ghjè un antru segnu. Quì dinò, a digu, ci vole à fà in furia avà, ùn c'hè micca à tricà, ùn hè micca una pusizione pè face piacè. Un hè micca quì pè cullà sta sera in Corti dinò, eti vistu aveti vutatu. Quessa ùn basta più, a sai bè. A dicu è ci capimu. Dunque quì, quandu no difendimu à Sandreschi, difendimu a noscia scola.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. À ringrazià dinò à Petr'Antò.

Passemu avà à u votu.

M. Jean BIANCUCCI

In favore.

M. Saveriu LUCIANI

À prò.

M. Paul-Félix BENEDETTI

In favore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À l'unanimità.

La motion N° 2022/01/005 est adoptée.¹²

Fà Populu : POUR

Avanzemu : POUR

Core in Fronte : POUR

Un Soffiu Novu : ABSENT

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'altra muzzione hè quella ch'hà da esse presentata da Paola MOSCA pè « Fà populu ».

Mme Paola MOSCA

A muzione pruposta tratta di a salvezza, di a valurizzazione è di u sviluppu di u nostru castagnetu ch'è face parte di u nostru patrimoniu storicu, culturalu è economicu.

Sò i Genovesi ch'anù favorisatu è impostu a splutazione di a castagna. Mà incù a cunquista francese, essa pulitica hè stata interdeta, i castagni sò stati tagliati, brusgiati per ùn permette à u populu di campà dapersè.

¹² Délibération N° 22/030 AC

A cultura di u castagnu ripiglierà à u XVII^{esimu} seculu pè cunosce una calata pè via di scambiamenti democratici, agriculi, economici, cagiunati da i guerre è l'esodiu rurale.

In più d'esse abandonati, pareghje castagni sò stati tochi da u cancaru è da l'inghjostru.

U riacquistu economicu suciale di l'annate 70 hà rimesse in ballu l'impurtenze è a necessità di spluttà a castagna, ritruvendu l'anticu sape fà.

Dipoi, risultati impurtante sò stati acquisti da l'attore di a filiera : certificazione AOP, rimesse in ballu d'anziani castagneti, urganisazione di manifestazioni culturale.

Infine, l'anni scorsi, u castagnetu hè statu assai toccu da u synips dumandendu una reattività è una risposta finanziaria impurtante di a Culletività.

È oghje ? À chì ne simu ?

Oghje, u muratoriu dumandatu tandu da a filiera di a stallazione di i giovani agricoltori hè statu attempatu à u cunsigliu d'amministrazione di l'ODARC di dicembre scorsu.

Oghje, simu cunscienti più chè mai chì a castagna è u castagnetu sò puntelli maiò di ciò chè no simu è raprisenta di più chè un settore economicu.

Oghje, i nostri produttore mostranu una vulintà d'impegnà si à prò di una agricultura ricca di i so sapè fà.

Oghje, e pulitiche publiche purtate da l'Odarc, l'uffiziu idrolicu, u cumitatu di a muntagna corsa è a culletività di Corsica sò à prò di u mantenimentu di a qualità di e produzione, di l'acquistu di l'autunumia alimentaria, di a ricunquista di l'internu, di u sviluppu di a filiera legne-furesta, di a pruvista in acqua.

Oghje, avemu a vulintà pulitica d'accatastà identità, tradizione, transmissione, mudernità è avvene.

Vi prupongu, pè via di sta muzione, di dumandà à l'Assemblea di Corsica :

- di sustene ogni azzione chì puntella à parte maiò di u castagnetu ind'è i territorii di muntagna è di riaffirmà à so vulintà di favorizà a rimessa in statu d'i castagneti anziani ;

- di prupone d'integrà misure pè a prussima pulitica agricula cumuna pè ricumpone u putenziale produttivu di i castagneti è produce arnesi necessarii chì s'adattateranu à l'evoluzione di e cundizione climatiche ;
- d'incaricà u Cunsigliu esecutivu di mette in opera l'accompagnamentu necessariu pè a furmazione in leia incù a specialisazione in castaneicultura è i prugetti di stallazione ind'è stu settore ;
- di dumandà à u presidente di u Cunsigliu esecutivu è u presidente di l'Odarc d'apre una pepiniera di muntagna pè produce piantine corse, adattà à è cundizione climatiche di i nostri territorii di muntagna, pè purtà ste pulitiche ;

È, di manera più generale d'impegnassi pè risponde à i scopi socio-economici, di l'ambiente è patrimoniali ligati à u castagnetu.

Eccu. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai.

Quale hè chì vole intervene nantu à essa muzzione ?

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Eiu, vulariu di in pochi paroli, quissu hè impurtantissima parchì u cynips hà fattu vede chì essu castagnetu ùn hè micca solu a produzione di castagni ch'ellu impegna, ma hè a produzione di mele è a produzione di carri purcina di qualità in AOP. Dunque, hè parquissa chì oghji, l'azzioni dighjà forti chì sò fatti da l'ODARC, hè u sensu di a muzzioni di Paola, pensu, sò impurtente mà ùn bastarani micca à salvà u castagnetu.

T'avemu a noscia pepiniera regiunala chì hè in Castelluccio chì faci dighjà assai. C'hè statu un parteneriatu incù a fiera di a castagna è dunque, ci sò dighjà « essaimage » di essa pepiniera quì in altri paesi. Eiu, annantu a cumuna l'avemu rilanciata. Mà oghji, ci vò chì i cumuni pidessenì cuscenza, ci sò chì l'hani fatta dighjà, di pudessi impignà quì indrentu, in essa ricustituzzioni di u putenziale parchì ci voni anni è anni pà pruducia.

Pensu chì annantu à essu pianu quì, forse a banca aurupea d'investimentu come annantu à u suvaru, ci saria qualcosa forse da metta in ballu pà andà in u sensu di a muzzioni di Paola. Pensu ch'edd'hè qualcosa d'impurtantissimu.

Dopu, di sicuru, c'hè dinò tuttu ciò chì hè in Castagniccia, si sviluppa assai annantu à i piottuli è u legnu dinò. C'hè un putenziali maiò di essa lascita quì è chì hè patrimoniu di sicuru cumunu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U Cunsigliu esecutivu hà un avisu nant'à sta muzione ?

Le Président Gilles SIMEONI

In favore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È nante à l'altre ? Scusate, nant'à l'altre andava bè ? Bon allora v'è bè !

Allez, cuntinuemu.

M. Julien PAOLINI

Simplement deux mots, Mme la Présidente, pour rappeler que ce n'est pas uniquement sur la question de la châtaigneraie mais que des travaux sont engagés à la Chambre des Territoires sur la question de la forêt et du bois et il y a forcément, bien sûr, un lien - notamment Paul Jo qui disait l'implication des communes - et que par ailleurs des ateliers sur ces questions-là donc. Il y a 4 ateliers qui ont été mis en place suite aux assises de la montagne à Montegrossu et que des assises de la forêt et du bois sont prévues en juillet prochain, les ateliers ayant vocation à préparer ces assises. Donc peut-être travailler cette motion en concertation avec les différents acteurs, Chambre des Territoires, les acteurs qui seront présents et qui participeront à ces ateliers de manière à la faire évoluer et à avoir des dispositifs opérationnels qui soient proposés dès juillet prochain, dans le cadre des assises qui se veulent conclusives.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringraziavvi per sta precisione.

Allora avà, aghju da metta à u votu sta muzione. Dunque :

- **Fà Populu : in favore**
- **Avanzemu : in favore**
- **Core in Fronte : in favore**

À ringraziavvi.

La motion N° 2022/01/005 est ADOPTÉE¹³

Allora l'ultima muzione à da esse presentata da Jean Biancucci, pè Fà populu, è cuncerna u sustegnu à l'impiegati di *Corse Matin*.

M. Jean BIANCUCCI

Possu cumincià ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Andate puru.

M. Jean BIANCUCCI

Eccu. Dunqua l'aveti capita, hè u sustegnu à l'impiegati di *Corse Matin*.

Sapeti tutti chì hè è u solu cuttidianu oghji, ùn aghju micca da spiigà com'edd'hè aspittatu soprattutu in u mezu campagnoli u ghjurnali, a ghjenti aspettini u ghjurnali.

Dunqua ci voli à piglià in contu st'affari quì. Hè un legu, com'è d'aspettini a sera, à 7 ori, di fighjulà l'infurmazioni. Hè cusì. Ci voli dinò à piglià in contu u fattu ch'eddu ci hè 200 parsoni chì travagliani pà st'impresa quì. Ci vò dinò à piglià in contu u fattu chì dipò u 30 di nuvembri a sucità di stampa *La Provence SA* hè l'unicu azzunariu di *Corse Matin*.

Ci vò à piglià in contu dinò u fattu chì stu gruppu quì, sta sucità, hè stata pigliata in manu à 89 % da u puvarettu Bernard TAPIE è chì sta parsona, sti sucità sò in liquidazioni dipò aprili 2020, à da fà guasgi dui anni.

Ci vò à cunsidarà dinò chì quiddi chì sò, in cunsiquenza di i debiti chì sò stati criati, cercani à ricuparà i so soldi.

Ci vò à capiscia chì hè un'affari dinò chì si pò piglià in contu, 400 milioni ùn sò micca nudda. Dunqua, chi hè 'ssu problema quì. Pigliendu in contu dinò chì i parsunali sò inchieti, tutti i sindacati, i ghjurnalisti, i sindacati com'è FO, u STC, a CGT, i sucità di Corse Presse, Corse Matin Publicité, Corse Distribution, sò inchieti, è a ci ani fatta sapè.

¹³ Délibération N° 22/031 AC

È pò, ci voli à piglià in contu dinò u fattu chì sta ghjenti quì, campini in Corsica, campini in Aiacciu, in Bastia, in altrò, è 200 impieghi, capiti bè chì in a situazioni d'oghji è quantunqua un problema maiò.

È pò, à daretu à l'impiegati, ci sò i famigli. Cunsiderendu dinò chì u ghjudici cummissariu di u tribunali di cummerciu di Bobigny hà apartu l'ufferti di *NJJ PRESSE HOLDING* di Xavier NIEL è di l'armatore *CMA CGM*, cunnuscimu un pocu, presidatu da Christophe SAADÉ, quissu ùn hè micca troppu cunnosciutu, ma devi essa qualchissia, un capizzoni di i finazi, pà cumprà 89 % di u gruppu *La Provence*.

Cunsidarendu dinò chì sti parsunali sò in situazione è anu drittu di piglià in contu u fattu chì ci voli à argumentà è à discuta incù i dui candidati, pà fà di manera chì l'impieghi pudissini essa mantinuti è chì l'impresi dinò siani pigliati in contu in u veru prughjettu economicu ma ancu suciali.

Cunsidarendu dinò chì u fattu di sustegna u cuttidianu hè quantunqua un'affari maiò cuncirnendu l'infurmazioni pà a pupulazioni corsa è soprattuttu pà a democrazia.

Dunqua prupongu à a nostra Assemblea di piglià in contu u legu incù i cuttidiani di stampa scritti tutti annant'à u nostru tarritoriu isulanu. Di sustena i 200 impiegati di *Corse Matin* è i 3 sucità, di sustena a dimarchja di l'impiegati è di l'organizzazioni sindacali par permettali di pudè acceda à i cartulari, è di compra ?, prisintati pà quiddi chì volini ripiglià sti sucità. Dumanda u tribunali di cummerciu di BOBIGNY di piglià in contu l'offra chì presenta i più boni garanzii nicissarii à u mantinimentu di 200 impieghi in Corsica è di permetta à st'impresi chè aghju mintuatu, di pudessi mantena è campà.

Eccutini.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora qual'hè chì voli piglià a parolla ? Nimu.

Dumandu u so avisu à u Cunsigliu esecutivu.

Mme Antonia LUCIANI

In favore.

Vous dire qu'effectivement la situation de la presse en général et particulièrement de la presse écrite, évidemment la Corse est concernée dans ce cas particulier mais elle rentre dans une logique globale où de manière générale, c'est un secteur qui est en difficulté, donc effectivement on y attache une importance - très importante - parce que d'avoir la liberté de la presse, une presse locale, qui soit à la fois vive et qui garantisse des emplois, des emplois sereins, on est évidemment favorables à cette motion et aux côtés des salariés.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Voilà donc, soutien total à ces salariés bien sûr ! Je vois que Jean BIANCUCCI devient le spécialiste et l'avocat du soutien à la presse et aux salariés locaux, voilà, locaux et peut-être demain internationaux, ùn si sà micca, sarai ubligatu di falla in inglese, per u New York Times, ò altri ghjurnali...

M. Jean BIANCUCCI

Ci pensu...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci pensi, è bè cumencia à rivisà u to inglese allora !

Eccu, allora mettu à u votu sta muzione. Tutt'u mondu mi pare d'accusentu

La motion N° 2022/01/006 est ADOPTÉE¹⁴

- **Fà populu : in favore**
- **Avanzemu : in favore**
- **Core in fronte : in favore**

Eccu, tutt'e muzione sò passate di manera pusitiva.

À ringrazià vi à tutti.

¹⁴ Délibération N° 22/032 AC

Emu compiu sta sessione.

À prestu ! Bona strada per quelle chì ricollanu. À bona sera.

La séance est levée à 20 H 45.